

14470

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

# Concession Française

A

SHANGHAI

---

COMPTE-RENDU DE LA GESTION  
POUR L'EXERCICE 1911

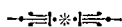
---

BUDGET 1912



IMPRIMERIE MUNICIPALE

# INDEX



Abattoirs Municipaux 14, 23, 68, 80, 85.  
Affaire Société Immobilière 14.  
Affaire Tsang Yu Kee 99.  
Assurances 10, 21,  
Aviation 14.  
Avocat-Conseil 10.

Bâtiments Municipaux 13, 22, 96, 108.  
Boulevard de Montigny 25.  
Bureaux 2.  
Budget 3.

Cabinets d'aisance publics 49, 60, 66, 72.  
Cahier des charges type 64.  
Caisse de Prévoyance 11, 70, 83, 103.  
Camp de Koukaza 20, 43.  
Cercle Sportif 68.  
Chaloupes à vapeur 109.  
Chang Pang (crique du) 74, 77.  
Chaussées 19.  
Cinématographes 6, 15, 26.  
Cimetière de Passiéjo 5, 12.  
» de Lokawei 25, 104.  
Club Indigène 93.  
Combustibles 103.  
Congés 103.  
Cour Mixte Française 77.

Démissions 59, 70, 107.  
Dragages 52, 67.  
Drainages 52.  
Droits de quayage 3, 36, 63, 92, 99.

Eaux (Service des)  
» 2<sup>e</sup> Château d'Eau 11, 59.  
» Comptabilité 20, 76.  
» 2<sup>e</sup> conduite maîtresse 52, 54, 97.  
» Compteurs 102.  
» Parc à tuyaux 54.  
» Pose de conduites 43, 114.

Eaux. Prise d'eau à Tonkadou 5.  
» Recettes 11, 43, 76, 92, 100.  
» Série de prix 114.  
Ecole Municipale Française 8, 17, 18, 21, 25, 29,  
30, 31, 40, 41, 47, 49, 57, 62, 65, 71, 75, 77, 81, 97.  
Ecole Municipale Franco-Chinoise 14, 21, 42, 49,  
55, 56, 61, 98, 109, 114.  
Eclairage électrique 14, 40, 55, 56, 57, 64, 71, 84,  
86, 96, 98.  
Ecuries Municipales 72, 80, 103.  
Elections 1, 104,  
Emprunt Municipal 20, 44, 46, 49, 52, 57, 62,  
69, 79.  
Entretien des chaussées 9.

Fête Nationale 42, 59.  
» du Couronnement 46, 52.  
Finances 24, 26, 38, 114.  
Frontage du Whampoo 40.

Garde Municipale 3, 11, 23, 31, 36, 44, 46, 52  
63, 79, 82, 85, 91, 94, 101, 103, 111, 113.  
Gaz (C<sup>ie</sup> du) 48, 54, 60, 104.  
Goudronnage 9, 36.  
Gratifications 4.

Hôpital Général 4, 61, 85,  
» de Shantung Road 40, 43.  
Horloges 19.  
Hôtel Municipal 20, 72.

Impôt foncier 25.  
Infirmerie 42, 64, 95, 101, 108.

Jardin Chinois 72.  
» Public 81, 82, 102.  
Jinrickshaws 6, 109.

Koukaza (poste de) 54.

Laboratoire 104.  
Lazaret 5, 40, 63, 92.  
Licences 31, 43, 52, 64, 78, 83, 91, 104, 107.

Machines-outils 36.  
Mares 103.  
Matériaux de macadamisage 8, 16, 41, 47, 104.  
Matériel 65, 75, 85, 100.  
Moustiques 31, 44.

Orphelinat 17.  
Ordures ménagères 99, 101.

Passerelles 62, 65, 80.  
Pépinières 20.  
Personnel 10, 49, 106.  
Pompiers 31, 91, 97.  
Pont du Bund 30, 36, 39, 95.  
Pontons 23, 25, 46, 61, 66, 75, 83, 94.  
Poste Central de Police 10, 31, 78, 82, 92, 94, 96, 98.  
» de l'Ouest (nouveau) 7, 20, 23, 31, 40, 56, 71,  
78, 90, 91, 92, 100, 104, 108.  
Prisons 8, 23, 36, 63, 67, 83, 100, 104.  
Postes téléphoniques 56.  
Postes Chinoises 106.

Route Ferguson 52, 56, 64.  
» Ratard 66, 91, 101.  
» Stanislas Chevalier 9, 17, 29, 42, 83.  
» Voyron 52, 60, 63, 96, 101, 113.  
» » (Nouvelle) 96, 109.

Routes Extérieures 73, 106.  
Rue Minghong 23.  
» Eugène Bard 73.

Salle des fêtes 67, 85.  
Secours 91, 93.  
Secrétariat 13, 85, 94, 97, 103, 107, 110, 113.  
Sémaphore 65, 77.  
Service Sanitaire 10, 14, 17, 20, 26, 46, 49, 62,  
65, 80, 110.

Service du Port 43.  
Société d'Oxygène et d'Acétylène 78.  
Soumissions 107.  
Stand de tir 40, 74, 79.  
Station Sanitaire de Woosung 75.  
Surveillants de Travaux 39.

Taxes 109.  
Taxicabs 72.  
Téléphones 81, 101.  
Terrains butte de Tir 17.  
» Extension 69, 102.  
Théâtres Chinois 72.  
Tramways 3, 17, 26, 31, 52, 57, 64, 65, 67, 71,  
75, 76, 86, 90, 92, 106.  
Transformateurs 55, 56.  
Travaux publics 3, 9, 16, 80, 90, 111.  
Trottoirs 19, 42.

Véhicules privés 11, 26.  
Vidanges 30.  
Volontaires. 99.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**MUNICIPALE**

---

**OPÉRATIONS FINANCIÈRES PENDANT**

**L'EXERCICE 1911**



## EXERCICE 1911.—RELEVÉ GÉNÉRAL

## RECETTES

Nature des recettes	Recouvrements effectués		Recettes d'après les prévisions du budget		Différences			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	en plus		en moins	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
<b>CHAPITRE 1.—IMPOTS</b>								
Art. 1.—Impôt foncier . . . . .	101.033	91	100.000	00	1.033	91		
» 2.—Impôt locatif européen . . . . .	22.237	25	24.000	00			1.762	75
» 3.—Impôt locatif chinois . . . . .	140.728	72	139.000	00	1.728	72		
» 4.—Impôt extérieur . . . . .	16.610	32	15.000	00	1.610	32		
» 5.—Impôt sur les terrains non bâtis (Extension) . . . . .	2.098	64	2.000	00	98	64		
	282.750	84	280.000	00	4.493	59	1.742	75
<b>CHAPITRE 2.—LICENCES</b>								
Art. 1.—Hôtels, Bars, Cafés . . . . .	595	00	700	00			105	00
» 2.—Théâtres chinois, Marionnettes, etc . . . . .	1.613	00	2.000	00			383	00
» 3.—Restaurants chinois . . . . .	3.309	40	3.500	00			190	60
» 4.—Débits de boissons chinois . . . . .	4.734	94	5.000	00			265	06
» 5.—Vente de l'Opium . . . . .	21.725	00	16.000	00	5.725	00		
» 6.—Commerce de vins et spiritueux-gros et détail . . . . .	2.595	00	3.000	00			405	00
» 7.—Maisons de tolérance . . . . .	4.789	53	4.500	00	289	53		
» 8.—Loueurs de brouettes . . . . .	14.348	50	14.000	00	348	50		
» 9.—Loueurs de jin-rick-shas . . . . .	72.375	69	70.000	00	2.375	69		
» 10.—Charrettes à bras . . . . .	3.200	58	4.000	00			799	42
» 11.—Loueurs de chevaux et voitures . . . . .	6.418	64	7.000	00			581	36
» 12.—Véhicules privés . . . . .	10.825	40	10.000	00	825	40		
	146.532	68	139.700	00	9.564	12	2.731	44
<b>CHAPITRE 3.—TAXES</b>								
Art. 1.—Monts de Piété . . . . .	5.674	00	5.500	00	174	00		
» 2.—Marchands fripiers . . . . .	1.320	35	1.500	00	20	35		
» 3.—Logeurs . . . . .	5.239	15	5.500	00			240	85
» 4.—Changeurs . . . . .	932	00	1.000	00			48	00
» 5.—Marchands forains et abris . . . . .	3.281	30	4.500	00	781	30		
» 6.—Sampans et chalands . . . . .	8.869	14	9.000	00			130	86
» 7.—Marchés de l'Est, de la place Meugniot et de la rue du Weikwei . . . . .	11.353	95	13.000	00			1.444	05
» 8.—Vidanges . . . . .	13.239	00	13.200	00	39	00		
» 9.—Permis de construire . . . . .	364	27	300	00	64	27		
	52.515	16	53.300	00	1.078	92	1.863	76
<b>CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES</b>								
Art. 1.—Droits sur les quais et jetées . . . . .	6.780	48	6.780	00		48		
» 2.—Droits de quaiage . . . . .	61.184	80	33.000	00	6.184	80		
» 3.—Redevances: Compagnie des Tramways . . . . .	7.209	66	6.000	00	1.209	66		
» 4.— do. Compagnie Concessionnaire des Eaux . . . . .	1.927	97	1.500	00	427	97		
» 5.— do. Compagnie des Tramways (Marché de l'Est) . . . . .	718	75	960	00			241	25
» 6.— do. Compagnie du Gaz . . . . .	200	00	200	00				
	78.021	66	70.440	00	7.822	91	241	25
<b>CHAPITRE 5.—RECETTES ACCIDENTELLES</b>								
Art. 1.—Amendes . . . . .	7.767	62	8.000	00			232	38
» 2.—Plaques de véhicules . . . . .	481	00	80	00	401	00		
» 3.—Concessions dans le Cimetière . . . . .	50	00	200	00			150	00
» 4.—Produits divers . . . . .	3.007	03	4.000	00			992	97
» 5.—Ecole Municipale pour Chinois . . . . .	2.106	75	2.500	00			393	25
» 6.—Ecole Municipale pour Européens . . . . .	413	16	»	»	413	16		
» 7.—Remboursements divers pour Travaux . . . . .	154	57	500	00			345	43
» 8.—Contribution du Municipal Council (Dépenses du Sémaphore 50%) . . . . .	2.235	93	3.000	00			714	07
» 9.—Cadastre . . . . .	22	45	25	00			2	55
» 10.—Affiches, timbres . . . . .	101	81	150	00			48	19
» 11.—Vente d'objets saisis par la Police et non réclamés . . . . .	822	00	800	00	22	00		
» 12.—Avances consenties aux indigents (Remboursables) . . . . .	96	27	100	00			3	73
» 13.—Agents employés à des Services particuliers . . . . .	2.805	21	200	00	405	21		
» 14.—Transfert d'Obligations . . . . .	123	00	»	»	123	00		
	20.238	80	21.755	00	1.366	37	2.882	57
<b>CHAPITRE 6.—INTÉRÊTS</b>								
Art. 1.—Intérêts sur les comptes-courants aux Banques . . . . .	804	22	1.000	00			193	78
» 2.—Intérêts sur les 100 actions de la C <sup>ie</sup> des Téléphones . . . . .	500	00	400	00	100	00		
	1.304	22	1.400	00	100	00		
<b>CHAPITRE 7.—ABATTOIRS</b>								
Art. 1.—Recettes approximatives . . . . .	10.853	90	12.000	00			1.146	10
	10.853	90	12.000	00			1.146	10
Recettes ordinaires: Total général . . . . .	392.217	26	378.595	00	24.425	91	10.803	65

Différence en plus. Tls. 13.622 26



DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restants sur les crédits ouverts			
	Report . . Tls		ordinaires	Spéciaux				
	Tls.	cts.	Tls.	cts.		Tls.	cts.	
	39.978	82	36.483	00	4.843	63	1.349	83
<b>CHAPITRE 3.—BRIGADE DES POMPIERS</b>								
Art. 1.—Personnel Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	1.923	50	3.000	00			1.074	50
2.—Personnel chinois . . . . .	3.403	28	3.460	00			54	72
» 2.—Entretien . . . . .	1.663	99	1.680	00			16	01
» 3.—Téléphones et sonneries . . . . .	974	80	1.000	00			25	20
» 4.—Matériel, Sect. 1.—Achat de nouveau matériel, etc . . . . .	2.292	39	1.500	00	792	39		
2.—Mobilier, menus frais imprévus . . . . .	476	34	800	00			323	66
3.—Banquet Annuel . . . . .	230	00	230	00				
4.—Assurance du Matériel . . . . .	»	»	200	00			200	00
	10.988	30	11.890	00	792	39	1.694	09
<b>CHAPITRE 6.—ECOLES MUNICIPALES</b>								
Art. 1.—Ecole Municipale Française Section 1.—Personnel Européen . . . . .	6.394	63	5.000	00	1.594	63		
2.—Personnel chinois . . . . .	286	22	396	00			109	78
3.—Frais généraux . . . . .	1.852	37	0	00	1.172	37		
» 2.—Ecole Municipale Chinoise » 1.—Loyer . . . . .	4.278	85	4.500	00			221	15
2.—Personnel Européen . . . . .	3.840	00	3.840	00				
3.—Personnel Chinois . . . . .	2.366	54	2.500	00	66	54		
4.—Prix. frais imprévus . . . . .	593	23	800	00			206	77
	20.011	86	17.716	00	2.833	56	537	10
<b>CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES</b>								
Art. 1.—Section 1.—Rapatriements d'Employés de l'Administration . . . . .	15	00	500	00			483	00
2.—Passages des familles des Employés (congés) . . . . .	3.084	47	3.000	00	84	47		
3.—Gratifications exceptionnelles . . . . .	3.040	00	1.000	00	2.040	00		
4.—Dépenses imprévues . . . . .	4.204	88	1.000	00	3.204	88		
» 2.—Assurances . . . . .	1.742	56	1.200	00	542	56		
» 3.—Achat et entretien du mobilier . . . . .	910	83	3.000	00			2.089	17
» 4.—Hôpital pour prisonniers . . . . .	200	00	200	00				
» 5.—Insertions et abonnements . . . . .	697	81	300	00	397	81		
» 6.—Frais de postes pour tous les Services . . . . .	693	91	600	00	93	91		
» 7.—Taxes Chinoises sur Propriétés Municipales . . . . .	728	22	700	00	28	22		
» 8.—Remboursement de la 8ème Annuité, Camp de Koukaza, Terrain A.B. 6.026.00 dollars . . . . .	4.215	16	4.300	00			84	84
» 9.—Honoraires de l'Avocat-Conseil . . . . .	1.200	00	1.200	00				
» 10.—Honoraires pour Etudes et plaidoiries . . . . .	2.800	00	3.000	00			200	00
» 11.—Frais de Chancellerie . . . . .	184	66	250	00			63	34
	23.717	50	20.230	00	6.391	83	2.924	33
<b>CHAPITRE 8.—VOLONTAIRES</b>								
Art. 1.—Volontaires . . . . .								
» 2.—Défense de la Concession . . . . .	883	99	1.000	00			114	01
» 3.—Service de la Butte de tir . . . . .								
» 4.—Prix de tir . . . . .								
	883	99	1.000	00			114	01
<b>CHAPITRE 9.—SERVICE SANITAIRE-VÉTÉRINAIRE</b>								
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen . . . . .	7.921	91	7.920	00	1	91		
2.—Personnel Chinois . . . . .	1.821	00	2.392	00			571	00
» 2.—Exploitation des Abattoirs . . . . .	1.016	87	1.593	00			578	13
» 3.—Entretien et réparations du matériel . . . . .	147	33	440	00			292	67
» 4.—Laboratoire . . . . .	282	76	500	00			217	24
» 5.—Service Sanitaire . . . . .	2.196	42	1.300	00	896	42		
» 6.—Service anti-Moustiques . . . . .	1.987	54	5.000	00			3.012	46
» 7.—Imprimés . . . . .	84	51	100	00			15	49
» 8.—Allocation au Vétérinaire . . . . .	3.600	00	3.600	00				
» 9.—Service Prophylactique . . . . .	6.956	41	»	»	6.956	41		
	26.014	73	22.847	00	7.854	74	4.686	99
<b>CHAPITRE 10.—IMPRIMERIE MUNICIPALE</b>								
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen . . . . .	300	00	300	00				
2.—Personnel Chinois . . . . .	1.226	15	1.070	00	156	15		
» 2.—Frais divers Section 1.—Achat de papiers . . . . .	1.751	69	1.500	00	231	69		
2.—Entretien du matériel . . . . .	44	97	100	00			53	03
3.—Achat de nouveaux caractères . . . . .	124	58	300	00			173	42
4.—Frais divers: colle, pétrole, etc. . . . .	110	20	200	00			89	80
5.—Imprévus . . . . .	110	91	300	00			189	09
	3.668	50	3.770	00	407	84	509	34
A reporter . . . . .	125.263	72	113.958	00	23.124	03	11.816	31

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restants sur les crédits ouverts			
			ordinaires	Spéciaux				
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.		
Report . . . Tls	123.263	72	113.938	00	23.124	03	11.816	31
<b>CHAPITRE 11.—EMPRUNT</b>								
Art. 1.—Frais annuels: Service de l'amortissement 300 francs à forfait. . . . .	169	54	170	00				46
» 2.—Intérêts et amortissement—Section 1.—Intérêts pour 1911 selon tableau d'amortissement; francs 86.983,00. . . . .	29.447	37	29.000	00	447	37		
Section 2.—Amortissement 72 titres à 500 francs, Selon tableau d'amortissement 36,000 francs . . . . .	12.000	00	12.000	00				
» 3.—Intérêts sur le découvert à la Banque de l'Indo-Chine . . . . .	15.874	70	20.000	00			4.123	30
	57.491	61	61.170	00	447	37	4.123	76
Totaux . . . . Tls	182.737	33	175.128	00	23.571	40	15.942	07
<b>TITRE 3.—GARDE MUNICIPALE</b>								
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>								
Art. 1.—Personnel Européen								
Section 1.—Soldes . . . . .	72.093	58	77.495	00			3.401	42
» 2.—Indemnités . . . . .	5.603	27	7.034	50			1.431	23
» 3.—Langues . . . . .	360	00	500	00			140	00
» 4.—Solde de la période transitoire . . . . .	93	02	102	00			6	98
» 5.—Supplément pour la baisse du change. . . . .	2.225	29	3.000	00			774	71
» 2.—Personnel Tonkinois								
Section 1.—Soldes . . . . .	15.488	10	17.833	20			2.345	10
» 2.—Indemnités . . . . .	466	70	950	00			483	30
» 3.—Personnel Chinois:								
Section 1.—Soldes . . . . .	32.108	39	33.714	00			1.605	41
» 2.—Indemnités . . . . .	1.672	52	1.957	50			284	98
Totaux . . . . Tls	130.113	07	142.586	20			12.473	13
<b>CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX</b>								
Art. 1.—Entretien à l'habillement . . . . .	425	14	400	00	25	14		
» 2.—Habillement et équipement . . . . .	6.077	76	6.600	00			522	24
» 3.—Indemnités de chaussures . . . . .	726	82	800	00			73	18
» 4.—Entretien à l'armement . . . . .	74	10	100	00			25	90
» 5.— do de l'ameublement . . . . .	405	36	500	00			94	64
» 6.— do du barnachement . . . . .	147	94	200	00			52	06
» 7.—Nourriture des prisonniers								
Section 1.—Prisonniers indigènes. . . . .	7.329	40	5.500	00	1.829	40		
» 2.— do et subsistants Européens. . . . .	129	15	500	00			370	83
» 8.—Chauffage, Eclairage, Eau et glace . . . . .	6.244	68	4.850	00	1.394	68		
» 9.—Fournitures de bureaux . . . . .	425	27	800	00			374	73
» 10.—Dépenses diverses								
Section 1.—Menus frais, transports etc . . . . .	871	02	1.000	00			128	98
» 2.—Dépenses imprévues . . . . .	794	16	1.000	00			205	84
» 11.—Section Montée—Ferrage des chevaux et nourriture . . . . .	652	77	600	00	52	77		
» 12.— » Cycliste—Entretien et achat de machines . . . . .	493	53	600	00			104	47
» 13.—Location d'immeubles . . . . .	2.328	94	1.500	00	828	94		
» 14.—Bibliothèque . . . . .	287	25	300	00			12	75
» 15.—Prix de tir . . . . .	»	»	75	00			75	00
	27.415	29	25.325	00	4.130	93	2.040	64
Totaux . . . . Tls	157.528	36	167.911	20	4.130	93	14.513	77
<b>TITRE 4.—TRAVAUX PUBLICS</b>								
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>								
Art. 1.—Personnel Européen . . . . .	26.996	99	27.480	00			483	01
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	21.209	83	20.004	00	1.205	83		
Totaux . . . . Tls	48.206	82	47.484	00	1.205	83	483	01
<b>CHAPITRE 2.—MATÉRIEL</b>								
Art. 1.—Matériel fixe								
Section 1.—Service de la Concession . . . . .	1.694	51	1.500	00	194	51		
» 2.—Service des routes Extérieures . . . . .	395	14	800	00			404	86
» 2.—Matériel roulant								
Section 1.—Entretien courant—Achat de 10 Tombereaux . . . . .	3.278	46	2.500	00	778	46		
» 2.—Rouleau à vapeur, Coke, Huile, Chiffons, etc. . . . .	1.760	04	800	00	960	04		
	7.128	15	5.600	00	1.933	01	404	86
A reporter . . . .			53.084	00	3.138	84		

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restants sur les crédits ouverts			
	Report. . . Tls		ordinaires	Spéciaux				
	Tls.	cts.	Tls.	cts.		Tls.	cts.	
	53.334	97	53.084	00	3.438	84	887	87
<b>CHAPITRE 3.—BATIMENTS MUNICIPAUX</b>								
Art. 1.—Concession . . . . .	8.734	66	10.000	00			1.265	34
» 2.—Extra-Concession . . . . .	711	28	1.500	00			788	72
» 3.—Logements d'agents en ville . . . . .	10	43	200	00			189	33
	9.456	39	11.700	00			2.243	61
<b>CHAPITRE 4.—ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE</b>								
Art. 1.—Concession								
Section 1—Entretien des chaussées pavées et caniveaux . . . . .	2.560	74	2.000	00	560	74		
» 2.—Aménagement et entretien des trottoirs . . . . .	5.731	68	8.000	00			2.268	32
» 3.—Matériaux pour le macadamisage . . . . .	9.452	46	13.000	00			5.547	54
» 4.—Entretien des murs de quais . . . . .	32	97	3.500	00			3.467	03
» 5.—Entretien des passerelles, ponts et pontons publics, . . . . .	2.541	57	600	00	1.941	37		
» 6.—Entretien des égouts, drains et puisards. . . . .	521	36	2.500	00			1.978	44
» 7.—Journées d'ouvriers et divers. . . . .	2.254	99	2.500	00			245	01
» 2.—Routes Extérieures								
Section 1—Pavages divers, aménagement et entretien des trottoirs . . . . .	850	63	1.500	00			649	33
» 2.—Matériaux pour le macadamisage . . . . .	5.282	90	7.000	00			1.717	10
» 3.—Entretien des ouvrages d'art. . . . .	»	»	800	00			800	00
» 4.—Entretien des égouts, drains et puisards . . . . .	172	48	800	00			627	52
» 5.—Journées d'ouvriers et divers . . . . .	4.436	21	2.000	00	2.436	21		
» 3.—Jardins, plantations, pépinières, cimetières								
Section 1.—Achat de plantes et matériel. . . . .	1.372	28	1.500	00			127	72
» 2.—Drainage du cimetière de Lokawei, construction de tombes . . . . .	615	96	1.800	00			1.184	04
» 3.—Journées d'ouvriers . . . . .	1.320	70	800	00	520	70		
» 4.—Enlèvement des ordures ménagères et boues de puisards . . . . .	3.300	00	3.500	00			200	00
	40.447	13	53.800	00	5.459	22	18.812	07
<b>CHAPITRE 5.—SERVICE DES ECURIES</b>								
Art. 1.—Service des Ecuries								
Section 1.—Solde des mafous, maréchaux, bourreliers . . . . .	5.494	30	5.800	00			305	70
» 2.—Nourriture des chevaux . . . . .	5.932	23	5.800	00	132	93		
» 3.—Ferrage des chevaux, médicaments, brosses, etc . . . . .	387	62	1.200	00			812	38
» 4.—Achat et entretien du harnachement . . . . .	1.663	95	1.500	00	163	95		
» 5.—Achat de nouveaux chevaux. . . . .	863	00	2.000	00			1.135	00
» 2.—Fête Nationale. . . . .	1.336	29	800	00	336	29		
» 3.—Frais Imprévus . . . . .	660	94	1.000	00			339	06
» 4.—Fourniture de bureaux . . . . .	434	12	800	00			363	88
» 5.—Achat d'instruments et Entretien . . . . .	9	21	400	00			390	79
» 6.—Chauffage des bureaux et Salle des fêtes . . . . .	168	83	200	00			31	17
» 7.—Frais divers pour le cadastre . . . . .	38	29	200	00			161	71
	16.990	78	19.700	00	832	47	3.541	69
<b>CHAPITRE 6.—ECLAIRAGE</b>								
Art. 1.—Electricité								
Section 1.—Consommation—Voies publiques . . . . .	23.242	29	24.000	00			757	71
» 2.—do —Bâtiments Municipaux et agents en ville . . . . .	5.257	83	5.000	00	257	83		
» 3.—Entretien —Voies publiques . . . . .	8.723	12	9.500	00			776	88
» 4.—do —Bâtiments Municipaux et agents en ville . . . . .	1.346	91	1.500	00			153	09
» 5.—Compteurs . . . . .	382	01	350	00	32	01		
» 2.—Gaz								
Section 1.—Consommation et Entretien—Voies publiques . . . . .	781	55	1.500	00			718	43
» 2.—Consommation do. —Bâtiments Municipaux . . . . .	494	13	500	00			05	83
» 3.—Location de Compteurs . . . . .	33	60	60	00			26	40
» 3.—Achat de matériel et d'instruments de contrôle . . . . .	»	»	500	00			500	00
	40.261	46	42.910	00	289	84	2.938	38
<b>CHAPITRE 7.—EAU</b>								
Art. 1.—Consommation—Agents en ville . . . . .	»	»	60	00			60	00
» 2.—Entretien des installations Municipales . . . . .	105	06	500	00			394	94
» 3.—Compteurs . . . . .	321	31	300	00	21	31		
	426	37	860	00	21	31	454	94
Totaux du mois.....	162.917	12	182.054	00	9.741	68	28.878	56

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts					
			ordinaires	Spéciaux						
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.				
<b>Titre 5.—Budget de Prévisions</b>										
<b>CHAPITRE 1.—DIVERS</b>										
Art. 1.—Expropriations et mises à l'alignement . . . . .	4.401	80								
» 2.—Achats de terrains . . . . .	»	»								
» 3.—Couverture de la crique limite rue Ratard-Great-Western-road. . . . .	1.841	95								
» 4.—Aménagement du Boule International rue Ratard-Great-Western-road. . . . .	»	»								
» 5.—Drainage de l'Avenue Dubail (Règlement final)	3.504	34								
» 6.—Drainage de diverses rues dans l'Extension de la Concession . . . . .	409	36								
» 7.—Drainages—Routes Extérieures . . . . .	1.461	05								
» 8.—Macadamisage de la route Stanislas Chevalier et chemin d'accès aux prisons . . . . .	1.046	97	34.000	00		759 21				
» 9.—Ouverture de nouvelles routes. . . . .	112	50								
» 10.—Reconstruction du Pont S' Catherine et règlement final du pont de Leu Pau Kan . . . . .	800	00								
» 11.—Macadamisage de la route Ratard(entre Routes des Sœurs et Say-Zong)	180	83								
» 12.—Macadamisage de la route Fergusson . . . . .	»	»								
» 13.—Aménagement d'un Stand . . . . .	»	»								
» 14.—Plaques pour noms de rues et Numéros de maisons . . . . .	»	»								
» 15.—Payement à Tsang-Iu-Kee—Indemnité convenue . . . . .	»	»								
» 16.—Dépenses imprévues . . . . .	19.481	99								
Totaux. . . Tls	33.240	79	34.000	00		759 21				
<b>Titre 6.—Budget Spécial à l'Emprunt de Tls. 250.000</b>										
<b>CHAPITRE 1.—DIVERS</b>										
Art. 1.—Poste de Police et Pompiers, Avenue Paul Brunat (règlement la fine aménagement) . . . . .	74.656	84	59.000	00	15.656	84				
» 2.—Maison d'arrêt au champ de Tir (règlement final et aménagement) . . . . .	55.301	63	57.000	00		1.698 37				
» 3.—Poste central de Police (règlement final et aménagement) . . . . .	24.321	29	23.000	00	1.321	29				
» 4.—Installation et aménagement de trois bâtiments . . . . .	2.683	66	14.000	00		11.316 34				
» 5.—Ecole Française avenue Paul Brunat (règlement final et aménagement)	27.644	21	22.000	00	5.644	21				
» 6.—Ecole Municipale pour chinois . . . . .	»	»	25.000	00		25.000 00				
» 7.—Reconstruction du pont N° 1 sur le Yang King Pang . . . . .	»	»	15.000	00		15.000 00				
» 8.—Commission aux architectes . . . . .	9.212	67	15.000	00		5.787 33				
Totaux. . . Tls	193.820	30	230.000	00	22.622	34				
58.802 04										
<b>RECAPITULATION</b>										
Exercice 1911	}	Secrétariat. . . . .	43.014	52	42.002	00	1.152	57	140	05
		Services Divers . . . . .	182.757	33	175.128	00	23.571	40	15.942	07
		Garde Municipale . . . . .	157.528	36	167.911	20	4.130	93	14.513	77
		Travaux Publics . . . . .	162.917	12	182.034	00	9.741	68	28.878	56
		Travaux en Cours . . . . .	33.240	79	34.000	00	»	»	759	21
		Budget spécial à l'Emprunt . . . . .	193.820	30	230.000	00	22.622	34	58.802	04
			831.095	20	61.218	92	119.035	70		
		Total égal au montant des dépenses.	773.278	42	Différence en moins		57.816	78		

## SÉANCES DU CONSEIL



### *Séance d'installation du Conseil du 16 Janvier 1911*



L'an mil neuf cent onze et le seize Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Séance Electorale du 12 Janvier 1911.** — Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

#### ELECTIONS MUNICIPALES DU 12 JANVIER 1911.

#### PROCÈS-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DE CINQ CONSEILLERS MUNICIPAUX SUR LA CONCESSION FRANÇAISE

L'an mil neuf cent onze et le douze Janvier, à dix heures du matin,

En exécution de l'Ordonnance de M. le Consul Général de France en date du 21 Décembre 1910, pour la nomination de trois Conseillers Français en remplacement de MM. G. Henriot, L. Marthoud et C. Paturol et de deux Conseillers étrangers en remplacement de MM. L. Camera et W. J. N. Dyer,

M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France, s'est rendu à l'Hôtel Municipal où à 10 h., assisté de MM. Audigier, de Fourcauld, Leconte, Philippas et de M. G. Laferrière secrétaire du Bureau, électeurs, il déclare le scrutin ouvert.

A 10 h. 50, M. Dejean de La Bâtie se retire, après avoir cédé la présidence à M. G. Dubois, Consul Suppléant.

A 11 h. 1/2, M. Boccheciampe remplace M. Audigier.

A 12 h., M. Dantin remplace M. Laferrière.

A 12 h. 1/4, M. Audigier remplace M. Boccheciampe.

A 12 h. 1/4, M. Richer remplace M. Leconte.

A 12 h. 1/2, M. Guillaibert remplace M. Philippas.

A 12 h. 1/2, M. Dubois cède la présidence à M. Lépissier, Vice-Consul.

A 12 h. 1/2, M. Berthon remplace M. de Fourcauld.

A 12 h. 3/4, M. Laferrière remplace M. Dantin.

A 1 h. 3/4, M. Philippas remplace M. Guillaibert.

A 1 h. 3/4, M. de Fourcauld remplace M. Berthon.

A 3 h. 05, M. Leconte remplace M. Richer.

A 3 h. 05, M. Dejean de La Bâtie reprend la présidence, et à 4 h., en présence de MM. Audigier, Leconte, de Fourcauld, Philippas, Dantin et Laferrière et de plusieurs électeurs présents, il déclare le scrutin clos et en ordonne le dépouillement.

Le Président fait constater que deux Bulletins sont en double; il ne donne, en conséquence, lecture que des noms portés sur une seule liste.

Les résultats sont les suivants :

**Suffrages exprimés: 248 Electeurs inscrits: 445**

**SUFFRAGES OBTENUS :**

MM. W. J. N. DYER.....	232	MM. M. Bos.....	1
L. MARTHOUD.....	222	J. DEVERIA.....	1
L. CAMERA.....	197	J. DELGA.....	1
H. FIQUET.....	185	Y. LEMERCIER.....	1
C. PATUREL.....	171	F. LESPINASSE.....	1
R. MAIGRE.....	66	H. MADIER.....	1
P. LESAGE.....	65	B. MOSCA.....	1
Th. ECKARDT.....	2	M. PAPPADOPOULOS.....	1

En conséquence, M. Dejean de La Bâtie déclare :

MM. H. Fiquet et L. Marthoud, candidats Français, élus Conseillers Municipaux pour les années 1911 et 1912 ;

C. Paturel, candidat Français, élu Conseiller Municipal pour l'année 1911 ;

L. Camera et W. J. N. Dyer, candidats étrangers, élus Conseillers Municipaux pour les années 1911 et 1912.

Aucune protestation n'a été présentée par les électeurs qui assistaient au dépouillement des suffrages.

La Séance électorale est levée à 5 h. 1/2.

Le Conseil n'ayant aucune objection à formuler contre les opérations électorales admet à l'unanimité la validité des Elections du 12 Janvier courant.

**Formation des Bureaux.** — Monsieur le Consul Général fait connaître qu'il n'a pas l'intention de déléguer ses pouvoirs, et conservera la présidence que lui attribue le Règlement d'Organisation Municipale.

Sur la proposition de M. W. J. N. Dyer, secondé par M. Dejean de la Bâtie, la Vice-Présidence est offerte à M. L. Marthoud ; ce dernier déclarant l'accepter, est élu Vice-Président à l'unanimité.

*Comités.* — Il est procédé ensuite à la constitution des divers Comités, qui sont formés comme suit pour l'Exercice 1911.

Travaux publics	{	MM. C. PATUREL F. H. FIQUET L. CAMERA Th. ECKARDT	Finances	{	MM. L. MARTHOUD M. PERMEZEL BRODIE A. CLARKE W. J. N. DYER
École Municipale	{	MM. F. H. FIQUET L. CAMERA	Gouverneurs de l'Hôpital	{	MM. Le DR. FRESSON R. P. BOUVIER

La Séance est levée à 5 heures. 1/4

*Signé:* Mce. DEJEAN DE LA BATIE  
BRODIE A. CLARKE  
L. CAMERA  
W. J. N. DYER  
F. H. FIQUET  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL



## Séance du Conseil du 23 Janvier 1911



L'an mil neuf cent onze et le vingt trois Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Budget de 1911.** — Le Conseil ayant pris connaissance des propositions de Budget pour l'Exercice 1911, décide d'y apporter les modifications suivantes :—

(a) — *Service Sanitaire-Vétérinaire.* — Les appointements de MM. Keylock & Pratt, Vétérinaires, sont portés de Tls: 200 à Tls: 300 par mois.

(b) — Le montant de la pension mensuelle accordée au Sergent Jégo, démissionnaire, par Décision du 28 décembre 1910, est porté de Tls: 40 à Tls: 60, sans autre modification des conditions stipulées antérieurement.

En ce qui concerne le Budget Spécial à l'Emprunt, le Conseil estime qu'il y a lieu, avant d'en arrêter les chiffres au point de vue "Recettes" d'attendre le résultat des négociations entreprises auprès des Banques par le Comité des Finances.

**Garde Municipale.** — Lecture est donnée de deux Ordonnances Consulaires, en daté du 2 Janvier 1911, en vertu desquelles :

(a) — Sont nommés Gardes de 1<sup>e</sup> Classe, les Gardes de 2<sup>e</sup> Classe, Alfonsi, Badet, Fréchin, Gouget, Traissac, et Vidal.

Sont nommés Gardes de 2<sup>e</sup> Classe, les Gardes de 3<sup>e</sup> Classe Bordes et Delente.

Est nommé Garde Monté de 2<sup>e</sup> Classe, le Garde Monté de 3<sup>e</sup> Classe Huet.

(b) — Le Brigadier Loisel est rayé des contrôles à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1910.

(c) — Un congé de neuf mois est accordé au Sergent Gabrielli, aux conditions habituelles, à dater du jour de départ de Shanghai.

(d) — Diverses mutations et nominations sont opérées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

**Droits de Quayage.** — Suivant état dressé par l'Administration des Douanes, la part de la Municipalité sur les Recettes réalisées à ce titre durant le 4<sup>e</sup> trimestre de 1910, s'élève à Tls: 14.822,24, représentant une augmentation de Tls: 1.839,65, par rapport au précédent Trimestre, et une diminution de Tls: 597,32, par rapport au Trimestre correspondant de 1909.

**Travaux Publics.** — (a) — Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil vote les crédits suivants :

Tls: 110, pour la transformation de deux machines balayeuses ;

Tls: 125, pour l'achat de bois, peinture, huile, destinés à l'entretien du matériel roulant (tombereaux et caisses d'arrosage) ;

Tls: 220, pour le renouvellement du stock de matériel d'électricité, et la réfection de l'installation électrique dans le logement du Chef de la Garde ;

Tls: 150, pour le curage de la crique limite, bordant au Sud les Rues Eugène Bard, Kouei Ling Chang et Baron Gros.

(b) — Le paiement à Messrs Hanson, Mc Neill & Jones d'une somme de Tls: 3.367,60, est autorisé, pour cession à la Municipalité de parcelles de terrain détachées des Lots 174, 179, et 129, dont la superficie globale est de Om.3.0.6.2.

Cette cession se rapporte à la mise à l'alignement de ces Lots, récemment réalisée Rue du Consulat, entre les Rues Tourane et Hué, d'une part, les Rues de Saigon et des Pères, d'autre part.

**Tramways.** — Communication est donnée d'un état adressé par la Compagnie, indiquant, par mois, le chiffre des Recettes Brutes réalisées par l'exploitation du Service des Tramways pendant le 4<sup>e</sup> Trimestre de 1910.

Ces recettes se sont élevées, au total, à Tls: 36.361,90, en augmentation de Tls: 7.902,36, par rapport au trimestre correspondant de 1909, et en diminution de Tls: 432,48, par rapport au 3<sup>e</sup> Trimestre de 1910.

La redevance (5 %) payée à la Municipalité de ce chef, est de Tls: 1.818,10, auxquels il convient d'ajouter Tls: 7,60, pour redevance sur les Recettes de Publicité durant l'année.

Le Secrétaire est chargé, à ce sujet, de s'informer auprès de la Compagnie des conditions suivant lesquelles fonctionne le système de publicité dans les Tramways; le Conseil appréciera ensuite jusqu'à quel point il doit tenir compte, à l'égard de la Compagnie, des difficultés rencontrées par elle pour l'encassement de ces Recettes.

**Hôpital Général.** — Lecture est donnée de la lettre suivante:

SHANGHAI GENERAL HOSPITAL

16th January 1911.

G. LAFERRIERE, Esq., Secretary,  
French Municipal Council.

Sir

The following Resolution was unanimously passed at a Meeting of the Governors of the Shanghai General Hospital held on the 13th instant:

*“That in view of the decision of the Medical Body that immediate steps should be taken to rebuild the Female Wards, and the necessity of providing suitable accommodation for the Sisters it is resolved to approach the two Councils with a view to obtaining (in addition to the existing grants towards cost of Charity Patients) further grants not exceeding Tls: 20.000 per annum, in the proportion of 2/3rds from the General and 1/3rd from the French Municipalities to meet the interest on the cost of New Buildings”.*

May I beg that you will submit this matter to the favourable consideration of your Council?

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: P. F. LAVERS, Secretary.

Le Conseil est disposé à garantir pour un tiers, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de 6.500 Taëls, les intérêts de l'emprunt que se propose de contracter l'Hôpital Général en vue de la reconstruction de ses vieux bâtiments; il est bien entendu, toutefois, que cette décision ne sera valable qu'autant que le Municipal Council aura, de son côté, garanti les intérêts de l'emprunt pour les deux autres tiers.

**Gratifications de fin d'Année.** — Le paiement des gratifications de fin d'année au Personnel Indigène des divers Services Municipaux est autorisé conformément aux états ci-après soumis par les Chefs de Service.

	\$	cts	Tls	cts
<i>Secrétariat</i>				
Personnel du Bureau.....			215	75
Infirmierie.....			3	»
Service Sanitaire Vétérinaire.....			99	»
Sémaphore.....			27	»
Pompiers.....	130	75	30	»
Ecole Municipale.....	134	50	»	»
Volontaires.....			9	25
Imprimerie Municipale.....			38	»
<i>Garde Municipale</i>				
Tonkinois.....			400	
Chinois.....			600	
<i>Travaux Publics</i>				
Contrôle.....			33	»
Travaux.....			89	»
Voirie—Concession.....			437	»
» Routes Extérieures.....			139	»
Ecuries—Maréchalerie.....			7	»
» Mafous.....	262	00		
	527	25	2,127	00

**Service des Eaux.**—Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie, transmettant copie de la correspondance échangée entre elle et la Direction du Port, au sujet de l'exécution des Travaux de modification de la prise d'eau à Tonkadou, autorisés par Décision du 12 Décembre dernier.

En vue de permettre à la Compagnie de se conformer aux usages établis quant aux travaux à entreprendre dans le lit du fleuve, le Conseil lui donne liberté pleine et entière pour communiquer les plans et études du travail projeté à la Direction du Port qui pourra, avec le plan indiquant les limites prévues pour la propriété Municipale de Tonkadou, se rendre compte exactement de l'empiètement momentané qui doit en résulter sur la berge du Whampoo.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Le Conseil prend connaissance d'un état, communiqué par l'Administration des Douanes Impériales Chinoises, indiquant la Situation Financière du Lazaret de Chang Pao Sha, au 31 Décembre 1910.

Il en ressort un solde créditeur de Hkw. Tls: 1.129,40.

**Abattoirs.**—Un crédit de Tls: 200 est voté, sur proposition de l'Inspecteur en Chef, pour achat en France d'un matériel spécial d'estampillage pour les viandes abattues, sortant des Abattoirs Municipaux.

**Cimetiere de Passiejo.**—Lecture est donnée de la correspondance suivante échangée avec le "Municipal Council".

« Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française

« Monsieur,

« Shanghai le 29 Décembre 1910.

« Notre Service de la Perception me remet le Bulletin de Taxe Foncière ci-inclus, dont le montant, « Tls: 43,83, n'a pu être encaissé auprès de votre Municipalité, en tant que propriétaire des Lots Cadastreux 633 et 634. »

« Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire connaître, officiellement, les raisons qui motivent de votre part ce refus d'acquitter une taxe, au sujet de laquelle aucune Décision de notre Conseil « n'est intervenue. »

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. »

« Le Secrétaire.

Signé: « G. LAFERRIÈRE. »

« Monsieur W. E. LEVESON, Secrétaire.

« Shanghai Municipal Council.

Shanghai, January 14, 1911.

G. LAFERRIERE, Secretary,

French Municipal Council.

Sir,

*With reference to your letter of December 29, and to the correspondence appearing in the Municipal Gazette of the same date, you will note that the Council has purchased Mou 4.418 of land, consisting of B. C. Lots 4001 and 4364, for inclusion in the Paksienjao Cemetery. I have therefore to request that the area in question may be free of taxation.*

*I am further directed to state that the Council is desirous of purchasing, provided reasonable terms can be arranged, the remaining land west of these lots, up to the Rue Eugène Bard and the Rue Song Chan, with the object of consolidating and completing the cemetery property: and I am to request your good offices in negotiating with the native owner to this end.*

*The Council is prepared to make arrangements for the surrender for public use of sufficient land to enable the French Council to effect a desirable road improvement at the corner of the two roads I have mentioned, and will be greatly obliged if the French Council will advise the Council of the most advantageous terms possible.*

*With the Council's thanks in anticipation for this service, and enclosing an explanatory plan of the site.*

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: W. E. LEVESON  
Secretary.

Le Conseil regrette de ne pouvoir donner son assentiment à une mesure quelconque, ayant pour objet soit l'agrandissement du Cimetière actuel de Passiejo, soit la création d'un nouveau sur les terrains avoisinants.

**Licences.**—(a)—Sur avis favorable du Chef de la Garde, autorisation est accordée à M. Barbey, Directeur du "Kinema Theatre", d'installer un cinématographe dans le hall, situé place de l'Est, à condition qu'il se conforme aux Règlements Municipaux, et en particulier au Règlement relatif aux cinématographes.

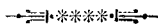
(b) — A la suite de la mise en service par la Municipalité de plaques émaillées, destinées aux Jinrickshaws publics de 1<sup>e</sup> catégorie (jinrickshaws à roues munies de pneumatiques), le Conseil, sur proposition du Secrétaire et du Chef de la Garde, décide d'apporter l'addition suivante au Règlement concernant ces véhicules :

« Les Jinrickshaws de 1<sup>e</sup> Classe doivent porter la plaque de licence émaillée délivrée par le Conseil « d'Administration Municipale, à l'extrémité du garde boue, le numéro tourné vers le voyageur, qui doit « avoir la dite plaque à sa droite. »

La Séance est levée à 6 h. 3/4.

*Signé :* Mce. DEJEAN DE LA BATIE  
BRODIE A. CLARKE  
L. CAMERA  
W. J. N. DYER  
Th. ECKARDT  
F. H. FIQUET

## Séance du Conseil du 10 Février 1911



L'an mil neuf cent onze et le dix Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux publics.**—(a)—Le Conseil examine les propositions soumises par le Comité des Travaux, à la suite de la séance tenue par lui le huit Février. Ces propositions font l'objet du procès-verbal ci-après :

## Séance du Comité des Travaux du 8 Février 1911

Le huit Février mil neuf cent onze, à cinq heures de l'après-midi, le Comité des Travaux s'est réuni à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents :

MM. L. CAMERA	} Membres du Comité
F. H. FIQUET	
Th. ECKARDT	
C. PATUREL	
M. WANTZ, Ingénieur Municipal	
G. LAFERRIERE, Secrétaire	
J. DANTIN, Secrétaire-Adjoint.	

**Batiments Municipaux.** — (a) — *Postes de Police et d'Incendie, Avenue P. Brunat.* — Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur sur les soumissions présentées pour l'installation de l'éclairage électrique, et des canalisations d'eau et appareils hydrauliques dans ces bâtiments.

Conformément à sa proposition, le Comité des Travaux recommande l'acceptation des soumissions suivantes :

Pour l'Electricité, Messrs Andersen, Meyer & Co .....	Tls: 2.463,94
Pour l'Eau, la Cie Fse de Tramways .....	Tls: 2.860,00

En ce qui concerne l'installation de la distribution d'eau, le devis présenté par la "Shanghai Waterworks Co" s'élevait à Tls: 2.700 seulement: mais à ce prix il faut ajouter le coût de la fourniture et pose du branchement principal entre la conduite sise sous la voie publique et les conduites de distribution intérieure, installation prévue au devis de la Compagnie Française. De plus, cette dernière Compagnie a compris également dans son estimation l'installation d'appareils complémentaires non prévus au Cahier des Charges, tels que robinets, vannes d'isolement pour les prises d'incendie, et robinets de prise en charge, qui permettront de faire des réparations en isolant le branchement en mauvais état.

Ainsi, la différence en plus de Tls: 170, demandée par la Compagnie, correspond à une *amélioration de l'installation prévue*; elle n'est d'ailleurs que relative, puisqu'au prix proposé par la "Shanghai Waterworks Co", il faut ajouter le coût du branchement principal.

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes :

<i>Canalisations d'eau</i> —Gordon & Co.....	Tls : 3.200,00	
<i>Installations d'Electricité</i> — Arnhold Karberg & Co.....	» 3.200,00	
Scott Harding & Co.....	» 3.341,00	
Jardine Matheson & Co.....	» 2.695,00	
do .....	» 2.574,00	(variante)
do .....	» 2.497,00	do
do .....	» 2.371,00	do
E. E. Porter & Co.....	» 2.625,00	

(b) — *Maison d'Arrêt de Lokawei.* — Sur rapport de l'Ingénieur Municipal, le Comité recommande l'acceptation de la soumission de Messrs E. E. Porter & Co, pour l'installation des sonneries et avertisseurs électriques dans les nouvelles Prisons de Lokawei, au prix de Tls : 525,00 (\$ : 700,00 à 75).

Il est expressément spécifié que le soumissionnaire fournira, suivant l'engagement pris par lui, des timbres de 8", au lieu de timbres de 6", sans augmentation de prix.

Une autre soumission, reçue de Messrs Jardine, Matheson & Co, comportait un prix de Tls : 575,00.

(c) — *Ecole Municipale.* — Le Comité examine les comptes présentés par M. Charrey, Architecte, pour l'achèvement de la toiture de ce bâtiment, qu'il avait été chargé d'assurer suivant Décision du Conseil du 30 Mai 1910.

Il estime que même en tenant compte des modifications apportées à la charpente pour l'installation des lucarnes demandées postérieurement, le prix de revient des travaux de couverture est quelque peu exagéré, et il charge l'Ingénieur Municipal d'approcher M. Charrey, en vue d'obtenir une réduction du montant des factures afférentes à ces travaux.

Quant à la réclamation du premier entrepreneur Ya Sung Tai, relative à la location des échafaudages à l'entrepreneur actuel, le Comité est d'avis de n'en pas tenir compte, les témoignages de ce dernier et du surveillant de la Municipalité ayant établi que ces échafaudages n'avaient pas été utilisés par la nouvelle entreprise.

L'Administration Municipale ne pourrait prendre la demande de Ya Sung Tai en considération, que s'il justifiait avoir reçu des instructions de l'Architecte, de laisser en place les échafaudages.

Appelé à donner son avis sur la façon dont s'exécutent les travaux dans les divers Bâtiments Municipaux en construction, l'Ingénieur rend compte au Comité des irrégularités qu'il a constatées lui-même, ou fait relever quotidiennement par les Surveillants de la Municipalité.

Le Comité approuve sa suggestion d'expérimenter les travaux en béton armé des Prisons et des Postes de Police et d'Incendie : une réunion, à laquelle seront convoqués les Architectes, aura lieu à cet effet.

En ce qui concerne l'Ecole Municipale et le Poste Central de Police, il ressort des constatations faites, et reconnues par l'Architecte, que les entrepreneurs ne se conforment pas aux Cahiers des Charges approuvés par le Conseil, et de leur propre autorité, modifient, soit la nature des matériaux à employer, soit les dimensions à donner aux murs, etc. . . .

Le Comité ne peut admettre ces procédés qui obligent à un contrôle rigoureux de tous les instants, et il recommande que les entrepreneurs soient invités, par l'intermédiaire de l'Architecte, à exécuter strictement les prescriptions des Cahiers des Charges. En tous les cas, l'Ingénieur Municipal devra être informé, en temps voulu, des modifications projetées. L'observation de ces prescriptions entrainera la réduction des prix convenus pour les travaux ainsi exécutés, sans préjudice d'ailleurs de celle que la Municipalité aura à exercer sur le prix de ceux qui ont été effectués précédemment dans des conditions defectueuses.

**Voirie.** — Lecture est donnée de rapports de l'Ingénieur, préconisant des améliorations à apporter dans le choix des matériaux de macadamisage, et le mode d'entretien des chaussées empierrées.

(a) — *Choix des matériaux.* — La grosseur des cailloux servant au macadamisage devrait être de 5 c/m, au lieu de 2 c/m, de façon à permettre l'incrustation dans le sol, et par suite la plus grande adhérence, et aussi une meilleure résistance au roulage.

Le Comité approuve cette proposition, et estime qu'il serait bon d'arriver sur ce point à une entente

avec le Municipal Council, qui assure la fourniture des matériaux suivant arrangement conclu pour trois ans en 1908.

(b) — *Entretien des chaussées empierrées.* — Le Cahier des Charges pour l'exploitation du Service des Tramways impose à la Compagnie l'entretien du macadam entre les rails et jusqu'à 50 c/m à l'extérieur de la voie.

Cette situation est éminemment fâcheuse pour l'exécution des travaux de réfection des chaussées; la limite de la zone (50 c/m) crée une ligne de démarcation où la soudure est toujours mal faite: l'inaptitude des ouvriers de la Compagnie et l'insuffisance du matériel employé par elle pour les rechargements sont les causes de mauvais emplois de matériaux. Enfin, la trop grande durée de ces réfections partielles gêne le trafic, et par leur nature, elles entretiennent un état constant de malpropreté sur les voies publiques.

Pour remédier à cet état de choses, l'Ingénieur propose les mesures suivantes:

(1<sup>e</sup>) — placer un rang de pavés de chaque côté des rails;

(2<sup>e</sup>) — décharger la Compagnie de l'entretien de l'empierrement, et lui demander en retour, de contribuer, comme précédemment, à l'entretien des voies publiques, en versant à la Municipalité une redevance représentant le coût d'entretien du nouveau pavage.

Ces mesures, auxquelles le Comité donne son assentiment comme devant assurer l'unité de travail et une meilleure exécution, ne peuvent toutefois être réalisées qu'après modification du Cahier des Charges, d'un commun accord avec la Compagnie; en conséquence, le Comité recommande au Conseil d'autoriser l'Ingénieur Municipal à entamer les pourparlers avec elle, en vue d'arriver à une entente sur cette question.

(c) — *Goudronnage.* — Monsieur Wantz, qui pendant cinq années a été chargé des expériences de goudronnage à Paris, recommande au Comité ce mode de traitement des chaussées comme donnant, avec le minimum de dépenses (Fr: 0,12 par m<sup>2</sup>), les meilleurs résultats quant à la protection de l'empierrement contre l'usure de la circulation, et quant à la lutte contre les poussières.

Le matériel nécessaire comprendrait:

(1<sup>e</sup>) — une machine à traction animale pour répandre le goudron sous pression;

(2<sup>e</sup>) — une pompe centrifuge, avec moteur de Dion, pour le remplissage de la goudronneuse;

(3<sup>e</sup>) — une petite goudronneuse à main pour les trottoirs.

Les dépenses à engager de ce chef s'élèveraient à environ 1.800 Taëls; par contre, l'emploi de ce procédé permettrait de réaliser nettement une économie d'entretien de 10 o/o sur les fournitures de matériaux.

Le Comité, partageant les vues de l'Ingénieur Municipal recommande l'approbation par le Conseil des mesures proposées par lui, en vue de leur application dès l'été prochain.

**Route Stanislas Chevalier.** — Le Comité approuve l'ouverture d'un crédit de Tls: 1.600, pour l'exécution du drainage de cette Route, sur une longueur de 200 mètres, entre l'Avenue Dubail et les nouvelles Prisons, dont la construction sera terminée prochainement.

**Programme et Execution des Travaux.** — (a) — Par rapport en date du 2 Février, l'Ingénieur Municipal demande qu'il soit sursis à toute Décision quant à l'exécution de travaux neufs de viabilité déjà proposés, jusqu'à ce que soient soumises par lui des propositions spéciales quant à l'exécution des travaux neufs ou de grosses réparations à entreprendre dans l'année.

Il fait ressortir, à ce sujet, que le Conseil, appelé à statuer sur un projet, doit au préalable être exactement renseigné: sur l'importance des dépenses à engager, la certitude que les dispositions projetées répondent bien aux nécessités actuelles ou futures, l'urgence de l'opération, l'opportunité de faire précéder ces travaux de menus travaux préliminaires à exécuter, soit par la Municipalité, soit par le concessionnaire.

(b) — D'autre part, en vue d'assurer l'unité de méthode et de direction dans l'exécution des travaux sur la Voie publique, l'Ingénieur Municipal propose d'inviter les Compagnies concessionnaires (Tramways, Eaux, Gaz, etc. .) à n'entreprendre aucun travail de ce genre, fut-il même déjà autorisé par le Conseil, sans en informer l'Administration Municipale, suivant une formule à adopter.

Le Comité ne peut que recommander au Conseil d'agréer ces propositions.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

Le Conseil, se rangeant aux avis exprimés par son Comité sur ces diverses questions, approuve intégralement les conclusions de ce rapport.

(b)—*Personnel.* — Des congés de neuf mois à passer en France sont accordés aux conditions habituelles à : Messieurs Tissot-Dupont, Ingénieur de la Voirie, Le Put, Surveillant des Travaux.

Le Conseil serait heureux que M. Tissot-Dupont profitât de son séjour en France pour se mettre en rapports avec le Service des Ponts et Chaussées de la ville de Paris, et s'initier aux détails de ce service, au point de vue des travaux de viabilité et d'assainissement.

Le poste de M. Le Put sera occupé intérimairement par le surveillant Gaïa, qui sera logé à Koukaza durant l'absence de cet employé.

**Assurances.**—Après avoir pris connaissance des conditions offertes par les Compagnies "L'Urbaine" et "L'Union", pour l'assurance des bâtiments Municipaux en construction, le Conseil charge le Secrétaire d'opérer celle-ci, dès que possible, comme suit :

"L'Urbaine" assurera les bâtiments de l'Avenue Paul Brunat (Postes de Police et d'Incendie) ;

"L'Union", les bâtiments de la nouvelle maison d'arrêt de Lokawei.

**Avocat-Conseil.**—Le Conseil autorise le paiement à M<sup>e</sup> Bourgeat d'une somme de Tls : 300, à titre d'honoraires dans l'affaire "Bornes-Fontaines", aujourd'hui considérée comme terminée.

**Poste Central de Police.**—Diverses modifications demandées par le Chef de la Garde, et intéressant l'escalier extérieur, et deux pièces adjacentes, sont approuvées, sur l'avis de l'Ingénieur qu'elles pourront être exécutées *sans frais* en raison de l'état d'avancement des travaux des murs.

Toutefois, le Conseil exprime le désir que les plans ne soient pas constamment modifiés, invite et l'Ingénieur et le Chef de la Garde à se concerter avec l'Architecte pour en arrêter *définitivement* les dispositions.

Il est pris note, d'autre part, des observations présentées par l'Ingénieur au sujet des modifications apportées par l'entrepreneur au Cahier des Charges, relatif à cette construction, sans l'assentiment préalable de l'Administration Municipale ; toutes réserves seront faites, en conséquence, quant au paiement du forfait.

**Service Sanitaire.**—Après avoir pris connaissance d'un rapport du Dr Fresson résumant les propositions émises par la commission d'Hygiène au cours de sa Réunion du 21 Janvier dernier, le Conseil arrête les mesures suivantes, destinées à améliorer le Service Sanitaire de la Concession, et qui constitueront en même temps une première organisation de la lutte contre la peste :—

Commande en France d'une étuve de désinfection à vapeur ; en attendant sa réception, la Concession aurait recours, comme précédemment, aux services du "Health Department" de la Concession Internationale ; une étuve de fortune serait construite, en cas d'urgence, suivant les indications données par le Dr Fresson.

Fonctionnement immédiat des Brigades Sanitaires pour les désinfections et les recherches des rats ; le personnel qui en fera partie sera muni de costumes spéciaux, et le nombre en sera augmenté suivant les circonstances.

Achat de matériel et produits de désinfection, suivant liste établie par le Service Sanitaire sur l'avis du Dr Fresson (pulvérisateurs à formol, voitures à bras avec réservoir pour créoline, fourneaux pour acide sulfureux, formol, soufre, sulfate de fer, etc. . .).

Commande de pièges à rats, et distribution dans la Concession.

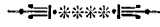
Nomination du Dr Ricou au poste de Médecin-Adjoint, chargé du Service Prophylactique de la Concession. Le Dr Ricou aurait sous ses ordres, pour l'application des mesures ordonnées, un personnel Européen comprenant en principe : l'Inspecteur en Chef du Service Sanitaire, un Inspecteur, l'Infirmier de la Municipalité, et son remplaçant intérimaire.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: M<sup>ce</sup>. DEJEAN DE LA BATIE  
L. CAMERA  
Th. ECKARDT  
F. H. FIQUET  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL



## Séance du Conseil du 20 Février 1911



L'an mil neuf cent onze et le vingt Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chêfs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—Suivant Ordonnance Consulaire en date du 9 Février :

La démission du Sergent de 1<sup>re</sup> Classe Jêgo est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1911 ;

Un congé de neuf mois, aux conditions habituelles, est accordé aux Gardes de 1<sup>re</sup> Classe Lambinet et Dupuy ;

Le Sergent de 1<sup>re</sup> Classe Courbon est cassé de son grade pour faute grave en service et remis Garde de 1<sup>re</sup> Classe à compter du 10 Février 1911.

Diverses nominations et mutations sont opérées dans le personnel Chinois.

**Service des Eaux.**—(a)—Communication est donnée d'un état indiquant le montant des Recettes Brutes réalisées par l'exploitation du Service des Eaux durant le 4<sup>e</sup> Trimestre de 1910.

Le montant en est de Tls : 19.533,80, en diminution de Tls : 2.174,29, par rapport au 3<sup>e</sup> Trimestre et en augmentation de Tls : 4.353,07, par rapport au trimestre correspondant de 1909.

La redevance due par la Compagnie à la Municipalité, à ce titre, est de Tls : 488,34.

(b)—Le Conseil prend connaissance d'une note de M. Laforest, Ingénieur de la Compagnie, exposant les raisons qui motivent l'établissement du 2<sup>e</sup> Château d'Eau sur un terrain situé aussi près que possible de l'Avenue Dubail.

D'une part, les frais de premier établissement augmenteraient considérablement avec l'éloignement, par suite de la nécessité d'établir une conduite aller et retour entre l'emplacement du Château d'Eau et cette Avenue ; d'autre part, la perte de charge serait considérablement accrue, ce qui constituerait une grave tare à l'installation, et entraînerait des dépenses supplémentaires assez considérables pour l'exploitation.

Le Conseil décide, en conséquence, de donner satisfaction à la Compagnie dans la plus large mesure possible.

**Vehicules Privés.**—Lecture est donnée d'un rapport du Secrétaire, précisant diverses dispositions sur lesquelles peut être basée la révision de l'arrangement intervenu en 1899 avec le Municipal Council pour la délivrance des licences de véhicules privés.

Le principe de cette révision ayant été admis par la Municipalité de la Concession Internationale (lettre du 4 Juillet 1910) sous réserve de ratification de l'arrangement à intervenir par la prochaine Assemblée des Contribuables, le Conseil, après avoir approuvé les propositions du Secrétaire, le charge d'en faire part, dès à présent, au Municipal Council.

**Caisse de Prevoyance.**—La Situation Financière de la Caisse de Prevoyance, arrêtée au 31 Décembre 1910, est soumise au Conseil qui l'approuve.

Elle s'établit comme suit :

SITUATION FINANCIÈRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE  
au 31 Décembre 1910.

DOIT		AVOIR	
	Tls		Tls
<b>Interets.</b>	105,61	<b>Banque de L'Indo-Chine.</b>	16.829,29
<b>Profits &amp; Pertes.</b>	0,22	<b>Prets Hypothecaires.</b>	42.656,00
<b>Comptes Individuels.</b>	59.379,46		
	<u>Tls: 59.485,29</u>		<u>Tls: 59.485,29</u>

Vu et Approuvé,  
Le Président du Comité de Gérance,  
G. LAFERRIERE

Le Trésorier  
*Signé* : J. DANTIN.

**Cimetiere de Passiejo.** — Lecture est donnée de la lettre suivante du Municipal Council :  
*Shanghai, February 14, 1911.*  
G. LAFERRIERE, Secretary,  
*French Municipal Council.*

*Sir,*

*I am directed to acknowledge the receipt of your letter of January 27, received in response to the Council's request for assistance in extending the Pahsienjao Cemetery, and to state that the Council learns with regret that the French Council is unable to give its assent to any measures having for their object either the enlargement of the existing Cemetery at Pahsienjao, or the opening of a new one upon neighbouring land.*

*In this connexion, I am directed to point out that in the Council's letter of August 9, 1910, you were informed of the wish to acquire additional land for this Cemetery; that no objection was then made to the purchase of B. C. Lots 4001 & 4364, the deeds for which were registered in the name of the French Council; and that negotiations were accordingly completed and the purchase money was paid.*

*Under the circumstances, I am directed to express the hope that the French Council will be good enough to acquiesce in the proposed slight addition to the Cemetery, which amounts to no more than squaring up the site, and will lend its assistance in the acquisition of the small piece of land remaining at the corner of the property.*

*I am, Sir,*

*Your obedient servant,*  
*Signed: W. E. LEVESON*  
*Secretary.*

Les terrains dont il s'agit étaient enregistrés, non pas au nom de la Municipalité Française, comme il est dit dans cette lettre, mais au nom de la Caisse de Prévoyance, et c'est en sa qualité de Président du Comité de Gérance de cette institution, fonctionnant indépendamment du Conseil, que le Secrétaire de la Municipalité eut à intervenir pour régler avec le Municipal Council le transfert de ces propriétés, qui faisait l'objet essentiel de la lettre du 9 Août 1910.

Il est résulté de là un malentendu, en considération duquel le Conseil décide de ne pas s'opposer à l'agrandissement du Cimetière par l'addition des parcelles aujourd'hui acquises. Il tient toutefois à exprimer le désir que ce nouveau terrain ne serve pas à l'établissement du cimetière Mahométan projeté.

En ce qui concerne les parcelles s'étendant jusqu'aux Rues Eugène Bard et Song Chang il ne peut que maintenir sa Décision première, notifiée au Municipal Council par lettre du 27 Janvier dernier, pour les raisons d'intérêt public qui ont fait que depuis l'extension de la Concession en 1900, tous dépôts de cercueils y sont interdits, et que la Municipalité elle-même a dû acquérir un terrain hors des limites, pour les nouvelles sépultures.

**Licences.** — Sur avis favorable du Chef de la Garde, autorisation est accordée à M. Berthier, douvri, au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à l'angle des Rues Montauban et du Consulat, un établissement comprenant : salles de café, de billard, de lecture, etc . . .

La licence comportera autorisation d'ouverture jusqu'à Minuit tous les soirs.

**Batiments Municipaux.** — Après avoir pris connaissance de deux lettres de M. Charrey, relatives aux conditions dans lesquelles s'effectuent les travaux d'achèvement des divers bâtiments dont il est l'architecte, le Conseil prenant note des explications fournies au sujet des modifications signalées dernièrement par l'Ingénieur Municipal et relatées dans le rapport du Comité des Travaux, décide de laisser à M. le Consul Général, Président, le soin de régler le malentendu qui semble s'être produit, à cette occasion, entre l'Ingénieur et M. Charrey.

**Secretariat.** — Le Conseil, sur proposition du Secrétaire, accepte la garantie donnée en faveur du Compradore par Monsieur Ken Wah fils, jusqu'à concurrence d'une somme de Tls : 7.000

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé:* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA  
W. J. N. DYER  
Th. ECKARDT  
F. H. FIQUET  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL

## Séance du Conseil du 27 Février 1911



L'an mil neuf cent onze et le vingt sept Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Ecole Franco-Chinoise.** — Le Secrétaire informe le Conseil qu'à la suite des démarches entreprises par lui en vue du transfert de cette Ecole dans les locaux de l'International Institute, le Comité de Direction de cette Institution a fait, en ce sens, les conditions suivantes :

Bail d'un an, renouvelable à expiration, de 3 mois en 3 mois ;

Loyer mensuel Tls : 250.

Le Conseil enregistre avec satisfaction l'heureuse issue des négociations et autorise le Secrétaire à traiter définitivement, dans la limite du prix indiqué.

**Eclairage Electrique.** — Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur relatif à l'éclairage de l'Avenue Paülun, le Conseil approuve le projet d'installation, le long de cette Route, de 6 lampes à incandescence de 24 bougies, qui pourront être remplacées ultérieurement par des lampes à arc suivant les dispositions préconisées dans le rapport et notifiées à la Compagnie.

**Abattoirs Municipaux.** — Le contrat du sieur Wou Tai, pour l'enlèvement du sang aux Abattoirs, est renouvelé pour un an, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de \$ : 20, au lieu de \$ : 17, comme payé jusqu'ici.

**Service Sanitaire.**—(a)—En réponse à une demande du Dr Ricou, le Conseil autorise l'engagement, à titre provisoire, de deux Inspecteurs, en remplacement de MM. Vial et Dhalluin, primitivement désignés pour être attachés au service prophylactique.

Les titulaires éventuels de ces postes ainsi créés recevront des appointements nets de Tls : 100 par mois.

A cette occasion, le Conseil fixe à Tls : 200 le montant des honoraires à allouer au Dr Ricou pour la période durant laquelle ses services seront spécialement requis pour la direction du service prophylactique.

(b)—L'achat d'une machine à écrire "Barlock" à grand clavier, est autorisé.

Par contre, le Conseil regrette de ne pouvoir prendre en considération la demande de M. R. Tillot, tendant à l'obtention d'une somme de Tls : 400, à titre de participation de la Municipalité à l'achat qu'il se propose de faire d'une voiturette automobile, utilisable pour ses déplacements en service.

**Affaire Société Immobilière.** — M. le Consul Général, Président, expose qu'il a reçu de M<sup>e</sup> Berthoz, Avocat de cette Société, assignation en paiement d'une indemnité pour "occupation illégale de terrains lui appartenant Place de l'Est."

La défense de la Municipalité sera présentée par M<sup>e</sup> Bourgeat, et le Conseil est d'avis, après l'exposé qui a été fait de la question par le Président de laisser à cet Avocat le soin de continuer la procédure engagée.

**Aviation.** — Le Conseil vote la création d'un prix de Tls : 1.000, à attribuer aux Aviateurs Français, actuellement à Shanghai, à l'occasion du raid qu'il se proposent d'accomplir prochainement au dessus de la Ville.

**Licences.** — Le transfert à M. Barouche de la licence primitivement accordée à M. Barbey pour l'exploitation d'un cinématographe dans le hall de la Place de l'Est, est autorisé sur avis favorable du Chef de la Garde.

**Route Stanislas Chevalier et terrains de la Butte de tir.** — L'examen de cette question est renvoyé à la prochaine Séance.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé:* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

Th. ECKARDT

F. H. FIQUET

L. MARTHOUD

C. PATUREL

## Séance du Conseil du 6 Mars 1911



L'an mil neuf cent onze et le six Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics.** — (a) — A la suite de la Décision prise par le Conseil le 10 Février dernier relativement à la fourniture des matériaux de macadamisage, la correspondance ci-après a été échangée avec le Municipal Council :

Shanghai, le 14 Février 1911

Monsieur W.E. LEVESON, Secrétaire,  
Shanghai Municipal Council.

Monsieur

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 13 Février, par laquelle vous avez bien voulu m'informer que, durant l'année courante, les fragments de granit concassé 1/4" seraient livrés à la Municipalité Française au prix de Tls : 0,25 la tonne.

Je vous remercie de cette information dont bonne note a été prise, et saisis l'occasion de vous entretenir d'une proposition qui a reçu l'approbation du Conseil et serait de nature à entraîner une modification de l'arrangement intervenu en 1908 entre les deux Municipalités pour la fourniture des matériaux de macadamisage, selon que le Municipal Council se déclarerait ou non en mesure d'assurer cette fourniture sur les bases ci-après :

Dans un rapport relatif à l'amélioration des chaussées empierrées, l'Ingénieur Municipal a fait ressortir les avantages que présenterait au point de vue de la résistance à l'usure, l'emploi, à qualité égale, de cailloux plus gros que ceux servant actuellement aux macadamisages, et, sur sa proposition le Conseil a décidé de s'efforcer d'obtenir des cailloux mesurant au maximum 5 centimètres (2") et au minimum 3 centimètres (1"1/4) de diamètre.

En raison des accords passés antérieurement avec le Municipal Council, et dont le renouvellement s'impose à brève échéance, je suis chargé de vous demander de soumettre cette question à son examen, dès que possible, en vous priant de me faire connaître si, et à quelles conditions de prix, la Municipalité pourrait compter sur la fourniture, par son intermédiaire, des matériaux des dimensions ci-dessus indiquées.

Je dois mentionner à ce sujet que des offres ont été déjà adressées à notre service des Travaux, comportant, pour la livraison à pied d'œuvre, un prix de Tls : 1,80 par tonne.

Veillez agréer, etc...

Le Secrétaire du Conseil,  
Signé : G. LAFERRIERE

Traduction d'une lettre du Municipal Council datée du 27 Février 1911

« Monsieur,

« Je suis chargé de vous accuser réception de votre lettre du 14 Février et de vous informer en réponse, « que le Conseil est prêt à fournir des matériaux de macadamisage, des dimensions spécifiées, aux mêmes « conditions de prix à la tonne et de frais de transport qu'actuellement.

« Les livraisons commenceront quand vous le désirerez, et dès qu'auront été apportées aux dispositions « actuelles les modifications nécessaires pour répondre aux besoins de la Municipalité Française, »

Veillez agréer, etc...

Le Secrétaire,  
Signé : W. E. LEVESON

Le Conseil décide d'accepter les offres de la Municipalité Internationale conformément à l'avis de l'Ingénieur et suivant les conditions par lui indiquées.

(b) — Les crédits suivants sont mis à la disposition du service des Travaux :

\$ : 150,00, pour achat d'arbustes divers destinés au Jardin Public et au Jardin de l'Hôtel Municipal ;

Tls ; 112,50, pour réparation et peinture des caisses d'arrosage, achat de manches, etc...

Tls : 810,00, pour la construction aux ateliers du dépôt de six tombereaux, et réparations courantes.

**Orphelinat.**—Autorisation est donnée au Secrétaire de verser à l'Orphelinat de la Providence la somme de Tls : 1.500, montant de l'allocation annuelle consentie par la Municipalité à cette Institution.

**Tramways.**—Par lettre du 22 Février, la Compagnie signale qu'à la suite des travaux de drainage de l'Avenue Dubail, la voie de tramways s'est notablement affaissée en maints endroits de cette Avenue ; elle demande que la Municipalité veuille bien, en cette circonstance, et en considération des dépenses qu'elle a eu à supporter, lui consentir, comme elle l'a fait lors de l'exécution du drain de la Rue Hué, la fourniture gratuite du ballast et du macadam nécessaires pour les rechargements à effectuer.

Le Conseil, sur avis favorable de l'Ingénieur, décide d'adopter cette solution comme règlement à l'amiable, et sans aucun engagement pour l'avenir.

**Route Stanislas Chevalier & Terrains de la Butte de Tir.**—Le Conseil, confirmant la Décision prise en Séance du 5 Juillet 1910 par le Comité des Finances, approuve les comptes présentés par M. Portier relativement aux achats de terrains que, conformément à la Décision du Conseil du 5 Octobre 1909, il avait été chargé d'effectuer pour le compte de la Municipalité, en vue de l'établissement d'un nouveau Stand sur ou dans le voisinage des terrains sis à l'Ouest de la Route Père Robert, et le percement d'une Route mettant en valeur ces terrains.

La superficie acquise est, suivant les titres chinois, de 14 mows. 2. 2. 6., pour laquelle il a été payé \$ : 14.793,49, comprenant, outre le prix d'achat, les indemnités pour enlèvement de tombeaux, commission aux courtiers, tipaos, notables etc...

Monsieur Eckardt déclare n'approuver ni les comptes ni le procédé suivi.

A cette occasion, sur la proposition de M. le Président et de M. Eckardt, le Conseil charge le Secrétaire de poursuivre activement, de concert avec l'Ingénieur, les négociations entreprises pour l'ouverture des Routes projetées (Nouvelle Route Stanislas Chevalier, et Route reliant les Routes Voyron et Père Robert), mais il est expressément décidé qu'elles ne seront définitives qu'après entente avec le Comité des Travaux et approbation du Conseil.

**Ecole Municipale Française.**—Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur, rendant compte des démarches entreprises par lui auprès de l'Architecte pour obtenir une réduction des factures relatives à la toiture de l'Ecole, le Conseil décide d'en effectuer le règlement au sieur Wong Chung Kee, pour la somme totale de Tls : 4.289,99, sur laquelle un acompte de Tls : 3.000 lui a été versé en Janvier dernier.

En ce qui concerne les remarques publiées dans le rapport du Comité des Travaux du 10 Février, quant à l'inobservation du Cahier des Charges par l'Entrepreneur, M. le Consul Général, Président, fait savoir au Conseil que, suivant les explications échangées entre l'Architecte et l'Ingénieur, ce dernier n'avait d'autre but que d'exiger qu'aucun changement ne fût apporté sans une nouvelle autorisation, aux plans et dessins déjà approuvés par le Conseil.

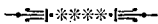
**Service Sanitaire.**—Lecture est donnée d'une lettre du Dr. Ricou préconisant l'adoption de diverses mesures destinées à assurer le bon fonctionnement du Service Sanitaire de la Concession (construction d'un local pour les désinfections, d'une étuve à formol, etc...).

Cette question est renvoyée à l'examen du Comité des Travaux pour choix de l'emplacement et approbation des plans.

La Séance est levée à 6 heures 1/4.

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE  
W. J. N. DYER  
Th. ECKARDT  
F. H. FIQUET  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL

## Séance du Conseil du 13 Mars 1911



L'an mil neuf cent onze et le treize Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents, à l'exception de Monsieur Eckardt.

Après avoir pris connaissance des observations formulées par M. Th. Eckardt relativement à la teneur de ce Procès-Verbal, le Conseil le modifie sur certains points et en ordonne la publication.

**Rapports.**—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics.**—Les propositions contenues dans le Rapport du Comité des Travaux ci-dessous sont approuvées.

Le Conseil spécifie que les travaux à entreprendre à l'Hôtel Municipal devront faire l'objet d'une adjudication publique, que le Secrétaire est chargé de régler, en fixant au 20 Mars la date du dépôt des soumissions.

## Séance du Comité des Travaux du 10 Mars 1911

L'an mil neuf cent onze, et le dix Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. Th. ECKARDT  
F. H. FIQUET } Membres du Comité  
C. PATUREL }  
M. WANTZ, Ingénieur Municipal  
G. LAFERRIERE, Secrétaire  
J. DANTIN, Secrétaire-Adjoint.

Excusé : M. L. CAMERA

**Ecole Municipale Française.**—(a)—Le Comité enregistre avec satisfaction le résultat des essais du plancher en béton armé de l'Ecole Municipale, auxquels il a été procédé en présence du représentant des Architectes.

L'expérience faite avec une surcharge de 475 Kgs par m<sup>2</sup> en charge uniformément répartie, a permis d'établir qu'il n'y avait pas de déformation permanente, et qu'en conséquence le plancher éprouvé offre toute sécurité pour l'usage auquel il est destiné.

(b)—Le Comité examine diverses propositions tendant à assurer en tout temps, dans les meilleures conditions, la vidange de la fosse septique établie à l'Ecole.

Il lui paraît que cette fosse ne doit pas se déverser dans les drains des Rues adjacentes : il préconise donc la construction, à la sortie de la fosse septique, d'une fosse fixe, dont l'entrepreneur chargé de l'enlèvement des vidanges, assurera le nettoyage.

(c).—Un plan, indiquant une nouvelle disposition de l'appartement de M. Maybon, Directeur, est approuvé en vue de sa communication aux Architectes, pour estimation des dépenses et mise en exécution immédiate.



**Horloges.**—Dans sa Séance du 12 Décembre dernier, le Conseil avait formulé le désir de voir installer, près du nouveau Poste de Police de l'Ouest, une horloge destinée à donner l'heure aux passants et habitants du quartier.

Deux projets sont présentés par l'Ingénieur: l'un comportant l'emploi d'horloges électriques, tant pour l'extérieur que pour les divers bâtiments des Postes de Police et d'incendie; l'autre prévoyant l'installation, sur la façade et en saillie, d'une horloge ordinaire, à deux cadrans, lumineux la nuit, et l'établissement, en divers points de la Voie Publique, de candélabres pour lumière électrique, porteurs d'horloges à deux cadrans lumineux.

Les dépenses seraient approximativement de Tls: 2.250 pour le premier projet, de Tls: 1.600 pour le deuxième.

Le Comité estime que le Service de l'Heure est, dans les conditions actuelles, assuré sur la Concession d'une façon très satisfaisante pour le Public, et qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'engager de nouvelles dépenses en ce sens.

**Voirie.**—(a)—*Chaussées et trottoirs.*—Un Rapport de l'Ingénieur soumet à l'examen du Comité un Tableau, avec Croquis, des dimensions à adopter pour les chaussées et trottoirs dans les différents types de voies publiques, de façon à répondre, pour le présent et l'avenir, aux besoins croissants de la circulation.

Ces dimensions s'établiraient comme suit :

**Tableaux des Largeurs Comparatives des Chaussées  
et Trottoirs pour les Voies Publiques**

Largeur des Voies Publiques		Largeur des Trottoirs		Largeur des Chaussées	
Pieds	Mètres	Pieds	Mètres	Pieds	Mètres
25	— 7,62	4	— 1,22	17	— 5,18
30	— 9,15	5	— 1,52	20	— 6,11
40	— 12,20	8	— 2,44	24	— 7,32
50	— 15,25	10	— 3,05	30	— 9,15
60	— 18,30	13	— 3,96	34	— 19,38

Calculées de façon à laisser aux tramways et voitures l'axe de la chaussée, aux rickshaws et voitures en stationnement les accotements (1<sup>m</sup>, 50 au minimum), aux piétons les trottoirs, ces dimensions pourraient être modifiées, par espèce, en tant que de besoin. Les arbres seraient placés à 0<sup>m</sup>. 70 des bordures.

L'adoption de ces dispositions est recommandée par le Comité.

(b).—Exposé est fait par l'Ingénieur d'un projet de dallage en ciment à établir sur tous les trottoirs de la Rue du Consulat qui n'en sont pas encore pourvus.

Le pavage Chinois, jusqu'ici usité pour servir de fondations au massif de béton, serait supprimé et remplacé par des briquettes de béton (agglomérat de ciment et machefer) plus résistantes, et composant, pour l'enduit lui-même, une base plus stable: il en résulterait, tant au point de vue de la main d'œuvre que des matériaux, une économie évaluée à Tls: 0,30 par m<sup>2</sup>.

Le Comité approuve le projet ci-dessus, sous réserve de l'approbation du Conseil pour l'affectation des crédits nécessaires.

(c).—*Fourniture de pavés et bordures de trottoirs.*—Les soumissions ci-après sont acceptées par le Comité:

Won Wha Tls: 110, pour le mille de pavés de 12x18x16.

« « 130, » » de boutisses de 12x24x16.

Zee Ching Kee « 2,39 par chang de longueur pour les bordures.

Ces soumissions sont les plus avantageuses parmi celles reçues de différents entrepreneurs Chinois presentis à ces effet, et leur adoption permettra d'assurer l'approvisionnement des matériaux nécessaires pour les travaux urgents.

Par la suite, ces fournitures, de même que celles de sable, rocaille, etc... dont les quantités sont importantes, devront faire l'objet chaque année d'adjudications publiques dans les formes habituelles.

(d).—Le Comité approuve le plan des rechargements de chaussées que lui soumet l'Ingénieur pour l'année 1911.

Les dépenses prévues atteignent:

Tls: 12.950,00 pour la Concession

» 4.210,00 pour les Routes Extérieures,

et sont comprises dans les Prévisions Budgétaires de l'année.

Les travaux seront exécutés sans interruption, après entente avec les compagnies concessionnaires (Tramways, Gaz, Eaux, etc...), suivant la méthode préconisée précédemment et recommandée à ces Compagnies.

**Hotel Municipal.**—Par rapport en date du 10 Mars, l'Ingénieur propose la réfection complète des façades Sud, Est et Ouest, du dôme, des cheminées et cheneaux de l'Hôtel Municipal, qui sont dans un état complet de délabrement.

Les soumissions reçues de gré à gré permettraient de confier, dès à présent, l'exécution du travail à l'un des entrepreneurs, mais le Comité est d'avis de procéder, en ce cas, comme dans les autres comportant des travaux importants, à une adjudication publique, pour laquelle, toutefois, le délai sera le plus court possible, en raison de l'intérêt qu'il y a à ce que ces travaux soient exécutés avant les grosses chaleurs.

**Poste de Police & d'Incendie Avenue Paul Brunat.**— Sur rapport de l'Ingénieur et conformément aux propositions des Architectes, le Comité accepte la soumission de Messrs E. E. Porter & Co, au prix de \$: 650, pour l'installation des sonneries électriques dans ces bâtiments.

Une autre soumission, reçue de Messrs Andersen, Meyer & Co, comportait un prix de Tls: 725,72.

A ce sujet, le Comité croit bon de recommander au Conseil que, dans le cas de constructions à élever par la suite, les diverses adjudications pour les installations secondaires (Eau, Gaz, Electricité, etc.), soient, par les soins des Architectes même, rendues publiques.

**Pepinieres.**—Les demandes de fournitures d'arbres par des particuliers se multipliant, l'Ingénieur demande quelle suite il peut être autorisé à leur donner pour éviter des abus.

Le Comité estime que ces fournitures peuvent être, sans inconvénients, consenties gratuitement aux établissements publics, et assurées aux particuliers, suivant les ressources du moment et un prix moyen qu'il laisse à l'Ingénieur le soin de fixer.

**Service Sanitaire.**—Les propositions soumises récemment au Conseil par le Dr Ricou pour l'amélioration du Service Sanitaire comportaient notamment l'établissement d'un local devant permettre l'installation d'une étuve à désinfection à vapeur complète, au cas où cette installation serait jugée nécessaire.

Le Comité renvoie cette proposition à l'Ingénieur Municipal, pour étude et choix d'un emplacement convenable d'accord avec le Dr Ricou, en se réservant de procéder lui-même à une visite des lieux en temps opportun.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

**Emprunt Municipal.**—Un crédit de Fr: 43.742,50, est voté pour le paiement de la moitié des intérêts et frais annuels pour 1911, suivant décompte ci-après:

Intérêts du 1 <sup>e</sup> Semestre.....	Fr: 43.492,50
1/2 frais pour le service de l'amortissement.....	Fr: 250,00
	Fr: <u>43.742,50</u>

M. L. Marthoud, Membre du Comité des Finances, accepte d'arrêter le change pour cette opération.

**Camp de Koukaza.**—Sur proposition du Secrétaire, le Conseil ordonne le paiement au Consulat Général de France, pour le compte du Gouvernement Français, de \$: 5.711,60, montant de la 7<sup>e</sup> Annuité du remboursement des avances consenties par l'Etat, conformément à l'annexe 1 de la Convention du 23 Mars 1903.

**Service des Eaux.**—Les dépenses de ce Service, relatives aux “Travaux Neufs” exécutés du 30 Septembre 1910 au 31 Janvier 1911, sont soumises au Conseil pour approbation.

La vérification faite par le Secrétariat de cette comptabilité a permis de relever quelques erreurs insignifiantes : toutefois, la Compagnie ayant fait figurer en compte une somme de Tls : 13.400, montant du devis forfaitaire approuvé pour l’installation d’une pompe électrique à Tonkadou sans que les travaux y afférents eussent été réceptionnés, comme le prescrit le Cahier des Charges, le Conseil approuve la comptabilité présentée sous réserve des observations que l’Ingénieur, avisé, pourrait avoir à soumettre relativement à leur exécution.

**Assurances.**—Lecture est donnée d’une lettre de Messrs Gibb, Livingston & Co, Agents de la “China Fire Insurance Co, Ltd” demandant que le Conseil veuille bien assurer auprès de la Compagnie qu’ils représentent une partie des bâtiments Municipaux en cours de construction.

La “China Fire Insurance Co Ltd” étant actuellement sur un pied d’égalité avec les autres Compagnies étrangères non établies sur la Concession Française, le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à cette demande.

Il charge, à cette occasion, le Secrétaire de faire assurer le Nouveau Poste Central de Police auprès de la “London & Lancashire Fire Insurance Co”, dont les représentants sont Messrs Butterfield & Swire.

**Ecole Municipale Française.**—Conformément au désir exprimé par Mr. Maybon, Directeur, de faire partie de la Caisse de Prévoyance de la Municipalité, le Conseil revient sur sa Décision du 24 Octobre dernier, qui lui allouait un pourcentage de 6 % sur ses appointements pour versements à effectuer à la Caisse des Retraites Locales de l’Indo-Chine, et décide qu’il bénéficiera, ainsi que Mme Maybon, du régime commun qui comporte, de la part du Conseil, une allocation mensuelle de 3 %, égale aux retenues exercées sur les traitements

A cette occasion, il fixe à Tls : 325 et Tls : 175 par mois les appointements respectifs de Mr. et Mme Maybon, dont l’engagement fera l’objet d’un Contrat de 3 ans.

MM. L. Camera et F. H. Fiquet, Membres du Comité des Ecoles, sont chargés d’en arrêter les clauses.

**Ecole Municipale Franco-Chinoise.**—(a)—Le Secrétaire rend compte que, conformément à la Décision du Conseil du 27 Février, il a conclu un arrangement avec le représentant du Comité de l’“International Institute” pour la location, à raison de Tls : 250 par mois, d’une partie des bâtiments de cet établissement pour le transfert de l’Ecole Franco-Chinoise.

(b)—Lecture est donnée d’une lettre de l’Anglo French Land Investment Co, relative à l’avis qui lui a été donné le 7 Mars de la prochaine évacuation des locaux de la Rue Montauban.

Suivant lettre des Agents de cette Compagnie, en date du 26 Mars 1909, le bail avait été prorogé pour une durée maximum de dix huit mois, à dater d’Octobre 1909, soit jusqu’à Avril 1911, avec faculté pour la Municipalité d’évacuer l’immeuble en donnant par écrit préavis de 3 mois.

La Municipalité n’ayant pas profité de cette faculté, et le délai qui lui était imparti arrivant à expiration, elle estime n’avoir pas méconnu les intérêts du propriétaire, en lui faisant connaître ses intentions à la date précitée.

La Séance est levée à 5 heures 3/4.

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE  
W. J. N. DYER  
F. H. FIQUET  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL

## Séance du Conseil du 20 Mars 1911



L'an mil neuf cent onze et le vingt Mars, à cinq heures 1/4 de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics.** — (a) — Le Conseil confirme les décisions prises par le Comité des Travaux dans sa Séance de ce jour, et consignées dans le Procès-Verbal ci-après: —

## Séance du Comité des Travaux du 20 Mars 1911

L'an mil neuf cent onze et le vingt Mars, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. L. CAMERA

Th. ECKARDT

F. H. FIQUET

C. PATUREL

} Membres du Comité

M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

G. LAFERRIERE, *Secrétaire*

J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint.*

**Batiments Municipaux.** — (a) — *Hôtel Municipal.* — Il est procédé à l'ouverture des soumissions reçues à la suite de la Décision prise par le Conseil le 13 Mars, de faire procéder à une adjudication publique pour les travaux divers à effectuer (réfection du dôme, des façades Sud, Est, Ouest, etc.).

La liste des soumissions présentées précédemment et ce jour même, s'établit comme suit :

Wong Chung Kee.....	Tls: 3.900,00
Wong Yuen Kee.....	» 3.700,00
Dow Teh Zeng.....	» 3.850,00
Zee Ching Kee.....	» 2.980,00
Lok Sung Kee.....	» 2.570,00
Wong Shu Kee.....	» 2.705,00
Za Zin Kee.....	» 4.120,00
Chang Kee Dong.....	» 3.676,00
Sin Woo Kee.....	» 2.480,00
Chun Ming Kee.....	» 2.160,00
Z. D. Liu.....	» 3.574,00
Mosca.....	» 4.200,00
Lok Sung Kee.....	» 2.770,00
Loo Sung Kee.....	» 2.975,00

D'après les renseignements fournis au Comité sur la nature des travaux à exécuter, il lui paraît que les soumissions n'atteignant pas un chiffre minimum de Tls: 3.700 ne peuvent être prises en considération, les entrepreneurs dont elles émanent n'ayant pas dû se rendre compte exactement des conditions stipulées dans le mémoire descriptif.

Parmi celles qui lui paraissent répondre aux conditions, le Comité décide de recommander celle de M. Mosca, qui, au cours de l'année dernière, a exécuté sur la façade Nord le travail aujourd'hui projeté pour le reste de l'immeuble, à la satisfaction de la Municipalité.

Sous réserve de l'approbation de cette Décision par le Conseil, l'Ingénieur est chargé d'établir, dès maintenant le Cahier des Charges, qui sera soumis à l'examen du Comité.

(b) — *Abattoirs.* — Avis favorable est donné pour vote d'un crédit de Tls: 225, demandé par l'Ingénieur, en vue de réparations à effectuer aux Abattoirs, réfection d'échaudoirs, dallage de cours, etc...

(c) — *Postes de Police et d'Incendie.* — Le Comité prend connaissance d'un rapport de l'Ingénieur, relatif à l'installation prévue par les Architectes de brûleurs à gaz et chauffe-bains dans les nouveaux bâtiments.

Estimant la dépense proposée (Tls; 2.790) trop élevée, le Comité suggère que l'Ingénieur soit chargé d'étudier un projet comportant l'installation d'une chaudière destinée à fournir l'eau chaude pour les besoins du personnel.

(d) — *Maison d'Arrêt.* — Conformément à l'avis exposé par l'Ingénieur, d'accord avec le Chef de la Garde, le Comité demande que les Architectes soient invités à substituer au revêtement en conolite prévu un parquet en bois (frises posées à bain de goudron chaud) dans les cellules du rez-de-chaussée des prisons, et un enduit de ciment de 20 m/m à tous les dallages en conolite aux différentes pièces du rez-de-chaussée, ceci pour réaliser des économies en obtenant un revêtement durable et d'un entretien facile.

La Séance est levée à 5 heures 10.

---

(b) — *Rues des Poissons et Ming Hong.* — Un crédit de Tls: 950 est mis à la disposition du Service des Travaux pour la mise en état de viabilité de ces rues (construction d'un dallage en ciment sur les trottoirs, réfection des bordures et caniveaux, ...).

Ces deux voies sont alignées, et le mauvais état des trottoirs et caniveaux est préjudiciable au maintien de ce quartier dans des conditions de salubrité satisfaisantes.

(c) — *Ponton du Quai de France.* — Pour répondre au désir exprimé par les Compagnies des Messageries Maritimes et du Norddeutscher Lloyd, le Conseil approuve un projet présenté par l'Ingénieur pour l'amélioration de l'éclairage de ce ponton.

L'éclairage actuel sera doublé en lampes de 24 bougies; la dépense supplémentaire par an sera de Tls: 162.

D'autre part, le Secrétaire rend compte que sur la demande des Compagnies sus nommées, il a sollicité et obtenu de la Direction du Port l'autorisation pour la Municipalité de faire procéder, aux abords et tout autour de ce ponton, à des opérations de dragage qui seront entreprises sous peu.

(d) — *Nouvelle Route.* — Le Conseil procède à l'examen du tracé de la route nouvelle destinée à relier la route Voyron à la route Père Robert, et décide de le modifier de façon à ce que les propriétaires de terrains en bordure soient amenés à faire des cessions sensiblement équivalentes.

**Garde Municipale.** — Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du 14 Mars, en vertu de laquelle:

Un congé de 7 mois est accordé au Lieutenant Rabier, Chef Adjoint de la Garde, pour se rendre à Paris et y étudier le fonctionnement de différents services à la Préfecture de Police.

Les Sieurs Fender Fritz et Petit Maurice, sont incorporés comme Gardes de 3<sup>e</sup> Classe, à compter respectivement des 6 et 21 Janvier 1911.

Un congé de 9 mois est accordé au Garde de 1<sup>e</sup> Classe Golhen, à compter du 10 Mars 1911.

Diverses mutations, nominations et révocations sont opérées dans le personnel Tonkinois et Chinois.

**Finances.**— Après avoir pris connaissance d'un rapport de M. L. Marthoud, Membre du Comité des Finances, relatif au projet d'Emprunt, le Conseil charge le Secrétaire de préparer un nouvel état des dépenses actuelles et à prévoir; une Commission, composée de MM. W. J. N. Dyer, L. Marthoud, C. Paturel et Th. Eckardt, à laquelle sera adjoint l'Ingénieur pour les prévisions concernant les Travaux Publics, arrêtera les dispositions de principe qui seront soumises au Conseil en vue des négociations définitives à entreprendre avec les Banques.

La Séance est levée à 6 heures. 1/4

*Signé:* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

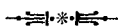
Th. ECKARDT

F. H. FIQUET

L. MARTHOUD

C. PATUREL

## Séance du Conseil du 27 Mars 1911



L'an mil neuf cent onze et le vingt sept Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics.**—(a)—*Cimetière de Lokawei.*—Sur rapport de l'Ingénieur, le Conseil approuve un projet de drainage et nivellement du Cimetière de Lokawei, et vote un crédit de Tls: 500 pour son exécution, prévue d'ailleurs au Budget de 1911.

(b)—Comme suite aux propositions récemment adoptées pour la réfection de la toiture et des façades de l'Hôtel Municipal, le Conseil approuve l'estimation, présentée par l'Ingénieur, des travaux à faire *en régie directe*, peinture, menuiserie, remplacement des cheneaux et tuyaux de descente, etc...

La dépense prévue s'élève approximativement à Tls: 670.

(c)—*Lot Cadastral 157.*—Autorisation est donnée au Secrétaire de payer au propriétaire de ce Lot une somme de Tls: 500, à titre d'indemnité pour démolition de trois maisons et cession d'une parcelle de terrain sise à l'angle du Boulevard de Montigny et du Quai Confucius, dont la superficie est de 0.m.0,4,8,5.

Ce règlement met fin, suivant les conditions fixées par Décision du Conseil du 28 Décembre dernier, aux négociations entreprises en vue de l'établissement d'un pan coupé en cet endroit.

(d)—Un crédit de \$: 90 est voté pour l'achat, par le Service des Travaux, d'une bicyclette destinée au Surveillant Lanuzel.

**Ecole Municipale Française.**—Sur la proposition de M. Ch. Maybon, Directeur de l'Ecole, le Conseil fixe au Lundi 25 Septembre prochain l'ouverture des Classes: des annonces seront publiées, en conséquence, dans les divers journaux de Shanghai.

D'autre part, le Conseil met à la disposition de M. Maybon, pour l'achat du matériel d'enseignement, livres, tableaux muraux, etc..., le crédit de Tls: 1.000 voté précédemment sur la demande de M. Ratard, et dont il n'a pas été fait emploi jusqu'ici.

Les diverses autres questions, rétribution scolaire, organisation des cours, etc..., seront examinées par le Comité de l'Ecole, sur le vu du rapport que prépare le Directeur.

**Impôt Foncier.**—Lecture est donnée d'une pétition adressée par un certain nombre de Propriétaires Fonciers, suggérant la révision du Rôle d'Evaluation Foncière, dont les estimations, à leur avis, seraient trop élevées par rapport à la valeur actuelle des terrains.

Le Conseil n'oppose pas une fin de non recevoir absolue à cette demande; mais est d'avis qu'une révision ne s'impose pas en ce moment, la dernière ayant été effectuée en 1908; et l'usage généralement suivi étant que ces opérations ont lieu tous les cinq ans seulement.

Le Secrétaire est chargé de répondre en ce sens aux pétitionnaires, tout en leur signalant qu'au cas où ils insisteraient, le Conseil étudiera le rôle d'évaluation foncière et prendra, au besoin, les mesures nécessaires pour que la révision se fasse en temps utile en vue du budget de 1912.

**Pontons Municipaux.**—Sur la demande des Compagnies des Messageries Maritimes et du Nord-deutscher Lloyd, le Conseil décidé de faire exécuter au Ponton couvert diverses réparations dont le coût est estimé à Tls: 415,00.

Par la même occasion, l'exécution de travaux d'entretien aux pontons de l'Est et du Sémaphore est autorisée, la dépense y afférente devant, suivant le prix forfaitaire accepté par la maison Nicolas Tsu, s'élever à Tls : 350,00

**Véhicules Privés.** — Lecture est donnée de la lettre suivante du Municipal Council relative au projet de révision de l'arrangement intervenu entre les deux Municipalités en 1899, pour la délivrance des licences de véhicules particuliers, chevaux et voitures.

Shanghai, March 25, 1911.

G. LAFERRIERE, Esq., Secretary,  
French Municipal Council.

Sir

With reference to your letters of February 23 and March 15, on the subject of the issue of licences for private vehicles, which was the subject of correspondence in June & July last, I am directed to inform you that the Council, having fully considered this matter, now proposes modification of the arrangement heretofore existing, during a trial period of six months from July 1, as follows:—

(I) Licences for private vehicles or animals issued by either Council to be upon a uniform scale.

(II) Such Licences to be available for both Settlements.

(III) The fees for such Licences to be payable to the Council within the administration of which the licensee is domiciled.

This arrangement has been communicated to the Ratepayers at the recent meeting on March 21.

The proportionate division of receipts formerly proposed would, in the Council's opinion, involve complicated work, and it is hoped that the alternative set forth above will fully meet the French Council's views. After six months' trial it will be possible to ascertain the effect of the arrangement upon the revenue from the source in question, and the Council would then be willing to revise or confirm it as may appear advisable. I may add that the Council assents to your suggestion as to the refund of any amount incorrectly collected.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: W. E. LEVESON, Secretary.

Le Conseil prend note de cette Décision, qui lui donne entière satisfaction.

**Licences.**—Confirmation est donnée à M. Ettinger de l'autorisation qui lui avait été accordée par le Président du Conseil d'ouvrir, suivant les conditions prévues par le Règlement, un établissement comprenant cinématographe et bar, dans l'immeuble portant le N° 45 de la Rue Montauban.

**Association Amicale Franco-Chinoise.**—Lecture est donnée d'une lettre du Comité de cette Association, demandant au Conseil de vouloir bien participer à l'œuvre entreprise par elle, en favorisant la diffusion du Bulletin scientifique et littéraire qu'elle publie tous les Trimestres.

Le Conseil est d'avis de souscrire pour la Municipalité un abonnement à cette publication.

**Tramways.**—Comme suite à une demande du Frère Constant, Directeur de l'École Municipale Franco-Chinoise, le Secrétaire est chargé d'approcher la Compagnie, pour connaître les conditions auxquelles elle serait disposée à accorder aux professeurs de cette Ecole des cartes de circulation sur le réseau.

**Service Sanitaire.**—Le Conseil donne suite favorable à la demande adressée par M. Jamblez, pour l'obtention d'un des postes créés à titre provisoire, suivant Décision du 6 Mars dernier.

**Finances.**—Lecture est donnée du Rapport ci-après de la Commission des Finances, dont chacun des Membres du Conseil a reçu communication.

### *Séance du Comité des Finances du 23 Mars 1911*

L'an mil neuf cent onze et le vingt trois Mars, à cinq heures de l'après-midi, la Commission spéciale des Finances, nommée en Séance du Conseil du 20 Mars, s'est réunie à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la Présidence de:

M. L. MARTHOUD, Vice-Président du Conseil.



Etaient présents : MM. W. J. N. DYER

Th. ECKARDT

C. PATUREL

G. LAFERRIÈRE, *Secrétaire*

J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint.*

M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

La Commission examine l'état préparé par le Secrétaire des dépenses relatives : 1°) aux travaux en cours d'exécution, 2°) aux travaux dont l'exécution est décidée en principe, 3°) aux travaux dont l'exécution peut être envisagée dans un avenir plus ou moins prochain.

La première catégorie comprend les travaux suivants :

Postes de Police et d'Incendie Avenue Paul Brunat,

Maison d'Arrêt de Lokawei,

Ecole Municipale Française,

Poste Central de Police,

Les frais de construction et d'aménagement (eau, éclairage, gaz, chauffage, mobilier), y compris la commission aux Architectes, s'élèvent à un total de ..... Tls 324.000,00

Parmi les travaux de la 2<sup>e</sup> Catégorie, la Commission estime qu'il convient d'adopter un programme basé sur l'urgence qu'ils peuvent présenter, et il leur paraît que les prévisions suivantes permettraient de répondre aux besoins immédiats, ou de tenir compte, dans la plus large mesure, des projets antérieurement approuvés.

Reconstruction du pont du Bund.....	Tls	10.000,00
Construction d'une Ecole Municipale pour Chinois.....	»	30.000,00
» et aménagement d'un Stand.....	»	8.000,00
Station Sanitaire { Bâtiments.....	}	» 7.000,00
{ Etuve, formolateur.....		
Route Stanislas Chevalier.....	»	5.000,00
» Nouvelle entre Rtes Voyron & Père Robert.....	»	5.000,00
» d'accès au Stand.....	»	2.000,00
		<u>391.000,00</u>

M. Th. Eckardt exprime l'avis qu'à ces dépenses viendront s'ajouter celles afférentes à l'exécution de travaux qui peuvent être prévus dès maintenant, tels que réfection des murs de quais, ouverture et mise en état de viabilité de certaines routes, etc...; il estime, en conséquence, que l'Emprunt projeté par la Municipalité doit être de Tls : 500.000,00, et fait valoir en ce sens que les conditions d'émission seraient probablement très favorables actuellement.

Les autres Membres de la Commission, par contre, tout en acceptant le principe d'un Emprunt de Tls : 500.000,00 pensent que l'émission peut parfaitement ne porter que sur Tls : 400.000,00 au début, la Municipalité se réservant d'émettre des obligations pour le solde, quand elle aura à s'occuper de projets complètement étudiés et à exécuter.

Elle évitera ainsi de payer, jusqu'au jour de cette nouvelle émission les intérêts sur la somme de Tls : 100.000,00, ce qui compensera la perte qu'elle pourrait subir du fait de l'émission à un taux moins favorable que celui prévu par M. Th. Eckardt.

Cette proposition est adoptée par 3 voix contre 1.

La Commission, après échange de vues, arrête pour l'emprunt, les conditions suivantes :

Emission d'Obligations sur place, à 6% jusqu'à concurrence de Tls : 400.000,00;

Participation du Public aux souscriptions, suivant proportions à fixer ;

Durée de l'Emprunt : 30 ans ;

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

Après examen de ces propositions, le Conseil arrête les dispositions suivantes, pour servir de bases aux négociations :

Emprunt en argent de Tls : 400.000,00, à couvrir par une émission sur place d'obligations à 6 o/o ;

Durée de l'Emprunt : 30 ans, l'amortissement commençant à partir de la onzième année, par voie de tirage au sort ;

Participation du Public aux souscriptions, suivant conditions à déterminer ;

La publicité et les diverses questions d'organisation seront étudiées par le Secrétaire, de concert avec MM. C. Paturel et L. Marthoud, et les propositions y relatives seront soumises au Conseil pour approbation.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé:* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

M. B. A. CLARKE

W. J. N. DYER

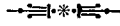
Th. ECKARDT

F. H. FIQUET

L. MARTHOUD

C. PATUREL

## Séance du Conseil du 10 Avril 1911



L'an mil neuf cent onze et le dix Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics** —(a)—Communication est donnée du Procès-Verbal ci-après dressé à la suite de la Réunion du Comité des Travaux, tenue le 3 Avril courant.

## Séance du Comité des Travaux du 3 Avril 1911

L'an mil neuf cent onze et le trois Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. L. CAMERA

Th. ECKARDT

F. H. FIQUET

C. PATUREL

G. LAFERRIERE, *Secrétaire*

J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint.*

M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

} *Membres du Comité*

**Ecole Municipale Française.**— Suivant rapport présenté par l'Ingénieur au sujet des propositions de Messrs Charrey & Conversy, Architectes, pour l'exécution de divers travaux non compris au Cahier des Charges général, le Comité décide de recommander l'approbation des dépenses suivantes :

Transformation de l'appartement de M. Maybon.....	Tls : 323,00
Pose d'un garde corps à la verandah du rez-de-chaussée.....	» 99,00
Sonneries électriques (soumission Quoika).....	» 212,00
Clôture du groupe scolaire au moyen d'une palissade goudronnée.....	» 200,00

Le macadamisage serait fait en régie directe, l'entrepreneur restant chargé du gazonnement et du drainage.

En ce qui concerne la vidange des Fosses Septiques, le Comité estime que l'adoption des mesures préconisées par les Architectes ne constituerait pas une solution satisfaisante, et il est d'avis de suggérer au Conseil l'installation des cabinets d'aisance dans la cour, un du côté des garçons, un du côté des filles, avec deux nouvelles fosses septiques à un niveau plus élevé.

La dépense de ce fait serait d'environ 1.500 Taëls.

**Route Stanislas Chevalier.**— Une première Décision du Conseil avait attribué à cette Route une largeur de 50', et la réalisation de ce projet comportait l'acquisition, à titre gratuit ou onéreux, d'une superficie évaluée à 4 mows, 7, environ, dont la propriété était répartie entre dix huit propriétaires.

Le Comité examine une nouvelle proposition soumise par l'Ingénieur, d'après laquelle la largeur de la Route serait réduite à 40' (12,<sup>m</sup>20). L'adoption de ce projet, tout en répondant aux besoins du trafic, entraînerait l'achat de quelques parcelles de terrain seulement; au besoin même de simples échanges pourraient être faits avec les propriétaires des Lots en bordure.

Le Comité en recommande l'approbation par le Conseil, comme devant permettre de réaliser la mise en état de viabilité de cette nouvelle voie, dans le plus bref délai possible et à peu de frais.

**Pont du Bund.** — Lecture est donnée de la lettre ci-après du Municipal Council: -

Shanghai, March 24, 1911.

G. LAFERRIERE, Esq., Secretary,

French Municipal Council.

Sir

With reference to Municipal Notification No 2089, in which tenders were invited for the construction of the new bridge over the Yangkingpang, I am directed to state that of the tenders received, which were duly opened in the presence of your Engineer, that of Yue Chang Tai, Tls: 15,995 is recommended for acceptance, provided that the date of completion be reduced from 15 to 12 months. I am directed, therefore, to enquire whether this proposal meets with the French Council's concurrence.

The following is the estimated cost of works not included in the contract: -

Reinforced concrete Sheet piles.....	Tls:	4.784
Wood block pavements.....	»	4.900
Granite kerbs.....	»	160
Footpath paving.....	»	450
Repairing, etc, of Bundings.....	»	600
Approaches.....	»	5.000
Lighting.....	»	500
Alterations to mains.....	»	100
	Tls:	<u>13.494</u>

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: W. E. LEVESON, Secretary.

Sur avis de l'Ingénieur, le Comité prend les décisions suivantes:

1<sup>o</sup>) Acceptation de la soumission de l'entrepreneur "Yue Chang Tai", au prix de Tls: 15.995, le délai d'exécution étant ramené de 15 à 12 mois.

2<sup>o</sup>) Acceptation du prix forfaitaire de Tls: 1.784, pour fourniture par le Municipal Council des pieux en béton armé.

3<sup>o</sup>) Exécution par le Service des Travaux et au compte exclusif de la Municipalité des raccordements de chaussée et de trottoirs aux abords du pont, du côté de la Concession Française. (Une prévision de Tls: 5.000 est faite pour ce travail, en tant que concernant les deux Concessions).

4<sup>o</sup>) Acceptation des diverses autres dépenses sur le vu d'un devis pour chacune d'elles, et non en bloc comme cela est proposé.

**Enlèvement des Vidanges.** — Le Secrétaire informe le Comité qu'en raison du manque d'eau dans le Yang King Pang, l'entrepreneur est obligé d'assurer l'enlèvement des vidanges par la crique de Zikawei, et a commandé, à cet effet, un certain nombre de véhicules dont un modèle a été présenté aujourd'hui à l'inspection.

Le zingage de l'extérieur en a été exigé pour assurer l'étanchéité parfaite, et l'entrepreneur s'est engagé à se conformer à cette prescription pour tous les véhicules à construire.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

Le Conseil approuve les propositions du Comité.

Suivant les observations présentées par l'Ingénieur, après visite des locaux de l'Ecole Municipale faite avec deux Membres du Comité, il décide le remplacement de la fosse septique placée dans les sous-sols de l'Ecole, par deux autres fosses à établir à un niveau plus élevé.

(b)—*Postes de Police et d'Incendie et Prisons.*—Autorisation est donnée au Secrétaire de verser aux Architectes une somme de Tls : 2.000, à valoir sur le montant de la commission de 7 %, dont ils sont admis à bénéficier.

Le montant pour les travaux effectués à ce jour est de Tls : 7.436,41, dont il convient de déduire Tls : 4.000 à eux alloués comme prix du concours ouvert en 1908 pour la présentation des projets.

(b)—*Poste Central de Police.*—Messrs Charrey & Conversy, Architectes, informent le Conseil d'un retard apporté dans l'expédition de divers matériaux destinés à la toiture de ce bâtiment, et demandent, en conséquence, les délais nécessaires (3 semaines) pour permettre d'en attendre l'arrivée, ou, à défaut, l'autorisation d'utiliser des produits similaires en stock à Shanghai.

L'Ingénieur estimant qu'il n'y a pas urgence nécessitant cette substitution, le Conseil décide de laisser aux Architectes la responsabilité de la bonne exécution des travaux, et de la Décision à prendre en ce cas, sous la réserve expresse que toute augmentation de dépense devra être préalablement autorisée.

**Licences.**—Sur avis favorable du Chef de la Garde, autorisation est accordée à M. G. Denis, d'ouvrir un hôtel, Rue du Consulat, dans les locaux précédemment occupés par M. Delga.

**Tramways.**—Lecture est donnée d'un état, adressé par la Compagnie, contenant, le relevé mensuel des Recettes Brutes réalisées par l'exploitation du Service des Tramways, durant le 1<sup>e</sup> Trimestre de l'année courante.

Le chiffre global en est de Tls : 33.678,43, en augmentation de Tls : 6.384,00, par rapport au trimestre correspondant de 1910.

La redevance allouée à la Municipalité de ce chef, s'élève à Tls : 1.683,92.

**Garde Municipale.**—Un congé de neuf mois est accordé au Chef de Secteur Le Moullec.

Le Conseil vote les crédits nécessaires pour le passage de Mme Le Moullec et de son fils, mais regrette de ne pouvoir donner suite favorable à la demande exposée par M. Le Moullec, tendant à l'obtention d'un passage aller et retour pour sa soeur, le règlement sur les congés étant formel à cet égard.

**Brigade des Pompiers.**—A la suite de la Réunion Annuelle de la Compagnie de Pompiers Volontaires, le cadre des Officiers a été Composé comme suit pour l'exercice 1911-1912 :

MM. M. CHAPEAUX, *Capitaine*,  
J. DANTIN, *Lieutenant*,  
P. LE BRIS, *Sous-Lieutenant*,  
Ch. BOISSEZON, *Secrétaire-Trésorier*.

Sur la proposition de M. W. Dyer, le Conseil vote des remerciements aux Membres de la Compagnie pour le zèle avec lequel ils assurent sur la Concession le service que leur a confié la Municipalité.

**Moustiques.**—L'organisation des mesures prévues chaque année pour la lutte contre les moustiques sera entreprise à partir du 15 Avril prochain.

Le Conseil recommande, à cette occasion, que la surveillance la plus stricte soit opérée par le personnel du Service Sanitaire sur les équipes de coolies chargées du pétrolage des mares, criques, etc...

En vue d'exercer un contrôle plus efficace sur les dépenses afférentes à ce service spécial, il décide d'ouvrir, pour le début, un crédit de Tls : 1.000 seulement sur les prévisions du Budget.

**Ecole Municipale Française.**—(A)—Lecture est donnée du rapport suivant de Monsieur Ch. Maybon, Directeur de l'Ecole :

Monsieur le Consul Général,  
Messieurs les Membres du Conseil d'Administration  
Municipale de la Concession Française.

J'ai l'honneur de vous proposer ci-après un Projet d'Organisation de l'Ecole Municipale Française.

Pour l'établir, j'ai cru nécessaire de m'entourer des renseignements les plus précis et je me suis efforcé d'éviter les hypothèses, aussi bien que les idées a priori. Dans ce but, je suis allé voir les personnes en mesure de me fournir des informations exactes sur les besoins locaux auxquels l'Ecole nouvelle doit satisfaire et sur les conditions de l'enseignement à Shanghai. J'ai prié les Membres du Conseil de vouloir bien me communiquer les idées que leur suggérait leur expérience, j'ai visité la plupart des

pères de famille Français susceptibles de nous confier leurs enfants, je leur ai demandé de m'exprimer leurs désirs et leurs suggestions ; j'ai interrogé quelques enfants, examiné leurs cahiers de devoirs et leurs livres.

J'ai mené cette enquête aussi méthodiquement qu'il m'a été donné de le faire et les résultats que j'en ai tirés m'ont conduit à établir le plan que je vais soumettre à votre examen.

**Recrutement.**—Il avait été prévu que, indépendamment des enfants de nationalité française, l'Ecole pourrait recevoir des enfants étrangers. Je ne me suis occupé, jusqu'à présent, que du recrutement des enfants français. Les nombre de ceux dont les parents se proposent de demander l'inscription est actuellement de 41, se décomposant ainsi :

<i>Filles</i>	28, soit :	<i>Garçons</i>	13, soit :
	3 de 5 ans		5 de 5 ans
	4 » 6 »		3 » 7 »
	2 » 7 »		1 » 7 » 1/2
	2 » 8 »		1 » 8 »
	5 » 9 »		1 » 9 »
	1 » 9 » 1/2		2 » 12 »
	3 » 10 »		
	3 » 11 »		
	2 » 12 »		
	1 » 13 »		
	1 » 14 »		
	1 » 17 »		

Il y a une dizaine d'enfants dont je n'ai encore pu voir les parents, ou dont j'ai trouvé les parents hésitants. Si l'on admet qu'il peut se produire, pour raison de départ ou toute autre cause, quelques défections dans le contingent déjà recruté, on peut d'autre part supposer qu'elles seraient comblées par de nouvelles adhésions de la part des parents que je n'ai pas rencontrés.

En somme, il paraît que le nombre de 40 élèves peut être facilement atteint dès la rentrée des classes.

**Règlement.**—1°) HEURES DE PRESENCE & DE CLASSE.—L'Ecole pourrait être ouverte :

le Matin de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2,

l'Après-Midi de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2,

Les 3 heures du matin seraient ainsi employées :

8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 classe

10 h. 1/2 à 10 h. 3/4 récréation

10 h. 3/4 à 11 h. 1/2 étude.

Les 3 heures du soir :

1 h. 1/2 à 3 h. 1/2 classe

3 h. 1/2 à 3 h. 3/4 récréation

3 h. 3/4 à 4 h. 1/2 étude.

Il m'a été demandé pour cinq élèves que le séjour de demi-pension fût installé à l'Ecole; j'ai répondu aux parents qu'il ne pourrait leur être donné satisfaction que lorsque le nombre des élèves serait assez élevé pour justifier une telle mesure. Je prie le Conseil de décider si l'on doit admettre ou non des demi-pensionnaires; on a bien prévu à cet effet une cuisine et une salle à manger au 2<sup>e</sup> étage, mais il me semble difficile actuellement d'organiser le service des repas.

2°) REPARTITION DES ÉLÈVES EN CLASSES. — Il pourrait être prévu :

1 classe d'école maternelle pour enfants de 5 et 6 ans.

2 classes d'école primaire pour les filles de 7 à 10 et de 10 à 14;

2 classes d'école primaire pour les garçons.

Etant donné le nombre réduit des garçons inscrits, il n'y aurait lieu pour eux que d'ouvrir une classe à deux divisions.

3°) LIVRES SCOLAIRES. — Ils seraient *prêtés* gratuitement aux élèves et leur seraient repris à l'époque des vacances.

4°) FOURNITURES SCOLAIRES. — Elles devraient être acquises par les parents; un petit dépôt pourrait être fait à l'Ecole dont la garde serait confiée à un employé subalterne chargé de la vente au détail.

5°) RETRIBUTION SCOLAIRE. — Le principe de la rétribution scolaire étant admis, on pourrait le fixer comme suit :

pour l'Ecole Maternelle \$: 5,00 par mois;  
» » Primaire \$: 8,00 »

Il pourrait être prévu que, lorsque des cours supérieurs fonctionneront, la rétribution pour les enfants suivant ces cours serait portée à \$: 10,00 par mois.

6°) REMISES & REDUCTIONS. — Les parents dont le revenu mensuel total ne dépasserait pas Tls: 100,00 (ou \$: 150,00 suivant certaines personnes) seraient exonérés.

Pour plusieurs frères ou soeurs présents en même temps à l'Ecole, une réduction de 20 % serait accordée sur la rétribution due par le second enfant; la réduction serait de 25 % pour le troisième et de 30 % pour le quatrième et les autres.

7°) CONGES & VACANCES. — Cette question pourra être discutée plus tard.

**Programme des Cours.** — 1°) ECOLE MATERNELLE. — On appliquerait le programme des Ecoles Maternelles de France: exercices de pliage, de construction, etc . . . ; chant; lecture, écriture; exercices de mémoire et de calcul; leçons de choses très élémentaires (la maison, objets qu'on y voit; la ville; la campagne; les saisons, etc . . .).

2°) ECOLE PRIMAIRE. — Les deux classes organisées correspondraient sauf quelques modifications dont il sera question ci-dessous, au *Cours Elementaire* et au *Cours Moyen* des Ecoles Primaires de France.

La sanction des études pourrait être un examen analogue au Certificat d'Etudes Primaires.

Il pourrait être organisé dans la suite une troisième classe, dont le programme serait à peu près celui du *Cours Supérieur* des Ecoles Primaires.

Matières enseignées à l'Ecole Primaire: Lecture expliquée et récitation; Ecriture; Langue Française (vocabulaire, grammaire, analyse, rédaction); Histoire et Géographie; Arithmétique (et éléments de Géométrie pour le Cours Moyen seulement); Eléments de sciences physiques et naturelles; Morale; Economie domestique et couture (pour les filles); Musique (solfège); Dessin.

L'enseignement de ces matières, prévu au programme des Cours Elementaire et Moyen Français, occuperait à l'emploi du temps un nombre d'heures plus restreint qu'en France. Le temps libre de ce fait serait consacré à un cours de langue anglaise et à un cours de dactylographie.

Je fournirai d'ailleurs, lorsque j'aurai reçu, au sujet de ce programme, les observations du Conseil et que je serai exactement renseigné sur le degré de connaissances de la population scolaire qui devra fréquenter l'Ecole, un *emploi du temps* détaillé, faisant connaître la distribution des matières enseignées par jour et par heure de classe.

**Personnel Enseignant.** — *Repartition des Heures de Classe.* — Les heures de présence des élèves étant de 6 heures par jour pour 5 jours de classe, il faut pourvoir par semaine à :

30 heures pour la Classe Maternelle,  
» » » le Cours Elementaire des Filles,  
» » » » » Moyen » »  
» » » la Classe (à deux divisions) des garçons.

Soit un total de 120 heures, comprenant à raison de 4 heures de classe par jour, 80 heures de classe et 40 heures d'étude ou de récréation.

Il paraît donc nécessaire d'avoir, dès l'ouverture de l'Ecole, un surveillant chargé des heures d'étude et de récréation.

Pendant les heures d'étude, il semble que les garçons et les filles pourraient — sans grand inconvénient et par mesure provisoire tant que le nombre des élèves ne dépassera pas 40 — être réunis dans

une des grandes classes; il serait du reste facile, dans ces salles très spacieuses, de séparer suffisamment garçons et filles, les uns tournés vers un mur, les autres vers le mur opposé.

Pour les heures de classe, le Directeur et la Directrice pourront, au début, se charger chacun de 20 heures, sans cesser pour cela de remplir leur tâche de direction, de contrôle et de surveillance générale.

Reste à pourvoir à 40 heures de classe qui pourraient être employées à l'enseignement de la Langue Anglaise, de la musique, de la couture, du dessin, de la gymnastique; l'enseignement de ces matières serait confié à des personnes recrutées sur place et offrant des garanties suffisantes.

Mais je ne dois pas dissimuler au Conseil que l'organisation de l'Ecole sur de telles bases serait précaire, car elle exigerait un effort maximum de toutes les personnes chargées, à un titre quelconque, d'une fonction d'enseignement. D'autre part, ainsi conçue, cette organisation, qui ne pourra sans quelque difficulté s'appliquer à la population scolaire prévue actuellement, deviendrait tout à fait insuffisante si le nombre des élèves s'accroissait de quelques unités.

**Questions Diverses.**—Je désirerais soumettre encore au Conseil quelques questions au sujet desquelles je lui demanderais de vouloir bien prendre une Décision aujourd'hui même, s'il est possible.

1<sup>o</sup>) *Fixation de la date de la Rentrée.* — Je proposerais le Lundi 18 ou le Lundi 25 Septembre.

2<sup>o</sup>) *Appel aux Etrangers.* — Si le Conseil estime que les enfants étrangers doivent être admis à l'Ecole au même titre que les enfants Français, je lui demanderai de m'autoriser à faire insérer dans le plus lu des journaux en langue anglaise une note faisant connaître la date de l'ouverture de l'Ecole, le chiffre de la rétribution, le nom et les titres du Directeur, et priant les parents désireux de nous confier leurs enfants de vouloir bien se faire connaître.

3<sup>o</sup>) *Matériel.* — Une importante question à régler dès à présent est celle du matériel, soit matériel scolaire proprement dit, soit matériel d'enseignement.

Matériel Scolaire (bancs, pupitres, tableaux noirs, bureaux des maîtres, chaises, estrades, armoires, etc...). Je pense qu'il suffirait actuellement de meubler deux des grandes classes et les deux petites; une autre classe pourrait être meublée ultérieurement pour les cours de dessin. Je demanderai au Conseil de m'autoriser à m'entendre à ce sujet avec Monsieur l'Ingénieur en Chef, qui pourrait ensuite présenter un devis des dépenses à engager.

Matériel d'Enseignement (livres, tableaux muraux, cartes, lanterne à projections, vues, etc...; matériel de l'Ecole Maternelle). Le Conseil avait, par une précédente Décision, attribué à l'achat de ce matériel une somme de Tls: 4. 000, qui n'a pas été employée; cette somme est largement suffisante pour les premiers besoins de l'Ecole; je demanderai donc au Conseil de me permettre de dresser, dès à présent, une liste des commandes à faire, dont le total ne devra pas dépasser Tls: 4. 000. Pour certains ouvrages, je serais désireux, avant d'en proposer l'adoption, de pouvoir les mettre sous les yeux des Membres du Conseil; j'en ai donc demandé des spécimens que je déposerai à la Municipalité dès qu'ils seront arrivés; ils se rapportent principalement à l'enseignement de l'Histoire et de la Morale.

4<sup>o</sup>) Le Rapport qui avait été adressé en 1909 au Conseil par la Commission de l'Ecole Municipale prévoyait la création d'un Conseil de Perfectionnement de l'Ecole. Je prierai le Conseil de vouloir se prononcer sur l'utilité de cette création. Pour ma part, je serais heureux qu'une suite fût donnée à la proposition de l'ancienne Commission de l'Ecole, mais il importerait de fixer bien exactement les attributions de ce Conseil de Perfectionnement; pour sa composition, on pourrait peut-être s'en tenir à peu près à la proposition qui avait été faite, et d'y comprendre:

M. le Consul Général, Président,

M. le Président du Conseil d'Administration Municipale, ou un Membre de ce Conseil, vice-Président,

Le Directeur de l'Ecole, Secrétaire,

La Directrice de l'Ecole,

Deux Pères et deux Mères de Famille.

Signé : CH. MAYBON.

Le Conseil, conformément à l'avis du Comité de l'Ecole qui s'est réuni le 30 Mars pour la discussion de ce rapport, l'approuve, sous le bénéfice des observations ci-après:



(a)—Les heures de classe seront: de 9 h. à Midi et de 2 h. à 4 h. 1/2; après-midi, de 2 h. à 4 h. pour la classe maternelle.

(b)—Les fournitures scolaires, crayons, porte-plumes, cahiers, etc..., seront acquises par les parents, mais les livres seront donnés.

(c)—Les rétributions scolaires seront fixées comme suit:

Pour l'Ecole Maternelle .....	\$ 5 par mois
» Primaire .....	\$ 8 »
» les Cours Supérieurs .....	\$ 12 »

Si plusieurs enfants, frères ou soeurs, sont présents en même temps à l'Ecole, une réduction de 20 % sera accordée sur la rétribution due pour le second enfant ; elle sera de 25 % pour le quatrième et les autres.

Les remises complètes pourront être accordées par Décision du Conseil à ceux des parents dont le revenu mensuel ne dépasserait pas \$: 150 par mois.

(d)—L'admission des enfants étrangers ne se fera qu'en un nombre limité.

(e)—La composition du Conseil de Perfectionnement de l'Ecole, dont le principe est adopté, sera déterminée ultérieurement, après une certaine période de fonctionnement de l'Ecole.

(B)—Pour tenir compte à M. Maybon de ses frais de séjour à l'Hôtel, pour lui et sa famille durant la mise en état des appartements qui lui sont destinés dans le bâtiment de l'Ecole, le Conseil lui alloue une indemnité mensuelle de logement de Tls: 75, avec rappel depuis le jour de son arrivée à Shanghai.

La Séance est levée à 6 h. 1/2.

*Signé:* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

Th. ECKARDT

F. H. FIQUET

L. MARTHOUD

C. PATUREL

## Séance du Conseil du 20 Avril 1911



L'an mil neuf cent onze et le vingt Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics.**—(a)—Sur avis de l'Ingénieur, le Conseil décide d'accepter les offres qui lui sont adressées par Messrs Porter & Co, entrepreneurs des travaux d'installation des lignes d'éclairage électrique dans les Prisons de Lokawei, pour la fourniture et la pose des appareils, interrupteurs, suspensions, ventilateurs, etc..., suivant devis descriptif dressé d'accord avec le Chef de la Garde.

La soumission comporte un prix de \$: 798,00, sur lequel un rabais de 5 % sera demandé, en même temps que les soumissionnaires seront invités à remplir les conditions spécifiées pour les interrupteurs et câbles souples à employer.

(b)—Comme suite à la Décision du 10 Février dernier, adoptant le principe du goudronnage des routes, le Conseil vote un crédit de Tls: 3. 000, pour la commande en France d'une machine goudronneuse complète, du modèle de la Ville de Paris.

Ce prix comprend la fourniture des appareils suivants: pompe d'emplissage à bras d'homme, filtre, appareil de chauffage, appareil régulateur de débit, pulvérisateur double, et récipient d'une contenance de 500 litres; le tout emballé et rendu franco à Anvers.

(c)—Les crédits ci-après sont mis à la disposition du Service des Travaux:

Tls: 400, pour la remise en état du cylindre N° 3, suivant devis présenté par la Shanghai Dock & Engineering Co;

Tls: 375, pour l'achat de machines-outils (tour à bois, tour à métaux, étau, transmissions, etc...), en vue de procurer aux ateliers du dépôt le matériel indispensable pour assurer, dans les meilleures conditions, la confection des tombereaux, caisses d'arrosage, etc...

**Droits de Quayage.**—Suivant état communiqué par l'Administration des Douanes, la part de la Municipalité sur les Recettes réalisées à ce titre durant le 1<sup>er</sup> Trimestre de l'année courante, s'élève à Tls: 15.633,84, en augmentation de Tls: 1.633,52, par rapport au trimestre correspondant de 1910 et Tls: 1.148,60, par rapport au Trimestre précédent.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du dix huit Avril, conformément à laquelle:

Le Garde de 3<sup>e</sup> Classe, Lozachmeur est nommé Garde de 2<sup>e</sup> Classe, à compter du 7 Avril 1911;

La démission du Garde de 3<sup>e</sup> Classe Petit, est acceptée à compter du 7 Avril;

Un congé de neuf mois est accordé au Chef de Secteur Le Moullec, aux conditions habituelles, à dater du 21 Avril;

Diverses nominations sont opérées dans le Personnel Indigène.

(b)—A la suite de la création d'une Société Sportive de la Police Française, dont les statuts lui sont soumis, le Conseil, désireux d'encourager l'initiative prise par le Personnel Européen de la Police, décide d'allouer à cette Société:

Une somme de \$: 400, pour lui faciliter l'acquisition du matériel et mobilier;

Une mensualité de Tls: 25, pour les frais d'entretien.

Les comptes de la société lui seront soumis chaque mois pour approbation.

**Pont du Bund.**— Comme suite à la Décision du Conseil du 10 Avril dernier, la correspondance ci-après a été échangée avec le Municipal Council ;

Shanghai, le 5 Avril 1911

Monsieur W.E. LEVESON, Secrétaire,  
Shanghai Municipal Council.

Monsieur

Je suis chargé de vous accuser réception de votre lettre du 24 Mars, soumettant à l'acceptation du Conseil la soumission de l'entrepreneur Yue Chang Tai pour les travaux de réfection du pont du Bund, et le devis global des dépenses subséquentes, dont le chiffre s'élève approximativement à Tls : 13.494.

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil a pris à cet égard les décisions suivantes:

1). Acceptation de la soumission "Yue Chang Tai", au prix de Tls : 15.995, le délai d'exécution étant ramené de 15 à 12 mois ;

2). Acceptation du prix forfaitaire de Tls : 1.784 pour fourniture par le Municipal Council des pieux en béton armé.

En ce qui concerne les raccordements de chaussée et de trottoirs aux abords du Pont, il estime que chacune des deux Municipalités doit exécuter ces travaux directement et à son compte exclusif : il n'y aurait pas lieu, en conséquence, de tenir compte de la prévision de Tls : 5.000, faite à ce titre.

D'autre part, le Conseil, tout en donnant son adhésion de principe aux diverses autres dépenses, telles que réfection du pavage en bois, de la chaussée pour piétons, etc..., serait désireux que le Municipal Council voulût bien lui fournir un devis détaillé pour chacune d'elles, afin de pouvoir établir une estimation aussi exacte que possible des travaux secondaires à exécuter, et par suite, de la dépense qu'il aura à supporter pour sa part.

Veuillez agréer, etc...

Le Secrétaire du Conseil,  
Signé : G. LAFERRIERE

Shanghai, April 15, 1911.

G. LAFERRIERE, Esq., Secretary,  
French Municipal Council.

In reply to your letter of April 5, I am directed to state that the particulars of the additional cost of the projected Bund Bridge over the Yang king pang, over and above Yue Chang Tai's tender, as contained in my letter of March 24, were as full as is customary in such cases. If, however, further details are required, they may be obtained by your Engineer on application at the Public Works Office.

The Council is quite willing that the approach on the French side of the bridge shall be constructed by yourselves, but, with regard to your proposal that this work as well as the approach on this side be performed by each Council at its own cost exclusively, I am directed to draw your attention to the paragraph numbered 2 in your letter of July 29, 1907, as follows : — "the Council accepts the view that the cost of the work in question should be borne in equal parts by the two Municipalities and the two Companies concerned, including, naturally, the juncture of the new abutment with the bunding of the Quai de France & Quai du Yang king pang". In accordance with the words cited, the cost of the approaches was included in the total cost of the bridge, and, in the Council opinion, it is rightly so included.

I enclose, herein, a brief agreement in quadruplicate for signature by the French Council & the French Company in regard to this matter, and you will observe that the document already bears the signature of this Council and that of the Shanghai Electric Construction Co. Ltd.

I am directed to request that you may be good enough to obtain the completion of this agreement with as little delay as is possible, thereafter returning two copies to this office, whereupon the re-erection work may proceed forthwith.

I am, Sir,  
Your obedient servant,  
Signed : W. E. LEVESON,  
Secretary.

Le Conseil, après avoir entendu l'Ingénieur qui explique, après entrevue avec son collègue du Municipal Council, le malentendu qui s'est produit relativement à l'esprit de la Municipalité, se déclare pleinement d'accord avec le Municipal Council pour la répartition des dépenses principales et accessoires suivant les bases déterminées et acceptées précédemment.

**Finances.**—Le Conseil aborde l'examen des diverses questions relatives à l'émission de l'Emprunt dont le principe a été adopté par Décision du 27 Mars dernier.

M. L. Marthoud, Membre du Comité des Finances, fait part, à ce sujet, d'une proposition soumise par le Directeur de la Banque de l'Indo-Chine, tendant à consentir à la Municipalité un "overdraft" de Tls: 400.000, à 6 %, sans toutefois que ce même taux d'intérêt ainsi que cette somme puissent être garantis fermement par la Banque pendant la durée prévue pour l'Emprunt, soit 30 ans.

L'avantage de cette proposition serait que la Municipalité paierait l'intérêt seulement sur les sommes retirées par elle, et pourrait diminuer son solde débiteur par le versement des recettes effectuées, au fur et à mesure de leur encaissement.

Le Conseil estime toutefois que la Banque ne pouvant lui garantir ni un taux fixe d'intérêt, ni la totalité de la somme pour une durée déterminée, il ne saurait exposer la Municipalité à courir le risque de payer, dans quelques années, suivant les conditions du marché, un taux plus élevé ou le remboursement de l'avance consentie; il décide, en conséquence, de s'en tenir purement et simplement à sa Décision première.

Il examine les divers modèles d'annonces et imprimés, devant servir pour les souscriptions, et après y avoir apporté quelques modifications, charge le Secrétaire de prendre toutes dispositions utiles en vue de la réception des offres, à partir du 8 Mai prochain.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

*Signé :* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

Th. ECKARDT

L. MARTHOUD

C. PATUREL

## Séance du Conseil du 8 Mai 1911



L'an mil neuf cent onze et le huit Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Le Conseil, douloureusement ému par la mort tragique de l'Aviateur Français, R. VALLON, rend à sa mémoire un respectueux hommage et adresse à sa veuve l'expression de ses condoléances les plus vives.

Il décide de participer, pour une somme de Tls : 500, à la souscription ouverte en sa faveur.

**Travaux Publics.**—(a) —Sur rapport de l'Ingénieur et certificat du Dr. Fresson, Médecin de la Municipalité, la démission du surveillant Labau est acceptée pour raison de santé.

Le Conseil lui alloue à cette occasion une somme de Tls : 300 et autorise la liquidation de son compte à la Caisse de Prévoyance, conformément aux Statuts.

Cette vacance amène l'Ingénieur à proposer une réorganisation du cadre du personnel surveillant, et, conformément à sa proposition, le Conseil autorise le passage au Service des Travaux, en tant que Chef des Ateliers Municipaux, de M. Richer, aide-mécanicien de la Brigade des Pompiers. En cette qualité, M. Richer recevra les appointements fixés pour M. Labau, soit Tls : 110 par mois, plus une indemnité de logement de Tls : 20.

Des mesures seront prises pour son remplacement dans le poste qu'il occupait.

(b) — Par rapport en date du 29 Avril, l'Ingénieur signale que quantité de maisons n'ont pas de tuyaux de descente pour les eaux pluviales, ou que ceux qui existent sont trop courts ou en mauvais état.

Pour mettre fin aux inconvénients qui résultent pour le Public de cet état de choses, le Conseil charge le Secrétaire d'aviser les propriétaires qu'ils aient à se conformer, dans le plus bref délai possible, aux prescriptions du Règlement relatif aux constructions.

**Pont du Bund.**—Lecture est donnée de la lettre de la Compagnie Française des Tramways, dont texte suit;

Shanghai, le 25 Avril 1911

Monsieur le Président,  
de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Président.

En réponse à votre lettre du 24 courant, relative à la contribution de notre Compagnie à la reconstruction du Pont du Yang King Pang, nous avons l'honneur de vous prier de vous reporter à notre lettre, 8676, du 19 Décembre 1910, qui complétait la correspondance échangée à ce sujet.

Dans cette lettre, nous faisons observer que notre contribution est entièrement subordonnée à la signature, entre Compagnies, du Contrat d'exploitation en commun.

A l'heure actuelle, ce contrat n'est pas encore signé, c'est pourquoi nous ne pouvons pas encore signer les pièces que vous nous avez adressées.

Aussitôt les Compagnies d'accord, nous nous empresserons de vous en faire part.

Veuillez agréer, etc....

Signé: G. ACKERMANN, Administrateur.

Le Conseil estime que la décision de la Compagnie ne doit pas empêcher ou retarder l'exécution des travaux de réfection du pont; il décide, en conséquence, de faire connaître au Municipal Council son intention de contribuer pour la moitié au coût des travaux, les deux Municipalités se réservant de réclamer aux Compagnies telle somme qu'elles jugeront convenable, lorsqu'elles voudront, une fois d'accord sur les conditions du trafic en commun, utiliser le pont pour établir leurs voies.

Cette condition fera l'objet d'une notification spéciale à la Compagnie Française.

**Eclairage.**— Par lettre en date du 6 Février 1911, la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques avait proposé de modifier les dispositions arrêtées antérieurement par la Municipalité, relativement à l'installation des postes de transformateurs du courant triphasé sur les "Routes Extérieures".

Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur sur cette question, et des plans annexés, le Conseil décide de remettre au Comité des Travaux le soin de procéder à une visite des lieux, afin de se rendre compte de l'encombrement qui résultera sur la voie publique de l'établissement des divers postes projetés.

**Stand de Tir.**—Une pétition, signée par une centaine de résidents, dont la plupart appartenaient à la Compagnie Française de Volontaires, est adressée au Conseil dans le but d'obtenir que la construction du nouveau Stand ne soit pas plus longtemps différée.

Le Conseil, prenant en considération cette pétition; charge l'Ingénieur de s'entendre avec le Chef de la Garde, en vue de la présentation d'un rapport indiquant, avec les plans à l'appui, la dépense définitive qu'entraînera la réalisation de ce projet.

**Frontage du Whangpou.**—Conformément à la Décision du 26 Septembre dernier, le Secrétaire est autorisé à verser à M<sup>r</sup> Bourgeat, Avocat-Conseil, une somme de Tls : 2.500, montant du solde des honoraires qui lui ont été alloués pour la rédaction du rapport qu'il vient de remettre à la Municipalité.

**Postes de Police & D'incendie.**—(a)—Par rapport en date du 27 Avril, l'Ingénieur soumet à l'examen du Conseil un projet d'installation d'une cloche d'alarme dans la tour de veille du nouveau Poste d'Incendie.

Le Capitaine de la Compagnie des Pompiers, consulté, exprime l'avis que l'installation de cette cloche permettrait de supprimer le réseau téléphonique spécial établi pour les Pompiers Volontaires et dont l'entretien est très coûteux, d'avertir, en cas d'incendie, ceux des Pompiers qui seraient absents de leur logement, et enfin d'avoir un signal d'alarme en cas d'émeute.

Partageant ses vues, le Conseil décide d'accepter la solution préconisée par l'Ingénieur pour l'exécution de ce projet : elle consiste à conserver la tour telle qu'elle est dans son ensemble et à agrandir les baies supérieures sur les quatre faces. Les dépenses de ce fait s'élèveront à Tls : 400.

(b)— Sur rapport de l'Ingénieur faisant suite à la Décision du 20 Mars dernier, le Conseil décide d'accepter le devis de la Compagnie du Gaz pour l'installation des appareils destinés à assurer l'alimentation en eau chaude, mais seulement en ce qui concerne le Poste d'Incendie.

**Ecole Municipale Française.**—(a)— Un crédit de \$: 2.000 est mis à la disposition de M. CH. Maybon, Directeur, pour l'achat du mobilier scolaire, tables, bancs, tableaux, pupitres, etc., et accessoires.

(b)— Après avoir pris connaissance d'une lettre de Messrs Charrey & Conversy, Architectes, relative à la pose des persiennes à l'Ecole Municipale, le Conseil décide de laisser à leur charge la dépense devant en résulter, en la réduisant toutefois dans la mesure du possible, suivant les indications du Comité des Travaux qui doit procéder à une visite des bâtiments.

**Shantung Road Hospital.**— Une demande du Comité de cette Institution, tendant à ce que la Municipalité lui accorde à nouveau l'allocation annuelle dont elle bénéficiait avant l'ouverture de l'Hôpital Ste-Marie, est renvoyée au Chef de la Garde, pour renseignements à fournir sur le nombre des indigènes qui peuvent être admis actuellement à cet Hôpital par l'intermédiaire de la Police Française.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**— Suivant état adressé par l'Administration des Douanes, la situation financière de cet établissement pour le 1<sup>er</sup> Trimestre de 1911 indique un solde créditeur d'Hkw. Tls: 489, 12.

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

Signé: Mce. DEJEAN DE LA BATIE  
Th. ECKARDT  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 22 Mai 1911



L'an mil neuf cent onze et le vingt deux Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, dressé à la suite de la Réunion du Comité des Travaux du 15 Mai :

### Séance du Comité des Travaux du 15 Mai 1911

---

Etaient présents: MM. C. PATUREL } Membres  
Th. ECKARDT }  
G. LAFERRIERE, Secrétaire  
J. DANTIN, Secrétaire-Adjoint.  
M. WANTZ, Ingénieur Municipal

Etait absent: M. L. CAMERA, Membre, excusé.

**Matériaux de Macadamisage.**—Par rapport en date du 5 Mai, l'Ingénieur rend compte de la visite qu'il a faite récemment à la carrière de Ping Chiao, d'où sont extraits les matériaux livrés par le Municipal Council à la Municipalité.

Ses principales observations ont porté sur le mode de concassage de la pierre, et il en ressort que le cassage à la main donnerait certainement de meilleurs résultats quant à la qualité du caillou à employer.

Le Comité, partageant ses vues, est d'avis de recommander au Conseil l'adoption, à titre d'essai, du système de cassage à la main, auquel seraient très utilement employés les prisonniers.

**Ecole Municipale Française.**—(a)—Suivant le Cahier des Charges, les travaux de l'Ecole Municipale auraient dû être terminés fin Mars, mais l'exécution de modifications ultérieures à l'adjudication, et diverses autres causes indépendantes de la volonté de l'Entrepreneur ont influé sur la prolongation des travaux.

Pour ces raisons, l'Ingénieur propose d'accorder à l'entreprise un nouveau délai d'un mois et demi, qui expirerait le 15 Mai.

Le Comité, en raison de l'abandon presque complet des chantiers et des malfaçons qui ont été constatées en cours d'exécution, décide de prolonger ce délai jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin, date à laquelle les bâtiments devront être complètement achevés, et les malfaçons signalées par l'Ingénieur aux Architectes, réparées, faute de quoi, les pénalités prévues par le Cahier des Charges seront rigoureusement appliquées à l'entrepreneur, et ceci à partir du 15 Mai.

A cette occasion, le Comité propose que le Conseil examine à nouveau la question des persiennes dont la pose a été, suivant Décision du 8 Mai, laissée à la charge de l'entrepreneur, et la juge d'après l'équité.

(b)—Conformément à l'avis de l'Ingénieur, le Comité décide le renvoi aux Architectes des propositions soumises par eux pour la construction des cabinets d'aisances dans la Cour de l'Ecole.

Le devis descriptif devra être complété et les dessins d'exécution modifiés en ce qui concerne la charpente, l'emploi du béton armé, etc..., suivant les indications de M. Wantz et après entente avec M. Maybon, Directeur.

**Route Stanislas Chevalier.** — Le Comité approuve la mise à la disposition du Service des Travaux d'un crédit de Tls: 3.500, pour l'exécution des travaux de voirie, Route Stanislas Chevalier et dans le chemin d'accès aux Prisons.

Ces travaux comprennent :

1<sup>o</sup>) L'aménagement de la moitié de la chaussée (côté Nord) en macadam de 15 cm. d'épaisseur, sur fondations de vieilles briques de 20 cm. d'épaisseur.

2<sup>o</sup>) La confection du trottoir Nord (côté des Prisons) en remblai sablonneux qui recevra plus tard une couche de goudron.

Ces travaux seront exécutés sur toute la longueur de la rue, c'est-à-dire entre l'Avenue Dubail et la Route Père Robert: dans le chemin d'accès aux Prisons, ils seront exécutés sur toute la largeur de la Rue.

**Ecole Franco-Chinoise.**—L'achèvement prochain des nouvelles Prisons de Lokawei et du nouveau Poste de Police devant permettre la désaffectation des bâtiments actuels du Poste de l'Ouest et de la Maison d'Arrêt, le Comité, vu leur état de délabrement, en recommande la démolition aussitôt après leur évacuation.

Sur la partie Sud de l'emplacement du Poste désaffecté pourra être construit le groupe scolaire de l'Ecole Franco-Chinoise installé provisoirement dans les locaux de l'International Institute.

Des études ont déjà été faites en ce sens, et sur la proposition de l'Ingénieur, le Comité est d'avis que le Conseil charge le Service des Travaux de les poursuivre et de les soumettre à son acceptation, avant la mise en adjudication.

**Trottoirs.**—Le Comité transmet au Conseil, avec avis favorable, une proposition de l'Ingénieur, relative à l'établissement de trottoirs au droit du nouveau Poste de Police et de l'Ecole Municipale Française.

Devant le premier de ces bâtiments, les trottoirs seraient complètement cimentés; devant l'Ecole, on établirait un trottoir cimenté au droit de l'entrée principale seulement; le reste serait complètement nivelé et goudronné.

Les crédits nécessaires, qui rentrent dans les prévisions budgétaires, sont évalués à Tls: 3.300.

**Infirmierie.**—Lecture est donnée d'une lettre du Dr Fresson, Médecin de l'Administration, par laquelle il signale l'insuffisance des locaux actuels de l'Infirmierie, qui ne répondent plus aux besoins toujours croissants de ce service.

Il conviendrait, d'après ses vues, d'y installer une salle d'attente pour Européens, des cabinets d'aisances, et une salle pour servir de laboratoire et de dépôt des produits pharmaceutiques, dont la plus grande partie doit maintenant provenir de France.

Ces améliorations pourraient être obtenues par l'addition au bâtiment actuel d'une aile, comprenant rez-de-chaussée et étage, suivant plan dressé par le Service des Travaux.

Le Comité recommande au Conseil l'approbation de la dépense devant en résulter, qui est évaluée approximativement à Tls: 2.500.

La Séance est levée à 6 h. 3/4.

---

Le Conseil approuve les diverses propositions du Comité et décide, notamment en ce qui concerne l'Ecole Municipale, que la pose des persiennes y sera faite aux frais de la Municipalité, l'entrepreneur devant, par contre, subir rigoureusement les pénalités prévues en cas de retard dans l'achèvement des travaux, et réparer les malfaçons qui ont été constatées en cours d'exécution.

**Fête Nationale.**—Un crédit de Tls: 700 est mis à la disposition du Service des Travaux pour la célébration de la Fête Nationale du 14 Juillet.



**Service des Eaux.**—(a)—Suivant état adressé par la Compagnie concessionnaire, les recettes brutes durant le 1<sup>er</sup> Trimestre de l'année 1911 se sont élevées à Tls: 17.505,70, en augmentation de Tls: 2.334,36, par rapport à celles du trimestre correspondant de 1910.

La redevance due à la Municipalité, à raison de 2 1/2 ‰, est de Tls: 437,64.

(b)—Après vérification des devis par l'Ingénieur, le Conseil autorise la Compagnie à poser des conduites d'eau:

1<sup>o</sup>) L'une de 150 m/m, Route Ratard, de la Rue Paul Beau à la Route des Sœurs, plus un raccordement sous la Route des Sœurs entre le N<sup>o</sup> 11 et la Route Ratard:

2<sup>o</sup>) L'autre de 200 m/m, Route Stanislas Chevalier, entre l'Avenue Dubail et la Route Père Robert, avec raccordement sous cette Route entre le N<sup>o</sup> 120 et la Route Stanislas Chevalier.

Ces projets sont justifiés: le premier, par la nécessité de fermer en boucle l'alimentation de la Route des Sœurs et de la Route Ratard et éviter ainsi, en cas de réparations, des arrêts d'eau sur toute la longueur de la conduite principale; le second, par l'ouverture prochaine des nouvelles Prisons de Lokawei.

Les dépenses prévues, à porter au compte "Travaux Neufs", sont de:

pour la Route Ratard.....	Tls: 4.198,73
» » » Stanislas Chevalier.....	» 7.267,84
	Tls: <u>11.466,57</u>

que le Conseil accepte, comme devant constituer un maximum.

**Service Sanitaire du Port.**—Par lettre en date du 6 Mai, M. H. F. Merrill, Commissaire des Douanes, fait part au Conseil du prochain départ en congé du Dr. Cox, Directeur du Lazaret de Chang Pao Sha, et demande que la Municipalité veuille bien consentir à augmenter, momentanément, sa contribution aux dépenses de cet établissement, pour permettre de payer au Dr. Cox, sa solde entière durant son congé d'un an, et à son remplaçant les appointements qui lui étaient alloués.

En considération des services rendus par le personnel du Lazaret, notamment durant l'épidémie qui a récemment menacé Shanghai, le Conseil donne suite favorable à cette demande et décide de porter, de Tls: 175 à Tls: 325 pendant un an, le montant de son allocation mensuelle.

**Licences.**—M. Ettinger, Directeur du Cinématographe Odéon, Rue Montauban, sollicite l'autorisation d'installer dans ce local diverses attractions, telles que tir au Flobert, jeux d'anneaux, etc...

Le Chef de la Garde estime que, s'adressant à la clientèle chinoise, ce projet n'a aucune chance de réussite s'il ne se double pas de jeu d'argent, et qu'il ne peut, par conséquent, être toléré.

L'autorisation demandée est, pour ce motif, refusée.

**Shantung Road Hospital.**—Le Conseil reprend l'examen de la demande soumise par le Comité de cet Hôpital, en vue du rétablissement de l'allocation que lui consentait la Municipalité.

Une note du Chef de la Garde établit que, depuis l'ouverture de l'Hôpital Ste-Marie, aucun Indigène n'a été envoyé par la Police à l'Hôpital de Shantung Road, avec lequel elle n'a plus aucune relation.

Toutefois, de renseignements particuliers, il ressort que nombre d'Indigènes de maisons de commerce ou autres, établis sur la Concession, vont s'y faire soigner.

En considération des services que cet établissement rend à la population Chinoise, le Conseil décide de contribuer à nouveau, pour une somme annuelle de Tls: 400, aux dépenses qu'il a à supporter.

**Camp de Koukaza** —Lecture est donnée de la lettre suivante:

*Tien-Tsin, le 29 Avril 1911.*

*Le Général de Brigade de PELACOT, Commandant  
le Corps Français d'Occupation de Chine, à M.  
le Consul Général de France, Président de la  
Municipalité Française*

*Shanghai.*

*A. S. du terrain et des constructions  
du Camp de Koukaza.*

*Aux termes de l'Article VII de la Convention du 23 Mars 1903, le Gouvernement Français s'est réservé la faculté, soit de conserver postérieurement au 23 Mars 1905, et pour une nouvelle période de deux ans, les*

constructions élevées sur les terrains du Camp de Koukaza, soit de les remettre à la Municipalité Française de Shanghai, dans les conditions stipulées par la dite Convention.

Après entente entre les Départements des Affaires Etrangères et de la Guerre, la Convention, dont il s'agit, a été prorogée par périodes successives de deux années jusqu'au 23 Mars 1944.

La dernière prorogation avait été décidée dès le mois de Novembre 1908, alors que le Général SUCILLON, commandait le Corps d'occupation, de sorte que je n'ai jamais eu à intervenir, à ce sujet, depuis mon arrivée à Tien-Tsin, en Septembre 1909.

Cette question a été perdue de vue, et la Convention du 23 Mars 1903 me semble devoir être considérée comme caduque actuellement.

Il y aurait eu lieu, en effet, dès la fin de l'année 1940, de demander au Département s'il désirait renouveler à la Municipalité de Shanghai le bail en cause.

En écrivant seulement maintenant, la réponse ne pourrait parvenir avant plusieurs mois.

D'autre part, des raisons analogues à celles qui avaient fait demander par votre prédécesseur la conservation des constructions pouvant encore subsister, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire connaître les intentions de la Municipalité, ainsi que les propositions que vous croiriez devoir formuler à ce sujet, avant que je saisisse le Département de la Guerre de cette question.

Signé : Général de PELACOT,

A ce sujet, M. le Consul Général, Président, fait connaître que le Comité du Cercle Sportif Français, étudiant le projet de construction d'un bâtiment important destiné à remplacer celui actuellement mis à sa disposition, lui a soumis une demande tendant à ce que : 1°) en cas de renouvellement de la Convention, ce bâtiment, ainsi que celui sis au Nord et servant d'écuries en soient exceptés ; 2°) que la Municipalité lui garantisse, pour une période qui serait de 40 années, l'usage du terrain sur lequel ils s'élèvent, ainsi que les dépendances utilisées pour les jeux et sports divers.

Après échange de vues, et comme suite à la requête du Général de Pélaçot, le Conseil se déclare disposé à demander une prorogation de la Convention de 1903 pour une nouvelle période de deux ans, en faisant exception pour les bâtiments 10 et 12, qui sont ceux auxquels il est fait allusion plus haut.

En ce qui concerne le projet soumis par le Comité du Cercle Sportif, la Municipalité ne croit pas pouvoir prendre l'engagement qui lui est demandé, et prie Monsieur Marthoud, en tant que représentant du Cercle, de vouloir bien rechercher, de concert avec le Comité, une solution qui concilie le plus possible les intérêts des diverses parties.

**Moustiques.**—Communication est donnée d'un rapport de la Commission sanitaire, préconisant l'adoption de diverses mesures destinées à rendre plus effectif le travail du service prophylactique, et à assurer un meilleur fonctionnement du service anti-moustiques.

Le Conseil décide de renvoyer à une séance ultérieure l'examen de ce rapport : toutefois, en raison de la façon peu satisfaisante dont est exécuté le travail de pétrolage par les équipes qui en sont chargées, la suppression en est, dès maintenant et jusqu'à nouvel ordre, décidée pour éviter des dépenses en pure perte.

**Emprunt Municipal.**—Les souscriptions reçues directement par le Secrétaire ne couvrant pas la totalité de la somme prévue pour l'Emprunt, le Conseil décide d'allouer aux Souscripteurs les obligations demandées par eux, aux conditions offertes, et d'avoir recours à l'intermédiaire d'un courtier, pour le placement du reliquat, au taux de 103, et moyennant la commission d'usage.

Le Secrétaire est chargé d'approcher en ce sens Messrs Benjamin & Potts, le taux minimum auquel il est autorisé à traiter directement étant fixé à 102.

**Garde Municipale.**—Communication est donnée au Conseil d'un rapport du Chef de la Garde, soumettant diverses propositions dictées par l'occupation prochaine du nouveau Poste de Police de l'Ouest.

1°) *Modification des Secteurs.*—Dans l'intérêt du Service, chaque Poste de Police doit se trouver, autant que possible, au centre de la zone dont il a la surveillance.

Par application de ce principe, la limite entre les Secteurs Ouest et Central serait reportée de la Rue

Tourane à la Rue Palikao ; comme corollaire, il serait nécessaire de loger au Poste Central un personnel plus nombreux que celui qui s'y trouve actuellement.

Le nombre des Agents Indigènes y sera augmenté de 28 ; à cet effet, des couchettes en bois, doublées d'une armoire pour chaque Agent, analogues à celles existant au Poste de l'Est, pourront être aménagées ; facilement démontables, elles seront utilisables en tout autre endroit.

2°) *Logement du Personnel Tonkinois marié.*—Les mesures votées à cet effet par le Conseil en Décembre 1909 n'ont pas jusqu'ici, pour des raisons d'ordre administratif, reçu un commencement d'exécution, et la location à la Compagnie des Tramways de diverses maisons chinoises au Champ de Tir ne constitue qu'une solution provisoire, d'ailleurs insuffisante en raison du nombre des ménages, dont il serait très désirable d'assurer le logement dans les Postes.

Le Chef de la Garde demande que l'emplacement réservé dans ce but sur le terre-plein du Cimetière, suivant la Décision précitée, reçoive, dès que possible, la destination à laquelle il a été affecté.

3°) Il propose enfin l'installation de deux nouveaux Postes Téléphoniques : l'un au terminus des Tramways à Zikawei, l'autre à l'angle des Routes des Sœurs et Ratard.

Ces Postes seraient constitués par de simples guérites fermées, contenant un téléphone et munies d'un auvent suffisant pour protéger les Agents de la pluie.

Ces diverses propositions sont approuvées en principe ; en ce qui concerne la seconde, le Comité des Travaux est chargé d'examiner sur place l'emplacement qui conviendrait le mieux pour les constructions à élever, suivant devis à fournir par le Service des Travaux.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

*Signé :* Mce. DEJEAN DE LA BATIE  
Th. ECKARDT  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 29 Mai 1911



L'an mil neuf cent onze et le vingt neuf Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire en date du 27 Mai, en vertu de laquelle :

- (a)—Le Garde de 2<sup>e</sup> Classe Dhalluin Léon est révoqué pour insubordination, à compter de ce jour ;
- (b)—Diverses nominations sont opérées dans le personnel indigène.

**Pontons Municipaux** —L'examen d'un projet de dragage du Whangpou aux abords des Pontons Municipaux est renvoyé à une Séance ultérieure pour plus ample informé et démarches à entreprendre auprès des Compagnies de Navigation intéressées.

**Emprunt Municipal.**—Le Secrétaire rend compte du résultat des souscriptions recueillies jusqu'à ce jour et des entretiens qu'il a eus à ce sujet avec divers courtiers.

Après échange de vues, le Conseil décide de confier à Messrs Benjamin & Potts, exclusivement et pendant un mois, le soin de placer le reliquat des Obligations à souscrire, les offres qu'ils pourront être appelés à recueillir durant ce laps de temps devant être soumises au Conseil pour Décision finale.

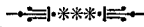
**Couronnement du Roi Georges V.**—Le Conseil décide d'associer la Municipalité Française aux fêtes qui doivent être données à Shanghai, le 22 Juin prochain, à l'occasion du couronnement du Roi Georges V d'Angleterre, en pavoisant et illuminant le Quai de France, du pont du Yang King Pang jusqu'à la place du Château d'Eau.

**Service Sanitaire.**—Comme suite au rapport de la Commission Sanitaire, le Dr Ricou présente un projet d'organisation de ce Service, au point de vue technique ; l'examen en est renvoyé à une Séance ultérieure pour permettre de fixer divers points ayant trait aux dépenses qui peuvent être engagées de ce fait, et à l'administration du Service lui-même.

La Séance est levée à 6 heures.

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE  
L. CAMERA  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 12 Juin 1911



L'an mil neuf cent onze et le douze Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics.**—(a)—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, dressé à la suite de la Séance du Comité des Travaux du 9 Juin.

## Séance du Comité des Travaux du 9 Juin 1911

L'an mil neuf cent onze et le neuf Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. L. CAMERA  
Th. ECKARDT  
C. PATUREL  
G. LAFERRIERE, *Secrétaire*  
J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint.*  
M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

} *Membres du Comité*

**Matériaux de Macadamisage.**—Sur proposition de l'Ingénieur, le Comité est d'avis d'autoriser l'essai de matériaux offerts par M. Tsu, pour le rechargement des chaussées.

Les Conditions de la fourniture sont les suivantes :

Les cailloux seront tous de la grosseur de 3/4" au minimum et 1" 1/2 au maximum, exclusivement obtenus par un cassage à la main et d'une qualité égale ;

Le prix consenti est de Tls : 1,80 par tonne, pour matériaux rendus sur place ;

Le cube à fournir ne dépassera pas 300 Tonnes.

Les essais de matériaux de diverses provenances auxquels il est actuellement procédé sur la Concession, permettront d'apprécier exactement leurs qualités respectives de résistance à l'usure, et de faire ainsi un choix judicieux parmi ceux dont s'approvisionne la Municipalité.

**Ecole Municipale Française.**—L'achèvement prochain de l'Ecole Municipale motive l'exécution, à bref délai, du drainage souterrain des eaux pluviales provenant de ce bâtiment et de ses dépendances, et par suite la construction d'égoûts publics sous les Rues Chapsal et Brenier de Montmorand, qui n'en sont pas encore pourvues.

Ces travaux, qui comprennent notamment la fourniture et la pose de tuyaux de 12" sous la voie publique et de 6" pour les raccordements avec les drains de l'Ecole, pourront être exécutés, partie à l'entreprise, partie en régie, suivant indications et dessins fournis par l'Ingénieur.

La dépense totale serait de Tls : 660 environ, dont Tls : 520 pour les travaux à l'entreprise.

En raison de la modicité de la dépense, le Comité approuve la proposition de l'Ingénieur de confier ces derniers à l'entrepreneur du groupe scolaire, en lui demandant toutefois un rabais de 10 o/o sur le montant de l'estimation ci-dessus, faute de quoi, il serait fait appel à la concurrence.

(b)—*Construction des cabinets d'aisance.*—Après avoir pris connaissance des nouvelles propositions soumises par les Architectes pour ce travail, le Comité, jugeant trop élevés les prix présentés pour les travaux de maçonnerie, est d'avis de s'adresser, pour leur exécution, au sieur Zi Tching Kee, qui a adressé à cet effet une soumission comportant une dépense de Tls : 220 au lieu de Tls : 350 par édicule, soit une économie de Tls : 260 à réaliser au total.

Les travaux complémentaires, carrelage, installation de l'eau, de l'éclairage, des appareils sanitaires, seront assurés comme indiqué par l'Ingénieur, la dépense totale devant s'élever à Tls : 1.150 environ.

(c)—Comme suite à la Décision du Conseil du 22 Mai dernier, qui accordait à l'Entrepreneur pour l'achèvement de l'Ecole et la réparation des malfaçons un dernier délai dont le terme était le 1<sup>er</sup> Juin, l'Ingénieur adresse au Comité une note signalant que rien ou à peu près n'a été fait depuis cette époque, que notamment, la pose des persiennes dont le Conseil a accepté de supporter les frais, n'est pas commencée, et qu'aucun devis n'a été fourni.

Le Comité, ayant de soumettre au Conseil ses vues quant aux mesures à prendre, décide de procéder, dès demain, à une visite générale des bâtiments, à laquelle l'Architecte sera invité à assister.

**Compagnie du Gaz.**—Lecture est donnée du Rapport ci-après de l'Ingénieur :

« Shanghai le 29 Mai 1911

« Monsieur le Président du Conseil d'Administration Municipale

« de la Concession Française de Shanghai

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous présenter la pétition ci-jointe qui nous a été remise directement par « la Compagnie du Gaz. Cette Compagnie sollicite l'autorisation de poser dans la rue Porte du Nord :

« 1<sup>o</sup>. — Un régulateur de pression sur la conduite principale existante de 9".

« 2<sup>o</sup>. — Une conduite secondaire de même diamètre.

« Les plans annexés indiquent les dispositions prévues pour ces installations.

« Le régulateur de pression serait placé dans une chambre souterraine de 5' 9" au carré et les 2 « vannes d'isolement de part et d'autre dans des regards indépendants. Cette dernière disposition a été « demandée à la Compagnie pour éviter tout danger en cas de fuite et permettre l'isolement de la chambre « du régulateur.

« Ces différents ouvrages souterrains seraient fermés par des tampons de regard du modèle courant « employé pour les égouts. Une borne de 3' 9" de hauteur et 1' 7" de diamètre serait établie sur le « trottoir, pour contenir la manette de manœuvre et différents organes accessoires.

« La conduite secondaire comporte une traversée aérienne sur le Yang King Pang en tuyau de 12" « rendu rigide par une arête supérieure en cornières de 3" 1/2 et 2 tirants de 1" 1/4.

« Sous la rue de la Porte du Nord, la dite conduite serait posée, non comme le propose la Compa- « gnie, mais parallèlement aux alignements et en dehors du tracé de la conduite d'eau.

« Nous ne voyons aucune objection à délivrer l'autorisation sollicitée. Nous proposons en consé- « quence d'autoriser ces travaux aux conditions suivantes :

« Les travaux seraient exécutés conformément aux plans annexés, modifiés comme il est dit « ci-dessus.

« Les planchers seront calculés pour résister au passage d'un cylindre compresseur de 20 tonnes à « 2 essieux.

« La Compagnie aurait à sa charge les frais de réfection de la voie publique, au prix réel de revient, « et devra assurer le bon entretien des ouvrages lui appartenant.

« Elle devra s'engager à modifier ces installations au premier avis de l'Administration Municipale « si l'exécution de travaux de voirie le rendait nécessaire, et cela sans indemnité.

« La Compagnie paiera une redevance de 10 Taels par an, pour occupation du sol de la voie publi- « que. Elle demeurera responsable de tous accidents ou dommages causés par l'exécution ou la présence « de ses appareils.

« Veuillez agréer, M. le Président,

« l'expression de notre respectueux dévouement.

M. WANTZ

Le Comité estime que, sous les conditions imposées, suite favorable peut être donnée à la demande de la Compagnie du Gaz.

**Cabinets d'Aisance Publics.**—Le Comité examine un projet de Cabinets d'aisance publics et gratuits, à élever en divers points de la Concession, où sont plus particulièrement nombreux coolies et marchands, et décide qu'une visite des emplacements prévus pour ces édifices, sera faite, en vue des propositions définitives à soumettre au Conseil.

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

---

Le Conseil approuve les propositions ci-dessus.

(b)—Une allocation de Tls: 75, une fois donnée, est accordée au sieur Hu Gni, cantonnier, qui quitte pour raison de santé le Service de la Municipalité, auquel il a été employé durant 15 ans.

**Emprunt Municipal de 1903.**—La date du Mercredi 21 Juin est adoptée pour le tirage au sort des 72 Obligations dont l'amortissement est prévu en 1911.

**Service des Eaux.**—En vue d'assurer l'alimentation en eau potable de divers immeubles en construction le long de l'Avenue Paülun, le Conseil approuve un devis présenté par la Compagnie des Eaux pour le prolongement jusqu'à la Rue Ratard de la conduite déjà posée jusqu'au No 75 de l'Avenue. La dépense devant en résulter est évaluée à Tls: 2008.55 à porter au compte "Travaux Neufs".

**Ecole Municipale Française.**—(a)—*Personnel.*—Sur la proposition de M. Maybon, Directeur, le Conseil décide l'engagement:

1<sup>o</sup>) de Miss Woodbridge, comme Professeur d'Anglais, aux appointements mensuels de \$: 125 et pour une période d'un an;

2<sup>o</sup>) de Mlle Déjoie, comme maîtresse chargée de la classe enfantine, (filles et garçons de 4 ans 1/2 à 7 ans) aux appointement de \$: 100 par mois.

(b)—A la suite de la visite des bâtiments à laquelle ont procédé, en présence de l'Ingénieur Municipal et de l'Architecte, les Membres du Comité des Travaux, le Conseil, considérant qu'il n'a été tenu aucun compte des observations qu'il avait dû présenter relativement au non achèvement des travaux et aux malfaçons, décide d'appliquer à l'entrepreneur les pénalités prévues par le Cahier des Charges, avec effet rétroactif à dater du 15 Mai dernier.

D'autre part, il lui est accordé un délai qui expirera le 30 Juin, pour exécuter tous les travaux indiqués dans le relevé présenté par le Secrétaire, de concert avec l'Ingénieur, et dont il sera donné immédiatement communication à l'Architecte.

A la date du 1<sup>er</sup> Juillet, la Municipalité prendra possession du bâtiment et dépendances et exécutera ou fera exécuter, aux frais exclusifs de l'entreprise, les travaux inachevés.

**Personnel.**—A titre exceptionnel, le Conseil décide de prendre à sa charge les frais de funérailles de Mme Moisson, qui s'élèvent à Tl: 85, et accorde à M. Cons, Commis de Perception, une allocation de Tls: 50 pour lui permettre d'acquitter les frais de séjour de Mme Cons à Hôpital durant 76 jours.

**Ecole Franco-Chinoise.**—(a)—Sur la demande du Frère Constant, Directeur de l'Ecole, le Conseil vote le crédit nécessaire pour son voyage en Europe, aller et retour, comme prévu au contrat intervenu entre la Municipalité et l'Institution des Frères Maristes, en 1909.

(b)—L'étude du plan dressé par le Service des Travaux, indiquant les grandes lignes des bâtiments futurs de l'Ecole Franco-Chinoise est renvoyée à l'examen du Comité des Travaux.

**Service Sanitaire.**—*Rapport de la Commission.*—La Commission Sanitaire s'est réunie le 15 Mai 1911. Etaient présents: Dr. RICOU, Capitaine MALLET, Th. ECKARDT.

Le Dr. Ricou constate que, par suite du manque de personnel de surveillance, d'outils et de locaux nécessaires, l'organisation du Service Prophylactique n'a pu faire de progrès. D'autre part, la présence de rats infectés et le temps déjà perdu demandent d'urgence que le Service soit organisé et rendu effectif dans un délai très court.

Récapitulant ses recommandations antérieures, la Commission décide de demander au Conseil l'autorisation et les crédits pour les mesures suivantes, soumettant en même temps le plan général d'organisation du Service Sanitaire.

(Le crédit a déjà été voté en principe, les 10 et 27 Février, suivant tableau de dépenses soumis par le Dr. Fresson le 26 Janvier 1911. L'établissement des quatre bureaux auxiliaires et le supplément de solde pour l'Inspecteur du Service des Moustiques pourront être payés sur les économies effectuées dans le service des moustiques, pour lequel Tls: 5.000 ont été prévus au Budget).

1°) Construction du local (déjà voté en principe par le Conseil) à côté des nouvelles prisons, qui servira comme Station Centrale, pour l'installation de l'étuve à désinfection à vapeur, etc... d'après le plan schématique du Dr. Ricou.

2°) Etablissement de quatre bureaux auxiliaires dans la Concession qui, pour ce but, est divisée en 4 districts d'inspection. La Commission propose de louer 4 maisons chinoises qui pourraient en même temps servir comme habitation des sous-inspecteurs européens ou au moins pour les chefs coolies du district.

3°) Engagement du 4<sup>e</sup> sous-Inspecteur.

4°) Achat ou commande des outils et matériel déjà demandés dans le rapport du Dr Fresson du 26 Janvier.

5°) Démarches auprès de M. le Consul Général en vue de la promulgation d'une ordonnance rendant obligatoire le rat-proofing des maisons neuves et telles simples réfections des maisons chinoises existantes qui seront jugées nécessaires pour les protéger contre les rats.

8°) Application rigoureuse du règlement relatif aux ordures ménagères.

9°) Service des moustiques.—La Commission propose que ce travail en ce qui concerne la vieille Concession, soit fait par le Personnel du Service Sanitaire (chaque Sous-Inspecteur ayant à surveiller son district pour tout ce qui a rapport au Service Sanitaire).

10°) La Commission demande pleins pouvoirs pour l'exécution du programme soumis, choix des locaux à allouer, approbation du plan de la station de désinfection, achat de matériel, engagement de personnel, etc..., dans les limites des crédits mis à sa disposition.

*Signé:* Dr. RICOU  
Capitaine MALLET  
Th. ECKARDT

---

Après exposé par le Dr Ricou des mesures qu'il préconise pour assurer à l'organisation actuelle du Service son maximum d'efficacité, le Conseil, par 5 voix et une abstention, adopte les conclusions de son rapport qui comportent :

1°) La division de la Concession et des Routes Extérieures en quatre districts sanitaires, à la tête de chacun desquels sera placé un Inspecteur, ayant sous ses ordres les coolies chargés du piégeage et de l'empoisonnement des rats, de la destruction des moustiques, des désinfections, etc.

2°) Création dans chaque district d'un Poste Sanitaire, dont aura charge l'Inspecteur attaché au district : il sera ainsi établi des centres d'opérations où le travail sera nettement délimité et plus facile à apprécier.

Les Inspecteurs s'occuperont du bon état sanitaire des cités, boutiques, marchés de leur district, procéderont aux désinfections, fourniront un rapport journalier à l'Inspecteur en Chef.

Celui-ci aura sous ses ordres directs et sous sa surveillance tout le personnel du Service Sanitaire des divers districts ; il contrôlera journallement la bonne exécution des mesures sanitaires, et établira un rapport mensuel sur les opérations et les événements intéressant le Service.

La direction technique et générale du Service appartiendra au Médecin du Service Sanitaire.

Comme conséquence de cette organisation nouvelle, l'Inspecteur Loisel reste seul chargé du Service des Abattoirs, sous les ordres du Vétérinaire et le contrôle du Secrétaire au point de vue administratif.



M. Tillot, Inspecteur en Chef, est affecté spécialement au Service Sanitaire.

(b) — *Moustiques*. — Le Conseil charge le Dr Ricou de prendre des mesures immédiates pour que les opérations de pétrolage et autres soient reprises et exécutées dans les meilleures conditions.

La Séance est levée à 6 heures.

*Signé* : Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

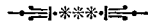
Th. ECKARDT

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 19 Juin 1911



L'an mil neuf cent onze et le dix neuf Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—Un crédit de Tls : 600 est mis à la disposition du Chef Adjoint de la Garde, pour l'achat en France de divers effets d'équipement (gants, imperméables, etc...), de livres pour la bibliothèque, et de manuels de Police.

**Service des Eaux.**—Le délai supplémentaire qui avait été, en Octobre dernier, accordé à la Compagnie pour permettre de mener à bien les négociations entreprises en vue de l'adoption d'un nouveau tracé pour la 2<sup>e</sup> Conduite Maîtresse, étant expiré, le Conseil décide que la date du 13 Avril 1911 marquera le point de départ du délai de 3 ans imparti par le Cahier des Charges pour l'exécution des travaux du Château d'Eau et de la Conduite Maîtresse.

**Travaux Publics.**—(a)—Un projet de drainage de la Route Voyron est renvoyé, pour exécution, à l'automne prochain, afin d'éviter le transport des terres durant les chaleurs et l'obstruction de cette Route à cette période de l'année.

(b)—Une demande de Messrs Moorhead & Halse, relative au drainage de la Route Ferguson, partie Sud, est renvoyée au Comité des Travaux pour examen sur place des conditions dans lesquelles cette opération peut être assurée

(c)—Le Conseil approuve le plan indiquant le tracé définitif de la nouvelle Route destinée à relier les Routes Pères Robert & Voyron, et charge le Secrétaire de négocier avec les propriétaires riverains les cessions de terrains nécessaires, après jalonnement à effectuer par le Service des Travaux,

(d)—Un crédit de Tls : 1.800 est voté pour le dragage du lit du Whangpou aux abords du ponton couvert, auquel viennent accoster les chaloupes des Messageries Maritimes et du Norddeutscher Lloyd. Ce travail fera l'objet d'une adjudication publique.

**Tramways.**—(a)—Pour répondre à une demande de la Compagnie, relative aux cartes de circulation délivrées gratuitement ou à tarif réduit, le Conseil charge le Secrétaire de procéder à une révision de la liste des personnes qui ont été successivement appelées à en bénéficier.

(b)—Autorisation est donnée à la Compagnie de mettre à l'essai, à titre temporaire, une nouvelle série de tarifs de 2<sup>e</sup> Classe, dont le principe comporte le paiement d'un prix de 1 cent par section, avec minimum à percevoir de 2 cents.

(c)—En raison des conditions défectueuses dans lesquelles s'effectue le macadamisage des voies publiques dans la partie dont l'entretien incombe à la Compagnie des Tramways, le Conseil charge l'Ingénieur de poursuivre les négociations entreprises avec elle, en vue d'obtenir que le Service Municipal en assure seul l'exécution.

**Emprunt Municipal.**—Messrs Benjamin & Potts offrent au Conseil, par lettre du 19 Juin, de prendre au pair, moins la commission de 1/2 o/o, la totalité des Obligations "Emprunt Municipal" non souscrites jusqu'ici.

Le Conseil ne croit pas devoir accepter cette offre, mais se déclare disposé à donner à ces Messieurs une réponse favorable, pour le cas où ils feraient une nouvelle proposition sur la base de Tls : 101 net.

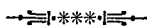
**Licences.**—(a)—Autorisation est accordée à M. Lespinasse d'exploiter l'établissement nommé "Hôtel de Paris", aux conditions de la licence qui lui avait été délivrée pour celui qu'il gérait sous le nom "d'Hôtel Central".

(b)—Une demande de Madame Whamberg, sollicitant l'autorisation d'ouvrir un hôtel de second ordre sur la Concession, est repoussée.

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

*Signé:* Mce. DEJEAN DE LA BATIE  
Th. ECKARDT  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 3 Juillet 1911



L'an mil neuf cent onze et le trois Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Couronnement du Roi George V.**—Lecture est donnée de la lettre suivante de M. le Consul Général de Grande-Bretagne : —

*H. B. M. Consulate General*

*Shanghai, June 23 1911.*

*Sir and Dear Colleague,*

*I have the honour to beg you to convey to the French Municipality my grateful thanks for the elaborate decorations on the French Concession yesterday and for the representation of the French Fire Brigade in the procession last night, which afforded a fresh proof of the extremely cordial relations happily existing between the people of our two nations.*

*I have the honour to be,*

*Sir, and dear Colleague,*

*Your obedient Servant*

*Signed: E. D. H. FRASER, Consul-General.*

*Monsieur Dejean de La Bâtie,*

*Consul-General for France, Shanghai.*

**Eclairage au Gaz.**—Une proposition de l'Ingénieur, tendant à la suppression des candélabres à gaz, dont la Municipalité continue à payer l'entretien, est renvoyée, pour Décision, à la prochaine Séance.

**Service des Eaux.**—(a)—*Parc à tuyaux.*—Le Conseil approuve la mise à la disposition de la Compagnie d'un terrain de 1.400 m. 2 environ, sis sur l'ancienne propriété du Champ de Tir, à l'Ouest de l'emplacement du nouveau Château d'Eau, avec chemin d'accès de 3 mètres de largeur, débouchant sur l'Avenue Dubail.

Ce terrain remplacera celui utilisé jusqu'ici par la Compagnie, derrière le Poste de Police de l'Ouest, suivant la faculté accordée au Conseil par l'Art. VII, 6°, du Cahier des Charges.

(b)—*2° Conduite Maîtresse.*—Lecture est donnée de la lettre de la Compagnie, dont texte suit : —

*Shanghai, le 27 Juin 1911*

*Monsieur G. LAFERRIERE Secrétaire,*

*de la Municipalité Française, Shanghai.*

*Monsieur*

*Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 23 Juin relative à l'établissement de la nouvelle conduite maîtresse. Nous prenons bonne note de la date du 13 Avril comme point de départ du délai de 3 ans qui nous est imparti pour l'établissement du 2e Château d'Eau et de la 2e Conduite Maîtresse*

*Relativement à cette conduite, si les négociations engagées pour le nouveau tracé n'aboutissent pas, nous reprendrons l'ancien tracé, comme vous le disait notre lettre 8349 du 3 Octobre 1910.*

*Toutefois étant donnés les obstacles sans nombre que nous ont suscités les Autorités Chinoises, montrant leur mauvaise volonté évidente, nous craignons, qu'étant données les grandes difficultés de réalisation de l'ancien tracé, en particulier l'interruption totale de circulation qui en résulterait sur certaines Routes Chinoises,*

les Autorités Chinoises ne reviennent sur leur autorisation ou ne nous créent de graves difficultés. Il est évident que si pareils faits se produisaient, notre Cie ne pourrait pas être tenue responsable si les délais se trouvaient dépassés.

Nous profitons de cette occasion pour vous faire remarquer que l'intérêt de notre Cie est de voir fonctionner cette nouvelle conduite, ainsi que le Château d'Eau, le plus tôt possible, nous avons déjà en magasin les 2/3 du matériel nécessaire, nous faisons donc tous nos efforts pour que cette question aboutisse le plus vite possible.

Veuillez agréer, etc...

Signé : M. COURSIER

Au sujet des avantages que présentera l'établissement de cette deuxième conduite, en permettant d'assurer le service même en cas de rupture d'un tuyau, sur un point du parcours, le Conseil tient à souligner que le dernier accident de ce genre, qui a privé d'eau la Concession pendant une matinée, n'a fait l'objet d'aucune communication de la part de la Compagnie.

Le Secrétaire est chargé de l'inviter à notifier, sans aucun délai, aux Services du Secrétariat et du Contrôle, les détails et causes des accidents qui pourraient survenir, afin de leur permettre de renseigner le Public et de prendre telles mesures que pourraient motiver les circonstances.

**Travaux Publics.**—(a)—*Rapports du Comité.*—Communication est donnée des Procès-Verbaux des Séances du Comité des 19 & 21 Juin :—

### *Séance du Comité des Travaux du 19 Juin 1911*

---

L'an mil neuf cent onze et le dix neuf Juin, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, pour procéder à l'examen des plans de la future Ecole Franco-Chinoise.

Etaient présents : MM. Th. ECKARDT } *Membres du Comité*  
C. PATUREL }  
G. LAFERRIERE, *Secrétaire*  
J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint.*  
M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*  
Frère CONSTANT, *Directeur de l'Ecole*  
et un Frère, *Professeur*

Description est faite par l'Ingénieur des divers appartements, Salles d'école, logements, etc..., prévus à chaque étage ; et le Comité, après avoir pris l'avis des Professeurs de l'Ecole, approuve entièrement les dispositions indiquées.

Le plan de la façade est également approuvé, sous la seule réserve de modifications à apporter aux reliefs en maçonnerie. La Comité recommande, d'autre part, la construction d'un toit en terrasse.

### *Séance du Comité des Travaux du 21 Juin 1911*

---

L'an mil neuf cent onze et le vingt et un Juin, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis.

Etaient présents : MM. C. PATUREL } *Membres*  
Th. ECKARDT }  
M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

**Postes de Transformateurs.**—Un gabarit de poste de transformateur ayant été mis en place au carrefour de la Route Pichon et de l'Avenue Paul Brunat, le Comité, après échange de vues, est

d'avis d'adopter définitivement cet emplacement, et recommande au Conseil l'approbation du rapport présenté par l'Ingénieur le 3 Mai dernier.

**Route Ferguson.**—En vue de donner à la demande de Messrs Moorhead & Halse la suite qu'elle comporte, relativement au drainage de la partie Sud de cette Route, le Comité suggère que le Service des Travaux y rétablisse le fossé qui bordait la Route, et par lequel toutes les eaux pourront se déverser dans la crique située à 100 mètres des terrains où les constructions projetées par ces Messieurs doivent s'élever.

---

Le Conseil approuve les plans de l'Ecole Franco-Chinoise, sous les réserves formulées par le Comité des Travaux, et suggère diverses modifications aux fenêtres.

Le Service des Travaux est, en conséquence, invité à compléter les plans dans le sens indiqué; après quoi, il sera fait un appel d'offres auprès des entrepreneurs, et le Conseil, une fois la dépense à engager établie aussi approximativement que possible, statuera définitivement.

Les autres propositions sont approuvées: en ce qui concerne le tracé de la nouvelle route au Nord de Koukaza, il est décidé que le Comité des Travaux entendra, au cours de sa prochaine Séance, M. Raven, Directeur de la China Realty, qui désire soumettre diverses propositions à ce sujet.

(b)—Un crédit de Tls: 140, est mis à la disposition du Service des Travaux, pour la construction de 2 postes téléphoniques, approuvée par Décision du 22 Mai dernier.

Ces deux postes situés, l'un au terminus des tramways à Zikawei, l'autre au carrefour de la Rue des Sœurs et de la Rue Ratard, sont destinés à faciliter le service de Police dans cette partie des districts extérieurs.

(c)—Une allocation mensuelle de Tls: 2, est accordée, à titre de frais de déplacement, au Chef cantonnier Moh Ah Jén, chargé de la surveillance du nettoyage de toute la Concession.

**Nouveau Poste d'Incendie.**—(a)—D'après son contrat, l'entreprise devait terminer l'aménagement du nouveau Poste d'Incendie le 30 Mai dernier, mais des modifications importantes ayant été apportées aux plans primitifs (étage supplémentaire, installation d'une cloche d'alarme), l'Ingénieur, d'accord avec les Architectes, propose de prolonger jusqu'au 5 Août le délai pour l'achèvement des travaux.

Le Conseil décide d'accepter cette mesure, en spécifiant que la date ci-dessus ne devra pas être dépassée puisqu'il s'agit surtout de travaux intérieurs restant à exécuter.

(b)—La soumission de M. Nicolas Tsu, pour la fourniture et la mise en place de la Cloche d'Alarme, suivant spécifications approuvées par l'Ingénieur, est acceptée au prix de Tls: 3.425

Cette cloche, dont le poids sera d'environ 4.475 lbs, sera livrée et installée dans un délai de 3 semaines.

**Eclairage Public.**—(a)—*Postes de Transformateurs.*—A la suite de la décision du Conseil du 22 Décembre dernier, relative à l'installation du courant triphasé, la Compagnie avait proposé de modifier les dispositions arrêtées d'un commun accord, en demandant que les dimensions de l'embase des cabines abritant les Postes de Transformateurs soient portées de 2<sup>m</sup>, 10 x 1<sup>m</sup>, 80 à 2<sup>m</sup>, 10 x 2<sup>m</sup>, 10.

Cette demande a fait, pour chacun des postes prévus, l'objet d'études menées par l'Ingénieur, conjointement avec la Compagnie, et suivant le rapport et les plans qui lui sont aujourd'hui soumis, le Conseil décide:

1°) D'accorder à la Compagnie l'autorisation de combiner les pylones d'angle avec les postes de transformateurs aux endroits marqués A. B. C. F. G. sur les plans. Les dimensions de l'emprise seront celles demandées par la Compagnie.

2°) D'annuler l'autorisation d'installer un poste au point E. (angle de la Route Ratard et de la Route Say Zoong) ce poste, combiné avec le pylone d'angle, étant à reporter sur un terrain à acquérir par la Compagnie et à ses frais.

3°) D'autoriser, par compensation, la pose d'un poste au point H. (carrefour des Routes Doumer, Pichon et de l'Avenue Paul Brunat).

L'autorisation donnée n'intéresse que les Postes à établir sur les Routes Extérieures, et les obligations stipulées à la charge de la Compagnie, dans la Décision du 22 Décembre dernier, (éclairage, redevance, etc...), leur seront applicables.

(b) — *Pose de lignes de signaux.* — Autorisation est accordée à la Compagnie d'établir, le long de l'Avenue Dubail et sur la Route de Zikawei, entre l'Usine et le Pont Ste-Catherine, des lignes de contrôle et de signaux. devant servir à vérifier la conductibilité des feeders et des rails et transmettre les signaux.

Les conditions imposées sont les suivantes :

Aucun nouveau poteau ne sera placé sur la voie publique ;

Les croisements avec les lignes de la Compagnie des Téléphones seront faits d'accord avec cette Compagnie ;

A la traversée des Rues, ces fils seront à une hauteur au moins égale à celle des fils de trolley : ils ne devront pas être un obstacle au développement normal des plantations sur la voie publique.

Le Conseil rappelle, à ce sujet, qu'aucun travail, même pour les besoins de l'exploitation, ne doit être entrepris par la Compagnie, sans autorisation préalable des Services Municipaux.

(c)—Lecture est donnée des lettres ci-après : —

Shanghai, le 26 Juin 1911

Monsieur le Secrétaire  
de la Municipalité Française, à Shanghai.

Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre lettre du 24 Juin, relative à la peinture des poteaux, nous avons l'honneur de vous informer que nous comptons procéder à la peinture de nos poteaux de traction aussitôt que la saison sera favorable, c'est-à-dire, pendant une période sèche et pas trop chaude.

Quant aux plaques d'arrêts fixes et facultatifs, elles ont été démontées comme faisant double emploi avec les indications des pylones.

Veillez agréer, etc....

Signé : M. COURSIER.

Shanghai, le 26 Juin 1911

Monsieur le Secrétaire  
de la Municipalité Française, à Shanghai.

Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre lettre du 24 Juin, relative à l'installation du courant triphasé, nous avons l'honneur de vous informer que nous pensons que la nouvelle distribution sera terminée :

Vers Mars 1912 pour l'Interland,

Vers Décembre 1912 pour l'ancienne concession.

Ces délais supposent que nous n'éprouverons aucun retard pour les canalisations des rues à parcourir.

A ce sujet, nous nous permettons de vous faire observer, relativement aux cabines de transformateurs, que nous avons demandé le 6 Février (lettre 8858) que l'emplacement disponible pour ces cabines soit de mètres 2,10 x 2,10. Nous n'avons pas encore reçu de réponse. Cette question très importante paralyse complètement, depuis 3 mois, le montage des lignes de l'Interland, dont nous possédons tout le matériel en magasin.

Veillez agréer, etc....

Signé : M. COURSIER.

Le retard dont se plaint la Compagnie est dû aux études qu'a entraînées l'examen des modifications demandées par elle, et sur lesquelles il a été statué aujourd'hui même. Le Conseil croit savoir d'ailleurs qu'elle a l'intention de proposer encore d'autres modifications au projet primitif.

**Ecole Municipale Française.**— Par lettre en date du 26 Juin, Messrs Charrey & Conversy, Architectes, informent le Conseil que l'entrepreneur a reçu notification de la Décision du Conseil relative aux malfaçons constatées, et que la plupart des travaux demandés ont été exécutés.

De son côté, l'Ingénieur signale, qu'après visite contradictoire avec les Architectes, il a pris en charge les bâtiments à la date du 1<sup>e</sup> Juillet, pour achèvement des réparations aux frais de l'entreprise.

**Emprunts Municipaux.**—(a)—Le Procès-Verbal ci-après a été dressé à la suite du Tirage au Sort des Obligations de l'Emprunt de 1903, qui a eu lieu le 14 Juin, à l'Hôtel Municipal :—

Extrait du Registre des Actes Notariés tenu en la Chancellerie du Consulat Général de France à Shanghai.

**TIRAGE AU SORT D'OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT MUNICIPAL.**

L'an mil neuf cent onze et le quatorze Juin, à trois heures de l'après midi.....

Par devant Nous, Charles GAYOT, Vice-Consul, Gérant la Chancellerie du Consulat Général de France à Shanghai et en présence de M. M. Louis MARTHOUD et W. J. N DYER, Membres du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membres du Comité des Finances, de Mr. G. LAFERRIÈRE Secrétaire du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, et de Mr. Jacques GOT, Agent de la Banque de l'Indo-Chine, délégué de la dite Banque, conformément à l'article 1<sup>er</sup>. de la convention en date à Paris du trente Septembre mil neuf cent trois, passée entre la Concession Française de Shanghai, représentée par Mr. Paul Brunat, d'une part, et: —1— la Banque de l'Indo-Chine, Société Anonyme dont le siège social est à Paris, 15 Bis rue Laffitte et—2—La Banque Privée Industrielle Commerciale Coloniale Lyon-Marseille, Société Anonyme dont le siège social est à Lyon, rue de l'Hotel de Ville No. 41, ensemble, d'autre part, aux termes duquel il est dit: «L'amortissement de cet emprunt «s'effectuera, conformément au tableau d'amortissement annexé aux présentes, et qui sera imprimé au «verso des titres, en trente années, à partir du premier janvier mil neuf cent neuf et par voie de tirage «au sort annuel—Les tirages au sort auront lieu à Shanghai, dans le courant du mois de juin de chaque «année et pour la première fois en juin mil neuf cent neuf, par les soins du Conseil d'Administration «Municipale. Un délégué de la Banque de l'Indo-Chine à Shanghai sera appelé à assister à ce tirage qui «se fera tant en sa présence qu'en son absence.»

Il a été procédé au tirage au sort de soixante douze obligations de l'emprunt contracté par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française. Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :

Nos. 2014—3612—745—1390—3460—212—325—3376—1000—3381—1164—681—2938—2704—3242—  
2304—3549—195—1702—3895—346—904—2642—3815—3284—3869—1627—3946—2440—1807—2844—  
694—59—3070—1773—1606—2613—2082—1815—1334—3184—434—2309—2473—3825—3644—44—1818  
—2019—380—2487—1708—2799—3438—2804—3760—3518—1543—758—1806—2283—1854—2786—2845  
—1528—1984—3020—2215—465—2537—2803—643.

(b)—Le Conseil enregistre l'acceptation par Messrs Benjamin & Potts, au prix de Tls : 101 net, suivant leur lettre du 20 Juin, de la totalité des Obligations de l'Emprunt Municipal de 1911, non souscrites à cette date.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

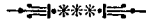
Th. ECKARDT

C. PATUREL

M. PERMEZEL



## Séance du Conseil du 10 Juillet 1911



L'an mil neuf cent onze et le dix Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Démission de M. Th. Eckardt.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

*Shanghai, le 4 Juillet 1911*

*Monsieur Mce DEJEAN DE LA BATIE,*

*Consul Général de France, Président du Conseil Municipal.*

*Monsieur le Président.*

*Ne trouvant pas à mon grand regret, le temps nécessaire pour bien étudier les questions qui intéressent la Concession je vous prie de recevoir ma démission comme Membre du Conseil.*

*Permettez-moi, en même temps, Monsieur le Président, de vous assurer de la grande estime que m'a inspirée votre direction des affaires du Conseil, et veuillez agréer, l'expression de ma plus haute considération.*

*Signé: Th. ECKARDT.*

M. le Consul Général fait part de l'insuccès des démarches tentées par lui auprès de M. Th. Eckardt pour l'amener à revenir sur sa détermination.

Le Conseil enregistre avec regret cette décision.

**Fête Nationale.**—Le programme présenté pour la célébration de la Fête Nationale du 14 Juillet est approuvé.

Le Secrétaire est chargé de s'entendre avec le Chef de la Garde et l'Ingénieur, en vue de l'établissement de barrages aux deux extrémités de la Route Voyron, durant les réjouissances qui seront données dans la soirée au Jardin Public.

**Service des Eaux.**—*2e Château d'Eau.*—M. Coursier présente au Conseil un projet pour la construction d'un Château d'Eau métallique, émanant de la Compagnie Française des Etablissements Métallurgiques d'Onnaing (Nord), et en faveur duquel s'est prononcé M. Duplaix, Ingénieur Conseil de la Compagnie, après étude des quatre projets retenus par l'Administration.

Le coût approximatif de cet ouvrage, y compris montage, frais de transport et de douane, de peinture, fondations, etc..., atteindrait 175.000 francs.

Afin de permettre à la Compagnie de bénéficier du délai d'option donné par les Etablissements d'Onnaing, et qui expire le 15 Juillet, le Conseil approuve en principe le projet en question, dont les plans définitifs seront communiqués dès signature du Contrat.

**Travaux Publics.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après dressé à la suite de la réunion du Comité des Travaux du 6 Juillet:—

## Séance du Comité des Travaux du 6 Juillet 1911

---

L'an mil neuf cent onze et le six Juillet, à quatre heures 1/2 de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal.

Etaient présents : MM. L. CAMERA } Membres du Comité  
C. PATUREL }  
G. LAFERRIÈRE, Secrétaire  
J. DANTIN, Secrétaire-Adjoint.  
M. WANTZ, Ingénieur Municipal

**Nouvelle Route au Nord de Koukaza.**—Après avoir entendu M. Raven, Directeur de la China Realty, propriétaire de nombreux lots le long de l'emplacement que doit occuper cette route, le Comité, sur avis favorable de l'Ingénieur, est d'avis d'accepter le tracé proposé par lui.

Il est entendu que toutes les cessions de terrains nécessaires seront faites gratuitement à la Municipalité, et que les propriétaires s'engageront par écrit à acquitter les taxes Municipales et à se conformer aux Règlements Municipaux.

**Eclairage au Gaz.**—Après avoir visité les divers quartiers de la Concession où se trouvent encore des appareils d'éclairage public au gaz, le Comité est d'avis de recommander au Conseil la suppression des 99 candélabres inutilisés, et pour l'entretien desquels la Municipalité a continué jusqu'ici à payer une somme annuelle de \$: 594.

D'autre part, sur les 18 candélabres en service, quatre pourront être supprimés, aux emplacements indiqués par l'Ingénieur, comme faisant double emploi avec les lampes électriques.

L'économie totale ainsi réalisée sera de \$: 762, par an.

**Cabinets d'Aisance Publics.**—Le Comité approuve le projet présenté par l'Ingénieur en vue de l'établissement de cabinets d'aisance publics en divers endroits de la Concession, où sont plus particulièrement nombreux coolies et marchands.

La construction de ces édicules, dont le nombre prévu est de 8, avec un total de 52 sièges, entraînera une dépense de Tls : 1.900 qui sera rapidement amortie par suite du versement d'une redevance supplémentaire annuelle de Tls : 468 par l'entrepreneur d'enlèvement des vidanges.

**Poste de Koukaza.**—La mise à la disposition du Service des Travaux d'un crédit de Tls : 182 pour travaux de peinture dans ce poste, est approuvée.

**Constructions Nouvelles.**—Après avoir entendu l'exposé fait par l'Ingénieur et le Secrétaire des dépenses qui doivent résulter, tant de l'achèvement des bâtiments en cours que de la construction de ceux prévus ou demandés, le Comité charge le Secrétaire de préparer pour la prochaine Séance du Conseil un relevé complet des sommes déjà payées et à prévoir, dans les limites des ressources procurées par l'emprunt.

D'autre part, il recommande avec instance au Conseil de n'autoriser la mise en chantier d'aucune construction nouvelle avant l'achèvement des travaux en cours et la complète liquidation des comptes s'y rapportant.

La Séance est levée à 6 heures 1/4.

---

Les diverses propositions du Comité sont approuvées.

Une adjudication publique sera ouverte pour la construction des cabinets d'aisance publics : quant aux candélabres à gaz, dont la suppression est décidée, il en sera disposé aux enchères, suivant les formes habituelles.

En ce qui concerne l'ouverture de la Route projetée au Nord de Koukaza, M. le Consul Général communique une lettre de la Municipalité Chinoise, demandant que les travaux de comblement de la

crique ne soient pas exécutés, dans l'intérêt des propriétaires riverains, qui ont besoin de l'eau pour les travaux agricoles.

Le Conseil, estimant que satisfaction peut leur être donnée par l'installation de bornes-fontaines, et que la grande majorité d'entre eux sont, d'après M. Raven, disposés à céder le terrain nécessaire pour la Route, charge le Secrétaire de s'entendre avec lui pour le règlement de ces difficultés.

Enfin, après avoir étudié et discuté la situation Financière de l'Emprunt Municipal de 1911, telle qu'elle ressort de l'état présenté par le Secrétaire en ce qui concerne les dépenses effectuées à ce jour et les prévisions pour l'année courante, le Conseil décide d'ajourner la construction de la nouvelle Ecole Franco-Chinoise, et d'affecter jusqu'à concurrence de Tls : 17.000 environ, le crédit prévu à cet effet, à la construction décidée le 22 Mai dernier de logements pour les Tonkinois au nouveau Poste de Police et à Lokawei.

Des soumissions seront demandées pour ces bâtiments, suivant les plans soumis par l'Ingénieur.

(b)—Le Conseil autorise le paiement à Messrs Davies & Thomas d'un nouvel acompte de Tls : 2.000 sur le montant de la commission qui leur est due, à titre d'honoraires pour la construction des nouveaux bâtiments (Postes de Police et d'Incendie & Prisons).

(c)—Les crédits suivants sont mis à la disposition du Service des Travaux :

1<sup>o</sup>) Tls : 635, pour le remplacement des dauphins d'amarrage au Ponton de l'Est, réparations au ponton et à la passerelle;

2<sup>o</sup>) Tls : 100 pour achat d'un poney en remplacement d'un cheval, mort récemment.

**Hôpital General.**—Lecture est donnée de la lettre suivante, adressée par le Secrétaire de cette institution :—

Shanghai, 5th July, 1911.

G. LAFERRIERE, Esq., Secretary,

French Municipal Council.

Sir,

With reference to my letter to you dated 16th Jan. & your reply to same dated 26th Jan. on the subject of the guarantee of the Interest on the Hospital's overdraft with the Hongkong & Shanghai Bank, I beg to inform you that further negotiations have resulted in the following letter having been sent by the Shanghai Municipal Council to the H. & S. Bank :—

Council Room,

Shanghai, July 4 1911.

Sir,

« With reference to previous verbal negotiations, on the subject of the project for completing the re-building of the Shanghai General Hospital, and in consideration of the Bank's advancing for this purpose the sum of Tls : 282, 183, in addition to the overdraft of the Hospital at December 31, 1910, amounting to Tls : 126, 496, the Council hereby guarantees payment of two-thirds of the Interest at 6 per cent on the total overdraft so formed, i. e. a sum not exceeding Tls : 16,347 per annum and also holds the Bank guaranteed against any loss which may accrue from the advance, to the extent of two-thirds.

H. E. R. HUNTER, Esq., Manager,

The Hongkong & Shanghai Banking Corporation.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed : W. E. LEVESON,

Secretary.

The original estimate of the cost of the re-building was about Tls : 223,500, but when the plans were drawn up, it was found that the estimate must be increased to Tls : 282,183, and when this amount is added to the overdraft on December 31 1910, Tls : 126,496, the total overdraft will be Tls : 408,679, upon which sum Interest at 6 % will amount to Tls : 24,519 per annum.

In view of the letter of the Shanghai Municipal Council, guaranteeing two-thirds of this amount, I have to request that you will be good enough to submit to your Council that a similar letter should be written to the H. & S. Bank, guaranteeing one-third of the Interest, not exceeding the amount of Tls : 8,173 per annum,

and that, if this is agreed upon, a copy of such letter may be forwarded to me, to file in the Hospital's archives.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: E. E. CLARK, Secretary.

Suite favorable est donnée à cette demande, la garantie de la Municipalité étant spécifiée pour un tiers seulement des intérêts à 6 % sur Tls: 408,679, montant des dépenses prévues.

**Constructions sur les Routes Extérieures.**—En réponse à une lettre de M. Burkardt, qui entretient le Conseil d'un projet d'établissement d'une filature de soie, avec dépendances, sur le terrain sis au carrefour de la Route Say Zong et de l'Avenue Paul Brunat, le Conseil décide de lui faire connaître qu'il ne peut en autoriser l'exécution pour des raisons d'hygiène et de salubrité publiques.

**Passerelles.**—La Banque Sino-Belge, propriétaire des terrains reliés à la Concession Française par les passerelles N° 2 & 3, ayant refusé de payer les taxes applicables en pareil cas, et offrant aujourd'hui de payer seulement 3 % de la valeur locative des maisons, évaluée à \$: 2.000, le Secrétaire est chargé de lui signifier qu'à défaut par elle d'acquitter la taxe locative sur la base de 8 %, il sera procédé sans autre avis à l'enlèvement des passerelles.

**Service Sanitaire.**—(a)—Un crédit de Tls: 100 est voté pour l'achat de nouveau matériel et complément de l'ancien destiné à l'aménagement des postes sanitaires établis récemment.

(b)—M. Baillif est nommé, à titre d'essai, Inspecteur du Service Sanitaire, en remplacement de M. Jamblez, démissionnaire, et aux mêmes appointements que ce dernier.

(c)—Les plans du bâtiment destiné à abriter l'étuve à désinfections sont approuvés, en vue de l'adjudication publique à ouvrir.

Le coût du bâtiment est évalué approximativement à Tls: 3.500.

**Emprunt Municipal.**—Un état indiquant: 1°) les opérations de l'Emprunt jusqu'au 4 Juillet; 2°) la situation de la caisse à ce jour, est soumis au Conseil qui l'approuve.

**Ecole Municipale Française.**—Le Conseil approuve le projet de règlement et de programme des cours présenté par M. Ch. Maybon, Directeur.

Il en ordonne l'impression en vue des communications à faire aux parents et intéressés.

A ce sujet, il est décidé que le Conseil de perfectionnement de l'Ecole comprendra, outre M. le Consul Général de France, un Membre du Conseil, le Directeur et la Directrice, et un père et une mère de famille seulement, au lieu de deux, comme prévu précédemment

La Séance est levée à 6 heures. 1/2

Signé: Mce. DEJEAN DE LA BATIE

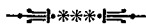
L. CAMERA

W. J. N. DYER

C. PATUREL

M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 24 Juillet 1911



L'an mil neuf cent onze et le vingt quatre Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—Sur la proposition du Chef de la Garde, les secours suivants sont accordés :

\$: 40, à la famille de l'agent indigène N° 82, décédé après 19 mois de service ;

\$: 50, à l'agent indigène N° 174, réformé après 3 ans 1/2 de bons services ;

\$: 5 par mois, à la veuve du gardien indigène du Jardin Public: cet agent comptait 35 ans 1/2 de service.

**Droits de Quayage.**—Suivant état communiqué par d'Administration des Douanes, les recettes réalisées à ce titre, durant le 2<sup>e</sup> Trimestre de 1911, se sont élevées à Tls: 15.198,96, en augmentation de Tls: 659,62, par rapport à celles du trimestre correspondant de 1910, et en diminution de Tls: 434,88, par rapport à celles du trimestre précédent de l'année courante.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Un état de la situation financière de cet établissement au 30 Juin 1911, indique un solde créditeur de Hkw Tls: 634,50.

**Travaux Publics.**—(a)—Conformément à l'avis de l'Ingénieur, le Conseil autorise le paiement d'un acompte de Tls: 15.000 à l'entrepreneur Sah Jin Kee, chargé de la construction des prisons de Lokawei, aujourd'hui virtuellement terminée.

Après le paiement de cette somme, il restera une soulte de 15.860 Tâels, suffisante pour la garantie du travail pendant les six mois qui doivent s'écouler entre la réception provisoire et la réception définitive des travaux.

(b)—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après dressé à la suite de la réunion du Comité des Travaux du 18 Juillet :

## Séance du Comité des Travaux du 18 Juillet 1911

L'an mil neuf cent onze et le dix huit Juillet, à quatre heures 1/2 de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. L. CAMERA } Membres du Comité  
C. PATUREL }  
G. LAFERRIÈRE, Secrétaire  
J. DANTIN, Secrétaire-Adjoint.  
M. WANTZ, Ingénieur Municipal

**Nouvelle Route au Nord de Koukaza.** -- Après avoir entendu M. Raven, Directeur de la "China Realty Coy auquel il est fait part de l'objection soulevée par la Municipalité de la Cité Chinoise contre le comblement de la crique, projeté pour l'établissement de la Route, le Comité est d'avis de

recommander au Conseil de passer outre, l'objection des Autorités Chinoises ne tenant pas devant les explications données précédemment, établissant que les propriétaires riverains auront toutes facilités pour s'approvisionner d'eau, soit aux criques adjacentes qui subsisteront, soit aux bornes-fontaines qui seront installées.

Le premier tronçon de cette Route (50 mètres environ) a d'ailleurs été ainsi établi sans aucune protestation.

**Cahier des Charges Type.**—L'Ingénieur présente à l'examen du Comité un Cahier des Charges type des conditions générales à imposer aux Entrepreneurs des travaux Municipaux.

Il y est traité :

- 1<sup>o</sup>) De la mise en adjudication des travaux;
- 2<sup>o</sup>) De leur exécution;
- 3<sup>o</sup>) Du règlement des dépenses.

Son adoption permettra d'établir, en matière d'adjudications, des règles aussi fixes que possible, de régler les rapports entre les Services Municipaux et les Entrepreneurs selon les vues du Conseil, et d'éviter des répétitions tout en évitant les omissions préjudiciables.

Le Comité recommande au Conseil l'approbation de ce projet.

**Infirmerie Municipale.**—Le Cahier des Charges pour agrandissement de l'Infirmerie, suivant plans précédemment soumis au Conseil, est approuvé.

**Eclairage.**—Par rapport en date de ce jour, l'Ingénieur signale que le personnel de la Compagnie a, de sa propre autorité, et sans donner avis à la Municipalité, mutilé 32 arbres le long de l'Avenue Paul Brunat, entre les Routes Voyron et Doumer, sous prétexte que le feuillage apportait des perturbations dans les signaux électriques, et alors que le Service Municipal s'apprêtait à procéder à leur élagage qui avait été différé en raison des préparatifs de la Fête Nationale.

Conformément à l'avis de l'Ingénieur, le Comité estime que la Compagnie doit être tenue responsable du dommage ainsi causé aux propriétés Municipales par son personnel ; il suggère que la Municipalité fasse par écrit toutes ses réserves à ce sujet auprès de la Compagnie et que M. Coursier soit convoqué à la prochaine Séance du Conseil, pour être entendu tant sur ce point particulier que sur la question des permis à obtenir de l'Administration Municipale pour les travaux à exécuter sur la Voie Publique.

La Séance est levée à 6 heures.

---

Les diverses propositions y contenues sont approuvées.

En ce qui concerne l'incident relaté par rapport de l'Ingénieur, l'Ordre du Jour suivant est voté :

« Le Conseil, après avoir été mis au courant de la mutilation par les employés de la Compagnie des « Tramways, de 32 arbres de l'Avenue Paul Brunat, entre les Routes Voyron et Doumer, fait ses réserves « pour les dégâts occasionnés, et rappelle à la Compagnie qu'avant d'entreprendre des travaux quelconques, elle doit s'entendre avec le représentant de la Municipalité, et que cette dernière ne saurait tolérer que la Compagnie passe outre, auquel cas elle s'opposera à l'exécution des travaux par les moyens « qu'elle croira devoir employer. »

(c)—Comme suite à une demande présentée par Messrs Moorhead & Halse, Architectes, en vue du drainage de diverses maisons sises Route Ferguson, le Conseil autorise la pose, à frais communs avec les intéressés, d'un drain de 9" entre leur propriété et la crique voisine, distante de 80 mètres environ.

La contribution de la Municipalité, à ce titre, est évaluée à Tls : 50, en chiffres ronds.

**Licences.**—Sur avis du Chef de la Garde, le Conseil refuse au sieur Ping Hsien l'autorisation d'installer un cinématographe dans l'immeuble portant les N<sup>o</sup> 230/232, Rue du Consulat, en raison des dangers que peut présenter le fonctionnement d'un appareil de ce genre dans une maison Chinoise.

**Tramways.**—(a)—Suivant état communiqué par la Compagnie, les recettes brutes réalisées pendant le 2<sup>e</sup> Trimestre de l'année courante se sont élevées à Tls : 35.372,20, en augmentation de Tls : 1.693, 83 par rapport au 1<sup>e</sup> Trimestre de 1911, et de Tls : 2.301,13 par rapport au Trimestre correspondant de 1910.

La redevance due à la Municipalité (5 %) est, pour cette période, de Tls : 1.768,63.

(b)—Après avoir entendu M. Coursier, qui exprime tous ses regrets de l'incident auquel a donné lieu la mutilation par le personnel de la Compagnie d'un certain nombre d'arbres le long de l'Avenue Paul Brunat, le Conseil prend note que la Compagnie s'offre à réparer, sous forme d'indemnité, les dégâts ainsi causés aux propriétés Municipales.

(c)—D'autre part, des difficultés s'étant élevées entre le Service du Contrôle et la Compagnie quant à la façon dont cette dernière entreprend des travaux sur la voie publique, le Conseil, désireux de maintenir l'application rigoureuse du Cahier des Charges, d'après lequel « aucun travail ne pourra être « commencé, sans qu'il y ait entente préalable avec le représentant de la Municipalité », arrête, d'accord avec M. Coursier, la rédaction d'un imprimé dans lequel cette condition est nettement stipulée, et qui devra être employé désormais à l'exclusion de tout autre, pour toutes demandes de ce genre que la Compagnie aura à soumettre à l'Ingénieur Municipal.

(d)—Après avoir pris connaissance de la liste des cartes de libre parcours et à tarif réduit, délivrées par la Compagnie aux Services Municipaux, le Conseil estime qu'il est préférable de s'en tenir à ce point de vue aux dispositions du Cahier des Charges qui prévoit la remise de 12 cartes seulement de libre parcours : celles qui seront délivrées en plus seront payées au tarif de \$ : 5 par carte, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier prochain.

**Semaphore.**—Un crédit de \$ : 300 est ouvert pour l'achat de :

120 livres de drisse pour pavillons ;

450 yards d'étamine ;

pour le Service du Sémaphore.

**Passerelles.**—La Banque Sino-Belge ayant fait connaître son intention de payer 4 % seulement de la valeur locative des immeubles reliés à la Concession par les passerelles 2 et 3, le Conseil maintient sa décision première et décide de faire procéder à l'enlèvement des passerelles.

**Service Sanitaire.**—(a)—Sur proposition de Dr Ricou et du Chef de la Garde, le Conseil décide d'interdire, durant la saison d'été, dans la Concession et sur les Routes Extérieures :

1<sup>o</sup>) la vente en tranches des melons d'eau et autres fruits de toute nature ;

2<sup>o</sup>) la vente des glaces de fabrication chinoise ;

3<sup>o</sup>) la vente des sodas et limonades provenant de fabriques sans licence.

(b) — L'engagement de M. Bruno fils, comme surveillant des équipes chargées du pétrolage des criques et mares, est autorisé, à titre temporaire, en attendant l'installation du 4<sup>e</sup> district sanitaire.

Les appointements de M. Bruno, dans cet emploi, seront de Tls : 75 par mois.

(c)—Conformément à une demande du Dr Ricou, le Conseil décide que les honoraires fixes de Tls : 200 qui lui sont alloués mensuellement seront remplacés par une indemnité, dont le montant sera déterminé ultérieurement, et qui sera proportionnelle aux travaux fournis pour les besoins du service, suivant note adressée au Conseil à la fin de chaque mois.

**Materiel Usagé.**—Le Secrétaire est chargé de continuer les négociations en vue de la vente à un prix, qui toutefois ne saurait être inférieur à Tls : 2.000, des pompes à eau trouble aujourd'hui inutilisées à Tonkadou depuis la mise en service par la Compagnie de nouvelles pompes d'alimentation.

**Ecole Municipale Française.**—Conformément aux propositions de M. Ch. Maybon, Directeur, le Conseil autorise l'engagement du personnel ci-après, nécessaire dès l'époque de la rentrée :

1<sup>o</sup>) Mlle Culty, comme professeur de solfège, avec une mensualité de \$ : 25 ;

2<sup>o</sup>) M. Delente, comme surveillant, aux appointements de \$ : 80 par mois ;

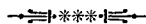
3<sup>o</sup>) M. Badet, comme moniteur de gymnastique, avec une indemnité de \$ : 16 par mois ;

4<sup>o</sup>) Un gardien-concierge (Annamite), une amah pour les jeunes enfants, un boy et trois coolies pour l'entretien et la propreté de la cour et des bâtiments.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE  
L. CAMERA  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 31 Juillet 1911



L'an mil neuf cent onze et le trente et un Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après dressé à la suite de la réunion du Comité, de ce jour :

## Séance du Comité des Travaux du 31 Juillet 1911

L'an mil neuf cent onze et le trente et un Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. L. CAMERA } Membres du Comité  
C. PATUREL }  
G. LAFERRIÈRE, Secrétaire  
J. DANTIN, Secrétaire-Adjoint.  
M. WANTZ, Ingénieur Municipal

**Cabinets D'aisance Publics.**—Il est procédé à l'ouverture des soumissions présentées pour la construction de ces édicules, conformément à la Décision du Conseil du 10 Juillet 1911.

Les prix proposés sont les suivants :

Wong King Kee . . . . .	Tls : 1.696
Wong So Kee . . . . .	» 1.890
Zi Ching Kee . . . . .	» 1.975
Sah Jin Kee. . . . .	» 1.820
Lo Song Kee . . . . .	» 2.278
Wong Yuen Kee . . . . .	» 1.565
Char Chee Kee. . . . .	» 2.435
Min Chang & Co . . . . .	» 1.625

Le Comité charge l'Ingénieur de préparer, au sujet de ces diverses soumissions, un rapport dans lequel il conclura à l'adjudication en faveur de l'entrepreneur qu'il jugera présenter les meilleures garanties.

**Pontons du Quartier de l'Est.**—Avis favorable est donné pour l'ouverture d'un crédit de Tls : 430, en vue de la réfection du ponton aux ordures du Quartier de l'Est.

**Route Ratard.**—Messrs Christie & Johnson, propriétaires d'immeubles nouvellement construits le long de cette Route, à quelque distance de l'Avenue Paülun, demandent que le Conseil veuille bien faire macadamiser la voie publique entre leur propriété et cette Avenue.

Le Comité propose de leur donner satisfaction, les dépenses qui doivent être engagées de ce fait, étant évaluées à Tls : 240, et répondant à une nécessité absolue :



**Nouvelles Prisons de Lokawei.**—Par rapport en date du 28 Juillet, l'Ingénieur présente le détail des installations intérieures qui restent à effectuer, avant l'occupation des nouveaux locaux.

Elles ont été étudiées d'accord avec les Architectes et le Chef de la Garde, et comprennent notamment : la pose de lanternes pour l'éclairage au gaz à l'extérieur, la fourniture de grilles pour les divers locaux, l'installation de 46 lits de camp pour Annamites, d'une palissade en bambou pour la clôture des habitations des Européens et des Indigènes, etc...

Les dépenses sont estimées à Tls : 2.380. Le Comité en propose l'acceptation par le Conseil.

**Dragages.**—La soumission de l'entrepreneur Kou Veng Gneu, pour travaux de dragage à exécuter aux abords des pontons du Sémaphore, est acceptée au prix de Tls : 1,60 par M3, sous réserve de l'approbation du Conseil.

**Salle des Fêtes.**—Sur proposition de l'Ingénieur, le Comité recommande l'achat de 100 fauteuils, en frêne et cannés, pour la Salle des Fêtes, au prix de Tls : 2,10 l'un, en vue de compléter l'aménagement actuel, notoirement insuffisant.

La dépense devant en résulter sera d'ailleurs amortie rapidement par le prix de location versé lors des Concerts donnés dans cette Salle.

La Séance est levée à 6 heures.

---

Les propositions du Comité sont approuvées.

Insistant sur la question du coût des opérations de dragage, le Conseil charge l'Ingénieur de traiter au mieux avec l'entrepreneur dont la soumission a été retenue.

**Tramways.**—Par lettre, dont texte suit, la Compagnie fait part au Conseil de son intention de raccorder le dépôt de Lokawei avec la ligne du pont Ste-Catherine, en utilisant à cet effet la ligne posée Route Say Zoong, dont elle propose la suppression.

Shanghai, le 28 Juillet 1911

Monsieur le Président

de la Municipalité Française, à Shanghai.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre Administration a l'intention, en vertu de l'Article 7, § 26, de notre Cahier des Charges, de raccorder notre Usine de Lokawei avec le terminus de ses voies au Pont Ste-Catherine, en utilisant pour cela la voie inutile qui a été placée sur la Route Say Zoong.

Ainsi que vous le savez, cette ligne envisagée au § 31 (c) de l'Article 8 du Cahier des charges, fait partie de celles autorisées par le Contrat et que la Compagnie pouvait construire et exploiter lorsqu'elle le jugerait nécessaire.

La ligne de Say Zoong, qui ne peut donner lieu à aucun trafic local, n'avait pour but que la liaison entre notre réseau et celui de la Cie Anglaise, mais cette Cie nous ayant depuis formellement déclaré qu'elle n'accepterait jamais cette liaison inutile à ses intérêts, la voie posée sur la Route Say Zoong est devenue sans usage.

Nous avons, à plusieurs reprises, tenté d'y établir un service régulier, mais avons dû à chaque fois l'interrompre faute de voyageurs.

Cette ligne, ne répondant à aucun besoin, n'a plus sa raison d'être et son déplacement est absolument logique.

Nous vous serions très reconnaissants, M. le Président, de bien vouloir prier le Service des Travaux d'étudier cette question qui va nécessiter, conformément aux dispositions du § 37, Art. 9, du Cahier des Charges, la consolidation du Pont Ste-Catherine, déjà envisagée d'ailleurs, au sujet du passage de la conduite maîtresse, et dont l'état, croyons-nous, fort précaire ne permettrait aucune des deux installations projetées.

Veuillez agréer, etc. . . .

Signé : M. COURSIER.

L'exécution de ce projet devant entraîner la reconstruction du pont Ste-Catherine, qu'un rapport de l'Ingénieur en date du 22 Juillet signale d'ailleurs comme étant de toute nécessité pour permettre à cet ouvrage de recevoir la surcharge imposée par le passage de la nouvelle conduite maîtresse, le Conseil

charge l'Ingénieur d'étudier le projet de concert avec la Compagnie, au double point de vue de l'établissement de la voie de tramways et de la conduite d'eau.

D'autre part M. le Consul Général veut bien se charger des démarches à faire auprès des Autorités Chinoises, en vue d'assurer à la Municipalité toute liberté d'action pour les travaux projetés.

(b)—Une demande de la Compagnie relative à la concurrence faite à son Service de Tramways par diverses voitures dites "de place" est renvoyée à une Séance ultérieure, pour permettre au Secrétaire et au Chef de la Garde de fournir à cet égard toutes les informations nécessaires.

**Abattoirs Municipaux.**—Le "Shanghai Export Provisison & Produce Syndicate" soumet au Conseil une proposition tendant à ce que la Municipalité consente à mettre à sa disposition un local aux Abattoirs Municipaux pour l'abattage de porcs, qui y seront, par la suite, découpés, salés et mis en boîte pour l'exportation, après délivrance par le Vétérinaire d'un certificat attestant que ces diverses opérations ont été effectuées sous sa surveillance.

En échange, la Municipalité recevrait une certaine somme pour l'usage de ses locaux, et les services rendus à cette entreprise par le Vétérinaire en charge.

Le Conseil, estimant que l'adoption de cette proposition ne peut que créer une source nouvelle de recettes pour les Abattoirs Municipaux, charge le Secrétaire de s'entendre avec le représentant de ce Syndicat, pour la fixation des tarifs à percevoir.

**Cercle Sportif Français.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

Shanghai, le 19 Juillet 1911

Monsieur le Consul Général de France, à Shanghai.

Monsieur le Consul Général,

*Après avoir longuement discuté avec les Membres du Comité du Cercle Sportif et ceux de la Commission spécialement instituée à cet effet, nous avons résolu de soumettre au Conseil Municipal, à qui nous vous prions de transmettre nos nouvelles propositions, la combinaison suivante :*

*Le Conseil Municipal, sans s'engager pour une durée déterminée, nous laisserait dans les conditions actuelles l'usage du terrain présentement occupé par le Cercle ainsi que celui qui serait laissé disponible derrière notre bâtiment actuel jusqu'à l'endroit où passera la nouvelle route.*

*La seule obligation à contracter par le Conseil Municipal, à qui, au préalable, nous soumettrions les plans du nouveau cercle que nous vous proposons de construire, serait de nous racheter les constructions le cas échéant, c'est-à-dire s'il nous retire l'usage des terrains en question, au prix coûtant moins une diminution correspondant à la dépréciation de valeur de l'immeuble, diminution à fixer d'accord parties.*

*Au cas où ces propositions trouveraient, ce que nous espérons fermement, un accueil favorable au Conseil Municipal, nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Consul Général, de bien vouloir faire auprès des Autorités Militaires, les démarches nécessaires pour que les bâtiments formant le cercle actuel ainsi que celui qui se trouve sur l'arrière du premier, soient exclus du modus vivendi appliqué aux autres.*

*Vous avez pu vous-même, ainsi du reste, que les Membres du Conseil Municipal, vous rendre compte que cette reconstruction du Cercle est pour nous, étant donné le nombre toujours croissant des Membres, d'une impérieuse nécessité.*

*Sans vouloir nous prévaloir du titre d'institution publique, nous osons cependant espérer que l'utilité que présente cette œuvre pour une grande partie des habitants de notre Concession, ainsi que son caractère éminemment français, permettront au Conseil d'accueillir favorablement nos desiderata.*

*Veillez agréer, etc. . . .*

*Pour le Comité  
du Cercle Sportif Français,  
Signé : R. FANO.*

Le Conseil se déclare disposé à accepter la proposition émise par le Comité du Cercle Sportif sous les réserves suivantes :

1°) Les plans de la construction projetée, ainsi que le devis estimatif des dépenses, lui seront soumis pour approbation : celle-ci pourra être refusée si la dépense paraît exagérée par rapport au but poursuivi.

2°) En cas de reprise des bâtiments par la Municipalité, celle-ci en paierait la valeur, suivant l'estimation donnée par des arbitres représentant l'une et l'autre partie.

3°) Au cas où le Cercle Sportif viendrait à se dissoudre, il doit être bien entendu que la Municipalité reprend sa complète liberté d'action, et ne saurait en aucune façon être liée envers les créanciers que pourrait avoir le Cercle par l'engagement qu'elle prendra avec celui-ci, en ce qui concerne le terrain et les constructions à y élever.

Les formalités nécessaires seront remplies par M. le Consul Général, auprès du Gouvernement, pour obtenir la libre disposition des terrains sur lesquels s'élèveront les constructions.

**Emprunt Municipal.** — Sur la proposition de M. L. Camera, le Conseil, désireux de tenir compte à MM. Laferrière et Dantin du surcroît de travail qui leur incombe pour la tenue des écritures et l'accomplissement des diverses formalités relatives au service de l'Emprunt, vote en leur faveur une gratification de Tls: 500, à répartir comme suit:

Tls: 350 au Secrétaire

» 150 au Secrétaire-Adjoint.

**Terrains dans L'Extension.** — Lecture est donnée d'une lettre de M. Wallem, proposant au Conseil l'achat d'un terrain de 18 mows, sis au carrefour de l'Avenue Paul Brunat et de la Route Say Zoong.

Le Conseil regrette de ne pouvoir prendre ces offres en considération, la Municipalité s'étant rendue acquéreur, il y a quelques années, d'un terrain de 8 mows, sis dans le voisinage, et qui, le cas échéant, répondra parfaitement au but qu'elle se proposait, d'établir en cet endroit soit un parc, soit un Poste de Police.

La Séance est levée à 6 heures. 1/4

*Signé :* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

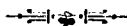
W. J. N. DYER

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

*Séance du Conseil du 7 Août 1911*



L'an mil neuf cent onze et le sept Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Demission de M. Brodie A. Clarke.**—Par lettre ci-après, M. Brodie A. Clarke adresse sa démission de Membre du Conseil d'Administration Municipale:—

*Shanghai, 22nd July, 1911.*

*Monsieur Mce DEJEAN DE LA BATIE,*

*Consul General for France and President of French Municipal Council.*

*Dear Sir & President:*

*I regret very much to tender you my resignation from the Council Board, as I find I am unable to give that attention to Council matters which I should wish and at the same time attend to my own business. I therefore ask you to accept my resignation, and in doing so I wish to express to you my thanks for the courtesy I have always received from you at the Council Board, and will you please convey to the other Members my thanks for the pleasant relations which have always existed between us since I have been a Member.*

*I remain, Dear Sir & President,*

*Your obedient servant,*

*Signed: BRODIE A. CLARKE.*

Le Conseil enregistre avec regret cette décision, que M. Clarke a déclarée être définitive.

**Caisse de Prévoyance.**—(a)—Les Comptes de la Caisse de Prévoyance pour le 1<sup>er</sup> Semestre de 1911, tels qu'ils sont établis par la Situation Financière ci-après, sont approuvés.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE

au 31 Juillet 1911.

DOIT		AVOIR	
	Tls		Tls
<b>Interets.</b>	47,62	<b>Banque de L'Indo-Chine.</b>	14.338,03
<b>Profits &amp; Pertes.</b>	0,30	<b>Prêts Hypothécaires.</b>	55.236,00
<b>Comptes Individuels.</b>	69.526,41		
	Tls: 69.574,03		Tls: 69.574,03

Shanghai, le 26 Juillet 1911

Le Trésorier

Signé: J. DANTIN.

(b)—Le Conseil ratifie les modifications apportées aux Statuts de la Caisse par l'Assemblée Générale des Membres participants, le 1<sup>er</sup> Août.

Ces modifications comportent :

1<sup>o</sup>) La suppression de l'Article X, les cas qu'il visait étant désormais régis par les Articles XIII et XVIII.

2<sup>o</sup>) La suppression du 2<sup>e</sup> § de l'Article IX, relative à la faculté de retirer le montant des versements volontaires, lors d'un départ pour un congé de longue durée.

**Poste D'Incendie.**—En raison de l'occupation prochaine des locaux du nouveau poste par les Pompiers Volontaires, le Secrétaire est autorisé à procéder, d'accord avec le Capitaine du "Torrent", à l'achat de la batterie de cuisine et des meubles nécessaires pour la salle à manger, la salle de lecture et de réception.

**Tramways.**—Sur demande de la Compagnie, et après avoir pris l'avis du Chef de la Garde, le Conseil conclut à la suppression des licences jusqu'ici délivrées aux voitures effectuant un service de voyageurs entre la Municipalité et le Marché de l'Est, par le Quai de France et le Quai du Yang King Pang.

Ce service constituait un trafic en commun, pour lequel la Compagnie, suivant l'Article VII du Cahier des Charges, jouit d'un privilège dans une zone de deux cents mètres de chaque côté des voies.

**Electricité.**—Le Conseil approuve les tarifs ci-après, proposés par la Compagnie pour l'emploi de l'énergie électrique comme force motrice.

Cette tarification est semblable à celle appliquée par le Municipal Council dans la Concession Internationale.

### **Vente du courant pour force motrice.**

Le présent tarif ne s'applique pas aux ascenseurs ou aux monte charges.

Le prix du kilowatt heure est de Tls. 0. 14.

Ce prix s'entend diminué d'un escompte dont le pourcentage est basé sur le rapport (A) de la puissance consommée à la puissance installée.

*A Consommation mensuelle en kilowatts heure.*

*Puissance en Chevaux du Moteur.*

pour A		
compris entre	0 et 10.....	0% d'escompte
»	10 et 20.....	28. 5%
»	20 et 30.....	35. 7%
»	30 et 40.....	43. 0%
»	40 et 50.....	47. 1%
»	50 et 60.....	50. 0%
»	60 et 83.....	51. 8%
»	83 et 100.....	53.57%
»	100 et 116.....	55.35%
»	116 et 130.....	57.13%
»	au dessus de 130.....	58.35%

**Ecole Municipale Française.**—Après avoir pris connaissance d'une lettre des Architectes, contenant leurs propositions relativement à la liquidation des comptes de l'entreprise, et sur rapport de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide de les arrêter comme suit

Solde restant dû à ce jour..... Tls: 7.208,70

A déduire :

Amende pour 45 j. de retard..... Tls: 900

Moins value des carrelages..... » 319

» 1.219,00  
Reste » 5.989,70

Un nouvel acompte de Tls: 5.000 ayant été payé entre-temps à l'entrepreneur, le solde s'élevant à Tls: 989,70 lui sera versé en même temps que son cautionnement de Tls: 1.500, lors de la réception définitive des travaux, qui est fixée au 1<sup>er</sup> Décembre 1911.

**Theatre Chinois, Rue Tourane.**—Les propriétaires de ce Théâtre informent le Conseil de sa réouverture prochaine, avec une troupe composée exclusivement de femmes.

Le Conseil avait déjà accordé, en Juin 1910, son autorisation pour une installation analogue, qui est d'ailleurs conforme aux mœurs chinoises: il se déclare disposé à accueillir favorablement la demande qui lui est soumise aujourd'hui, sous la double condition que:

1<sup>o</sup>) Le titulaire de la licence sera déterminé très exactement;

2<sup>o</sup>) Diverses améliorations seront apportées à l'immeuble pour en faciliter l'évacuation en cas d'incendie.

Quant aux frais de police, ils sont fixés comme suit:

Tls: 12 par mois, pour chacun des deux agents indigènes demandés pour les représentations du soir. Si un agent supplémentaire est nécessaire, pour les matinées, il sera payé sur la même base.

**Service des Ecuries.**—Un crédit de Tls: 507,50 est ouvert pour l'achat de:

20 Sellettes à Tls: 13,00

45 Colliers à » 5,50

suivant soumission fournie par le "Shanghai Horse Bazaar".

**Travaux Publics.**—(a)—Le Conseil autorise l'engagement de M. Pé Sé Gni, comme dessinateur et interprète, aux appointements mensuels de Tls: 50.

(b)—Conformément à l'avis de l'Ingénieur Municipal le Conseil déclare le sieur Wong Yuen Kee, adjudicataire des travaux de construction des cabinets d'aisance publics, dont l'exécution a été décidée le 10 Juillet dernier.

Sa soumission, qui est la plus basse, est de Tls: 1.565.

(c)—Les travaux de réfection des enduits extérieurs et du dôme de l'Hôtel Municipal étant terminés, le Conseil, conformément à la proposition de l'Ingénieur, décide de payer à l'entrepreneur les sommes ci-dessous, suivant clauses et conditions du Cahier des Charges:—

Forfait.....	Tls: 4.200,00
Acompte à délivrer (9/10 <sup>e</sup> ), soit.....	» 3.780,00
Retenue à déduire pour 20 jours de retard, à Tls: 5.....	» 100,00
	Tls: <u>3.680,00</u>

Le solde, soit Tls: 420, sera payé à l'expiration du délai de garantie.

**Jardin Chinois.**—Saisi d'une demande d'autorisation pour l'ouverture d'un jardin chinois, Avenue Paul Brunat, le Conseil déclare ne pouvoir y donner suite, pour les diverses raisons qui, antérieurement, ont amené la fermeture d'établissements de ce genre, ou fait refuser l'autorisation sollicitée pour leur installation.

**Taxis Autos.**—La direction de l' "Oriental Automobile Co" soumet au Conseil une demande, tendant à ce qu'autorisation lui soit accordée de faire circuler, dans la Concession et l'Extra Concession, les véhicules automobiles à taximètre qu'elle vient de mettre en service, et que d'autre part, des emplacements lui soient désignés où ces véhicules pourront stationner en attendant la clientèle.

Par analogie avec la mesure prise par le Municipal Council, le Conseil décide de délivrer, provisoirement, pour ce trafic, des licences payables au prix des licences de véhicules privés: toutefois, pour bien marquer qu'il ne saurait en résulter une assimilation complète avec ceux-ci, notamment en ce qui concerne la validité de la licence pour les deux Concessions, les taxis autos devront, jusqu'à nouvel ordre, porter visiblement à l'arrière la plaque spéciale qui leur sera délivrée par la Municipalité Française.

Les points de stationnement des véhicules seront déterminés de concert avec le Chef de la Garde.

**Crique Limite, Rue Eugene Bard.** — M. Yu Sing, propriétaire des Lots Cadastraux 669 & 670, sur lesquels il fait construire deux maisons européennes, demande au Conseil de bien vouloir faire continuer la couverture de la crique sise au Sud, jusqu'au droit de ses maisons.

Cette demande est renvoyée, avec avis favorable, à l'Ingénieur Municipal pour présentation d'un projet.

**Routes Extericures.** — M. Wallem soumet au Conseil de nouvelles propositions pour l'achat par la Municipalité de la propriété de 17 mows 1/2 sise au carrefour de l'Avenue Paul Brunat et de la Route Say Zoong.

Bien que le propriétaire ait sensiblement réduit le prix précédemment proposé, et que cette affaire paraisse avantageuse, le Conseil ne croit pas cependant devoir la conclure, alors que la situation financière n'a pas permis d'assurer, pour l'exercice courant, l'exécution de divers travaux d'un caractère assez urgent.

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

*Signé:* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

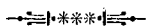
W. J. N. DYER

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 4 Septembre 1911



L'an mil neuf cent onze et le quatre Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Marthoud, Vice Président.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés. ●

**Travaux Publics.**—(a)—Lecture est donnée du Procès-Verbal dressé à la suite de la réunion du Comité des travaux du 31 Août.

## Séance du Comité des Travaux du 31 Août 1911

L'an mil neuf cent onze et le trente et un Août, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. L. CAMERA } Membres du Comité  
C. PATUREL }  
G. LAFERRIÈRE, Secrétaire  
J. DANTIN, Secrétaire-Adjoint.  
M. WANTZ, Ingénieur Municipal

**Criquet du Chang Pang.**—Le projet de couverture de cette criquet entre la Rue Kraetzer et la Rue Paul Beau ayant reçu l'approbation du Municipal Council, suivant lettre du 8 Avril dernier, l'Ingénieur Municipal propose la mise en adjudication des travaux, dont l'exécution est laissée à la Municipalité Française, les frais étant supportés par les deux Municipalités à parts égales.

D'autre part, ces travaux seront complétés par l'exécution, au compte exclusif de la Municipalité, du drainage de la Rue Ratard, entre la Rue Song Chan et le Chang Pang (Great Western Road).

Le montant des travaux à adjuger est évalué à Tls: 12.594, la part du Municipal Council représentant Tls: 3.160 environ.

Le Comité recommande l'acceptation de ces propositions, la mise en état de viabilité de la nouvelle route et la délimitation des zones administratives devant faire l'objet de Décisions et d'accords ultérieurs.

**Stand de Tir.**—Le Comité examine le plan présenté pour la construction du nouveau stand sur les terrains acquis par la Municipalité à l'Ouest de la Route Père Robert, conformément à la Décision du Conseil du 8 Mai dernier.

Le projet comporte l'établissement :

1<sup>o</sup>) du Stand proprement dit, de 200 mètres de longueur de tir, du type prévu par la circulaire du Ministre de la Guerre de Février 1903: toutefois, la couverture *complète* de la zone de tir n'est pas prévue, aucune maison ne s'élevant dans le voisinage et la fréquence des ricochets devant être réduite à un minimum par l'installation des pare balles et des banquettes en sable;

2<sup>o</sup>) d'un bâtiment de construction légère, pour les divers services du Stand (armurerie, lavabo, etc...).

Conformément à l'avis de l'Ingénieur, le Comité propose la mise en adjudication des travaux, sous réserve de modifications à apporter au projet primitif, au cas où la soumission la plus avantageuse dépasserait notablement le prix de Tls : 8.000 prévu.

La Séance est levée à 6 heures



Le Conseil approuve, sans aucune modification, les propositions du Comité, et ordonne la mise en adjudication des travaux projetés.

(b)—Sur proposition de l'Ingénieur, les crédits suivants sont votés :

\$: 503,00, pour l'achat d'essieux, fer et peinture, en vue de l'entretien du matériel roulant ;

Tls : 100,00, pour l'achat d'un poney chinois, en remplacement d'un cheval, mort récemment ;

Tls : 142,00, pour l'achat d'un nouveau rouleau en fonte (200 Kgs) ;

\$: 95,00, pour peinture des pontons et passerelles du quartier de l'Est ;

Tls : 40,00, à titre de gratification au Cantonnier N° 17, qui quitte le service de la Municipalité, pour raison de santé, après 8 ans de bons services.

(c)—Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à une demande de gratification adressée par l'Ingénieur, en faveur, du Surveillant Thalamot : il estime en effet que le travail accompli par lui pour les Fêtes du 14 Juillet et du Couronnement, rentre dans ses attributions ordinaires, et qu'il n'y a pas lieu de créer un précédent à cette occasion.

**Ecole Municipale Française.**—Le Conseil autorise le paiement à M. Krell de sa facture pour fourniture de grilles et portes à l'Ecole Municipale, en apportant une réduction de 10 % sur le montant, en raison des défauts constatés tant par les Architectes que par l'Ingénieur Municipal, dans l'exécution du travail.

**Station Sanitaire de Woosung.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

Shanghai, 28th August, 1911

The President,

The French Municipal Council, Shanghai.

Sir,

*The Sanitary Station at Woosung suffered severely in the recent typhoon, the damage amounting in the case of some of the buildings to complete destruction ; while to other buildings and to dikes, fences, and roads extensive repairs are necessary. The Woosung Chinese Hospital—a charitable association—has undertaken to repair the buildings for Chinese patients. The repairs to the wards for foreigners, the Doctor's Office and Constables' quarters, the lavatories and servants houses, and the roads and fences will cost about Tls : 4.500.*

*The Sanitary Station Account has no balance in hand and no funds except what come from the fixed contributions of the Taotai and the two Municipal Councils, which are only sufficient to pay regular monthly expenses. I am impelled, therefore, to ask the three regular contributors to divide amongst them the extra expenditure involved in these necessary repairs. The Taotai has agreed to give one-third of the amount asked for—or Tls : 500 ; and I venture to ask that the French Municipal Council will appropriate one-third of the balance required—or say Tls : 333—while I am applying to the Shanghai Municipal Council for the remainder.*

*I am, Sir,*

*Your obedient servant,*

*Signed : H. F. MERRILL,*

*Commissionner of Customs.*

Le Conseil fait droit à la demande exposée dans cette lettre, et vote l'ouverture d'un crédit de Tls : 333,00, à cet effet.

**Tramways.**—(a)—Après avoir pris connaissance de la correspondance échangée avec la Compagnie au sujet de l'établissement d'une ligne Marché de l'Est—Rue Song Chang, sans notification préalable, le Conseil charge le Secrétaire de faire observer à la Compagnie que toute mesure de ce genre, intéressant le trafic, doit, avant d'être appliquée, faire l'objet d'une communication spéciale, à lui adressée.

(b)—Autorisation est donnée à la Compagnie d'installer, à l'angle des Rues Hué et du Consulat un petit poste téléphonique destiné à régler les horaires des voitures.

Les conditions ci-après devront être observées :

La partie inférieure de la boîte devra se trouver à 1<sup>m</sup>, 80, au moins, du sol ;

Elle devra être constamment tenue en bon état d'entretien ;

L'autorisation aujourd'hui donnée sera révocable au gré de la Municipalité, sans indemnité.

(c)—Les recettes réalisées au titre ‘Publicité’, pour le 2<sup>e</sup> Trimestre de 1911, s’élèvent à Tls : 107,95, sur lesquels la redevance due à la Municipalité (3<sup>o</sup>%) est de Tls : 3,39.

**Service des Eaux.**—(a)—Suivant état présenté par la Compagnie, les Recettes Brutes du Service des Eaux pendant le 2<sup>e</sup> Trimestre 1911 se sont élevées à Tls : 18.982,85, en augmentation de Tls : 1.477,15 par rapport à celles du trimestre précédent, et de Tls : 2.279,20 par rapport à celles du trimestre correspondant de 1910

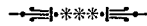
La redevance due à la Municipalité (2 1/2 %), pour cette période, s’élève à Tls : 474,57.

(b)—Après vérification par le Secrétariat des dépenses à inscrire au compte ‘‘Travaux Neufs’’ pour la période allant du 31 Janvier au 30 Juin 1911, le Conseil approuve l’imputation à ce compte d’une somme de Tls : 30.768,94, auxquels s’ajoutent Tls : 1.284,84, représentant le pourcentage (3 %) alloué à la Compagnie à titre de ‘‘Frais Généraux’’.

La Séance est levée à 6 heures. 1/4

*Signé :* L. MARTHOUD  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 11 Septembre 1911



L'an mil neuf cent onze et le onze Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Marthoud, Vice Président.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Chef de la Garde, signalant que la Cour Mixte n'a pas, pour l'instant, à sa disposition les fonds nécessaires à la confection des effets d'hiver destinés aux prisonniers, et demandant que la Municipalité lui consente les avances indispensables, qui seraient remboursées dès que les recettes de la Cour Mixte le permettraient.

Les dépenses pour l'achat de vêtements, bonnets et couvertures sont évaluées à \$ : 1.500.

Après avoir demandé divers renseignements au sujet de l'usage qui est fait des sommes provenant des amendes infligées par la Cour Mixte, et constaté que depuis 1909, ces amendes diminuant, aucune somme n'a été versée de ce chef à la Caisse Municipale, le Conseil insiste pour l'application stricte des pénalités prévues par les Réglements, et décide d'accorder l'avance sollicitée, en spécifiant qu'elle devra être remboursée à la Municipalité préalablement à toute répartition des recettes suivant les usages établis.

**Ecole Municipale Française.**—Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, autorisation est donnée au Secrétaire de rembourser à l'entrepreneur Lo Song Kee, chargé des travaux de l'Ecole, la somme de Tls : 1.500,00, versée par lui à titre de cautionnement.

**Travaux Publics.**—*a*—Les crédits suivants sont votés :

\$ : 250,00, pour l'achat de cuir, couvertures, etc., au titre "Entretien du harnachement" ;

\$ : 65,00, pour la réparation des pontons du Sémaphore et de la passerelle du ponton couvert ;

Tls : 160,00, pour achat de 80 chassis destinés à protéger les nouveaux semis ;

Tls : 80,00, comme indemnité de licenciement à l'ouvrier Sien King, qui se retire après 30 ans de service.

*(b)*—Il est procédé à l'ouverture des soumissions présentées pour la construction à Lokawei et sur le terre plein du Cimetière, au Sud du Nouveau Poste de Police, des bâtiments prévus pour le logement des Gardes Tonkinois mariés.

Les offres des entrepreneurs sont les suivantes :

Wong Yuen Kee	Tls : 18.890,00
Wong King Shing	» 36.750,00
Wong Sha Kee	» 42.960,00
Sah Jin Kee	» 19.950,00
Chang Yu Chi	» 17.590,00
Sing Tai	» 17.436,00

L'Ingénieur Municipal est chargé de présenter un rapport sur ces diverses soumissions, en vue de l'adjudication.

*(c)*—**Nouvelle Route le long du Chang Pang.**—Le Secrétaire soumet au Conseil un rapport résumant les négociations entreprises, conformément à la Décision du 14 Mars 1910, pour l'obtention des terrains nécessaires à l'ouverture d'une nouvelle route entre les Rues Krätzer et Ratard, en bordure de la crique dont la couverture doit être entreprise prochainement.

La superficie globale des parcelles cédées est de 0.m.8.6.9.6., et le montant total des indemnités à payer s'élève à Tls : 1.615,00.

Le Conseil approuve définitivement ces négociations.

**Licences.**—Sur avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil autorise la délivrance d'une licence à M. Nérès, pour l'exploitation du "Café Riche", les conditions imposées étant les mêmes que celles en vigueur précédemment.

**Nouveau Poste d'Incendie.**—La pose d'un appareil acoustique destiné à relier la chambre de veille à la tour est autorisée, aux conditions offertes par Messrs Arnhold Karberg & Co, qui se chargent de la fourniture du tube en cuivre et de l'installation complète, au prix de Tls: 160,00.

**Poste Central de Police.**—Messrs Charrey & Conversy soumettent au Conseil un devis en vue de l'exécution, à la demande du Chef de la Garde, de différents travaux complémentaires au Poste Central (bâtiment annexe comprenant atelier de photographie, magasin, urinoir; murs de clôture et fourniture de grilles, etc...); la dépense prévue devant atteindre environ Tls: 4.500.

Après avoir pris connaissance des observations présentées par l'Ingénieur quant aux modifications à apporter au projet et à l'opportunité d'une adjudication publique, le Conseil décide de procéder, avant tout, à un examen sur place du bâtiment actuel, afin de se rendre compte de l'utilisation qui en sera faite.

**Société d'Oxygène & d'Acétylène d'Extrême-Orient.** — M. Camu, représentant de cette Société à Shanghai, sollicite du Conseil l'obtention d'une licence pour le dépôt, dans un godown dont il est locataire, d'une certaine quantité de tubes contenant de l'acétylène dissous et de l'oxygène comprimé, utilisés, suivant le procédé exploité par cette Compagnie, pour la construction et la réparation de chaudières et pièces de machine au moyen de la soudure autogène.

Des renseignements fournis par M. Camu et l'Ingénieur Municipal, il résulte que ces deux gaz ainsi emmagasinés n'offrent pas les mêmes dangers que l'acétylène liquide, et peuvent être manipulés sans qu'il y ait grand risque d'accident.

Le Conseil décide, en conséquence, de faire droit à la demande de M. Camu, sous réserve de la réglementation suivante qui, en raison du caractère nouveau de l'entreprise, sera provisoire, le Conseil se réservant d'y apporter telles modifications qu'il jugera nécessaires.

**REGLEMENT PROVISOIRE CONCERNANT LES DÉPÔTS D'ACÉTYLENE DISSOUS  
OU D'OXYGÈNE COMPRIMÉ**

I.—Aucun dépôt d'acétylène dissous ou d'oxygène comprimé ne peut être établi sans autorisation du Conseil d'Administration Municipale.

II.—La pièce servant de dépôt doit être claire et doit pouvoir être facilement ventilée.

III.—Il ne doit pas y être fait de feu. Rien ne doit y être déposé en dehors des tubes d'acétylène dissous. L'éclairage ne peut se faire qu'à l'aide de lampes électriques à incandescence.

IV.—La pièce servant de dépôt doit autant que possible être tenue fermée, elle doit avoir un accès direct sur la rue permettant l'évacuation facile des tubes en cas de sinistre.

V.—L'acétylène dissous doit toujours être contenu dans des tubes éprouvés portant la marque de contrôle du Service des mines. Sauf pour l'emploi, les robinets doivent toujours être coiffés de bouchons les mettant à l'abri des ruptures.

VI.—Le dépôt ne devra pas contenir plus de 100 tubes d'acétylène dissous.

VII.—Chaque tube doit porter une étiquette, sur laquelle sont inscrits en français et en chinois les mots: "acétylène dissous — dangereux."

VIII.—Le Conseil se réserve le droit de supprimer l'autorisation sans préavis.

La Séance est levée à 6 heures. 1/2

*Signé:* L. MARTHOUD  
W. J. N. DYER  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

*Vu et approuvé:* Le Consul Général de France  
M. DEJEAN DE LA BATIE.

## Séance du Conseil du 18 Septembre 1911



L'an mil neuf cent onze et le dix huit Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mee Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—(a)—Conformément à une Ordonnance Consulaire en date du 14 Septembre :

Le Sergent de 3<sup>e</sup> Classe Quilici est nommé Sergent de 2<sup>e</sup> Classe, à compter du 1<sup>e</sup> Août 1911 ;

Le sieur Dubost, J. B., est incorporé comme Garde de 3<sup>e</sup> Classe, à compter du 9 Août 1911 ;

Un Congé de 9 mois est accordé au Garde de 1<sup>e</sup> Classe Machicoisne, à compter du 25 Août 1911 ;

Diverses mutations, nominations et radiations sont opérées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

(b)—Sur proposition du Chef de la Garde, et sur vu d'un certificat délivré par le Docteur Fresson, l'engagement du Garde Tonkinois N<sup>o</sup> 78 est rompu, et son rapatriement au Tonkin décidé.

Un secours de \$ : 50,00 lui est accordé à cette occasion.

**Emprunt 1903.**—Un crédit de Fr : 79.742,50 est mis à la disposition du Secrétaire pour le Service de l'Emprunt, suivant décompte ci-après :

Intérêts du 2 <sup>e</sup> Semestre.....	Fr 43.492,50
Frais annuels pour le service de l'amortissement.....	» 250,00
Amortissement de 72 Titres à Fr : 500,00.....	» 36.000,00
	Fr <u>79.742,50</u>

**Stand de Tir.**—Lecture est donnée d'une note du Chef de la Garde, qui déclare dégager entièrement sa responsabilité, quant à la Décision prise par le Conseil d'édifier un Stand de Tir *non couvert sur toute sa longueur*.

Le Conseil enregistre la lettre du Chef de la Garde, mais considère comme suffisantes les garanties données par l'installation des pare-balles, des banquettes de sable, et la clôture par des murs en briques sur toute la longueur.

**Travaux Publics.**—(a)—Une indemnité de Tls : 40,00 est accordée à l'Ouvrier Li Ah Se, qui quitte le service de la Municipalité pour raison de santé après 3 ans de service.

(b)—Sur proposition de l'Ingénieur, le Conseil, comme suite à la Décision du 11 Septembre, déclare le sieur Wong Soih Kee adjudicataire des travaux de construction des bâtiments pour les Agents Tonkinois mariés, aux Postes de Police de l'Ouest et de Lokawei.

Sa soumission, la plus basse parmi celles reçues, s'élève à Tls : 12.960,00.

(c)—*Poste Central de Police.*—Le Comité des Travaux ayant procédé, Samedi dernier, à l'inspection des locaux aménagés dans ce nouveau bâtiment, le Conseil, sur son avis, recommande que tous les Services de la Police, y compris armurerie, magasin, bureaux de la Sûreté, etc..., installés actuellement à l'Hôtel Municipal et dans les Annexes, y soient transférés, le nombre et les dimensions des diverses pièces permettant de répondre à tous les besoins.

En ce qui concerne les travaux supplémentaires à exécuter au Poste Central, le Conseil estime qu'ils devront comprendre seulement, pour le moment, la construction d'un urinoir, d'un mur de clôture en bordure du Quai du Yang King Pang et de la Rue de l'Administration, de lits de camp pour Agents Indigènes et prisonniers, le déplacement des grilles actuelles et la fourniture de deux nouvelles.

L'exécution en sera assurée par la Municipalité, en dehors de l'entreprise chargée de la construction du bâtiment principal.

Une décision interviendra ultérieurement quant aux autres bâtiments compris dans le projet présenté sur proposition du Chef de la Garde.

(d)—Les soumissions reçues pour la fourniture de lits de camp et d'armoires destinés au Personnel Indigène de la Police à loger en supplément au Poste Central sont renvoyées au Comité des Travaux pour examen, les prix proposés paraissant trop élevés.

(e)—Un crédit de Tls : 2.000, est voté, en vue de l'achat d'une voiture automobile pour le service de l'Ingénieur, la voiture et les deux chevaux, dont il dispose actuellement, étant notoirement insuffisants pour la surveillance des travaux de voirie et autres dans la Concession et sur le réseau des routes Extérieures.

Le Conseil tient à spécifier que ce véhicule sera employé *uniquement pour les besoins du Service.*

**Passerelles.**—La Banque Sino-Belge ayant demandé le rétablissement des passerelles que la Municipalité avait fait enlever à la suite de son refus d'acquitter régulièrement les taxes Municipales, le Conseil décide que suite favorable sera donnée à cette demande, aux conditions suivantes :

- 1<sup>o</sup>) La Banque Sino-Belge acquittera intégralement le montant des taxes impayées jusqu'ici ;
- 2<sup>o</sup>) Elle s'engagera à les payer régulièrement par la suite, sur les bases convenues avec le propriétaire des terrains desservis lors de l'installation des premières passerelles ;
- 3<sup>o</sup>) Les frais d'enlèvement et de rétablissement resteront à sa charge.

**Abattoirs Municipaux.**—(a)—Un crédit de Tls : 550,00 est voté pour réparations diverses à effectuer aux Abattoirs (remplacement des gouttières, peinture des toitures, coaltarage des grilles, etc...).

(b)—Suite favorable est donnée à une demande du "Shanghai Export Provision & Produce Syndicate", tendant à ce que la Municipalité consente à mettre à sa disposition un local, où après abattage des porcs, découpage et salaison des viandes, il sera procédé à l'emballage en vue de l'exportation.

Le Secrétaire est chargé de régler les détails de cette installation et de fixer, avec le représentant du Syndicat, le chiffre du loyer mensuel à payer à la Municipalité, celle-ci se réservant toutefois de reprendre la libre disposition du local, sur simple avis.

**Ecuries Municipales.**—Le Conseil prend connaissance d'un rapport de M. Hobbs, Vétérinaire, relatif à l'état sanitaire de la cavalerie Municipale.

M. Hobbs préconise, en vue de son amélioration, la réduction du service journalier, le repos hebdomadaire, et, en conséquence, l'augmentation du nombre des animaux, de 8 ou 10 unités.

D'autre part, l'Ingénieur Municipal signale que, d'après les statistiques qu'il a fait établir récemment, en pointant les heures de sortie et de rentrée des attelages, on peut fixer à 7 heures, en moyenne, la durée du travail quotidien fourni par chacun d'eux, ce qui n'a rien d'excessif ; par contre, il fait ressortir qu'il y a un manque de surveillance manifeste, nombre de chevaux étant incapables d'assurer momentanément le service par suite de blessures occasionnées par l'état défectueux du harnachement et la mauvaise utilisation qui en est faite.

Tenant compte de la proposition de M. Hobbs, le Conseil décide de procéder, pour le moment, à l'achat de 2 jeunes mules du Nord, par l'intermédiaire du "Shanghai Horse Bazaar", et charge le Secrétaire d'inviter l'Inspecteur des Ecuries à assurer son service d'une façon plus satisfaisante, notamment en veillant à un meilleur entretien du harnachement, dont une inspection sera dorénavant passée à intervalles fréquents.

**Service Sanitaire.**—(a)—Autorisation est donnée au Secrétaire de payer au "Municipal Council", une somme de Tls : 402,50, pour examen de 4025 rats par son Service Sanitaire, de Février à Août 1914.

(b)—Sur proposition du Dr. Ricou, qui demande l'application stricte du Règlement relatif aux Ordures Ménagères, il est décidé que :

- 1<sup>o</sup>) Une adjudication publique sera ouverte pour la fourniture de récipients mobiles, en zinc, analogues à ceux en service dans la Concession Internationale. Les résidents seront avisés qu'ils peuvent se les procurer à la Municipalité, moyennant un prix à fixer ;

2<sup>o</sup>) Dans les cités et passages, les propriétaires seront avertis d'avoir à faire édifier de petites constructions en ciment et briques, à fermeture hermétique, où seront déposées, sous la surveillance du gardien, toutes les ordures ménagères des maisons en dépendant.

**Téléphones** —(a)—Sur avis favorable de l'Ingénieur, la Compagnie des Téléphones est autorisée à poser, sous la Route des Soeurs, entre Great Western Road et l'Avenue Paul Brunat, un fourreau en acier de 3" de diamètre, destiné à contenir le faisceau de câbles provenant de la région Sud.

Cette installation sera faite aux conditions suivantes :

Le fourreau sera placé sous l'un des trottoirs, à 1 mètre au moins des plantations d'alignement et à 50 c/m de profondeur minimum.

Dans la traversée de la chaussée de la Route Ratard, cette profondeur sera portée à 60 c/m.

(b)—Une demande de la Compagnie relative à l'installation, sur le Quai de France, d'un kiosque téléphonique, est renvoyée pour examen à une date ultérieure.

**Ecole Municipale Française.**—Le Conseil fixe au Lundi, 25 Septembre, à 10 h. du matin, la cérémonie d'inauguration de l'Ecole.

Il décide qu'à cette occasion un souvenir sera offert par la Municipalité à chacun des enfants présents qui doivent fréquenter les cours.

**Jardin Public.**—A la suite du décès du Garde Morin, gardien du Jardin Public, le Conseil décide de pourvoir à son remplacement, en confiant cet emploi à M. Magnan, auquel est attribué un salaire mensuel de Tls : 50.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

*Signé:* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 25 Septembre 1911



L'an mil neuf cent onze et le vingt cinq Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—(a)—Un crédit de Tls: 851,80 est voté en vue de la construction de 118 lits et autant d'armoires, destinés aux agents Tonkinois à loger au Poste Central.

Les renseignements fournis par le Secrétaire établissent que les prix demandés par l'entrepreneur dont la soumission a été retenue, sont notablement inférieurs à ceux payés en 1908 pour une fourniture semblable au personnel indigène du Poste de l'Est.

(b)—M. le Consul Général attire l'attention du Conseil sur la situation de la famille du Garde Morin, récemment décédé, après 23 ans de service.

Le Conseil, en considération des longs états de service de Morin, décide d'accorder à sa veuve, qui doit subvenir aux besoins de quatre enfants, un secours de Tls: 800, et de payer les frais de voyage de sa famille jusqu'en Corse où elle désire se retirer.

Il ordonne, d'autre part, la liquidation du compte de Morin à la Caisse de Prévoyance, l'intégralité de son avoir (environ Tls: 720) devant bénéficier à Mme Morin, conformément aux Statuts.

**Jardin Public.**—Sur proposition de l'Ingénieur, le Conseil approuve un projet relatif à l'installation au Jardin de Koukaza, de cabinets d'aisance pour hommes et dames, avec lavabos.

Il décide, toutefois, d'en différer l'exécution, et d'inscrire au Budget prochain le montant du crédit nécessaire, soit Tls: 300.

**Poste Central de Police.**—Par rapport en date du 19 Septembre, l'Ingénieur informe le Conseil qu'il a procédé, le 18 courant, de concert avec l'Architecte et l'Entrepreneur, à la réception provisoire de ce bâtiment.

Le Conseil ratifie cette formalité, sous réserve de l'exécution des menus travaux indiqués par l'Ingénieur, et décide que la date du 18 Septembre sera considérée comme celle de l'achèvement des travaux, en vue de l'application des amendes encourues pour retard.

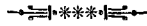
La Séance est levée à 6 heures.

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA  
W. J. N. DYER  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL



## Séance du Conseil du 2 Octobre 1911



L'an mil neuf cent onze et le deux Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Pontons Municipaux.**—Sur proposition de l'Ingénieur, un crédit complémentaire de Tls : 617 est voté, pour le règlement définitif des travaux de dragage autour des pontons situés près du Sémaphore, le cube des boues enlevées ayant été de 4.798 m<sup>3</sup>, soit 398 m<sup>3</sup> en plus des prévisions.

**Licences.**—Autorisation est donnée aux sieurs Lo Ah Sung et Zia Loh Kee d'ouvrir et d'exploiter un cinématographe dans le local précédemment occupé par le cinema "Odeon", Rue Montauban.

Les pétitionnaires devront se conformer à tous les Règlements Municipaux, notamment à celui qui régit ces établissements.

**Prisons de Lokawei.**—(a)—Le Conseil prend connaissance d'un rapport de l'Ingénieur, signalant que l'installation des canalisations de lumière électrique dans ces bâtiments a été faite dans des conditions très défectueuses, et qu'après cinq vérifications, il a été constaté que plusieurs circuits n'étaient pas reliés électriquement au réseau général.

Conformément à sa proposition, le Conseil décide d'inviter les Architectes à faire mettre cette installation en état de parfait fonctionnement, dans un délai de 8 jours, faute de quoi il se verra obligé de recourir aux moyens légaux pour obtenir satisfaction.

(b)—L'occupation des Nouvelles Prisons et du Poste de l'Ouest devant nécessiter l'achat ou la confection d'un certain nombre de récipients destinés aux lieux d'aisance et aux cellules, le Conseil décide de faire procéder à un essai de confection par les prisonniers, et au cas où il n'aboutirait pas, d'avoir recours à une adjudication publique, qui pourrait être donnée en même temps que celle relative aux récipients pour ordures ménagères.

**Route Stanislas Chevalier.**—En vue de l'éclairage électrique de la nouvelle Route Stanislas Chevalier, le Conseil approuve les propositions de l'Ingénieur, comportant l'installation de 5 lampes à incandescence, dont 4 de 24 bougies et une à filament métallique de 50 bougies, et le déplacement de deux lampes à arc, Avenue Dubail et Route Père Robert, à placer à l'angle de ces deux Routes et de la Route Stanislas Chevalier.

Le Comité des Travaux examinera sur place le meilleur emplacement à donner aux lampes prévues.

**Caisse de Prevoyance.**—Le Conseil autorise la liquidation, conformément aux Statuts, des comptes de MM. Angelini, démissionnaire, et Morin décédé.

**Credits.**—Les crédits nécessaires sont mis à la disposition de l'Ingénieur :

1°) Pour l'installation de garde-fous à chaque plateforme de la tour de veille, et d'une palissade en bambou, goudronnée, pour la clôture du terrain sis à l'arrière du Poste d'incendie.

2°) Pour l'achat de fer, sable et ciment, en vue de la confection, par les prisonniers, des tuyaux destinés au drainage de la crique du Chang Pang, suivant le projet récemment approuvé par les deux Municipalités.

**Eclairage électrique.**—Le Conseil approuve les dessins des cabines de transformateurs, des pylones métalliques et des pylones en béton armé à implanter sur la voie publique, conformément à l'autorisation de principe donnée le 6 Juillet dernier à la Compagnie, en vue de l'installation du courant triphasé.

La Séance est levée à 6 heures

*Signé :* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

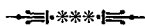
W. J. N. DYER

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 9 Octobre 1911



L'an mil-neuf cent onze et le neuf Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Travaux Publics.**—Sur la proposition de l'Ingénieur, les crédits suivants sont votés :—

a) *Harnachement.*—Achat de dossières et avaloires, Tls ; 657,50 ;

b) *Matériel roulant.*—Achat de bois, Tls : 100,00 : Achat d'un rouleau en fonte, pour tranchées, Tls : 64,00.

Le Conseil attire l'attention de l'Ingénieur sur les crédits portés au Budget sous la rubrique "Matériel Roulant", et l'invite à restreindre, autant que possible, les dépenses de l'année en cours, la somme allouée se trouvant, d'ores et déjà, dépassée.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée d'une lettre de Madame Vve Morin, sollicitant du Conseil une nouvelle marque de bienveillance à son égard, en lui allouant une somme un peu plus élevée que celle votée en Séance du 25 Septembre dernier.

Après discussion, le Conseil décide de porter le secours à Tls : 4.000, en stipulant qu'il ne saurait revenir sur sa Décision qui, cette fois, est définitive.

Il est bien entendu que les frais de voyage ne seront versés à Mme Morin que si elle quitte Shanghai.

**Salle des Fêtes.**—Répondant à une demande de la "Shanghai Chamber Music Society", le Conseil met à sa disposition, pour ses Concerts mensuels, la Salle des Fêtes, aux mêmes conditions que celles stipulées l'année dernière.

**Abattoirs Municipaux.**—Le Conseil accepte, dans leurs grandes lignes, les propositions présentées par la "Shanghai Export Provision & Produce (Syndicate) Co", sur la manière dont pourrait fonctionner l'entreprise, pour laquelle une autorisation lui avait été donnée.

Le Conseil charge le Secrétaire de régler les questions de détail, et d'attirer l'attention de la Compagnie sur la défense absolue aux employés Européens et Chinois appelés à travailler au local qui lui sera affecté, de pénétrer dans les autres bâtiments des Abattoirs.

**Hopital Général.**—Autorisation est donnée au Secrétaire de verser à la Hongkong & Shanghai Bank la somme de Tls : 643,13, représentant le 1/3 des intérêts pour le 3<sup>e</sup> Trimestre sur le découvert consenti à cet établissement, et pour lesquels le Conseil a donné sa garantie jusqu'à concurrence de Tls : 8.173 par an.

**Secrétariat.**—(a)—Sur la proposition du Secrétaire, le Conseil autorise l'engagement d'un nouvel employé européen, qui sera affecté au Service de la Perception, aux appointements de début fixés par l'échelle des soldes.

Le Conseil décide que le règlement administratif en préparation devra contenir des dispositions prévoyant :

1<sup>o</sup>) L'obligation pour tout candidat à l'emploi de Percepteur de satisfaire : (a) à un examen comportant obligatoirement, français, anglais et arithmétique, connaissance absolue des changes (taëls, dollars, cents, sapèques, etc...) ; (b) à une épreuve comportant 6 mois de service, à l'expiration desquels il sera interrogé spécialement sur les questions de service, notamment les divers changes, et sera ou non admis dans les cadres.

2°) L'obligation pour les Employés de ce Service d'étudier la Langue Chinoise, et de connaître le vocabulaire dont ils peuvent avoir à faire usage dans l'exercice de leurs fonctions. Des indemnités pourront être allouées à ce titre.

3°) Un examen pour passer, au choix, à la classe supérieure.

4°) L'interdiction absolue de s'occuper d'affaires ou de commerce, sans autorisation spéciale du Conseil.

(b) — Une disposition est votée, d'après laquelle l'établissement de chèques en faveur, tant d'Européens que Chinois, ne se fera plus que bi-mensuellement, le 10 de chaque mois et le jour de la préparation des états de solde.

Un Ordre de Service sera adressé par le Secrétaire à tous les Chefs de Service, en vue d'assurer l'observation de cette prescription, qui ne souffrira d'exception qu'en cas de *nécessité absolue*.

**Eclairage Public.** — Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite à une demande de la Compagnie, relative à l'augmentation des dimensions de l'embase des cabines abritant les postes de transformateurs.

En Juillet dernier, elles ont été portées déjà de 2<sup>m</sup>,10 x 1<sup>m</sup>,80 à 2<sup>m</sup>,10 x 2<sup>m</sup>,10, et il ne lui paraît pas, aujourd'hui, utile de revenir sur cette Décision, en les portant à 2<sup>m</sup>,30, comme demandé par la Compagnie.

**Tramways.** — Par lettre du 5 Septembre dernier, M. Coursier, Directeur de la Compagnie, avait soumis à l'examen du Conseil, une note résumant la question du trafic en commun, et contenant les réponses de la Compagnie Française aux arguments de la Compagnie Anglaise, exposés dans la "Municipal Gazette" du 31 Août dernier.

Le Conseil en ordonne la publication.

## COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI.

Shanghai, le 5 Septembre 1911

Monsieur le Président.

de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous informer que les pourparlers engagés avec la Cie des Tramways de la Concession Internationale pour le trafic en commun n'ont pu aboutir par suite de trop grandes divergences de vues entre les deux Compagnies.

La "Municipal Gazette" du 31 Août 1911 contient les explications de la Cie Anglaise au sujet de cet échec, mais comme il nous semble que la question n'a pas été examinée sous tous ses aspects, je vous envoie ci-joint une note vous donnant les raisons pour lesquelles l'accord que nous désirions n'a pu être réalisé.

Le Directeur,

Signé : M. COURSIER.

---

### NOTE

Dans le courant de l'année 1909, un projet de Contrat en Commun, rédigé de concert par les deux Cies de Tramways, fut soumis à la Municipalité Française qui répondit le 17 Décembre 1909 en faisant connaître les modifications qu'elle désirait voir apporter à ce projet. Ces modifications portaient sur 3 points principaux : lignes à desservir, arbitrage et partage des recettes.

La Municipalité manifestait le désir de voir les recettes locales rester la propriété exclusive de la Cie sur le territoire de laquelle elles auraient été perçues.

A la suite de cette lettre, le projet fut remanié, de façon à ce que les recettes locales et les recettes mixtes soient nettement séparées ainsi qu'il est spécifié dans l'Art. 14, § A, conçu en ces termes :

« La Cie Française aura droit à la totalité des recettes provenant de la vente des billets utilisés sur ses trajets en concession française exclusivement, et la Cie Anglaise aura droit à la totalité des recettes provenant de la vente des billets utilisés sur ses trajets en Concession Internationale exclusivement. »

Le Contrat ainsi modifié fut soumis à la Municipalité Française qui, par lettre du 22 Avril 1910, répondit à la Cie que les modifications apportées lui donnaient satisfaction sur la plupart des points envisagés.

Le principe de la répartition des recettes étant admis, il fallait se rendre compte de la façon dont il pourrait être appliqué, et avant de signer le contrat, les deux Cies procédèrent, d'un commun accord sur le réseau de la Cie Anglaise, à un essai démonstratif qui fut effectué le 13 Janvier 1911.

C'est à la suite de ces essais et des calculs de répartition auxquels ils donnèrent lieu que des divergences de vues se produisirent entre les deux Cies. Les essais dont il est question dans l'Art. 14 ne devaient avoir pour effet que de départager les recettes mixtes, les recettes locales restant en dehors de tout partage, or, le système de répartition adopté par la Cie Anglaise rend impossible cette séparation des recettes : sur les lignes communes, tout devient trafic commun, aussi bien les recettes effectuées sur chaque réseau que celles à cheval sur les deux réseaux.

Notre Cie ne pouvait pas adopter le mode de répartition adopté par la Cie Anglaise, et le 23 Janvier 1911, elle lui écrivit en ces termes :

« Nous tenons à vous faire remarquer que le mode de répartition que vous adoptez et qui consiste à amalgamer la recette locale et la recette mixte, est absolument contraire à l'esprit de l'Art. 14 précité dans nos lettres des 2 et 30 Janvier 1910, 4 Février 1911, interprétation que vous aviez acceptée dans votre lettre du 27 Décembre 1910.

« Il est inutile, d'ailleurs, que nous discutions sur ce mode de répartition, notre Conseil d'Administration ainsi que la Municipalité Française l'ayant repoussé. »

En outre d'une répartition peu rationnelle des recettes, les essais présentent de nombreux inconvénients pour le Public. Ils exigent en effet un contrôle spécial à la montée et à la descente des voyageurs, et ceux-ci supportent mal qu'on les retienne sur la plateforme pour leur faire rendre un billet qu'ils ont souvent égaré.

La généralisation d'essais répétés 3 ou 4 fois par année, et d'une durée d'une semaine, serait par suite très préjudiciable à l'exploitation, en créant un mécontentement général parmi les voyageurs.

Notre Cie fut donc amenée à étudier un projet de contrat aussi voisin que possible du précédent, mais respectant le mode de partage des recettes formant la base des conventions précédentes. Elle proposa la méthode des billets et des conducteurs séparés, qui laisse l'indépendance la plus grande aux deux Compagnies, pour se plier aux circonstances locales, et qui en même temps règle les tarifs de telle sorte que la dépense pour le voyageur reste la même, sauf quelques divergences infimes et dans des cas exceptionnels.

Après avoir longtemps refusé d'adopter notre méthode, la Compagnie Anglaise finit par nous proposer de l'accepter pour une année seulement, et de revenir, après cette période, à la méthode qu'elle préconisait.

Le contrat entre les deux Compagnies ne devant avoir qu'une durée de 2 ans, c'eût été, au bout de ce laps de temps, l'abandon du trafic commun, notre Compagnie ne pouvant admettre un mode de répartition qu'elle estime contraire à ses intérêts.

Or, la suppression du service en commun après deux années de fonctionnement ne serait pas sans soulever un grand mécontentement dans le public, et nous pensons préférable de rester dans le Statu Quo plutôt que de ne pas *voir plus loin* que cette période de deux ans.

Enfin, les dépenses consécutives à la mise en application du trafic commun, ne peuvent pas être récupérées en deux années seulement, et nous ne pourrions pas courir le risque d'avoir fait en pure perte des dépenses importantes.

En résumé, nous sommes maintenant, comme nous l'avons toujours été, tout disposés à nous entendre avec la Compagnie Anglaise, pourvu que les bases de cette entente ne constituent pas un préjudice pour notre Compagnie, et si la Compagnie Anglaise peut trouver un procédé qui, tout en n'employant

qu'un seul billet, permette cependant d'arriver à une répartition des recettes telle que nous le désirons, nous ne demandons pas mieux que de l'adopter, persuadés qu'un trafic commun établi sur des bases *équitables* ne peut qu'être profitable à tous les intéressés.

La "Municipal Gazette" ayant publié la lettre de la Compagnie Anglaise en date du 26 Juin, nous examinerons maintenant les objections qu'elle contient à la méthode que nous avons proposée.

#### ARGUMENTS DE LA COMPAGNIE ANGLAISE

Les voyageurs seraient exposés à payer deux fois pour un trajet commun.

90 % des voyageurs ne savent pas lire et pour cette raison d'ignorance, ils pourront jeter le bon ticket et garder le mauvais.

Les tickets séparés s'opposent à des modifications de tarifs qui seraient inférieurs à la somme des tarifs locaux des deux Compagnies.

#### Economie de tickets.

##### *Conducteurs séparés.*

1) Les points frontières seront les plus "affairés" des lignes communes. La détention des voitures à ces points pour permettre le changement de conducteur avec son matériel, causera de la confusion, de l'inconvénient et du retard aux passagers. La boîte aux tickets et la caisse se trouvant placées dans les voitures sous une banquette, les voyageurs devraient se lever pour permettre le changement. Enfin la Cie Anglaise estime que cette manière de faire serait en contravention avec l'Art. 3 de son Règlement disant qu'à l'exception des terminus, aucune voiture ne doit stopper plus longtemps qu'il ne sera nécessaire pour assurer la montée et la descente des voyageurs avec toute la rapidité possible. Les points frontières ne seraient pas des terminus pour les voitures du service commun.

2) Difficultés sans nombre pour obtenir les témoignages ou dépositions en cas d'accident ou tout autre rapport concernant les réclamations ou surveillance générale des hommes.

#### REPOSES DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE

La Compagnie Anglaise a une ligne sur laquelle on paie deux fois, et il est moins compréhensible de payer deux fois sur un même réseau que de payer deux fois sur deux réseaux différents.

Tout système de ticket simple ou double est défectueux si celui qui le reçoit ne sait pas ce qu'il y a dessus.... La Compagnie Anglaise sait très bien qu'il ne s'agit pas de donner à ces voyageurs DEUX tickets EN MEME TEMPS, mai UN TICKET A CHAQUE FOIS qu'on passe la frontière et qu'on change de conducteur, donc aucune confusion possible.

C'est exceptionnel et sans importance pratique, car la proportion des longs parcours est très faible par rapport à celle des petits parcours. Le seul point important était de permettre au voyageur le petit parcours à cheval sur les 2 réseaux, dans de bonnes conditions. Cela a été résolu par notre proposition de créer la demi section à UN CENT aux points frontières.

#### Compensée par l'économie de Contrôleurs.

Les points frontières étant les plus affairés, il en résultera forcément un arrêt plus considérable que partout ailleurs, arrêt durant lequel nous estimons que la manœuvre très simple du changement de conducteur peut être opérée. Nous avons déjà offert, et nous pouvons encore offrir à la Compagnie Anglaise, de faire une expérience de durée de cette manœuvre, à quelque point de nos lignes qu'elle voudra bien choisir, et nous sommes certains que le temps requis sera facilement compris dans celui qui sera nécessaire pour le mouvement des voyageurs. La contravention aux Règlements est une subtilité: les points frontières seront des terminus *pour chaque Compagnie*. En ce qui concerne la place de la boîte aux tickets et la caisse, il n'est pas impossible qu'elle puisse, sur les voitures communes, être placées extérieurement. Il suffirait d'étudier un modèle de boîte qui puisse être fixée sur la plateforme et puisse être accrochée et décrochée rapidement. Ceci est des plus facile.

Lorsque se produiraient des accidents ou des réclamations, nous connaîtrions évidemment sans retard le point du trajet en commun sur lequel ils auraient eu lieu. Le Conducteur à interroger sera celui en service dans cette région, et il ne peut y avoir aucune difficulté à ce sujet. D'ailleurs, la Compagnie Anglaise a proposé que chaque Compagnie soit responsable des accidents se produisant sur son réseau, et il serait beaucoup plus facile à chaque Compagnie d'avoir, en ce cas, à faire à son propre personnel qu'à un personnel étranger.

3) Responsabilité des conducteurs pour l'observation stricte des horaires. Les conducteurs doivent être responsables des dégradations et de la perte de l'équipement amovible de la voiture.

Le respect des horaires dépend davantage du wattman qui est inamovible que du conducteur, qui ne s'amusera pas à immobiliser une voiture sans raison. En admettant pourtant que la responsabilité du conducteur se trouve engagée pour le respect de l'horaire, le changement du conducteur, non seulement n'est pas un obstacle, mais est au contraire une facilité. Nous aurons assuré le respect de nos horaires chez NOUS avec NOTRE PROPRE PERSONNEL; et la Compagnie Anglaise de même, ce qui nous paraît bien plus facile que d'avoir à commander, voir même à sévir, contre un personnel étranger. Nous ne pensons pas que la Compagnie Anglaise prétende s'immiscer dans la marche des voitures sur notre réseau et faire prévaloir ses Règlements partout!!! En ce qui concerne les dégradations et les pertes ou vols d'équipements, il est facile d'examiner ce qui peut être abîmé ou volé et au besoin faire fixer ces objets de manière à éviter les vols.

4) Le changement de conducteurs nécessitera un personnel supplémentaire que la Cie Anglaise estime pour sa part à 200 ou 250 Dollars par mois.

Le chiffre cité par la Compagnie Anglaise représenterait 10 ou 12 conducteurs supplémentaires pour assurer simplement la jonction aux deux points frontières. C'est notoirement exagéré. Théoriquement, aucun conducteur supplémentaire n'est nécessaire, le mouvement des voitures et l'horaire étant égaux dans chaque direction. Pour parer à un accident tout au plus peut-on dire qu'il en faudrait un ou deux au maximum.

En résumé, les arguments de la Compagnie Anglaise contre notre système sont spécieux. La plupart de ses critiques sont inexistantes en pratique, toutes sont considérablement exagérées.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé :* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA  
W. J. N. DYER  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 16 Octobre 1911



L'an mil neuf cent onze et le Seize Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par les Conseillers.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Tramways.**—Lecture est donnée de la lettre suivante de M. Coursier :—

Shanghai, le 5 Octobre 1911.

Monsieur le Président,

de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Président.

*J'ai l'honneur de vous informer que le mouvement croissant de nos voyageurs nécessite impérieusement l'établissement d'un service entre la Porte de l'Ouest et la Rue Porte du Nord.*

*Comme un arrêt des voitures dans cette partie de la Rue du Consulat causerait, nous le reconnaissons, une gêne dans la circulation, nous venons vous demander à poser un embranchement entrant dans la Rue Porte du Nord, comme il est indiqué sur le croquis ci-joint. Cet embranchement se trouvant à 6 mètres de la pointe de la bretelle, la manœuvre se fera avec la plus grande simplicité.*

*Le travail peut être exécuté en quelques jours, et nous le commencerons dès que le Conseil aura statué sur la présente demande.*

*En attendant, nous vous demanderons, M. le Président, de bien vouloir nous autoriser à arrêter nos voitures au croisement de la Rue Porte du Nord et de la Rue du Consulat.*

*Veuillez agréer, etc. . . .*

Le Directeur,

Signé : M. COURSIER.

Après avoir pris connaissance de rapports de l'Ingénieur et du Chef de la Garde, le Conseil est d'avis d'autoriser la Compagnie à procéder, temporairement, à un essai de ce nouveau Service, en se servant des voies et appareils existant Rue du Consulat, c'est-à-dire sans modification des voies ferrées actuelles.

**Travaux Publics.**—(a)—Les crédits ci-après sont votés :

Tls : 120, pour la construction, en régie, d'une serre froide de 18<sup>m</sup> x 3<sup>m</sup> ;

Tls : 305, pour le remplacement des planchers de l'Infirmierie, par un carrelage en ciment sur béton.

(b)—Sur avis favorable du Comité des Travaux, qui a procédé à la visite des locaux du Nouveau Poste de Police de l'Ouest, le Conseil déclare qu'ils peuvent être réceptionnés, sous la seule réserve des légères modifications indiquées par l'Ingénieur aux Architectes.

Il décide, à cette occasion, que l'Ingénieur procédera périodiquement à une visite des divers bâtiments Municipaux, afin d'en assurer l'entretien en bon état.

(c)—Après examen sur place, le Conseil confirme le choix fait par l'Ingénieur des emplacements pour les lampes électriques destinées à l'éclairage de la nouvelle Route Stanislas Chevalier.



**Service d'Incendie.**—Lecture est donnée de la lettre du Municipal Council dont texte suit : —

*Council Room,*

*Shanghai, October 13 1911.*

*G. LAFERRIERE, Esq., Secretary,*

*Sir,*

*French Municipal Council.*

*I am directed to inform you that the Council at its Meeting on Wednesday, October 11, expressed its unanimous appreciation of the assistance given by the Members of the French Fire Brigade at the fire in Foochow Road, on October 9.*

*From reports submitted on the subject the Council noted that the progress of the conflagration south of Foochow Road was checked by their prompt and energetic assistance. I am accordingly directed to request that you will communicate to the Members of the Brigade an expression of the earnest thanks both of the Council and of the Brigade of the Foreign Settlement.*

*I am, Sir,*

*Your obedient servant,*

*Signed : W. E. LEVESON,  
Secretary.*

**Garde Municipale.**—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil adopte les dispositions suivantes, concernant le matériel de cuisine délivré gratuitement au personnel marié de la garde.

Chaque agent marié a droit à une première mise de \$ : 25, destinée à l'achat d'un matériel de cuisine. Cette première mise est touchée, soit à l'incorporation, soit au moment du mariage. Chaque agent reçoit en outre une indemnité annuelle d'entretien de \$ : 5, payable le 1<sup>er</sup> Juillet de chaque année pour tous ceux qui ont touché la première mise avant le 1<sup>er</sup> Janvier précédent.

Par mesure transitoire, cette indemnité sera payée aux agents mariés, à leur retour de congé ou immédiatement pour ceux qui n'ont pas touché de matériel depuis plus de cinq ans.

Le matériel existant en magasin, ou rentrant au fur et à mesure, sera utilisé pour les popotes de célibataires, qui resteront sous le régime actuel.

Ces mesures entraînent une simple modification dans le mode de paiement, chaque agent marié ayant droit jusqu'ici à un matériel dont le prix de revient est d'environ \$ : 25 ; elles sont de nature à en assurer un meilleur entretien.

**Poste de Police de l'Ouest.**—L'estimation, soumise à l'Ingénieur par Messrs Andersen, Meyer, pour la fourniture et la pose des appareils électriques dans ce bâtiment, est approuvée.

La dépense s'élèvera à Tls : 653, et les installations prévues sont celles demandées par le Chef de la Garde.

**Licences.**—Monsieur A. S. Souza sollicite l'autorisation d'ouvrir, au N<sup>o</sup> 50 de la Rue Montauban, une salle de danse, avec bar.

Le Conseil ne croit pas devoir donner suite à cette demande, en raison des inconvénients qui résulteront, pour les habitants de ce quartier, de la présence en ce point de trois établissements (Café Riche, cinématographe et salle de danse) où se fera de la musique jusqu'à une heure avancée de la nuit.

**Route Ratard.**—Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à une demande de Monsieur W. M. Dowdall, tendant au paiement par la Municipalité d'une somme de Tls : 50, pour négociations relatives à la cession d'une parcelle de terrain sise le long de cette Route (F. C. Lot 92).

**Secours.**—Sur proposition de l'Ingénieur, le Conseil décide d'allouer à M. Thalamot une somme de Tls : 25, à titre de secours, en paiement d'une partie des frais d'hospitalisation de Mme Thalamot.

La Séance est levée à 6 heures. 1/2

*Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE*

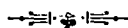
*L. CAMERA*

*W. J. N. DYER*

*C. PATUREL*

*M. PERMEZEL*

## *Séance du Conseil du 23 Octobre 1911*



L'an mil neuf cent onze et le vingt trois Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mee Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Poste Central de Police** —A la demande des Architectes, et après avoir pris l'avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide d'arrêter comme suit les comptes de l'entreprise "Wong Chung Kee" : —

Forfait.....		Tls : 23.000,00
Acomptes payés .....		» <u>12.880,00</u>
	Différence.....	Tls : 10.120,00
A déduire :		
Retenue pour retard .....	Tls. 322,00	
do de garantie pendant 6 mois.....	<u>2.300,00</u>	
		Tls : <u>2.622,00</u>
	Reste dû.....	Tls : <u>7.498,00</u>

**Droits de Quayage.**—Suivants états adressés par l'Administration des Douanes, les recettes revenant, à ce titre, à la Municipalité Française, pour le 3<sup>e</sup> Trimestre de 1911, se sont élevées à Tls : 13.469,56, en augmentation de Tls : 270,60, par rapport au 2<sup>e</sup> Trimestre de l'année courante et de Tls : 2.426,77, par rapport au trimestre correspondant de 1910.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Le relevé de la Situation Financière de cet établissement, pour le 3<sup>e</sup> Trimestre de 1911 indique une balance créditrice de Hkw. Taëls 1.781,36, au 30 Septembre.

**Tramways.**—Les recettes brutes réalisées par l'exploitation du Service des Tramways durant le 3<sup>e</sup> Trimestre de 1911 se sont élevées à Tls : 38.628,30, sur lesquels le montant de la redevance due à la Municipalité (5 %) est de Tls : 1.931,41.

Ces recettes présentent une augmentation de Tls : 3.256,10, par rapport au précédent trimestre et de Tls. 1.832,92 par rapport au trimestre correspondant de 1910.

**Service des Eaux.**—Le Conseil prend connaissance d'une correspondance échangée avec la Compagnie, au sujet d'un projet établi par elle, en vue de substituer à la conduite de 150 m/m de diamètre prévue suivant projet approuvé le 24 Mai dernier, une conduite de 200 m/m de diamètre.

Cette modification au projet primitif est basée sur l'utilité de doubler les canalisations de l'Avenue Paul Brunat, et d'assurer parfaitement le service de distribution d'eau dans la zone des Routes Extérieures, en cas d'arrêt sur cette artère principale, le bouclage complet devant comprendre la pose d'une conduite de 200 m/m jusqu'à la Route Say Zoong.

Sur avis favorable de l'Ingénieur, et conformément à sa proposition, le Conseil décide d'autoriser la Compagnie à exécuter ce travail dans la limite d'une dépense de Tls : 5.768,73, cette somme n'étant pas considérée comme forfaitaire, mais donnée à titre d'indication.

**Poste de l'Ouest.**—Le Conseil approuve l'estimation, soumise par Messrs Davies & Thomas, relative à la construction de 9 portes supplémentaires pour isoler chacune des 9 cellules des prisons journalières.

La dépense est évaluée à Tls : 150.

**Club Indigène.**— Autorisation est donnée au sieur Joseph Ong d'ouvrir un club indigène, au N° 21 de la Rue Petit.

Les Membres qui le composent sont, d'après les renseignements fournis, tous gens honorables, et le pétitionnaire s'est engagé à assurer l'observation des Règlements Municipaux.

**Secours.**— Un secours de Tls : 20 est accordé à la veuve du jardinier Zeng Zien Chang, qui a passé 9 années au service de la Municipalité.

**Langue Chinoise.**— M. de Gieter offre de mettre gracieusement à la disposition de la Municipalité un certain nombre d'exemplaires du "Manuel d'expressions commerciales" en langue chinoise, dont il est l'auteur.

Le Conseil accepte avec empressement cette offre, et en remercie M. de Gieter.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

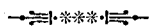
*Signé :* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

C. PATUREL

M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 30 Octobre 1911



L'an mil neuf cent onze et le trente Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Marthoud, Vice Président du Conseil.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—Sur proposition du Chef de la Garde, un congé de neuf mois, aux conditions habituelles, est accordé au Garde Guissani, à compter d'Avril prochain.

Le Conseil vote le crédit nécessaire pour le billet de passage de Mme Guissani, qui doit s'embarquer pour France fin Novembre.

**Secrétariat.**—(a) Le Conseil accepte la démission de M. G. Philippas, Commis-Comptable, qui déclare quitter le service de la Municipalité pour raison de santé.

Cette décision prendra effet à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 1912.

Considérant que M. Philippas vient de bénéficier d'un congé de neuf mois, à solde entière, qui expire seulement le 1<sup>er</sup> Décembre, le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à la demande de gratification qu'il lui a adressée.

Le Secrétaire est autorisé à faire les démarches nécessaires en vue de pourvoir à cette vacance par l'engagement d'un employé, à titre provisoire, et aux conditions récemment fixées.

(b)—En vue d'amoinrir, pour les Employés, la perte pouvant résulter sur leurs appointements du taux du change actuel des Taëls en Dollars, le Conseil, sur la proposition du Secrétaire, décide que pour ce mois-ci, et sans que cette mesure de bienveillance puisse constituer un précédent, ce taux sera fixé à 76 pour le paiement de la solde, avec un maximum de Tls : 120, au dessus duquel le taux de la place sera appliqué, le cas échéant.

**Pontons Municipaux.**—Après avoir pris l'avis du Chef de la Garde, le Conseil décide de refuser à la "Sheng Zing Co" l'autorisation d'employer le frontage de la place de l'Est pour y faire accoster un navire qu'elle se propose d'affecter à un service régulier entre Shanghai et Pukow.

Ce refus est motivé principalement par la nécessité d'assurer l'accostage et les manœuvres des bâtiments dans le voisinage de ces appontements, réservés aux marchands de poissons du Quartier de l'Est, et déjà fort encombrés par leurs bateaux toute la journée.

**Travaux Publics.**—(a)—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après de la Séance du Comité des Travaux de ce jour :

## Séance du Comité des Travaux du 30 Octobre 1911

L'an mil neuf cent onze et le trente Octobre à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. C. PATUREL  
L. CAMERA } Membres du Comité  
G. LAFERRIÈRE, Secrétaire  
J. DANTIN, Secrétaire-Adjoint.  
M. WANTZ, Ingénieur Municipal

**Poste Central de Police.**—Le Comité procède à l'ouverture des soumissions présentées pour

l'exécution des divers travaux supplémentaires, prévus suivant Décision du 18 Septembre 1911, et qui comprennent les murs de clôture, grilles, lits de camp pour prisonniers, etc...

Les prix offerts sont les suivants :

Zi Ching Kee.....	Tls : 1.685,00
Sing Fah Kee .....	» 1.253,00
Song Chi.....	» 1.161,00
Wong Yuen Kee.....	» 1.195,00

L'adjudication sera donnée après présentation par l'Ingénieur d'une note relative à ces soumissions.

**Infirmerie Municipale.**—L'ouverture des crédits ci-après est approuvée, sous réserve de la ratification du Conseil :

Tls : 465,00, pour installation de l'eau et des appareils sanitaires ;

\$ : 162,00, pour installation du gaz ;

Tls : 180,00, pour construction de deux tables en béton, à recouvrement en carreaux émaillés, pour le Laboratoire du Docteur de la Municipalité.

Le Comité exprime, à ce sujet, le désir que le Conseil insiste pour obtenir, lors de la présentation d'un projet quelconque, un devis complet de toutes les installations, principales et accessoires, afin de connaître, lors du vote de ce projet, la dépense totale et définitive que doit entraîner son exécution.

**Pont du Bund.**—Lecture est donnée de la lettre du Municipal Council dont texte suit :

Shanghai, October, 13, 1911.

G. LAFERRIERE, Esq., Secretary,

French Municipal Council.

Sir,

*With reference to the arrangement with your Council in regard to the construction of the Bund Bridge over the Yang King Pang, I am directed to inform you that the Council desires your concurrence in a proposal to substitute for wood block paving the material known as "Lithofalt", an experimental section of which may be found in the Szechuen Road. This material will enable a reduction of two inches to be made in the gradient.*

*It is desirable, in order to obviate subsequent re-opening work on the completed bridge, that the tramway rails for which it is specially designed be laid at the same time, the grooves being filled with pitch or other suitable substance until arrangements for through running between the Tramway Companies have been satisfactorily completed.*

*The additional cost involved will amount to approximately Tls: 960, more than the estimate, to be defrayed by the Companies in the manner suggested in your letter of May 17, and in requesting your assent to this proposal I am directed to suggest that the exact position of the rails connecting the two Tramway systems be the subject of arrangement between the Municipal Engineer and the Engineer to your Council.*

*I am, Sir,*

*Your obedient servant,*

*Signed : W. E. LEVESON,  
Secretary.*

Le Comité est d'avis de recommander au Conseil l'acceptation de la proposition relative à la substitution du "Lithofalt" au pavage en bois, la dépense supplémentaire de Tls : 960,00 devant être répartie, par parts égales, entre les deux Municipalités et les deux Compagnies de Tramways, quand fonctionnera le trafic en commun.

Les Compagnies seront approchées à l'effet de savoir si, en l'état actuel des négociations, elles sont disposées à procéder, d'un commun accord, à la pose des voies de raccordement sur le nouveau Pont ; au cas où elles répondraient négativement, le revêtement serait exécuté sans plus attendre, et les frais de remaniement du pavage, en cas de pose ultérieure des voies, seraient alors entièrement supportés par elles.

**Bâtiments Municipaux.**—Un crédit de \$: 610,00 est ouvert, pour l'achat de poêles, l'installation et les réparations de ceux existant en magasin, en vue du chauffage des divers bâtiments Municipaux (Postes de Police de l'Est, Lokawei, Koukaza, Hôtel Municipal, et annexes).

La Séance est levée à 5 heures

---

Le Conseil approuve les conclusions du Comité.

(b)—Comme suite à sa Décision du 19 Juin dernier, approuvant le projet de drainage de la Route Voyron, le Conseil, après avoir pris connaissance d'une note de l'Ingénieur relative à la dépense supplémentaire devant en résulter par rapport aux prévisions premières, décide l'adoption, pour ce drainage, de tuyaux de 0<sup>m</sup>, 80, au lieu de tuyaux de 0<sup>m</sup>, 50, et autorise la mise en adjudication.

La dépense totale sera augmentée de Tls : 700, et s'élèvera à Tls : 2.100, environ.

**Eclairage Electrique.**—(a)—Le Conseil entend M. Laforest, Ingénieur de la Compagnie, au sujet de la construction des cabines de transformateurs pour la décoration desquelles la Compagnie demande une nouvelle augmentation des dimensions prévues.

Se basant sur ses Décisions précédentes, et en particulier sur celle du 12 Décembre dernier, d'après laquelle « les kiosques de transformateurs devront, autant que possible, présenter un caractère esthétique », condition alors acceptée par la Compagnie, le Conseil estime ne pas devoir donner suite à la demande dont il est saisi aujourd'hui.

(b)—Les essais de nouvelles lampes à incandescence, effectués en présence de plusieurs Membres du Conseil, ayant donné des résultats satisfaisants, l'Ingénieur est chargé de se renseigner auprès de la Compagnie sur les prix de revient et d'entretien, et la consommation des dites lampes, en lui indiquant que les types de 400, 200, 100 et 50 bougies, seraient ceux que la Municipalité adopterait pour l'éclairage public.

**Poste Central de Police.**—Lecture est donnée d'une lettre des Architectes, contenant leurs observations relativement au règlement des comptes de l'entrepreneur Wong Chung Kee, effectué conformément à la Décision du 23 Octobre dernier.

Sans vouloir discuter leurs arguments, le Conseil charge le Secrétaire de faire procéder à un constat, relatif au non achèvement des travaux, conformément au Cahier des Charges : ce document sera signifié aux Architectes, et servira pour le règlement final, à la date prévue.

**Nouvelle Route à Koukaza.**—Reprenant la question d'ouverture de cette Route, destinée à relier les Routes Voyron et Père Robert, le Conseil décide d'en faire préparer, sans plus tarder, le projet complet, comprenant l'installation de l'eau, de l'éclairage, le drainage et le macadamisage.

**Extension.**—Comme suite à l'entretien qu'à eu avec le Président du Municipal Council, M. Dejean de La Bâtie, au sujet des constructions élevées au Sud du Chang Pang, entre la Route Ratard et cette crique, et après l'examen des lieux, auquel ont procédé récemment les Membres du Conseil, il est décidé d'écrire au Municipal Council, en vue de régler les questions de taxes, police, distribution d'eau et d'éclairage en ce qui concerne ces maisons et celles qui ont été ou pourraient être construites dans les mêmes conditions.

La Séance est levée à 7 heures

*Signé:*

L. CAMERA  
W. J. N. DYER  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 13 Novembre 1911



L'an mil neuf cent onze et le treize Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Secrétariat.**—Un congé de neuf mois à passer en France est accordé à M. Boccheciampe, Percepteur, pour en jouir dès que le permettront les besoins du Service.

**Service des Eaux.**—2<sup>e</sup> *Conduite Maitresse.*—L'Ingénieur soumet au Conseil un rapport relatif au plan et devis estimatif, présentés par la Compagnie, pour la nouvelle conduite de refoulement à poser entre Tonkadou et le nouveau Château d'Eau, et de la Conduite Maitresse de distribution à poser entre le dit Château d'Eau et l'Avenue Paul Brunat.

Sur sa proposition, le Conseil accepte le devis qui s'élève à la somme de Tls : 99.540,89, en tant qu'évaluation approximative des travaux, en spécifiant que les attachements devront être communiqués au Service du Contrôle pour vérification contradictoire, tous les 8 jours, et qu'un plan statistique à l'échelle de 0<sup>m</sup>, 002 par mètre de ces conduites soit dressé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

D'autre part, la Compagnie, avant de commencer les travaux, aura à s'entendre avec les autorités locales pour déterminer l'emplacement définitif de la conduite en territoire chinois et examiner les détails d'exécution.

D'une correspondance échangée au mois d'Octobre entre M. le Consul Général de France et le Taotai de Shanghai, il ressort, d'ailleurs, que la Compagnie est d'accord en principe avec les Autorités Chinoises pour les travaux à effectuer, et que des proclamations ont été affichées pour que le public ne s'oppose en rien à leur exécution.

**Brigade des Pompiers.**—Conformément à une demande du Capitaine de la Compagnie, le Conseil vote les crédits nécessaires pour l'achat de :

3 poneys en remplacement de ceux actuellement affectés au service des trucks, qu'ils ne peuvent plus assurer en raison de leur âge ;

400 mètres de tuyaux en toile de 35 m/m de diamètre, non caoutchoutés ;

Produits divers pour l'entretien du matériel (brillant, sulfure de carbone, etc...).

Les poneys désaffectés seront remis au Service des Travaux qui pourvoira ainsi au remplacement de celui dont le Vétérinaire vient de proposer la réforme, et qui sera vendu aux enchères publiques.

**Ecole Municipale Française.**—Le Conseil prend connaissance d'un rapport de M. Maybon, Directeur, sur le fonctionnement de l'Ecole depuis son ouverture, et sur ses besoins.

Le Conseil estime, avec M. Maybon, que pour répondre aux besoins de la population scolaire susceptible de fréquenter l'Ecole Française, l'aide d'un instituteur et d'une institutrice sera indispensable.

Il autorise, en conséquence, leur engagement, et fixe à Fr : 10.000 (6.000 et 4.000) la solde globale qui leur sera attribuée, en même temps que le logement dans les bâtiments de l'Ecole. Les frais de voyage seront supportés par la Municipalité.

Les auxiliaires, engagés aux mois (professeur d'Anglais, maitresse de la classe enfantine) bénéficieront de leurs appointements durant les vacances scolaires.

M. Delente qui, engagé uniquement pour faire de la surveillance, a été chargé provisoirement de la deuxième division de garçons (les plus retardataires), recevra, à ce titre, une indemnité à déterminer quand arrivera le nouvel instituteur.

Une Décision ultérieure interviendra au sujet de la composition définitive du Comité de Perfectionnement de l'Ecole, et, s'il y a lieu, de l'organisation de cours de danse.

**Travaux Publics.**—(a)—Lecture est donnée du Procès-Verbal, dont texte suit, dressé à la suite de la réunion du Comité des Travaux du 10 Novembre.

### *Séance du Comité des Travaux du 13 Novembre 1911*

---

L'an mil neuf cent onze et le dix Novembre, à onze heures et quart du matin les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. L. CAMERA } Membres du Comité  
C. PATUREL }  
G. LAFERRIÈRE, Secrétaire  
J. DANTIN, Secrétaire-Adjoint.  
M. WANTZ, Ingénieur Municipal

**Poste Central de Police.**—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur, le Comité décide de recommander au Conseil l'approbation de la soumission du sieur Song Kee, pour travaux complémentaires à exécuter au Poste Central de Police.

Elle est la plus basse (Tls : 1.161), et l'entrepreneur présente des garanties suffisantes pour la bonne exécution des travaux,

(b)—Comme suite à la Décision du Conseil du 30 Octobre, il est entendu que le Secrétaire, après en avoir référé à M<sup>e</sup> Bourgeat, soumettra au Conseil le projet de lettre à adresser aux Architectes, au sujet de l'application des pénalités pour retard.

L'Ingénieur informe, à cette occasion, le Comité que les Architectes ont fait, sans le prévenir, commencer la pose des serrures, et que celles-ci ne lui donnant pas satisfaction, il est d'avis de les refuser.

Le Comité, après visite sur place, décide d'en faire différer la pose.

**Ecole Franco-Chinoise.**—En raison de la réoccupation possible, par l'International Institute, des locaux loués pour l'Ecole Franco-Chinoise, le Secrétaire est chargé d'approcher les propriétaires, en vue de connaître leurs intentions quant au bail consenti par eux à la Municipalité, afin que toutes dispositions puissent être prises dès maintenant pour assurer le logement des élèves et professeurs.

**Eclairage Electrique.**—Le Comité examine les nouveaux plans soumis par la Compagnie, pour l'établissement des postes de transformateurs, de dimensions maxima de 2<sup>m</sup>,10 x 2<sup>m</sup>,10.

Il décide d'en recommander au Conseil l'adoption, en signalant que, sur trois des côtés des cabines, des fausses portes pourraient être ajoutées, pour aider à la décoration, et les soubassements modifiés par l'addition de plinthes.

La Séance est levée à 11 h. 50.

---

Le Conseil approuve les propositions du Comité, relatives aux cabines de transformateurs, et à l'adjudication des travaux complémentaires à exécuter au Poste Central de Police.

Les serrures, fournies pour ce bâtiment, ayant été placées, sans avis donné à l'Ingénieur, et de telle façon que le bon fonctionnement ne peut en être assuré qu'en dégradant chaque fois les murs, ne seront pas acceptées.

En ce qui concerne l'Ecole Franco-Chinoise, le Secrétaire rend compte de l'entrevue qu'il a eue avec le Dr. Gilbert Reid, Directeur de l'International Institute ; en raison des intentions manifestées par le Dr Reid, le Conseil charge l'Ingénieur de faire procéder, dès que possible, à la mise en adjudication des



travaux, conformément aux plans approuvés le 3 Juillet dernier, et de lui présenter un projet complet des installations, principales et accessoires (eau, éclairage, chauffage, etc...).

(b)—Il est procédé à l'ouverture des soumissions reçues pour la fourniture de 200 récipients en tôle pour ordures ménagères.

Après avoir pris connaissance des prix offerts par les divers soumissionnaires, le Conseil ajourne sa décision, jusqu'à remise par l'Ingénieur d'une note relative à l'adjudication.

**Affaire Tsang Yu Kee.**—Par l'intermédiaire de son avocat, M<sup>e</sup> Cucherousset, le sieur Tsang Yu Kee, avec lequel une transaction est intervenue en 1910, au sujet de l'occupation par la Municipalité de deux bandes de terrain le long de la crique de Défence, aujourd'hui couverte, demande que le Conseil veuille bien lui faire verser, dès à présent, l'indemnité convenue de Tls : 3.000.

La convention stipulant que ce paiement sera effectué contre remise par l'intéressé de titres européens pour une superficie globale de 2.m.3.2.7., le Conseil regrette de ne pouvoir l'autoriser avant que cette condition ait été remplie par Tsang Yu Kee.

**Droits de Quayage.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après du Municipal Council :—

Shanghai, October, 30, 1911.

G. LAFERRIERE, Esq., Secretary,  
French Municipal Council.

Sir,

*With reference to the collection of Wharfage Dues by the Imperial Maritime Customs, and to the special tariff for Opium, Silk, Tea and Treasure, this tariff, so far as Opium is concerned, provides for the collection of Hk. Tls: 0.28 per chest of Raw Opium, which is very considerably less than 2 per cent on the amount of Duty levied.*

*For this reason it is proposed, with your Council's approval, to omit Opium from the schedule to be submitted for the approval of the Ratepayers at the Annual Meeting in March next, in order that the Dues may be collected at the rate in force "on all other dutiable goods".*

*I am, Sir,*

*Your obedient servant,*

*Signed : W. E. LEVESON,  
Secretary.*

Le Conseil approuve cette proposition.

**Compagnie Française de Volontaires.**—Sur la proposition de M. G. Laferrière, Capitaine, le Conseil vote un crédit maximum de Tls : 3.000, pour l'achat et la confection des nouveaux uniformes et équipements nécessaires aux Membres de la Compagnie.

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 27 Novembre 1911



L'an mil neuf cent onze et le vingt sept Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Service des Eaux.**—Suivant état communiqué par la Compagnie, les recettes brutes du Service des Eaux durant le 3<sup>e</sup> Trimestre de 1911 se sont élevées à Tls : 21.096,92, ce qui constitue une augmentation de Tls : 3.914,07 par rapport au 2<sup>e</sup> Trimestre et une diminution de Tls : 641,17 par rapport au trimestre correspondant de 1910.

La redevance due à la Municipalité sur ces recettes (2 1/2 %) est de Tls : 527,42.

**Travaux Publics.**—(a)—Lecture est donnée du Procès-Verbal, dont texte ci-après, dressé à la suite de la réunion du Comité des Travaux du 23 Novembre :—

## Séance du Comité des Travaux du 23 Novembre 1911

L'an mil neuf cent onze et le vingt trois Novembre, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. L. CAMERA  
C. PATUREL } *Membres du Comité*  
G. LAFERRIÈRE, *Secrétaire*  
J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint.*  
M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

**Nouvelles Prisons.**—Lecture est donnée d'un Rapport de l'Ingénieur, relatif au règlement des comptes de l'entreprise E. E. Porter & Co, pour installation de l'éclairage électrique aux prisons de Lokawei.

Ces travaux ont été exécutés d'une façon si peu satisfaisante que les entrepreneurs durent être mis en demeure de corriger les défauts constatés et que, par suite de leur peu d'empressement à le faire, près de 4 mois se sont écoulés entre la 1<sup>re</sup> et la 5<sup>me</sup> vérification qui a permis la réception de l'installation.

Le retard de 120 jours entraînerait, d'après le Cahier des Charges, une pénalité de Tls : 1.200.

Le Comité adopte la proposition de l'Ingénieur de la réduire à Tls : 50, en recommandant au Conseil de rejeter, à l'occasion, les soumissions qui seraient présentées par cette maison.

**Matériel Usagé.**—Le Comité autorise, sur demande de l'Ingénieur, la vente aux enchères du matériel usagé, comprenant des lots de vieille fonte, tôles, zinc et ferraille.

**Postes de Police & d'Incendie de l'Ouest.**—Le règlement final des factures de Messrs Andersen, Meyer & Co, pour installation de l'éclairage et des appareils électriques dans ces bâtiments est approuvé, le retard qui a marqué la réception des travaux étant dû à ce que la vérification n'a pu se

faire qu'après la pose des divers appareils électriques, dont l'adjudication n'avait pas été donnée en même temps que celle de la canalisation ; il ne peut, en conséquence, être imputé aux entrepreneurs.

**Récipients pour Ordures Ménagères.**—(a)—Le Comité recommande au Conseil l'acceptation de la soumission du sieur Sung Yi Loong, pour la fourniture de récipients à ordures, en tôle galvanisée, aux prix offerts de \$ : 2,30, et \$ : 2,00, suivant les dimensions.

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes :

Hi Ta Zieng	Tls ; 1,90	la pièce
»	1,45	»
Song Kee	» 2,30	»
»	2,00	»
Wong Yuen Kee	» 2,35	»
»	2,05	»
Tai Chong	\$ : 2,25	»
»	1,90	»
Fah Shing Iron Works	» 2,90	»
»	2,80	»
Heng Chong Chang	» 2,30	»
»	1,95	»
Wong King Ching	» 2,30	»
»	2,10	»
Tsu Hong Tai	» 2,35	»
»	2,05	»
Zi Tching Kee	» 2,35	»
»	2,35	»

Bien que les prix offerts par Tai Chong & Co et Heng Chong Chang soient inférieurs à ceux de l'entrepreneur susnommé, le Comité est d'avis de ne pas tenir compte de leurs soumissions, qui ont été remises après le délai fixé par les annonces.

(b)—Les croquis d'exécution de réduits à ordures ménagères, approuvés par le Dr. Ricou, sont recommandés par le Comité à l'acceptation du Conseil : le prix de revient approximatif sera de \$ : 7,00.

Les propriétaires seront invités à faire connaître, dans un certain délai, leur intention d'en installer dans les cités ; après quoi, les travaux seront mis en adjudication.

La Séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Conseil approuve les propositions du Comité.

(b)—Un crédit de Tls : 200 est voté, pour l'exécution en régie directe des travaux d'installation de l'éclairage électrique dans les nouveaux locaux de l'Infirmierie Municipale.

(c)—Approbation est donnée d'un projet présenté par l'Ingénieur en vue du prolongement en ligne droite de la Route Voyron au carrefour de l'Avenue Dubail, en prenant, pour cette opération, une partie du terrain Municipal situé à l'Est du Poste de Koukaza.

Il en résultera une amélioration très sensible pour le trafic en ce point, dangereux pour les véhicules passant de la Route Voyron à l'Avenue Dubail, et le refuge à installer à la jonction de ces deux voies permettra la pose d'un des postes de transformateurs prévus pour le nouvel éclairage public.

La dépense qu'entraîneront ces travaux, à exécuter en régie, est évaluée à Tls : 450.

**Garde Municipale.**—(a)—Un congé de neuf mois, aux conditions habituelles, est accordé au Sergent Rocca, à compter du 1<sup>er</sup> Décembre prochain.

(b)—Le Conseil autorise la liquidation du compte à la Caisse de Prévoyance du Garde de 3<sup>e</sup> Classe Maujoimet, révoqué par Ordonnance Consulaire du 21 Novembre pour fautes graves contre la discipline.

**Téléphones.**—La Compagnie des Téléphones avait demandé, récemment, l'autorisation d'installer, sur le Quai de France, la cabine téléphonique qui se trouvait précédemment au Ponton Municipal de la Concession Internationale, et était livrée à l'usage du public moyennant une contribution de 10 cents pour chaque appel.

Considérant que les Bureaux des Compagnies de Navigation dont les remorqueurs abordent au Ponton Municipal sont à proximité, que le Public peut, par suite, se renseigner facilement sur les mouvements

des paquebots, que, d'autre part, le fonctionnement de l'appareil proposé laisse à désirer, le Conseil ne croit pas devoir donner suite à cette demande.

**Compteurs D'eau & D'Eclairage.**—Le Conseil soumet à M. Coursier, Directeur de la Compagnie, convoqué à la Séance, diverses observations relatives à la location de ces compteurs, et aux doléances reçues de nombreux résidants de la Concession, à ce sujet.

Après échange de vues, il est décidé qu'une Commission, composée de MM. Paturel, Camera et Permezel, étudiera, de concert avec la Compagnie, les mesures propres à remédier à l'état de choses actuel.

**Jardin Public.**—M. Ahrends, Capitaine de l'équipe allemande de foot-ball, sollicite l'autorisation d'utiliser la pelouse du Jardin Public, pour des "matches" à disputer le Dimanche, dans la matinée ou l'après-midi.

En raison d'incidents récents qui se sont produits à cette occasion, et du fait que le terrain en question doit être réservé ce jour, l'après-midi, aux enfants et familles qui y installent des jeux, le matin, aux Membres du Cercle Sportif Français qui, depuis l'an dernier, en ont obtenu la jouissance dans le même but, le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à cette demande.

**Extension.**—Comme suite à sa Décision du 30 Octobre dernier, le Conseil décide d'adresser au Municipal Council une lettre dans laquelle seront confirmées les déclarations faites par M. A.W. Burkill, représentant la Municipalité de la Concession Internationale, à M. Mce Dejean de La Bâtie, au sujet des services de l'eau, de l'éclairage et de la Police pour les maisons construites par la Shanghai Land Investment Co, entre la Route Ratard et Great Western Road, et de l'attitude que compte prendre le Municipal Council, notamment au sujet du dernier de ces services.

La Séance est levée à 6 heures. 3/4

*Signé :* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 11 Décembre 1911



L'an mil neuf cent onzè et le onze Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—(a)—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du 6 Décembre, en vertu de laquelle:—

Un congé de neuf mois est accordé au Brigadier Ménard, pour en jouir en France;

La démission du Garde de 1<sup>re</sup> Classe Golhen est acceptée, à compter du 19 Décembre;

Diverses nominations et mutations sont opérées dans le personnel Tonkinois et Chinois.

(b)—Le Conseil examine la situation créée par la décision du Sergent Rocca de démissionner, immédiatement après avoir sollicité et obtenu un congé de neuf mois à passer en France, et reçu, conformément aux usages établis, sa solde entière pour cette période.

Afin d'éviter le retour de pareils faits, il est décidé que les congés de longue durée ne seront accordés qu'à la condition d'en jouir en France, et que les employés, au moment de leur départ, recevront seulement l'équivalent de leur billet de passage et de celui de leur famille, et trois mois de solde: le restant leur sera versé, sur avis donné par eux, après leur arrivée en France.

(c)—Le Conseil enregistre la démission, pour raison de santé, de M. Maillard, Chef du Secteur de l'Ouest, et en considération de ses neuf années de service dans la Garde Municipale, lui alloue une gratification de Tls: 1.000.

(d)—Saisi d'une demande de M. Jégo, tendant à ce que le chiffre de la pension qui lui est servie par la Municipalité, soit porté de Tls: 60 à Tls: 100 par mois, le Conseil décide de maintenir à son égard le statu quo, suivant Décision du 13 Janvier 1911.

(e)—Un secours de \$: 30 est accordé à la femme de l'ex-Garde Tonkinois de 2<sup>e</sup> Classe N<sup>o</sup> 96, décédé à Shanghai le 3 Octobre dernier.

**Caisse de Prévoyance.**—Sur proposition de M. G. Laferrière, Président du Comité de Gérance, le Conseil autorise la liquidation des comptes de MM. Rocca, Maillard, Golhen et Philippas, démissionnaires.

En ce qui concerne ce dernier, et suivant avis reçu de lui, le montant de son avoir sera déposé à la Chancellerie du Consulat de France.

**Secrétariat.**—A la suite du concours ouvert récemment pour l'attribution du poste de Comptable, laissé vacant par la démission de M. Philippas, le Conseil nomme à cet emploi M. J. de Fourcauld, qui a été jugé remplir le mieux les conditions requises.

M. de Fourcauld recevra, en cette qualité, une solde fixe de Tls: 150 et une indemnité de logement de Tls: 30, par mois.

**Travaux Publics.**—(a)—La China Land & Finance Co, propriétaire d'un terrain Route Doumer, propose à la Municipalité de contribuer pour moitié, soit pour \$: 200, aux frais de comblement de la crique bordant cette propriété au Nord.

Cette proposition est acceptée.

(b)—Les crédits suivants sont votés, sur avis favorable de l'Ingénieur:—

Tls: 350, en vue de l'achat de 70 nécessaires pour pansage des animaux des Ecuries Municipales;

Tls : 50, pour le transport et la mise en place d'une nouvelle porte au Cimetière de Lokawei :

Tls : 20, pour reconstruction de portes de stalles aux Écuries Municipales.

Tls : 160, pour l'aménagement, au dépôt de Koukaza, d'un logement pour le surveillant Gaïa.

**Compagnie du Gaz.**—Autorisation est donnée à cette Compagnie de poser une conduite sous les Routes Pottier et Ghisi, aux conditions ci-après :

1<sup>o</sup>) Les conduites seront posées suivant l'alignement qui sera donné sur place par l'Ingénieur Municipal ou son délégué ;

2<sup>o</sup>) La Compagnie supportera les frais de réfection de l'empierrement, au prix coûtant ;

3<sup>o</sup>) Elle demeurera responsable de tous accidents ou dommages causés par l'exécution de ces travaux, jusqu'à l'achèvement de la réfection de l'empierrement,

**Elections Municipales.**—La date du Mardi, 16 Janvier 1912 est adoptée pour les prochaines Elections Municipales.

Sont soumis à réélection : MM. C. Paturel et M. Permezel, Membres Français, dont le mandat expire.

D'autre part, deux Membres étrangers sont à élire en remplacement de MM. Brodie A. Clarke et Th. Eckardt, démissionnaires.

**Poste de Police de l'Ouest.**—(a)—Autorisation est donnée à l'Ingénieur de s'entendre avec les Architectes, en vue de l'exécution de divers travaux intéressant la distribution intérieure du Poste (établissement de cloisons et séparations sur les vérandahs et dans les couloirs).

Une estimation sommaire de ces travaux fait prévoir une dépense d'environ 220 Taëls.

(b)—*Logements des Tonkinois.*—Le Conseil approuve une dépense supplémentaire de Tls : 737,30, résultant de la nécessité de battre un pilotis sous les fondations des bâtiments, le sol rencontré consistant de remblais récents d'ordures employées à combler une ancienne crique.

**Licences.**—Après examen de demandes émanant de Mme Van Herpe et de M. Gélady, qui sollicitent l'autorisation d'ouvrir, l'une un Café Restaurant Rue du Consulat, l'autre un Hôtel et Café Restaurant sur le Quai du Yang King Pang, le Conseil estimant qu'il n'est pas désirable de voir s'augmenter sur la Concession le nombre des établissements de ce genre, décide de répondre par une fin de non recevoir.

**Laboratoire.**—Sur rapport du Dr. Fresson, le Conseil autorise le transfert, dans les nouveaux locaux de l'Infirmerie Municipale, du Laboratoire jusqu'à ce jour installé dans un bâtiment annexe des Abattoirs.

Cette mesure comportera la mise à la disposition des Docteurs Fresson et Ricou, chargés du Service Médical et Sanitaire de la Concession, des instruments et appareils nécessaires pour les travaux bactériologiques, analyses, etc... (microscopes, étuves) ainsi que des médicaments et produits chimiques acquis par la Municipalité ; les seuls objets à laisser au local actuel étant ceux qui sont indispensables pour les examens immédiats et superficiels de lait ou de substances alimentaires que peut avoir à y faire le Service Sanitaire.

**Maison d'Arrêt de Lokawei.**—Messrs Davies & Thomas, Architectes, transmettent au Conseil une lettre de Messrs E. E. Porter & Cie, demandant que la décision du 27 Novembre dernier, relative au règlement des comptes de leur entreprise pour installation de l'éclairage électrique soit rapportée.

D'un nouveau rapport de l'Ingénieur sur la question, il ressort que l'amende de Tls : 50 est pleinement justifiée par le mauvais emploi qui a été fait des matériaux et les retards apportés dans l'installation électrique.

Ce n'est qu'après 5 vérifications de l'isolement, effectuées entre le 10 Juin et le 16 Octobre, que les entrepreneurs ont pu remédier à la défektivité de l'installation, et que la réception a pu en être prononcée.

Dans ces conditions, le Conseil maintient purement et simplement sa Décision première.

**Matériaux de Macadamisage.**—Lecture est donnée d'une lettre du Municipal Council faisant ressortir que le cube des matériaux fournis à la Municipalité s'élève jusqu'ici pour l'année à environ 4000 tonnes, alors que les prévisions, lors de la conclusion de l'arrangement intervenu en 1908, pour

3 ans, portaient sur une quantité approximative de 14000 tonnes.

Bien que l'arrangement en question, arrivé à expiration en Mars dernier, n'ait pas été renouvelé, la diminution constatée ne provient pas de ce fait, mais de ce que les travaux de macadamisage effectués durant l'année courante n'ont pas été aussi importants que les précédentes années, notamment 1909 et 1910.

La Séance est levée à 7 heures

*Signé :* Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

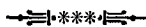
W. J. N. DYER

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 18 Décembre 1911



L'an mil neuf cent onze et le dix huit Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. Marthoud, Vice-Président.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Personnel.**—La démission de M. Lanuzel, surveillant des travaux, est acceptée, à dater du 12 Décembre.

Le Conseil autorise la liquidation de son compte à la Caisse de Prévoyance.

**Postes Impériales Chinoises.**—Suite favorable est donnée à une demande du Directeur des Postes Impériales Chinoises, en vue de l'érection de 17 colonnes boîtes à lettres, en divers endroits de la Concession et des Routes Extérieures.

Les emplacements prévus ne seront toutefois arrêtés définitivement qu'après entente avec l'Ingénieur Municipal.

**Tramways.**—Autorisation est accordée à la Compagnie Française de Tramways de placer des réclames à l'extérieur des voitures, durant l'année 1912, les recettes réalisées de ce fait donnant lieu au paiement à la Municipalité de la redevance de 5%.

**Routes Extérieures.**—Lecture est donnée d'une lettre du Municipal Council, précisant la situation dans laquelle se trouvent, au point de vue administratif, les immeubles construits au Sud de la crique du Chang Pang, et qui sont la propriété de la Shanghai Land Investment Co.

Convaincu que le maintien de cet état de choses ne peut que donner lieu à des malentendus, en raison de la dualité des Administrations appelées à contrôler ce district, le Conseil décide de demander au Municipal Council un nouvel examen de la question.

**Budget de 1912.**—Le Conseil aborde l'examen du projet de Budget pour 1912.

La Séance est levée à 7 heures. 1/4

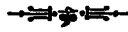
*Signé :* L. CAMERA  
W. J. N. DYER  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

*Vu et approuvé :*

Mce. DEJEAN DE LA BATIE



## Séance du Conseil du 20 Décembre 1911



L'an mil neuf cent onze et le vingt Décembre, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Marthoud, Vice Président du Conseil.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Démission de M. F. H. Fiquet.**—Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Fiquet, actuellement en France, fait savoir que, son séjour devant s'y prolonger au delà de ses prévisions, il croit devoir offrir sa démission de Membre du Conseil d'Administration Municipale. Le Conseil enregistre avec regret cette décision.

Le nombre des sièges, occupés par des Conseillers Français, pour lesquels il y aura lieu à élection en Janvier 1912, est ainsi porté à trois.

**Licences.**—Une demande, adressée par le directeur du Bar de l'Hôtel des Colonies, à l'effet d'obtenir la permission de garder son établissement ouvert après Minuit, est renvoyée au Chef de la Garde pour suite à donner, suivant les circonstances.

**Soumissions.**—Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions reçues pour :

La fourniture de combustibles durant l'année 1912.

La fourniture des aliments destinés aux prisonniers pendant la même période.

L'adjudication sera donnée sur rapports présentés à ce sujet par les Chefs des Services intéressés.

**Secrétariat.**—Un congé de neuf mois, pour en jouir en France, est accordé à M. G. Laferrière Secrétaire, à compter de fin Janvier prochain.

**Budget de 1912.**—Le Conseil continue l'examen du projet de Budget pour 1912.

La Séance est levée à 5 heures 3/4.

*Signé :* L. CAMERA  
W. J. N. DYER  
L. MARTHOUD  
C. PATUREL  
M. PERMEZEL

*Vu et approuvé*

Mce. DEJEAN DE LA BATIE

*Séance du Conseil du 28 Décembre 1911*



L'an mil neuf cent onze et le vingt huit Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Batiments Municipaux.** -- Sur proposition de l'Ingénieur, le Conseil approuve les dépenses suivantes:

Tls : 130,20, pour menus travaux exécutés lors de l'agrandissement de l'Infirmerie Municipale, et non compris dans le forfait (enlèvement d'un cercueil, construction d'impostes, etc...).

Tls : 192,00, pour les diverses modifications à effectuer dans les locaux du nouveau Poste de Police de l'Ouest conformément à la Décision du 11 Décembre.

Tls : 60,00 pour établissement d'un "tambour" à la porte d'entrée de l'Ecole Municipale Française.

**Fourniture de combustibles.**—Le Conseil prend connaissance d'un état comparatif, dont copie ci-dessous, des prix offerts par les divers soumissionnaires pour la fourniture de combustibles en 1912.

**FOURNITURE DE COMBUSTIBLES POUR L'ANNÉE 1912**

	Caissial & C <sup>ie</sup>	Nee Jin Sing	Hopkins, Dunn & Co.	E. Camark	S. H. Abass	Chinese Engineering & Mining Co.
Karatz N° 1	Tls: 7,15	Tls: 7,25	Tls: { 7,25 7,10	Tls: 8,50	Tls: 8,50	Tls: 7,50
Karatz N° 2	6,50	6,75	{ 6,75 6,90	7,50	7,50	7,50
Anthracite	13,35	14,00	{ 13,50 14,00	13,50	13,50	—
Charbon de forge	15,50	14,50	15,00	18,00	5,50	5,00
Bois d'allumage	1,10 les 100 Kgs	0,70 par picul	{ 0,70 0,60 par picul	0,75 par picul	\$: 0,50 p. 150 cat.	—
Bois de Chauffage	0,60 le picul	—	—	0,60 le picul	—	—

Il en ressort qu'en tenant compte des diverses quantités à fournir, les offres les plus avantageuses ont été faites par Messrs Caissial & Cie.

Le Conseil les déclare, en conséquence, adjudicataires pour l'année 1912.

**Taxes.**—Lecture est donnée d'une lettre de Messrs Melchers & C<sup>o</sup>, demandant au Conseil une réduction des taxes foncières et locatives, perçues sur leur propriété du Quai de France.

Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à cette demande, la situation financière actuelle ne permettant pas d'effectuer une révision de l'assiette de l'impôt, qui, au surplus, ne saurait être entreprise dans l'intérêt d'un seul.

**Ecole Municipale Franco-Chinoise.**—Après examen des propositions du Frère Rupert, Directeur de l'Ecole, le Conseil décide de prendre les mesures nécessaires pour le placement des élèves, la construction des nouveaux locaux, etc...

La mise en adjudication des travaux aura lieu incessamment, et des dispositions seront prises pour assurer l'installation provisoire des classes dans les locaux de l'ancien Poste de Police de l'Ouest, à l'expiration du bail actuel avec l'International Institute.

**Route au Nord de Koukaza.**—Par lettre en date du 22 Décembre, M. Raven, Directeur de la China Realty C<sup>o</sup>, informe le Conseil qu'il consent à céder gratuitement à la Municipalité le terrain nécessaire, sur un frontage d'environ 600 pieds, pour l'établissement de la Route projetée entre les Rtes Voyron & Père Robert.

Bonne note est prise de cette offre ; toutefois, le Conseil, désireux de pousser activement les travaux, tout en se garantissant contre les réclamations futures, exprime le désir que M. Raven lui procure l'assurance que les divers propriétaires intéressés, dont il avait sollicité l'adhésion, consentent, en principe, à la cession aux mêmes conditions que lui-même.

**Budget de 1912.**—Le Conseil continue l'examen du Budget de 1912, et l'arrête définitivement.

#### RECETTES.

En raison des dépenses supplémentaires qui doivent grever le Budget de l'Exercice prochain, et qui portent principalement sur les Chapitres suivants :

Ecole Municipale Française, environ.....	Tls : 8.500
Service Sanitaire.....	» 6.200
Le Service des Emprunts.....	» 4.000
La garantie donnée à la Hongkong & Shanghai Bank pour le découvert consenti à l'Hôpital Général.....	» 8.000
L'éclairage des nouveaux Bâtiments Municipaux et leur entretien.....	» 8.000
Soit : .....	Tls : <u>34.700</u>

le Conseil est appelé à augmenter, dans une certaine proportion, ses Recettes Ordinaires.

En conséquence, il prend les décisions ci-après :

**Jinrickshaws Publics.**—Le coût de la licence de ces véhicules est porté de \$ : 1,50 à \$ : 2.00 par mois (même tarif que sur la Concession Internationale).

**Impôt Extérieur.**—Les propriétaires des maisons chinoises, en bordure des Routes appartenant à la Municipalité Française, jouissant des mêmes avantages que les propriétaires des immeubles occupés par des Européens, devront, comme ceux-ci, verser, à l'avenir, à l'Administration Municipale, un impôt de 8 % de la valeur locative.

**Chaloupes à vapeur.**—Aucune taxe n'était, à ce jour, prélevée sur les Chaloupes à vapeur accostant aux pontons de la Concession.

Une redevance de \$ : 2,00 par mois est fixée pour les Chaloupes ne portant pas de passagers, et de \$ : 5,00 pour celles avec passagers.

Une taxe de Tls : 0,50 est imposée pour toutes permissions délivrées pour réparations aux maisons et autorisations de de placer sur la voie publique des échelles, etc...

Le permis pour l'établissement de barrières pour entourer les propriétés sera délivré contre le paiement de Tls : 0,50.

Les enseignes posées aux maisons sont taxées à raison de Tls : 0,50 par an.

L'autorisation d'élever des arcs de triomphe, simples, ne sera délivrée que contre paiement d'une taxe de Tls : 5,00.

Si ces arcs de triomphe traversent une route, ils seront imposés à raison de Tls : 50,00.

Le Conseil évalue le montant des Recettes devant résulter de ces diverses augmentations à environ Tls : 25.000 pour l'année courante.

Ces mesures ne pourront prendre effet que vers le 1<sup>e</sup> Février 1912, afin de permettre d'en informer les intéressés en temps voulu.

Le solde en Caisse au 1<sup>e</sup> Janvier 1912 sera de ..... Tls : 40.320,56

Les Recettes Ordinaires, augmentations comprises, et remboursements pour travaux faits en commun, se montent à ..... » 611.085,00

Soit un total de ..... Tls : 651.405,56

---

### DÉPENSES.

**Secrétariat.**—Ce Chapitre ne montre aucune augmentation sensible, Tls : 44.246,00, au lieu de Tls : 42.002,00.

La différence représente, avec les augmentations proposées en faveur de certains employés, les appointements du nouveau Commis dont l'engagement a été autorisé par Décision du Conseil en date du 9 Octobre 1911.

*Personnel Européen.*—Le Conseil, désireux de témoigner à M. J. Dantin, Secrétaire-Adjoint, toute sa satisfaction pour les services qu'il rend à l'Administration Municipale, décide de porter ses appointements à Tls : 325,00 par mois.

Ceux de M. Guillabert sont fixés à Tls : 200,00 par mois (soit Tls : 10,00 en plus), maximum pour la fonction qu'il occupe.

*Personnel Chinois.*—Certaines modifications dans la solde du Personnel Chinois sont autorisées (Tls : 35,00 par mois, environ).

**Services Divers.**—*Sémaphore.*—Sur la demande du R. P. Froc, Directeur de l'Observatoire, une somme de Tls : 500,00, au lieu de Tls : 390,00 est portée à l'Art. 1, Abonnement à l'Observatoire et Calculateur.

La solde du Gardien Indigène est portée à Tls : 15,00 ; celles du Coolie et du Courrier porteur du Bulletin, à Tls : 8,50 et 8,00.

*Allocations et Donations.*—Une somme de Tls : 300,00 figure pour l'allocation consentie au Cercle de la Garde Municipale.

*Pompiers.*—Par suite de l'établissement du nouveau service d'alarme (suppression de la plupart des téléphones et utilisation de la cloche d'alarme) quelques modifications ont été apportées à ce chapitre. Les augmentations proposées par le Capitaine en faveur du Personnel Indigène sont acceptées.

*Ecole Municipale Française.*—Une somme de Tls : 14.780,00 est prévue pour ce Chapitre.

Les appointements de deux Instituteurs, dont l'engagement a été décidé par le Conseil, en Séance du 13 Novembre, figurent aux dépenses (Tls : 2.800 pour 10 mois).

*Ecole Municipale Franco-Chinoise.*—Sur proposition du Directeur, le Frère Rupert, diverses modifications à la solde des Professeurs Chinois sont acceptées.

*Service des Abattoirs.*—*Service Sanitaire.*—Par suite de la nouvelle organisation décidée en cours d'année, il a été nécessaire de scinder ces deux services.

La somme portée pour les Abattoirs est de Tls : 7.919,00, celle pour le Service Sanitaire de Tls : 21.156.

Sur proposition du Dr. Ricou, M. Baillif, Inspecteur Auxiliaire, est confirmé dans ses fonctions, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1912.

Diverses modifications dans la solde du Personnel Chinois sont acceptées.

*Imprimerie.*—Une augmentation de Tls : 6,00 par mois, à répartir sur le Personnel Indigène, est accordée.

**Garde Municipale.**—*Personnel Européen.*—Le Conseil, considérant que M. Rabier ne compte pas encore 3 années de présence dans les cadres de la Garde Municipale, regrette de ne pouvoir accueillir favorablement la proposition d'augmentation dont il a été l'objet de la part de son Chef de Service.

*Personnel Indigène.*—Une augmentation de Tls : 5,00 par mois est accordée au Secrétaire-Interprète Justin.

Le Chef de la Garde Municipale ayant attiré l'attention du Conseil sur la situation dans laquelle se trouvent les Agents Chinois dont le salaire est fixé en Taëls, par suite de la perte qu'ils subissent en raison du change, le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Mallet, décide de fixer, dorénavant, la solde de ce Personnel en Dollars.

Les appointements sont arrêtés comme suit :

Agent Stagiaire.....	\$ :	10,00	par mois
» de 3 <sup>e</sup> Classe.....	\$ :	11,00	»
» » 2 <sup>e</sup> » .....	\$ :	12,25	»
» » 1 <sup>e</sup> » .....	\$ :	13,50	»

*Travail des Prisonniers.*—Une comptabilité spéciale sera tenue, afin d'avoir une idée exacte du rendement de la Maison d'Arrêt.

*Visite Médicale des Prisonniers.*—Avant de prendre une décision sur la proposition du Chef de la Garde, le Conseil est d'avis de demander au Médecin de la Municipalité un rapport sur l'organisation de ce Service.

En raison des gros travaux projetés pour l'Exercice 1912, le Conseil regrette de ne pouvoir entreprendre, cette année, la construction d'un Poste de Police Route Say Zoong, les modifications diverses demandées au Nouveau Poste de l'Ouest et à la Maison d'Arrêt, la construction d'un dépôt mortuaire.

Il attire l'attention du Chef de la Garde sur le fait que les travaux du Poste de Police ont été exécutés conformément à ses indications, et qu'il lui eût été loisible de signaler, en cours d'exécution, les améliorations ou additions qu'il estimait devoir être apportées au projet primitif.

En ce qui concerne l'atelier de photographie, le Conseil pense que le Chef de la Garde pourra utiliser le local actuellement occupé pour la distribution des licences, aussitôt que les bureaux auront été transférés dans le bâtiment Central.

M. Mallet voudra bien soumettre au Conseil la liste du mobilier nécessaire à l'installation du Cercle de la Garde, de la bibliothèque, de la Salle des Conférences, etc...

Avant de clore l'examen du Budget de la Garde Municipale, le Conseil décide qu'une visite des bâtiments occupés par le Personnel de ce Service, aussi bien que des divers autres bâtiments Municipaux, sera effectuée mensuellement par les Membres du Comité des Travaux.

**Travaux Publics.**—Avant de procéder à l'examen de ce Budget, M. Wantz, Ingénieur Chef du Service, explique les raisons pour lesquelles il a cru nécessaire d'apporter quelques changements dans l'établissement de son Budget.

L'idée dominante dans l'ouverture des Chapitres et Articles nouveaux a été de séparer, d'une façon très apparente, d'une part les travaux neufs et les grosses réparations des travaux d'entretien, et d'autre part les travaux à imputer sur fonds spéciaux.

*Personnel Européen.*—Sur proposition du Chef de Service, le Conseil accorde les augmentations ci-après aux Agents qui se trouvent remplir les conditions imposées au Règlement de 1908 :

M. Fadat, Contrôleur .....	Tls :	20,00	par mois
M. Bourricot, Surveillant des Ecuries .....	»	20,00	»
M. Thalamot, Surveillant des Plantations .....	»	20,00	»
M. Leput, Surveillant des Travaux .....	»	20,00	»

M. Wantz présente une demande tendant à ce qu'une indemnité de logement lui soit accordée, et sollicite pour M. Boissezon une indemnité de logement supérieure à celle qu'il reçoit actuellement, s'il

Tls : 35,00.

M. Wantz ayant un contrat avec l'Administration Municipale et la situation de M. Boissezon ayant été fixée dans le cours de l'année 1910, le Conseil transmet favorablement ces demandes au nouveau Conseil, à qui il laisse le soin de régler ces deux questions.

M. Wantz suggère l'engagement en France d'un Surveillant de Travaux du métier : bien que n'étant pas opposé à prendre cette décision, le Conseil, désire, au préalable, avoir quelques renseignements complémentaires, et prie l'Ingénieur de lui fournir un rapport détaillé, tant sur la nécessité d'engager un homme du métier que sur la solde à lui allouer.

En conséquence, le Budget Ordinaire se balance comme suit :

**BUDGET ORDINAIRE**

	Tls :		Tls :
En Caisse au 1/1/12.....	40.320,56	Secrétariat.....	44.246,00
Recettes approximatives.....	611.085,00	Services Divers.....	197.937,00
		Garde Municipale.....	169.530,20
		Travaux Publics.....	179.215,00
		Travaux Neufs.....	60.150,00
			<u>651.078,20</u>
		Balance approximative.....	327,36
	<u>651.405,56</u>		<u>651.405,56</u>

**Budget Spécial a L'Emprunt.**—Ce Budget est couvert par le reliquat restant sur l'Emprunt Municipal de 1911, qui, au 1<sup>e</sup> Janvier, sera de Tls : 108.978,73, plus 10.000, à verser par la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques, pour la réfection du Pont du Bund.

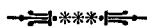
**BUDGET SPÉCIAL A L'EMPRUNT**

	Tls		Tls
Solde en Banque.....	108.978,73	Dépenses approximatives.....	117.379,70
Versement de la Cie des Tramways (Pont du Bund).....	10.000,00	Balance.....	1.599,03
	<u>118.978,73</u>		<u>118.978,73</u>

La Séance est levée à 7 heures

*Signé :* Mce. DEJEAN DE LA BATIE  
 L. CAMERA  
 W. J. N. DYER  
 L. MARTHOUD  
 C. PATUREL  
 M. PERMEZEL

## Séance du Conseil du 8 Janvier 1912



L'an mil neuf cent douze et le huit Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. Marthoud, Vice-Président.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Rapports.**—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Budget de 1912.**—Le Conseil confirme les propositions contenues dans la rapport annexé au projet de Budget pour 1912.

Statuant sur une demande du Garde Munier, tendant à la fixation d'un taux de change qui permette de réduire la perte subie par le personnel payé en Taëls, le Conseil regrette de ne pouvoir la prendre en considération, toute mesure de ce genre devant nécessairement avoir un caractère général et, par suite, entraîner pour la Municipalité un surcroît de dépenses auquel la situation financière actuelle ne permet pas de faire face.

**Garde Municipale.** — (a) — Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du 1<sup>er</sup> Janvier 1912, en vertu de laquelle :

*Personnel Européen.*—Art. 1.—La démission, pour raisons de santé du Chef de Secteur Maillard, Eugène, est acceptée à compter du 31 Décembre 1911.

Art. 2.—La démission du Sergent de 2<sup>e</sup> classe Rocca, Jean-Baptiste est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 1911.

Art. 3.—Le Chef de Secteur Adjoint Lattray, Emile, est nommé Chef de Secteur, en remplacement du Chef de Secteur Maillard, démissionnaire et à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1912.

Art. 4.—Les Sergents de 2<sup>e</sup> classe Gabrielli, Fabien et Lamour, François sont nommés Sergents de 1<sup>er</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1912.

Art. 5.—Le Garde de 3<sup>e</sup> classe Kersulec, Paul est nommé Garde de 2<sup>e</sup> classe, à compter du 23 Décembre 1911.

Art. 6.—Le Garde de 2<sup>e</sup> classe Augeard, Henri, est nommé Garde de 1<sup>er</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1912.

Art. 7.—Le Garde de 3<sup>e</sup> classe Joseph, Adolphe, est nommé Garde de 2<sup>e</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1912.

Diverses nominations et mutations sont opérées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

(b)—A la suite de la mise à la réforme, pour raison de santé, du Garde Tonkinois N° 42, qui compte près de 5 ans de service, le Conseil lui alloue un secours de \$: 50, afin d'assurer sa subsistance pendant sa convalescence.

**Secrétariat.**—Un congé de neuf mois, à passer en France, est accordé à M. Hamon, Comptable, à dater de fin Mars prochain.

**Licences.**—M. Rocca sollicite l'autorisation d'ouvrir, au N° 405 de la Rue du Consulat, un débit de spiritueux.

Le Conseil, confirmant à cette occasion sa Décision du 11 Décembre dernier, refuse l'autorisation demandée.

**Route Voyron.**—Sur proposition de l'Ingénieur, le Conseil déclare le sieur Sze Yu Ching adjudicataire des travaux de drainage de la Route Voyron, entre l'Avenue Paul Brunat et le Jardin Public, au prix de Tls: 1.800,00.

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes :

Song Kee .....	Tls: 1.820,00
Mosca & Prario .....	» 1.850,00
Wong Soih Kee .....	» 2.650,00
Koo Cheng Kee .....	» 2.784,00

**Ecole Franco-Chinoise.**—Lecture est donnée d'une lettre par laquelle le Frère Rupert remet sa démission de Directeur de cette Ecole, pour raison de santé.

Le Conseil enregistre avec regret cette décision et exprime au Frère Rupert sa gratitude pour le dévouement avec lequel il n'a cessé d'assurer la direction de l'œuvre qui lui était confiée.

**Service des Eaux.**—(a)—Par rapport en date du 29 Décembre, l'Ingénieur Municipal soumet à l'approbation du Conseil une série de prix applicable aux travaux ordinaires de distribution d'eau.

L'application de ces prix, discutés avec la Compagnie concessionnaire, et acceptés par elle, permettra de réduire le travail de vérification des mémoires à présenter et de soumettre au Conseil des estimations de dépenses aussi approximatives que possible, étant entendu toutefois que les dépenses non comprises dans cette série devront faire l'objet de constat contradictoire. faute de quoi les prétentions de la Compagnie seraient écartées.

Ces propositions sont approuvées.

(b)—Sur avis favorable de l'Ingénieur, le devis présenté par la Compagnie pour la pose d'une conduite d'eau de 200 m/m, Route Ratard, entre les Routes des Sœurs et Say Zoong, est accepté.

La dépense approximative est évaluée à Tls: 44.725,63.

Le décompte des travaux sera dressé après constatation contradictoire des dépenses, et les prix réglés conformément aux bordereaux des prix en usage au moment de l'exécution des travaux.

**Finances.**—*Comptes de l'Exercice 1911.*—Le Conseil prend connaissance des comptes généraux pour l'Exercice 1911, vérifiés et certifiés corrects par le Comité des Finances.

Il les approuve et en ordonne l'insertion au Procès-Verbal de la présente Séance.

### OPÉRATIONS FINANCIERES DE L'EXERCICE 1911

Budget Ordinaire RECETTES				Budget Ordinaire DÉPENSES					
	Tls.	c.	Tls.	c.		Tls.	c.	Tls.	c.
Impôts .....	282.750,84				Secrétariat .....	43.014,32			
Licences .....	146.532,68				Services divers .....	182.757,33			
Taxes .....	52.515,16				Garde Municipale .....	157.528,36			
Recettes diverses .....	78.021,66				Travaux publics .....	162.917,12			
Recettes accidentelles .....	20.238,80				Travaux en Cours .....	33.240,79			
Intérêts .....	1.304,22								
Abattoirs .....	10.853,90								
<b>Total des Recettes au 31 Décembre 1911</b>	<b>592.217,26</b>				<b>Total des Dépenses au 31 Décembre 1911.</b>	<b>579.458,12</b>			
Excédent des Recettes Exercice 1910	27.561,42				Excédent disponible " " "	40.320,56			
	<b>619.778,68</b>					<b>619.778,68</b>			

### BUDGET SPÉCIAL A L'EMPRUNT

Recettes		Dépenses	
Emission d'Obligations Tls:	<u>403.469,64</u>	Dépenses effectuées au 31 Décembre 1911	294.490,91
		Excédent disponible " " "	108.978,73
			<u>403.469,64</u>

Vu et approuvé :  
 Le Comité des Finances  
 W. J. N. DYER,  
 M. PERMEZEL

Shanghai le 31 Décembre 1911  
 Le Secrétaire du Conseil  
 G. LAFERRIÈRE



## SITUATION DE LA CAISSE MUNICIPALE AU 31 DÉCEMBRE 1911

	Tls.	c. Tls.	c.
Excédent des Recettes de l'Exercice 1910 .....		27.561,42	
Recettes effectuées, du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1911 .....		592.217,26	
Total des Recettes, au 31 Décembre 1911 .....		619.778,68	
Dépenses effectuées, du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1911 .....		579.458,12	
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Décembre 1911 .....		40.320,56	
Solde créditeur à la Banque de l'Indo-Chine .....	31.284,94		
Solde créditeur à la Hong Kong & Shanghai Bank .....	948,88		
Cent actions de la Shanghai Mutual Téléphone Co. ....	5.000,00		
Total des soldes créditeurs aux Banques .....	37.233,82		
Garanties des Entrepreneurs, à déduire .....	2.957,43		
Total des comptes créditeurs au 31 Décembre 1911 .....		34.276,39	
Numéraire en Caisse au 31 Décembre 1911 .....		6.044,17	
Montant égal à l'excédent ci-dessus .....		40.320,56	

### BUDGET SPÉCIAL A L'EMPRUNT

Emission d'Obligations .....	403.469,64
Dépenses effectuées au 31 Décembre 1911 .....	294.490,91
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Décembre 1911 .....	108.978,73

Observations :

Vu et approuvé : Le Comité des Finances  
 W. J. N. DYER,  
 M. PERMEZEL

Shanghai, le 31 Décembre 1911

Le Comptable

J. HAMON

Certifié conforme et sincère

Le Secrétaire du Conseil

G. LAFERRIÈRE

La Séance est levée à 5 heures 3/4.

*Signé :* L. CAMERA  
 W. J. N. DYER  
 L. MARTHOUD  
 C. PATUREL  
 M. PERMEZEL

*Vu et approuvé*

Mce. DEJEAN DE LA BATIE



---

---

**SÉANCES**  
**du**  
**COMITÉ des FINANCES**

---

---



*Séance du Comité des Finance du 11 Mai 1911*



L'an mil neuf cent onze et le onze Mai, les Membres du Comité des Finances, se sont réunis à onze heures du matin, à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la Présidence de :

M. L. MARTHOUD

Etaient présents : MM. BRODIE A. CLARKE

M. PERMEREL

G. LAFERRIÈRE, *Secrétaire*

J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint.*

J. HAMON, *Comptable*

Etaient absent : M. W. J. N. DYER

Les Comptes des mois de Janvier, Février et Mars sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

JANVIER

Total des Recettes au 31 Janvier 1911	Tls : 83.521,67
» Dépenses »	» 55.001,49
Excédent de Recettes sur les Dépenses au 31 Janvier 1911	» 28.520,48
Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine sur le découvert de l'Emprunt de Tls : 250.000,00 au 31 Décembre 1910	Tls : 100.670,61
Dépenses du 1 <sup>er</sup> au 31 Janvier 1911	» 48.432,29
Total des Dépenses au 31 Janvier 1911	» 149.102,90

FEVRIER

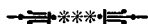
Total des Recettes au 28 Février 1911	Tls : 146.751,97
» Dépenses »	» 90.364,60
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 28 Février 1911	» 56.387,37
Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine sur le découvert de Tls : 250.000,00 au 31 Décembre 1910	Tls : 100.670,61
Dépenses du 1 <sup>er</sup> Janvier au 28 Février 1911	» 48.696,69
Total des Dépenses au 28 Février 1911	» 149.367,30

MARS

Total des Recettes au 31 Mars 1911	Tls : 202.533,43
» Dépenses »	» 150.858,59
Excédent des Recettes sur les dépenses au 31 Mars 1911	» 51.674,84
Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine sur le découvert de Tls : 250.000,00 au 31 Décembre 1910	Tls : 100.670,61
Dépenses du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 1911	» 57.047,99
Total des Dépenses au 31 Mars 1911	» 157.718,60

La Séance est levée à midi.

## Séance du Comité des Finances du 15 Juin 1911



L'an mil neuf cent onze et le quinze Juin, les Membres du Comité des Finances se sont réunis à quatre heures de l'après-midi, à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de :

M. L. MARTHOUD

Etaient présents : MM. BRODIE A CLARKE

M. PERMEZEL

G. LAFERRIÈRE, *Secrétaire*

J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint*

J. HAMON, *Comptable*

Etaient absent : M. W. J. N. DYER

Les Comptes des Mois d'Avril et Mai sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

### AVRIL

Total des Recettes au 30 Avril 1911 .....	Tls : 256.367,81
» Dépenses » .....	» 190.970,29
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Avril 1911 .....	» <u>65.397,52</u>

### MAI

Total des Recettes au 31 Mai 1911 .....	Tls : 295.835,75
» Dépenses » .....	» <u>232.562,13</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Mai 1911 .....	» <u>63.273,62</u>
Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine sur le découvert de Tls : 250.000,00 au 31 Décembre 1910 .....	Tls : 100.670,61
Et du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Mai 1911 .....	» 82.978,76
Total des Dépenses au 31 Mai 1911 .....	» <u>183.649,37</u>
Versement du produit de la vente d'Obligations .....	» <u>153.157,50</u>
Compte créditeur au 31 Juillet 1911 .....	» <u>30.491,87</u>

La Séance est levée à 4 h. 45.

## Séance du Comité des Finances du 14 Septembre 1911



L'an mil neuf cent onze et le quatorze Septembre, les Membres du Comité des Finances, se sont réunis à onze heures du matin, à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la Présidence de :

M. L. MARTHOUD  
Etaient présents : MM. W. J. N. DYER  
M. PERMEZEL  
G. LAFERRIÈRE, *Secrétaire*  
J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint*  
J. HAMON, *Comptable*

Les Comptes du Mois de Juin et Juillet sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

### JUIN

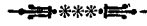
Total des Recettes au 30 Juin 1911 .....	Tls : 322.837,07
» Dépenses » .....	» 268.125,41
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Juin 1911 .....	» <u>54.711,66</u>
Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine sur le découvert de Tls : 250.000,00 au 31 Décembre 1910 .....	Tls : 100.670,61
Et du 1 <sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 1911 .....	» 89.682,76
Total des Dépenses au 30 Juin 1911 .....	» 190.353,37
Versement du produit de la vente d'Obligations .....	» 206.923,64
Solde créditeur au 30 Juin 1911 .....	» <u>16.570,27</u>

### JUILLET

Total des Recettes au 31 Juillet 1911 .....	Tls : 441.682,77
» Dépenses » .....	» 308.575,01
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Juillet 1911 .....	» <u>103.107,76</u>
Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine sur le découvert de Tls : 250.000,00 au 31 Décembre 1910 .....	Tls : 100.670,61
Et du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Juillet 1911 .....	» 123.810,74
Total des Dépenses au 31 Juillet 1911 .....	» 224.481,35
Versement du produit de la vente d'Obligations .....	» 403.469,64
Compte créditeur au 31 Juillet 1911 .....	» <u>178.988,29</u>

La Séance est levée à 11 h. 50.

## Séance du Comité des Finances du 19 Octobre 1911



L'an mil neuf cent onze et le dix neuf Octobre, les Membres du Comité des Finances se sont réunis à onze heures et demie du matin à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de :

M. L. MARTHOUD

Etaient présents : MM. W. J. N. DYER

G. LAFERRIÈRE, *Secrétaire*

J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint*

J. HAMON, *Comptable*

Etait absent : M. M. PERMEZEL, *Excusé*

Les Comptes des Mois d'Août et Septembre sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

### AOÛT

Total des Recettes au 31 Août 1911.....	Tls : 455.948,25
» Dépenses » .....	» 350.135,55
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Août 1911 .....	» <u>105.812,70</u>
Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine sur le découvert de	
Tls : 250.000,00 au 31 Décembre 1910 .....	Tls : 100.670,61
Et du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Août 1911 .....	» 129.660,18
Total des Dépenses au 31 Août 1911 .....	» 230.330,79
Versement du produit de la vente d'Obligations .....	» 403.469,64
Crédit (Budget Spécial) au 31 Août 1911 .....	» <u>173.138,85</u>

### SEPTEMBRE

Total des Recettes au 30 Septembre 1911 .....	Tls : 498.171,50
» Dépenses » .....	» 416.791,81
Excédent des Recettes sur les dépenses au 30 Septembre 1911 .....	» <u>81.379,69</u>
Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine sur le découvert de	
Tls : 250.000.00 au 31 Décembre 1910 .....	Tls : 100.670,61
Et du 1 <sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 1911 .....	» 154.675,93
Total des Dépenses (Budget Spécial) au 30 Septembre 1911 .....	» 255.346,54
Versement du produit de la vente d'Obligations .....	» 403.469,64
Crédit (Budget Spécial) au 30 Septembre 1911 .....	» <u>148.123,10</u>

La Séance est levée à Midi 20.

## Séance du Comité des Finances du 14 Décembre 1911



L'an mil neuf cent onze et le quatorze Décembre, les Membres du Comité des Finances se sont réunis à onze heures du matin à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de :

M. L. MARTHOUD

Etaient présents : MM. M. PERMEZEL,

W. J. N. DYER

G. LAFERRIÈRE, *Secrétaire*

J. HAMON, *Comptable*

Les Comptes des Mois d'Octobre et Novembre sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

### OCTOBRE

Total des Recettes au 31 Octobre 1911.....	Tls : 547.267,83
» Dépenses » .....	» 464.699,78
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Octobre 1911 .....	» <u>82.568,05</u>
Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine sur le découvert de Tls : 250.000,00 au 31 Décembre 1910 .....	Tls : 100.670,61
Et du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Octobre 1911.....	» 167.160,85
Total des Dépenses au 31 Octobre 1911 .....	» <u>267.831,46</u>
Versement du produit de la vente d'Obligations .....	» 403.469,64
Crédit Budget Spécial à l'Emprunt.....	» <u>135.638,18</u>

### NOVEMBRE

Total des Recettes au 30 Novembre 1911 .....	Tls : 583.415,95
» Dépenses » .....	» 528.790,67
Excédent des Recettes sur les dépenses au 30 Novembre 1911 .....	» <u>54.625,28</u>
Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine sur le découvert de Tls : 250.000,00 au 31 Décembre 1910.....	Tls : 100.670,61
Et du 1 <sup>er</sup> Janvier au 30 Novembre 1911 .....	» 179.653,19
Total des Dépenses au 30 Novembre 1911 (Budget Spécial) .....	» <u>280.323,80</u>
Versement du produit de la vente d'Obligations .....	» 403.469,64
Crédit Budget Spécial à l'Emprunt.....	» <u>123.145,84</u>

La Séance est levée à Midi 10.

## Séance du Comité des Finances du 4 Janvier 1912



L'an mil neuf cent douze et le quatre Janvier, les Membres du Comité des Finances, se sont réunis à trois heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. M. PERMEZEL

W. J. N. DYER

G. LAFERRIÈRE, *Secrétaire*

J. HAMON, *Comptable*

Etait absent : M. L. MARTHOUD, *Excusé*

Les Comptes du mois de Décembre sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

### DÉCEMBRE

Total des Recettes au 31 Décembre 1911 .....	Tls : 619.778,68
» Dépenses » .....	» 579.458,12
Excédent de Recettes sur les Dépenses au 31 Décembre 1911 .....	» <u>40.320,56</u>
Avances faites par la Banque de l'Indo-Chine sur le découvert de	
Tls : 250.000,00 au 31 Décembre 1910 .....	Tls : 400.670,61
Et du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1911 .....	» 193.820,30
Total des Dépenses au 31 Décembre 1911 (Budget Spécial) .....	» <u>294.490,91</u>
Emission d'Obligations .....	» 403.469,64
Crédit disponible au 31 Décembre 1911 .....	» <u>108.978,73</u>

La Séance est levée à 4 h. 45.





---

---

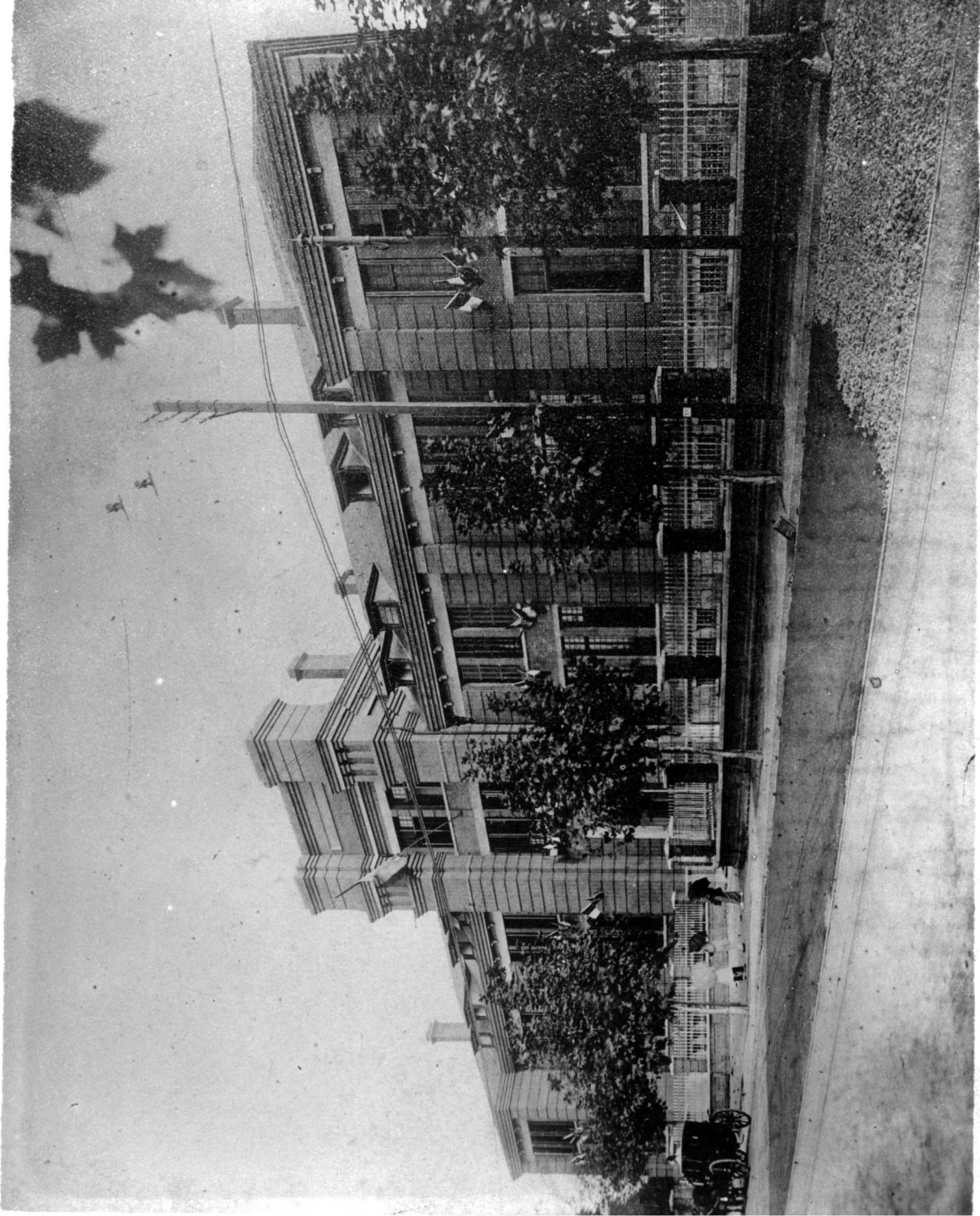
# Ecole Municipale Française

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE

---

---





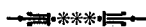
ECOLE MUNICIPALE FRANÇAISE

*Avenue Paul Brunat*

# Ecole Municipale Française

## RAPPORT DE FIN D'ANNÉE

31 DÉCEMBRE 1911



**1.—Effectif total.**—25 filles, 26 garçons.

**2.—Désignation des Cours.**—

*Filles.*—Cours moyen : 8

» » élémentaire : 9

*Garçons.*—Cours moyen : 6

» » élémentaire : 7

Cours des enfants de langue anglaise : 6

Classe enfantine : 21

**3.—Personnel de l'Ecole.**—

1 Directeur de l'Ecole des garçons.

1 Directrice de l'Ecole des filles.

1 Professeur d'anglais.

1 Maitresse pour l'Ecole enfantine.

1 Surveillant répétiteur.

1 Professeur de solfège.

1 Moniteur de gymnastique.

**4.—Emploi du temps.**—

*Présence à l'Ecole* : de 9 heures à midi.

de 2 heures à 4 heures 1/2.

(Les enfants de la Classe enfantine sortent à 4 heures).

*Classes pour les Cours élémentaire et moyen de filles et de garçons :*

Langue française, histoire, géographie, arithmétique, morale, sciences physiques et naturelles: 14 h. 15

Langue anglaise..... 6 h. 45

Dessin..... 1 h.

Solfège..... 1 h.

Gymnastique..... 1 h. pour les filles, 2 h. pour les garçons.

Couture..... 1 h. pour les filles.

Une classe supplémentaire d'anglais (1 demi-heure par jour) a été organisée pour les élèves retardataires.

*Classe enfantine.* — Des classes d'une durée d'une demi-heure portent sur l'enseignement très élémentaire de la lecture, de l'écriture, de l'histoire, de la géographie, de l'anglais, du calcul... ou sont consacrées à des jeux éducatifs, chants, mouvements rythmés, travaux manuels (découpage, pliage, constructions...). En outre deux demi-heures de gymnastique, une heure de solfège.

*Récréations.*—Filles, de 10 h. 3/4 à 11 h. et de 3 h. 3/4 à 4 h.

Classe enfantine de 10 h. 1/2 à 11 h. et de 2 h. 1/2 à 3 h.

Garçons, de 10 h. 1/2 à 10 h. 3/4 et le 3 h. 1/2 à 3 h. 3/4.

**5.—Livres scolaires, cartes, tableaux muraux, fournitures scolaires.**—Les livres sont fournis gratuitement aux élèves ; les cartes et les tableaux muraux sont en bon état. Les fournitures scolaires sont vendues aux élèves par le gardien-concierge au prix de gros majoré des frais de transport.

**6.—Tenue des élèves, discipline.**—La tenue des élèves est bonne ; je n'ai pas eu à relever de faute grave contre la discipline.

**7.—Fréquentation scolaire.**—Du 1<sup>er</sup> octobre au 23 décembre 1911 :

Total des présences possibles (par 1/2 jours de classe)	5284
Total des absences (toutes ont été justifiées)	238
Total des présences effectives pendant le trimestre	5046

**8.—Matériel et mobilier scolaire.**—En bon état.

**9.—Bâtiments, Cour, Locaux scolaires, Eclairage, Chauffage.**—Les entrées des sous-sols laissent pénétrer les eaux de pluie ; les seuils en ont été modifiés afin de remédier à cet inconvénient. Des réparations ont été aussi faites aux chéneaux et à la toiture, des gouttières s'étant déclarées à plusieurs reprises.

J'ai en outre demandé au Conseil, par l'intermédiaire de M. l'Ingénieur Municipal, l'établissement d'un tambour à la porte d'entrée de l'école, car il était dangereux, les jours de froid, de stationner dans un hall qu'une simple porte à va-et-vient, impossible à fermer, séparait de l'extérieur.

Il serait à souhaiter aussi, pour que les élèves n'aient pas à souffrir du froid, que la vérandah du rez-de-chaussée pût être fermée pendant l'hiver. Mais le travail le plus urgent à effectuer est la construction d'un préau, étant données surtout l'étroitesse de la vérandah et l'insuffisance de l'abri qu'elle offre en temps de pluie. Je me réserve de revenir plus tard sur ce sujet.

J'ajouterai qu'une fois écartés les inconvénients que je viens de signaler, le bâtiment de l'Ecole, au point de vue scolaire, ne laisse point à désirer : les classes sont grandes, aérées, bien éclairées et parfaitement appropriées à leur usage. Mais le chauffage en est difficile ; le mode de chauffage employé, (très dispendieux même en laissant tomber le feu de 10 heures à 3 heures), n'a pas permis d'élever suffisamment la température de ces vastes salles.

Je n'ai pas à parler de l'éclairage, les lampes n'étant allumées que pendant une demi-heure environ les jours sombres, et la classe de musique seule étant éclairée pendant les leçons de violon ; mais si un usage plus fréquent devait être fait, dans la suite, des lampes installées dans les classes, il serait tout à fait indispensable d'obtenir un éclairage plus égal : des éclipses d'une minute et plus se produisent assez souvent.

**10.—Appréciation générale sur le travail des élèves.**—C'est un devoir pour moi que de constater la docilité et le désir d'apprendre de presque tous les élèves, filles et garçons, qui ont dépassé l'âge de la première enfance. Le rapport que je vous ai adressé à la suite de l'ouverture de l'Ecole, vous faisait connaître que j'avais constaté chez nos élèves (chez les garçons surtout) un retard considérable, non seulement au point de vue de leurs connaissances, mais encore au point de vue de leur formation intellectuelle. Je vous en ai même donné des exemples. Je ne me flatte pas que le temps perdu soit regagné, — il faudra pour cela des années de travail assidu — mais l'application soutenue de tous les élèves, à de rares exceptions près, a déjà produit des résultats.

Ces résultats ont pu être constatés au cours des examens de Noël. Notre but en instituant ces examens a été double : permettre à nos élèves de se rendre compte du chemin qu'ils avaient parcouru, et, en même temps, les habituer à répondre, sans s'intimider et sans rien perdre de leurs moyens, à des interrogateurs qu'ils ne connaissaient pas. Nous avons fait appel, en effet, à des personnes étrangères à l'Ecole, à M. Dubois, Consul-suppléant, pour l'histoire et la géographie, à M. Wantz, Ingénieur Municipal, pour l'arithmétique, les sciences physiques et naturelles, à Madame Meynard, pour la récitation et la musique, et, pour la langue anglaise, à Mrs. Ayscough, à M. Dyer, Conseiller et à M. Dantin ; M. Boissezon avait bien voulu noter les compositions de dessin.

Le programme de l'examen était le suivant, à peu de chose près le même pour les filles et les garçons :

*Géographie* : Europe physique et Europe politique.

*Histoire* : des origines à la fin de la guerre de Cent Ans.

*Arithmétique* : numération des nombres entiers et décimaux, les 3 premières règles, principes sur la multiplication.

*Sciences physiques* : La pesanteur ; chute des corps ; verticale. Equilibre stable, instable. Equilibre des forces ; levier, balance. Liquides ; horizontale. Densité ; corps flottants.

*Sciences naturelles* : Os et muscles ; le mouvement. La digestion. Les aliments. La circulation du sang. La respiration.

Des compositions écrites et des interrogations ont en outre porté sur la langue française et la langue anglaise (grammaire, orthographe, rédaction, lecture expliquée et récitation).

L'effet produit sur nos élèves par cette épreuve tout à fait nouvelle pour eux semble avoir été excellent : émulation, ardeur au travail en ont été les résultats les plus visibles. J'ajouterai que les plus intelligents d'entre eux en ont retiré une plus nette compréhension de l'enchaînement des leçons qui leur avaient été faites, ce qui est une garantie de leurs progrès futurs.

**11.—Produit des rétributions scolaires.**—Le total des rétributions scolaires recueillies pendant le trimestre s'est élevé à \$ 700,50, ce qui permet d'espérer que le total de \$ 2000 pourra être facilement atteint et même dépassé en fin d'année scolaire.

Shanghai, 10 Janvier 1912

Le Directeur

Ch. B. MAYBON



---

---

**SERVICE SANITAIRE**

**RAPPORT DE FIN D'ANNÉE**

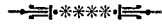
---

---



# SERVICE SANITAIRE

## RAPPORT DE FIN D'ANNÉE



**Organisation nouvelle du Service Sanitaire.** — *Division de la Concession en districts sanitaires.*—Durant l'année 1911 et pour répondre à des nécessités nouvelles, la Concession a été divisée en trois districts sanitaires. Chacun de ces districts possède un poste, aussi central que possible, placé sous la surveillance et la responsabilité d'un inspecteur. L'inspecteur est chargé de tout ce qui concerne la sanitation de son district (propreté, désinfection, mesures de prévention contre les épidémies, application des réglemens sanitaires, etc...). Il a sous ses ordres et à sa disposition une brigade de coolies.

Le premier district sanitaire (district de l'Est) comprenant la partie de la Concession qui s'étend entre le Poste de l'Est et la rue Protêt a son poste sanitaire à la place du Château d'Eau.

Le deuxième district (district du Centre) comprenant la partie de la Concession qui s'étend entre la rue Protêt et le Boulevard Montigny a son poste sanitaire rue Hué.

Le troisième district (district de l'Ouest) s'étendant entre le Boulevard Montigny et la rue Paul Beau a son poste sanitaire rue Ratard.

Il a été prévu une quatrième district qui comprendra l'Extension et les routes extérieures. Il sera le siège de la Station de désinfection quand elle sera construite.

Les inspecteurs de district sont sous les ordres de l'Inspecteur en chef du service qui reçoit journalièrement leur rapport et s'assure par de journalières inspections du bon fonctionnement du service dans les districts.

Le service est placé tout entier sous la direction du Médecin Sanitaire.

**Etat Sanitaire de la Concession.** — L'état Sanitaire de la Concession a été très satisfaisant durant l'année 1911. Aucune épidémie n'y a été observée. Il s'y est cependant présenté deux cas de peste bubonique: l'un de ces cas provenant de la Concession Internationale (environs du district de Chapei), l'autre semblant avoir pris origine sur la Concession elle-même (rue du Consulat). Ces deux cas (observés chez des indigènes) ont été immédiatement dirigés sur "l'Hôpital chinois pour les Pestiférés" de la Route Ferguson, leurs maisons désinfectées et les cités avoisinantes mises en observation. Grâce aux précautions prises, ces cas sont heureusement restés isolés.

**Mesures préventives contre la peste.**—L'organisation nouvelle du service sanitaire a permis de donner plus d'essor et de méthode aux mesures dirigées contre la peste et, en particulier, à la destruction des rats.

Il semble bien établi, à l'heure actuelle, que la peste est une maladie du rat transmissible à l'homme par l'intermédiaire de parasites communs. Aussi, dans la lutte contre la peste, tous les efforts doivent-ils être dirigés vers la destruction des rats.

*Examen et autopsie des rats.*—Un certain nombre de coolies du service sont chargés de ramasser les rats trouvés morts sur la voie publique et de rechercher leur provenance. Chaque rat ainsi recueilli est pourvu d'une fiche de localisation avec laquelle il est envoyé à l'examen autopsique. Si l'un de ces rats est reconnu pesteux, la fiche qui l'accompagne permet tout de suite de s'assurer de son lieu de provenance et d'y prendre les mesures appropriées pour la désinfection et le "rat proofing".

*Destruction des rats.*—Un certain nombre de coolies sont également chargés de la destruction des rats. Ce travail est souvent des plus ingrats et n'a pas encore donné jusqu'à présent tous les résultats qu'on pourrait en attendre. On se heurte, entre autres et surtout, à des difficultés de technique. Les pièges, malgré tous les soins qu'on peut y apporter, ne tardent pas d'être connus des animaux. Il en est de même

de la glue. Le poison est trop dangereux pour être confié à tous. Le chat est certainement le meilleur moyen de destruction que nous puissions utiliser. On ne saurait trop en recommander l'emploi aux habitants de la Concession soucieux de l'hygiène de leur maison.

**Mesures concernant les ordures ménagères.**— D'importantes mesures concernant les ordures ménagères sont en voie d'application. Ces ordures devront désormais, jusqu'à leur enlèvement par les tombereaux, être enfermées dans des récipients hermétiques spéciaux que la Municipalité tient à la disposition des habitants de la Concession. Les cités, passages et marchés devront également être pourvus, pour le dépôt de leurs ordures, de constructions en briques ou en ciment aussi hermétiques qu'il le faudra pour éviter l'accès des animaux (chiens, rats, mouches même s'il est possible, etc). Les inspecteurs sanitaires seront chargés de s'assurer que ces constructions offrent toutes les conditions ci-dessus requises.

**Mesures concernant le "rat proofing" obligatoire des maisons en construction.**— Il serait extrêmement désirable qu'une ordonnance municipale spéciale règlementât la construction des maisons (surtout en ce qui concerne les plafonds, planchers, escaliers, murs de séparation etc) pour les mettre à l'épreuve des rats. Ces mesures rendant obligatoire le "rat proofing" des maisons en construction présentent le plus haut intérêt au point de vue de la prophylaxie de la peste.

**Mesures concernant la destruction des moustiques.**— Une interruption de plusieurs semaines survenue au début même de la campagne entreprise cette année contre les moustiques a empêché les résultats ultérieurs d'être aussi bons qu'on aurait pu le souhaiter. Il serait utile de commencer la prochaine campagne un peu plus tôt, dès les premiers jours d'avril, par exemple. Il serait également bon d'engager un Européen uniquement chargé de surveiller les coolies de ce service spécial, et de n'employer pour ce service que des coolies de choix avec un salaire relativement plus élevé. On pourrait faire travailler ces coolies par couples dans une zone déterminée, toujours la même pour chaque couple, et les punir d'une amende chaque fois que le surveillant noterait la présence de larves de moustiques dans la zone qui leur sera attribuée.

**Appel aux habitants de la Concession.**— Les habitants de la Concession sont instamment priés de vouloir bien aider le service sanitaire dans sa tâche quelquefois difficile et cordialement invités à lui signaler les défauts qu'ils croiraient remarquer, de façon à ce qu'il y puisse être porté remède. Pour la destruction des rats et des moustiques, le Service a besoin de toute la bonne volonté et de la surveillance des habitants de la Concession en ce qui concerne leur maison et son voisinage immédiat.

Il faut bien savoir que la meilleure manière de prévenir l'invasion d'une maison par les rats consiste à y supprimer tout ce qui peut les y attirer et contribuer à leur subsistance, c'est-à-dire entre autres choses, visiter fréquemment les endroits où ils pourraient trouver abri et tenir rigoureusement enfermés provisions, rebuts et ordures ménagères. Il est également facile d'élever un ou plusieurs chats dont la seule présence suffit souvent à éloigner les rats et les souris.

En ce qui concerne la lutte contre les moustiques, un peu de surveillance dans l'intérieur de la maison, une visite de temps en temps aux drains et aux gouttières, le renouvellement, au moins hebdomadaire, de l'eau contenue dans les vases à fleurs du salon et des jardins, sont la menue monnaie des soins hygiéniques du ménage. Ils seront toujours récompensés par d'heureux résultats.

Le Médecin Sanitaire

D<sup>r</sup>. RICOU

Shanghai, 24 Janvier, 1912



### OPÉRATIONS DU SERVICE ANTI-MOUSTIQUES

MOIS	CONSOMMATION de MIXTURE de PÉTROLE
Avril	240 gallons
Mai	440
Juin	1385
Juillet	2780
Août	2240
Septembre	2160
Octobre	1850
<b>TOTAUX</b>	<b>11095</b>

### OPÉRATIONS DU SERVICE PROPHYLACTIQUE

Mois	Désinfections	Rats autopsiés	Rats pesteux	Rats piégés	Total des Rats détruits
Janvier	2	0	0	0	0
Février	3	92	0	0	92
Mars	3	307	7	418	725
Avril	9	451	3	874	1325
Mai	2	751	4	1617	2368
Juin	4	689	1	2214	2903
Juillet	6	885	0	1849	2734
Août	1	751	0	1771	2522
Septembre	0	441	0	1620	2061
Octobre	1	274	1	1845	2119
Novembre	12	304	12	1273	1577
Décembre	6	351	6	1184	1535
<b>Totaux</b>	<b>49</b>	<b>5296</b>	<b>34</b>	<b>14665</b>	<b>19961</b>

L'Inspecteur en Chef  
**R. TILLOT**

## OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE

MOIS	Arrestations de marchands sans licence	Saisies	Poids	Contraventions aux règlements sanitaires
Janvier	486	4	43 livres	107
Février	402	6	140	92
Mars	487	3	37	52
Avril	376	7	123	120
Mai	462	8	109	105
Juin	346	6	76	45
Juillet	Supprimé	9	305	95
Août		12	123	160
Septembre		21	451	172
Octobre		25	708	192
Novembre		13	252	164
Décembre		21	1648	117
<b>TOTAUX</b>	2559	132	4015	1421

L'Inspecteur en Chef  
R. TILLOT

## OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE

### AMENDES OU PROCÈS

MOIS	Profession	Motif	Condamnation
Janvier	1 boucher	viande sans cachet	\$: 1,00
Février	1 laitier	lait falsifié	50,00
	1 »	»	50,00
	1 »	»	50,00
	1 »	»	10,00
	1 boucher	viande sans cachet	5,00
Mars	1 »	»	1,00
Avril	1 »	»	0,50
Mai	1 »	»	1,00
Juin	1 »	»	1,00
	1 gardien	cité mal surveillée	0,50
	1 épicier	beurre avarié	0,60
Juillet	1 laitier	lait falsifié	10,00
	1 »	»	5,00
	1 »	»	5,00
	1 boucher	viande sans cachet	3,00
	4 »	»	3,00
Août	1 laitier	lait falsifié	20,00
	1 boucher	viande sans cachet	20,00
Septembre	1 marchand de poissons	poissons avariés	2,00
	1 »	»	2,00
	3 bouchers	viande sans cachet	0,50
	4 »	»	1 jour prison
	1 »	»	2,00
	1 »	sans patente	20,00
Octobre	1 blanchisseur	établissement mal tenu	2,00
	1 »	»	5,00
	1 »	»	5,00
	1 »	»	5,00
	1 »	»	2,00
	1 boucher	viande sans cachet	0,50
	1 laitier	lait falsifié	30,00
Novembre	1 boucher	sans patente	1,00
	1 »	établissement mal tenu	2,00
	1 »	»	3,00
Décembre	1 »	sans patente	2,00
	1 marchand de poissons	poissons avariés	1,00

L'Inspecteur en Chef  
R. TILLOT



---

**RAPPORT**  
**SUR LES OPÉRATIONS DES ABATTOIRS**

---



# RAPPORT

## SUR LES OPÉRATIONS DES ABATTOIRS



**Abattoirs.**—Pendant le cours de l'année il est passé aux Abattoirs : 79.386 Animaux, soit pour l'exportation, soit pour la consommation.

Il a été incinéré par les soins de l'Inspecteur des Abattoirs 1.869 Kilos de viandes malsaines.

Les Recettes de l'année se sont élevées à Tls : 10.737,78.

**Laiteries.**—Ces établissements sont visités chaque mois ; une feuille spéciale est déposée dans chacun où sont mentionnées les visites et les observations du Vétérinaire, et de l'Inspecteur des Abattoirs.

L'Inspecteur des Abattoirs.  
H. LOISEL

### OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

MOIS	ANIMAUX ABATTUS					ANIMAUX EXPORTÉS				TOTAL DES OPÉRATIONS PAR MOIS
	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	
Janvier	399	67	236	446	4175	4	3	2622	806	8758
Février	240	56	183	190	2388	10	5	2487	705	6264
Mars	285	57	231	75	2859	2	3	2667	450	6629
Avril	287	49	264	63	2845	7		2921	630	7066
Mai	237	72	276	44	2731	18	2	1655	320	5355
Juin	336	63	271	39	2325	10	5	2560	635	6244
Juillet	369	67	250	49	2153	13		1882	410	5193
Août	455	68	183	69	2518	5	6	1650	715	5669
Septembre	726	66	257	226	2585	8	2	1991	515	6376
Octobre	691	80	263	449	2635	8	8	2209	780	7123
Novembre	577	103	344	506	2561	8		2145	530	6774
Décembre	487	79	313	518	3019	7	6	2946	560	7935
<b>Totaux</b>	<b>5,089</b>	<b>827</b>	<b>3,071</b>	<b>2,674</b>	<b>32,794</b>	<b>100</b>	<b>40</b>	<b>27,735</b>	<b>7,056</b>	<b>79,386</b>

L'Inspecteur des Abattoirs  
H. LOISEL

## OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

ANIMAUX INCINÉRÉS						
MOIS	BOEUFs	VEAUX	MOUTONS	CHEVRES	PORCS	POIDS TOTAL KILOS
Janvier		1			5	287
Février		1				19
Mars			1		2	118
Avril			2		5	272
Mai			2	1	1	120
Juin			1		2	150
Juillet	1					320
Août					2	80
Septembre						
Octobre	1					162
Novembre			1		1	81
Décembre	1		1			260
	3	2	8	1	18	1869

L'Inspecteur des Abattoirs  
H. LOISEL

**RECETTES DES ABATTOIRS**

RECETTES		
MOIS		Taëls
Janvier		1.096,77
Février		848,30
Mars		772,92
Avril		796,72
Mai		692,59
Juin		740,00
Juillet		735,77
Août		831,41
Septembre		1.047,63
Octobre		1.094,41
Novembre		1.033,29
Décembre		1.047,97
	Total Taëls :	10.737,78

L'Inspecteur des Abattoirs  
H. LOISEL



---

---

**RAPPORT MEDICAL**

---

---





## RAPPORT DU SERVICE MÉDICAL



Employés de la Municipalité et Agents de la Garde soignés pendant l'année 1911 :

Cas traités à l'Hôpital.....	46
»    »    à l'Infirmierie et en Ville.....	182
Total	<u>228</u>
Nombre de journées d'Hôpital.....	530
»    »    d'Infirmierie et d'Exemption de service.....	601
Total des journées d'Indisponibilité.....	<u>1131</u>

Les principales affections traitées se décomposent ainsi :

Dysenterie .....	15
Diarrhées diverses .....	13
Embarras gastrique.....	15
Bronchite.....	19
Grippe.....	10
Malaria.....	16
Rhumatismes.....	3
Affections Vénériennes.....	20
Abcès et furoncles.....	13
Contusions.....	2
Affections chirurgicales diverses.....	9
Appendicite.....	1
Maladies des yeux.....	3
Angines.....	3
Sciatique.....	1
Oreillons.....	1
Hémorragie cérébrale.....	2
Otite.....	2
Tuberculose pulmonaire.....	1
Fracture du crâne.....	1
Divers.....	3

L'état sanitaire du personnel s'est maintenu satisfaisant en 1911. Le nombre total des malades, en augmentation sur l'année précédente, 228 contre 159, a cependant abouti à un nombre total de journées d'indisponibilité sensiblement égal pour les 2 années, 1126 en 1910 contre 1131 en 1911.

Un décès s'est produit dû à la tuberculose pulmonaire. Il n'y a pas eu d'épidémie dans le personnel.

Les ravages de la peste en Mandchourie, son extension aux villes du Bassin du Yangtsé, ont fait prévoir des craintes légitimes quant à la propagation du fléau à Shanghai.

Le Conseil Municipal s'émut de cette situation et nomma une Commission destinée à étudier les mesures propres à parer au danger.

Cette Commission, composée de MM. Dejean de la Bâtie, Eckardt, Mallet et D<sup>r</sup>. Fresson fut réunie dans les premiers jours de Février.

Outre des mesures de police sanitaire générale, prises en conformité de vue et d'accord avec l'Administration des Douanes, et le Health Department de la Concession Internationale, la Commission proposa au Conseil de réorganiser l'ancien Service Sanitaire Vétérinaire en Service Sanitaire proprement dit.

Le projet d'organisation fut adopté par le Conseil et le Dr. Ricou mis à la tête de ce service.

Bien que ce dernier ne puisse avoir l'étendue et les ambitions du «Health Department» dont il n'a d'ailleurs ni les ressources ni le personnel, un effort consciencieux et utile a été fourni.

Quelle qu'ait pu être la part que l'on veuille attribuer aux services sanitaires des deux Concessions, dans l'arrêt du fléau, il n'en est pas moins vrai que la Peste n'a pas existé en tant qu'épidémie à Shanghai, et ceci malgré la présence et la découverte de nombreux rats pesteux.

Les quelque cas de peste bubonique parmi les indigènes ont été reconnus, suivis, et isolés.

Un cas, suivi d'ailleurs de décès, s'est produit parmi les agents chinois; grâce aux mesures prises il est demeuré isolé.

Il n'y a eu aucun cas parmi les Européens habitant la Concession.

Dr. H. FRESSON,  
Médecin de l'Administration Municipale.



---

**RAPPORT**  
**BRIGADE DES POMPIERS**

---





POSTE D'INCENDIE DE L'OUEST ET TOUR DE VEILLE

*Avenue Paul Brunat*

## COMPTE-RENDU ANNUEL DES INCENDIES



Pendant le cours de l'année 1911, l'alarme d'incendie a été donnée à 25 demandes de secours. (2 fausses alertes, 7 commencements d'incendie, et 16 feux. Voir le tableau ci-contre).

La POMPE AUTOMOBILE est sortie pour ces 25 demandes et 53 fois pour les différents exercices, écoles et essais.

Elle a parcouru 362 km 880, soit au total 1142 km 040 depuis son arrivée à Shanghai.

Elle a été mise en batterie à deux reprises différentes, notamment pour l'incendie de FOOCHOW road, (quartier international). Pour la première fois, depuis la formation de la Compagnie FRANÇAISE des POMPIERS VOLONTAIRES, nous avons prêté notre concours aux Compagnies voisines.

7 bouches de 100 m/m ont été utilisées dans ces différents feux, soit directement, soit en y branchant la POMPE AUTOMOBILE.

Trois nouvelles bouches de 100 m/m et une de 65 m/m, ont été posées à différents endroits de la CONCESSION.

Le nombre de ces différentes bouches est de :

Bouches de	100 m/m	58
»	» 65 m/m	266
»	» 65 m/m (privées)	54
	Total...	<u>378</u>

Nous avons eu l'ouverture du nouveau POSTE d'INCENDIE de l'avenue Paul BRUNAT, supprimant ainsi l'ancien poste de l'OUEST du boulevard de MONTIGNY.

Ce nouveau Poste, confortablement installé, possède plusieurs logements pour les Pompiers Volontaires, ce qui permet la rapidité de leur présence sur les lieux d'incendie.

Une cloche d'alarme a été installée dans la TOUR de VEILLE, ce qui a permis la suppression d'une partie des téléphones.

Le Capitaine,  
M. CHAPEAUX.

l'Adjudant Mécanicien,  
E. LECONTE.

## STATISTIQUE DES APPELS DE FEU PENDANT 1911

Dates	Adresses	Nature	Lances		Manœuvre de la P. A.	Bouches de 100 m/m	OBSERVATIONS
			g.	p.			
3 Janvier	53 R. du Consulat	fausse alerte	—	—	—	—	Eteint par les habitants
11 „	Quai Confucius	fausse alerte	—	—	—	—	Le Feu était dans l'autre [concession.
13 „	Rue Tourane	maisons chinoises	7	4	3/4 h.	1	
14 „	Quai de France	magasin	1	—	—	—	
21 „	boul <sup>rd</sup> Montigny	magasin POYET	2	—	—	1	
5 Février	6 Rue Lemaire	maisons chinoises	2	—	—	—	
10 „	C <sup>ite</sup> 133 r. Lagrené	dépôt de paille	4	—	—	1	
2 Avril	Av. Paul Brunat	maison M. LATOUR	1	—	—	—	
5 „	127 R. du Cimetière	maisons chinoises	—	2	—	—	
10 „	Rue des Pères	„	—	—	—	—	Eteint par les habitants
12 „	Rue de la Mission	„	8	4	—	1	
21 „	76 R. du Weikwé	„	2	1	—	1	
8 Juillet	35 R. du Consulat	de chambre	—	—	—	—	Eteint au moyen seaux
16 „	Rue de la Paix	„	—	—	—	—	„ [d'eau
29 Août	Théâtre Tourane	de combles	—	—	—	—	„
23 Septembre	82 Q. de la Brèche	de chambre	—	—	—	—	„
9 Octobre	Foochow road	quartier Inter <sup>nal</sup>	2	—	1 h.	—	
17 „	521 R. du Consulat	maisons chinoises	2	2	—	—	
29 „	Rue Montauban	H. des Colonies	—	—	—	—	Matériel privé de l'établis- [sement
7 Novembre	97 R. Song-Chan	explosion	—	1	—	—	
15 „	188 Rue Ratard	de cheminée	—	—	—	—	„
28 „	20 R. Laguerre	de boutique	—	1	—	—	
8 Décembre	87 R. du Moulin	de chambre	—	1	—	—	
19 „	Route Ghisi	école chinoise	—	—	—	—	„
22 „	Rue Tourane	de chambre	—	—	—	—	Eteint par les locataires
24 „	passage Takée	maisons chinoises	10	4	—	2	
		Totaux.....	41	20	1 h.3/4	7	

Shanghai, 25 Janvier 1912

Le Capitaine

M. CHAPEAUX



---

**RAPPORT**  
**DE L'INGÉNIEUR MUNICIPAL**

---



# RAPPORT

de l'Ingénieur sur les travaux exécutés pendant l'Année 1911, et aperçu  
des améliorations apportées au Service



## NETTOIEMENT

Une amélioration a été apportée au service du nettoyage par la mise en service de 2 machines balayeuses.

La projection des ordures ménagères sur le sol retardant le travail d'enlèvement et offrant un état d'insalubrité indiscutable, nous souhaitons de voir l'usage des boîtes à ordures se généraliser, ou mieux encore, devenir obligatoire. Une adjudication pour la fourniture de boîtes a été faite dans les derniers jours de l'année dans cette hypothèse.

La collecte des ordures ménagères est toujours faite en régie, mais leur enlèvement en dehors de la Concession est fait à l'entreprise, par contrat.

Le contrat d'enlèvement des fumiers ne sera pas renouvelé. Nous trouverons aisément à tirer nous-mêmes profit de ce produit dans les travaux de jardinage.

## VIABILITÉ

**Elargissement de rues. Mises à l'alignement.**—La cession des terrains nécessaires à la réalisation de nouveaux alignements a été faite à l'amiable dans les voies suivantes:

Rue du Consulat, sur une longueur de.....	117 <sup>m</sup>
» Montauban, ..... d°.....	63 <sup>m</sup>

Les immeubles menaçant ruine qui couvraient ces terrains ont été démolis sur les injonctions du Service des Travaux, et la rectification de l'alignement a suivi.

**Construction de trottoirs neufs en ciment.**—La substitution d'un dallage en ciment au pavage chinois, et la construction de trottoirs neufs à la suite d'élargissement de rues, ont été faites sur une surface totale de 2248 mq se répartissant ainsi :

Rue du Consulat,.....	940 mq
» Ming Hong,.....	220 »
» des Poissons,.....	190 »
» de la Porte du Nord,.....	120 »
» Hué,.....	38 »
» de l'Administration,.....	204 »
Quai du Yang King Pan,.....	86 »
Avenue Paul Brunat,.....	450 »

La mise en viabilité complète des trottoirs de la Rue du Consulat est presque terminée. Elle sera achevée dès les premiers beaux jours de l'année 1912.

La construction de ces trottoirs ayant entraîné la réfection à neuf des caniveaux adjacents, il en résulte une réelle amélioration des conditions d'hygiène de nos voies publiques.

**Construction de trottoirs neufs en terre goudronnée.**—En dehors des agglomérations, nous avons employé le goudron pour donner au sol simplement cylindré une imperméabilité et une résistance suffisantes. Il en résulte une économie sensible sur les procédés antérieurs.

Les trottoirs établis de cette façon sont les suivants :

Avenue Dubail : en entier.

Avenue Paul Brunat: angle Rue Paul Beau et tout le long du Cimetière de Passiéjo.



**Rechargement des chaussées empierrées.**—L'usage du cylindrage à vapeur pour le rechargement des chaussées empierrées a reçu une plus grande application. Malheureusement, le sol très compressible en a rendu parfois son emploi très difficile.

Il importera de consolider méthodiquement le sol de nos rues insuffisamment assises sur de bonnes fondations.

La concurrence des fournisseurs chinois a été appelée pour obtenir du caillou mieux échantillonné que celui fourni par les carrières du "Municipal Council" et, de plus, cassé à la main. Les résultats obtenus nous permettent d'espérer que sous peu l'entreprise privée pourra nous donner satisfaction complète sous ce double rapport. Le bon échantillonnage pêche encore, mais il est cependant meilleur que celui du "Municipal Council".

Les opérations de rechargements généraux faites en 1911 sont les suivantes :

Quai de France sud, sur une surface de:.....	3 500 mq.
Rue du Consulat:.....».....	6 000 »
» Montauban:.....».....	770 »
» Laguerre:.....».....	600 »
» Colbert:.....».....	1 200 »
Avenue P. Brunat:.....».....	5 400 »

**Pavage en pierre.**—Il n'a été fait aucun relevé à bout du pavage en pierre, seules les petites réparations urgentes ont été entreprises.

**Convertissement de chaussées empierrées en pavage en pierre.**—Des convertissements de ce genre s'imposent par économie d'entretien d'abord, puis aussi pour la commodité de la circulation.

Nous ne nous sommes bornés, cette année, qu'à provoquer la concurrence dans la production de pavés prismatiques en granit échantillonnés.

Les premiers pavés obtenus ont accusé un chiffre de 80 % de bonne qualité à la réception; c'est un résultat qui nous permettra d'envisager une production acceptable pour l'année prochaine.

Quelques caniveaux de la rue du Consulat et de l'Avenue Paul Brunat ont été exécutés avec ces pavés.

**Goudronnage.**—Pour la première fois il a été fait application du goudronnage sur nos chaussées empierrées.

Le répandage a été fait selon les règles les plus recommandées, c'est-à-dire sous pression et à chaud. Une machine "Hédeline" du modèle adopté par la Ville de Paris et achetée lors de la dernière exposition de Bruxelles, a donné toute satisfaction.

Les opérations de goudronnage n'ont pas encore donné les résultats que l'on est en droit d'exiger: réduction des poussières et diminution de l'usure de la route, car la machine a été acquise tardivement et l'état des routes ne permettait pas d'en tirer tout le profit désirable.

Les surfaces goudronnées, à raison de 1 Kg., 250 de goudron par mètre carré, se répartissent ainsi:

Rue du Consulat:.....	6 000 mq.
Avenue Paul Brunat:.....	2 100 »
Route Stanislas Chevalier.....	2 200 »

L'on peut se rendre compte, notamment Avenue Paul Brunat devant le Poste de l'Ouest, de l'avantage du procédé, quoiqu'il y ait eu là un peu d'excès dans la quantité de goudron répandu.

**Voies nouvelles.**—Une seule voie nouvelle a été ouverte à la circulation publique, c'est la nouvelle route Stanislas Chevalier, substituée à l'ancienne route de même nom qui a été coupée aux 2/3 de sa longueur par les nouvelles prisons de Lokawei et leurs dépendances.

Cette nouvelle route sert, comme l'ancienne, de communication directe entre l'Avenue Dubail et la Route Père Robert. Son alignement est droit; elle est destinée à avoir 40' de largeur (12 m,20). L'acquisition des terrains du côté Sud n'étant par terminée, la chaussée n'a été faite que sur sa demi largeur. Le drain est posé jusqu'aux prisons dont il assure l'évacuation des eaux. Les canalisations d'eau, de gaz et d'électricité sont également posées.



POSTE CENTRAL DE POLICE

*Quai du Yang King Pang*

**Petites améliorations.**— L'occasion de travaux de viabilité a été mise à profit pour améliorer certaines déficiences de la voie publique.

Ainsi, l'épaulement de la rue de la Porte du Nord, à l'angle de la rue du Consulat a été supprimé, comme celui de la rue Vouillemont à l'angle de l'Avenue Paul Brunat.

Dans le même ordre d'idées les carrefours de la route Paülun et Avenue Paul Brunat, de la route Ferguson et Siccawei Road, ont été élargis et empierrés.

**Ecuries Municipales.**— Au 1<sup>er</sup> Janvier le nombre des chevaux était de 67.

Deux sont morts; un a dû être tué pour éviter la propagation de la morve.

Les acquisitions nouvelles ont été de :

poney : .....	1,
mule et mulet .....	2,

L'état sanitaire a été bon. Seules les blessures contractées pendant le service ont occasionné des indisponibilités; celles-ci ont été jusqu'à la moyenne journalière de 8 au mois d'Août. La fréquence des blessures à l'épaule et au garrot a motivé la modification du harnachement et son perfectionnement, tandis que son ajustement était plus surveillé. Le pansage bi-quotidien des animaux a été introduit, et les mafoos munis de tous les ustensiles nécessaires.

**Drainage.**— Des drains ont été posés dans les voies suivantes :

Route Stanislas Chevalier, de l'Avenue Dubail aux prisons;

Rue Chapsal, entre Avenue Paul Brunat et rue Marcel Tillot.

Rue Brenier de Montmorrand, entre Avenue Paul Brunat et rue Marcel Tillot.

Celui de la rue Laguerre a été refait sur une longueur de 25 mètres.

La crique des rues Kouei-ling-Chan et Baron Gros, a été curée.

On a commencé la construction en régie des tuyaux en béton armé de 4'6" et de 3' de diamètre et de 1 m,50 de longueur, pour le drainage de Great Western Road, Rue Ratard, (à frais communs avec le "Municipal Council").

**Ateliers de réparations du matériel.**— Nos ateliers du Quai de la Brèche ont assuré l'entretien de tout le matériel du Service des Travaux. De ces ateliers sont sortis 6 tombereaux complets et 2 guérites en béton armé pour la Garde Municipale. Ils ont assuré en outre la construction des balais rouleaux pour les machines balayeuses et les brosses d'empierrement (ces balais venaient autrefois d'Europe).

## ARCHITECTURE.

**Travaux d'Entretien.**— Les bâtiments et ouvrages d'art suivants ont reçu d'importantes réparations :

L'Hôtel Municipal a eu ses façades Sud, Est et Ouest recrépies au mortier de ciment; les frontons, corniches et balcons, refaits en béton armé; le dôme a été entièrement recouvert et sa plateforme supérieure reconstruite en béton armé; les cheminées refaites à neuf; la toiture réparée et repeinte.

Le Poste de l'Est, le Dépôt du matériel, le Poste de Koukaza, les Ecuries Municipales, les Abattoirs, ont reçu les réparations urgentes.

Les pontons municipaux du Sémaphore et du Marché de l'Est, le ponton aux ordures, ont été remis en état.

**Travaux Neufs.**— L'année 1911 a vu s'achever l'Ecole Municipale Française; les nouveaux postes de Police et d'Incendie; les Prisons de Lokawei avec les logements des Gardiens; le nouveau Poste Central de Police au Nord de la Municipalité.

Tous ces bâtiments ont été construits sous la direction d'Architectes privés, mais sous le contrôle du Service des Travaux.

Ont été construits directement sous la direction du Service des Travaux :

Les 2 groupes de W. C. et le préau découvert de l'Ecole Française; l'aménagement et les clôtures du Poste Central;

L'Infirmierie Municipale attenante à l'annexe Ouest de l'Hôtel Municipal;

Les 8 Cabinets publics pour Chinois;

La salle de renseignements du Sémaphore.

Sont en cours d'exécution sous la direction exclusive du Service des Travaux :

Rue Song Chan: un groupe de 2 bâtiments pour loger les Gardes Tonkinois mariés;

Avenue Dubail (Lokawei) un 3<sup>e</sup> bâtiment pour le même usage.

Les projets de construction d'un stand de 200 m. de longueur et d'une école Franco-Chinoise pour 300 élèves sont étudiés par le Service des Travaux. Le premier sera mis en adjudication quand paraîtra ce rapport, le second le suivra de très près.

Enfin, le projet de construction de locaux à désinfection est prêt et attend l'approbation du Conseil pour être présenté à l'adjudication.

**Constructions particulières.**— Il a été délivré en 1911 des permissions de construire pour 27 maisons européennes et 526 maisons Chinoises.

Le Service d'Architecture a surtout cherché à combattre l'insalubrité dans ces nouvelles constructions en faisant supprimer les murs creux du rez-de-chaussée, combler les vides sous les planchers. Les sols des cours et passages ont continué à être cimentés ou dallés.

Pour éviter la propagation trop rapide des incendies, il a prescrit, aussi souvent qu'il a pu, l'exhaussement des murs jusqu'au faite de la toiture dans les groupes de maisons chinoises.

## JARDINAGE ET PLANTATIONS.

Les plantations d'alignement n'ont pas beaucoup souffert des orages. Seul le Quai de France a vu quelques uns de ses arbres renversés ou brisés lors du typhon du mois de Septembre.

Le Service du jardinage a été doté de 80 chassis et d'une serre à multiplication.

Les planches à semis et à bouturage de Koukaza ont été considérablement augmentées. Le fumier autrefois vendu a été réservé pour les besoins du jardinage. La culture en pots de plantes à feuillage persistant et à fleurs, a été entreprise pour la décoration de la salle des fêtes.

La pépinière de Tonzazi a été refaite à neuf et nivelée à l'aide des terres provenant du curage de la crique de Zikawei.

Le cimetière de Lokawei a été nivelé, drainé et transformé; ses allées rechargées, goudronnées et bordées d'une plantation de platanes.

Le jardin du carrefour Avenue Paul Brunat et Route Pottier, a été entièrement refait et gazonné.

## CONTROLE.

**Electricité.**— *Eclairage public*:—La consommation a été de: 3 332 133 H. W. H., pour 118 lampes à arc, et 308 lampes à incandescence.

Ces dernières sont en augmentation de 28 sur l'exercice précédent. Les nouvelles routes éclairées sont: la Route Stanislas Chevalier et la route Paülun.

L'acceptation définitive du type des postes de transformateurs étant intervenue, la Compagnie a pris ses dispositions pour leur construction.

Le piquetage des pylones en fer et en béton armé du réseau triphasé est terminé sur les routes Extérieures.

*Dans les Bâtiments Municipaux.*—La consommation a été de: 803 692 H. W. H. . .

109 points lumineux ont été ajoutés en 1911.

Le Service du Contrôle n'a procédé qu'à la vérification de 5 Compteurs d'électricité à la demande des Abonnés, et à 15 vérifications d'installations.

**Service des Eaux.**— *Bornes-fontaines.*— Leur consommation a été de: 209.114 mc.

elle n'était en 1910 que de: 197.520 »

l'augmentation de... 11.594 » tient sur-

tout à l'usage de 8 nouvelles bornes de puisage.

*Conduites d'eau.*—Les conduites nouvelles posées au cours de l'année sont :

D — 200 m/m. Route Ratard entre Rue Paul Beau et route des Sœurs sur une longueur de 710 m.	
D — 150 m/m. Route des Sœurs, du N° 11 à Route Ratard.....	95 »
D — 200 m/m. Route Stanislas Chevalier, de l'Avenue Dubail jusqu'à la Route Père Robert, et retour sur la route Père Robert.....	955 »
D — 150 m/m. Chemin d'accès aux prisons .....	63 »
D — 150 m/m. Route Paülun, du N° 75 à la route Ratard.....	350 »

*Nouveau Château d'Eau.* — Conformément au Cahier des Charges de la Concession du Service des Eaux, la Municipalité a cédé à la Compagnie le terrain nécessaire à la construction du nouveau Château d'Eau. Ce terrain est situé sur l'Avenue Dubail près de la route Stanislas Chevalier.

Les fondations du Château d'Eau sont commencées conformément au projet approuvé par le Conseil d'Administration Municipale. La pose de la nouvelle conduite maîtresse de distribution est faite route Voyron et Avenue Dubail. La pose de la conduite de refoulement va suivre.

Comme il est probable que la pose des conduites sera terminée avant l'achèvement du Château d'Eau, la Compagnie des Eaux mettra ces conduites en communication avec l'ancien Château d'Eau, de façon à renforcer sans plus de retard l'alimentation sur les routes Extérieures.

*Bouches d'Incendie.* —Le réseau des bouches d'incendie a été augmenté de 5 unités, ce qui porte le total de ces appareils à 322, dont 57 de 100 millimètres, et 265 de 60 m/m.

**Gaz.**—Le réseau de la Compagnie du Gaz s'est étendu de la façon suivante :

Rue Porte du Nord entre le Yang King Pang et la rue du Consulat, conduite de.....	9"
Route Pottier conduite de.....	4"
Route Ghisi, conduite de.....	3"
Avenue Dubail, entre rue Eugène Bard et Route Stanislas Chevalier .....	6"
Route Stanislas Chevalier entre l'avenue Dubail et les nouvelles prisons, conduite de.....	3"

*Candélabres à Gaz.*—En raison de leur mauvais état et de leur inutilité, puisque l'éclairage électrique est suffisamment stable, 99 candélabres à gaz ont été supprimés.

## TÉLÉPHONES

La stabilité des poteaux supports de lignes téléphoniques laisse à désirer. Il y a trop de poteaux servant à amarrer des haubans.

Dans les nouvelles installations nous nous emploierons à obtenir de la Compagnie intéressée une amélioration de ce état.

La Compagnie a posé un tube souterrain pour servir de collecteur au réseau Sud de l'Avenue Paul Brunat.

L'Ingénieur Municipal

M. WANTZ

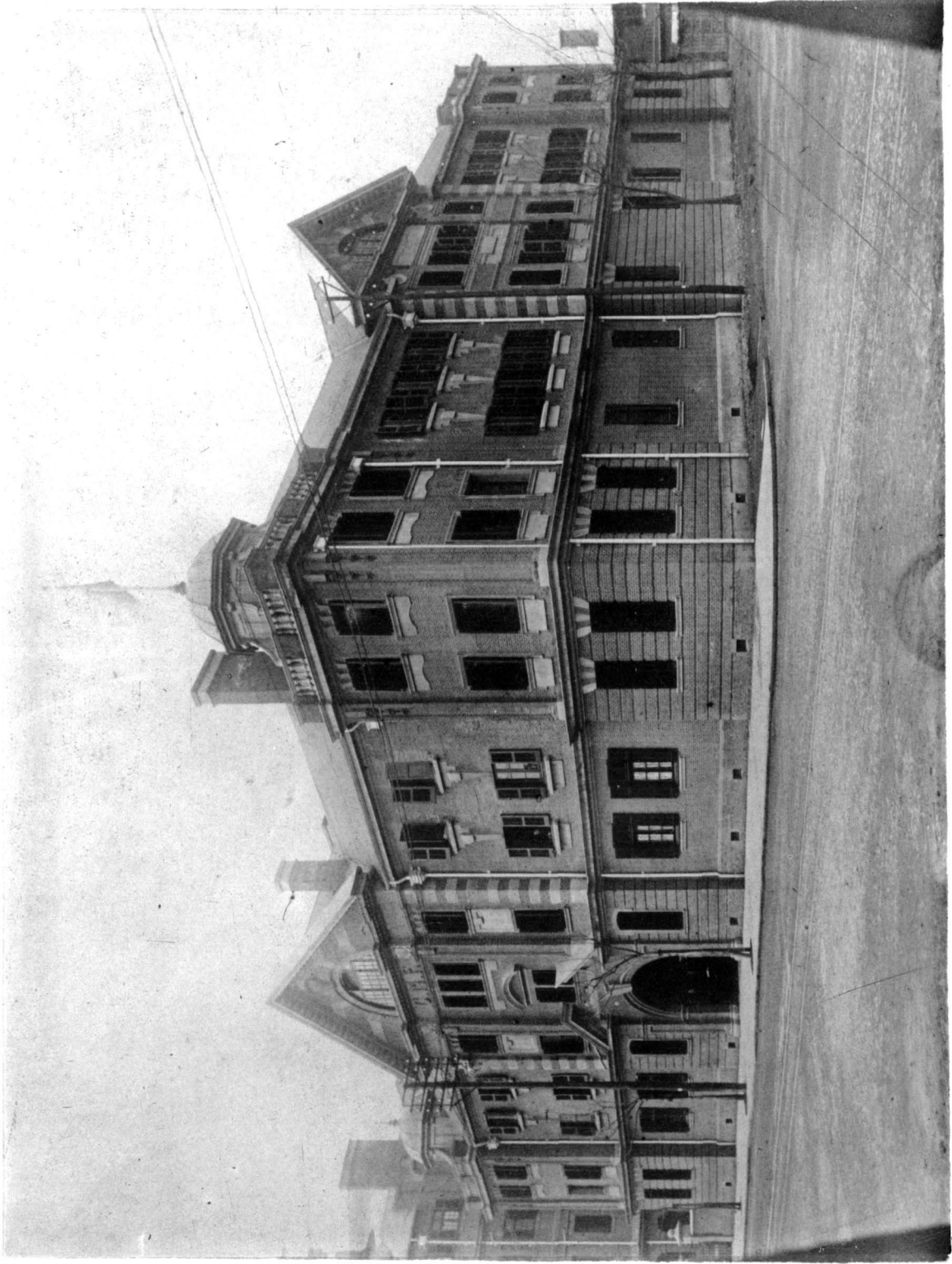


---

**GARDE MUNICIPALE**  
**RAPPORT DE FIN D'ANNÉE**

---





NOUVEAU POSTE DE POLICE DE L'OUEST (Bâtiment Ouest)

*Avenue Paul Brunat*

# GARDE MUNICIPALE

## RAPPORT DE FIN D'ANNÉE



### Titre 1 - PERSONNEL

**Effectif de la Garde.**—Le 31 Décembre 1911, l'effectif de la Garde était de :

Européens :	.....	54	
Tonkinois :	.....	124	
Chinois	{	Interprètes .....	12
		Détectives .....	26
		Agents .....	197
		Auxiliaires .....	46
		Total : 459	

Le détail est indiqué dans le tableau N° 1 annexé au Rapport.

**Personnel Européen.**— Six agents ont été rayés des cadres dans les conditions suivantes :

Démisionnaire pour raisons de santé :	.....	1
Démisionnaires :	.....	3
Révoqués :	.....	2
		Total : 6

Six nouveaux agents ont été incorporés, cinq figurent encore sur les contrôles, le sixième a démissionné.

Dans le courant du mois d'Avril, une "Société sportive de la Police Française" a été créée, dans le but de permettre aux agents la pratique des sports de plein air. Le Conseil a bien voulu lui accorder une subvention mensuelle de 25 Taëls. En fin d'année, la Société était très prospère, la presque totalité du personnel en faisait partie.

La bibliothèque de la Garde, créée en 1910, compte actuellement 552 volumes. Elle est en outre abonnée à différents journaux et revues qui sont mis à la disposition des agents dans la salle spéciale du nouveau Poste de l'Ouest.

**Personnel Tonkinois.**—Il n'y a eu aucune incorporation d'agents Tonkinois en 1911. Six agents ont été rayés des contrôles dans les conditions suivantes :

Décédé :	.....	1
Réformés pour raisons de santé :	.....	2
Révoqués :	.....	3
		Total : 6



**Personnel Chinois.**—Trente et un agents ont été rayés des contrôles dans les conditions suivantes:

Agents	}	décédés : .....	2
		réformé : .....	1
		disparus : .....	2
		démissionnaires : .....	12
		révoqués : .....	9
Détectives	:	révoqués : .....	2
Interprètes	}	démissionnaires : .....	2
		révoqué : .....	1
<b>Total :</b>			<b>31</b>

Ils ont tous été remplacés. Le nombre des agents de police révoqués a diminué sensiblement—24, l'année précédente. Tous ceux qui ont été ainsi congédiés étaient stagiaires ou de 3<sup>ème</sup> classe. A cet égard, l'observation déjà formulée subsiste : la sélection des incorporés exige généralement une période de deux années.

Le nombre des agents démissionnaires a légèrement augmenté—12 au lieu de 7, l'année précédente.

Cinq d'entre eux ont démissionné entre le 22 Novembre et le 31 Décembre, dont 4, vraisemblablement pour s'engager dans les troupes républicaines.

La révolution n'a pas eu d'autre répercussion parmi le personnel indigène, malgré les offres séduisantes qui lui ont été faites. A part les exceptions mentionnées, il a fait preuve d'un certain loyalisme que je suis heureux de signaler. Consigné dans les postes pendant plusieurs semaines, appelé à fournir des services supplémentaires assez pénibles, il a fait constamment preuve d'un véritable dévouement.

A la fin de l'année, ce personnel m'a exprimé, d'une façon très correcte, son désir d'une amélioration de solde justifié par l'augmentation de la cherté de la vie et le taux anormal du change. Le Conseil a bien voulu approuver les propositions que je lui ai soumises, à cet égard, et fixer, notamment, la solde des Chinois en dollars et non en taëls.

**Situation Sanitaire.**—La situation sanitaire du personnel a été bonne.

Les moyennes d'indisponibilité par agents en 1911, et pendant les cinq dernières années, ont été les suivantes :

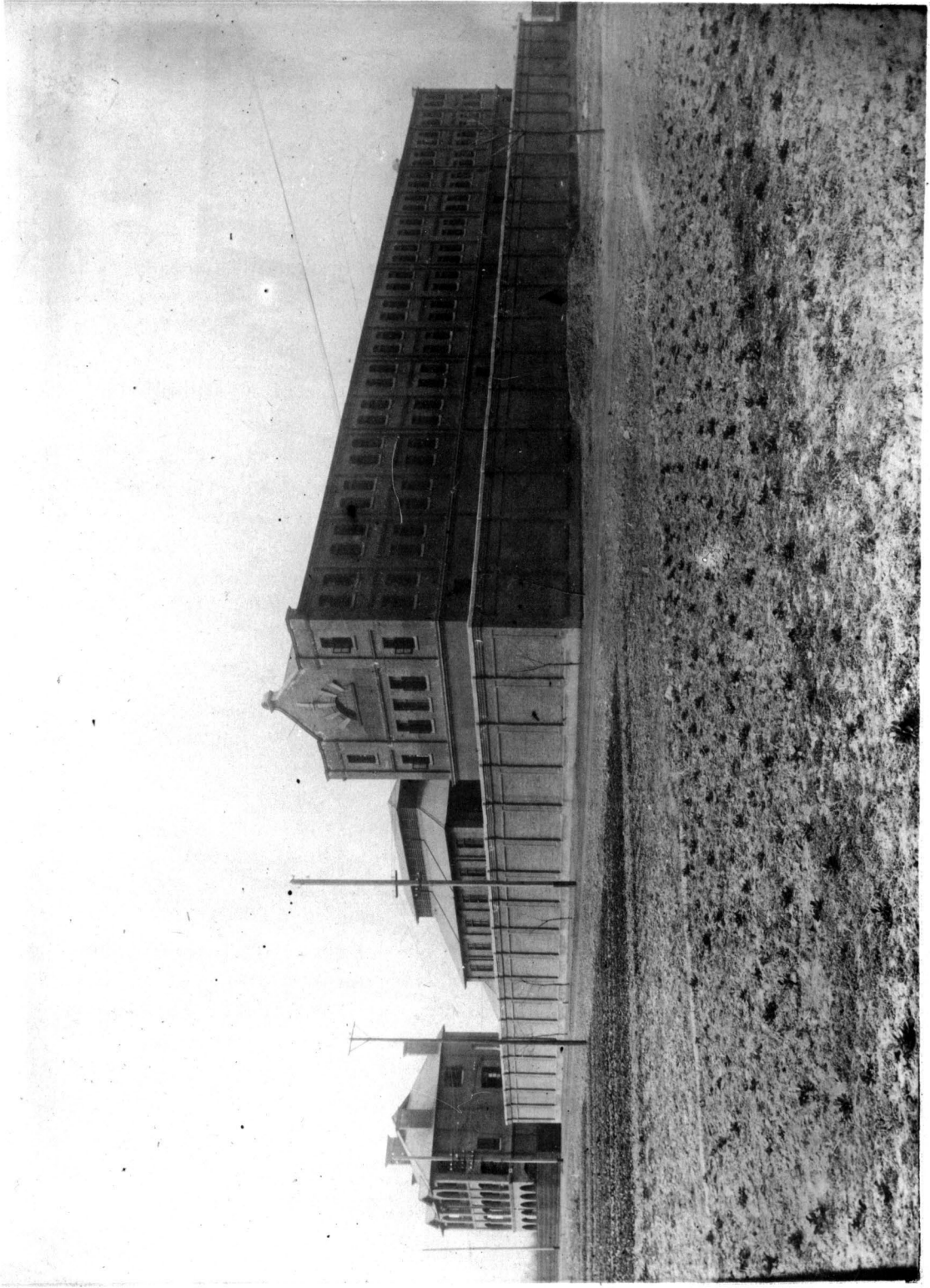
	1906-1910	1911
Européens	17,06	14,42
Tonkinois	15,75	8,17
Chinois	11,28	14,15

Il y a lieu de noter que l'état sanitaire des Tonkinois a été particulièrement bon ; par contre, les Chinois dépassent de beaucoup les moyennes d'indisponibilité précédentes, cinq agents, soignés pour de longues maladies, ont suffi à donner le chiffre de 1911, ils représentent à eux seuls 526 journées de maladie.

J'ai le regret de mentionner les décès par suite de maladie du Garde du Jardin MORIN, du Garde Tonkinois N° 96, des agents indigènes Nos 82 et 133 et du Garde Indigène du Jardin N° 16<sup>bis</sup>.

**Discipline Générale.**—En général, j'ai été satisfait de la discipline, du zèle et de la manière de servir du Personnel de la Garde. Si certaines défaillances individuelles se sont produites, elles ont été rachetées, dans l'ensemble, par l'entrain et le dévouement qui se sont manifestés chaque fois que nous avons dû avoir recours au Personnel dans des circonstances pouvant intéresser l'ordre général sur la Concession. En particulier, pendant les deux derniers mois de l'année, alors que des incidents pouvaient se produire d'un instant à l'autre, chacun a su accomplir son devoir sans bruit et avec une conscience digne d'éloges.

**Section Montée.**—Grâce aux dons gracieux faits par M. PERMEZEL, la Section Montée s'est augmentée de deux excellents poneys. Dans le courant de l'année, deux chevaux ont été passés au Service des Travaux, sur l'avis du Vétérinaire.



MAISON D'ARRÊT DE LOKAWEI

## Titre 2 - MAISON D'ARRET

**Effectif des prisonniers.**—Le nombre des condamnés a encore augmenté en 1911. Les effectifs moyens pendant les cinq dernières années furent :

1907	1908	1909	1910	1911
114	157	171	194	286

En 1911 le minimum fut de 237 les 13 et 14 Février, le maximum atteignit 330 le 3 Avril.  
Aucun condamné n'a réussi à s'évader pendant l'année.

**Durée des peines.**—Le tableau suivant indique la classification des condamnés le 31 Décembre, en ce qui concerne la durée des peines.

	Hommes	Femmes	Totaux
Inférieures à un mois	20	»	20
de 1 mois à 3 mois	65	1	66
de 3 mois à 6 mois	46	»	46
de 6 mois à 12 mois	49	6	55
de 1 an à 2 ans	43	4	47
de 2 ans à 3 ans	19	1	20
de 3 ans à 4 ans	13	»	13
de 4 ans à 5 ans	10	»	10
Supérieures à 5 ans	15	»	15
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	280	12	292

La maison d'arrêt ne reçoit que les condamnés à des peines supérieures à un mois, elle avait donc au 31 Décembre, 272 prisonniers.

**Travail des prisonniers.**—Pendant toute l'année, les détenus ont été utilisés :

1°) pour les travaux de macadamisage,

2°) comme ouvriers tailleurs, pour la confection de chapeaux, vêtements, couvertures nécessaires pour le personnel et pour les prisons.

Dès l'occupation de la nouvelle maison d'arrêt, des ateliers de forge et de confection de sandales ont été installés. Les forgerons ont principalement préparé pour le Service des Travaux, des ossatures métalliques destinées aux tuyaux en ciment armé. Des essais étaient en cours, à la fin de l'année, pour la fabrication de chaussures, de filets, de meubles en rotin.

Le tableau suivant indique le nombre de journées de travail et leur estimation.

Désignation	Nombre de journées	Prix de la journée	Estimation
Macadamisage	13.982	Tls : 0.13	1917.66
Atelier de tailleurs	4.470	0.20	994.00
Fabrication de sandales	379	0.13	75.80
Forgerons	850	0.40	340.00
Coolies divers	1.460	0.13	189.80
	<hr/>		<hr/>
	Total : 21.141		Taëls : 3517.26

### Titre 3 - MODIFICATIONS APPORTÉES DANS L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA POLICE

**Service d'identification judiciaire.**— Un service d'identification judiciaire a été installé à compter du 1<sup>er</sup> Avril.

*Identification des récidivistes.*— Afin de pouvoir échanger les renseignements avec la Concession Internationale, nous avons employé un système basé uniquement sur le classement des empreintes digitales. Il nécessite un personnel spécialement dressé. Un Européen est chargé de ce service, un interprète Chinois lui est adjoint.

Les résultats obtenus sont particulièrement intéressants. Du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Décembre, nous avons pu réunir 5346 fiches dont 1602 ont été établies par nous et 3744 par la Concession Internationale. Celle-ci nous a, en outre, communiqué 175 casiers judiciaires concernant des individus arrêtés sur la Concession Française et qui avaient déjà des antécédents sur la Concession Internationale.

Si nous en avions été réduits à nos propres moyens, nous aurions identifié 346 individus sur 1948 présentés soit 17.76 pour cent. Grâce aux dossiers communiqués par la Police Internationale, le nombre des identifications s'est élevé à 841, représentant 43.17 pour cent.

171	individus	ont	été	identifiés	2	fois
60	»	»	»	»	3	»
13	»	»	»	»	4	»
4	»	»	»	»	5	»

Les antécédents des récidivistes sont présentés à la Cour Mixte, en même temps que sont exercées les poursuites. Elle a donc entre les mains tous les éléments pour prononcer ses sentences.

*Service photographique.*— La photographie est le complément nécessaire de l'identification des récidivistes. Elle permet de relever et de conserver les empreintes qu'ont laissées les criminels. Elle permet, en outre, d'obtenir, des condamnés, des photographies comparables entre elles.

Malheureusement, nos installations, encore incomplètes, n'ont pas permis de demander à ce service tout ce qu'on est en droit d'attendre de lui.

**Installations nouvelles.**— L'année 1911 a vu réaliser de notables progrès dans les installations générales de la Garde.

La nouvelle maison d'arrêt a été occupée le 8 Novembre. De nouveaux logements sont en construction, pour les familles des Tonkinois mariés, au Poste de l'Ouest et à Lokawei. Des postes téléphoniques ont été installés au terminus des tramways à Zikawei et à l'angle des Routes Ratard et des Sœurs. Enfin, les nouveaux postes de police Central et de l'Ouest devaient être occupés le 1<sup>er</sup> Janvier 1912. Comme conséquence, l'organisation des secteurs se trouvait modifiée dans les conditions suivantes :

*Secteur Central.*— Il est constitué par le quartier compris entre les quais de France et du Yang-King-Pang, la Rue Palikao, les Quais de la Brèche et des Fossés, la Place du Château d'Eau. Il a un poste téléphonique situé à l'angle du Quai de France et de la Rue du Consulat.

*Secteur de l'Ouest.*— Il est constitué par la partie de la Concession située à l'Ouest de la Rue Palikao, y compris cette Rue et par le quartier des routes extérieures. Il comprendra :

1°) deux postes de police: le nouveau poste de l'Ouest (siège du Chef de Secteur) et le poste de Lokawei.

2°) six postes téléphoniques situés :

à l'ancien poste de l'Ouest.

» » » Koukaza,

» la limite Sud du Boulevard Montigny.

» l'angle de la Route des Sœurs et de la Route Ratard.

au terminus des tramways à Zikawei.

## Titre 4 - RESULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE

---

Le tableau N° 2 donne un aperçu d'ensemble des résultats de l'action de la Police en 1911 et permet de les comparer avec ceux obtenus l'année précédente.

Les tableaux suivants renseignent en détail sur :

Tableau N° 3—Les Arrestations d'Etrangers.

Tableau N° 4—Les Arrestations de Chinois.

Tableau N° 5—Les jugements prononcés par la Cour Mixte.

Tableau N° 6—Les contraventions aux Règlements Municipaux.

Tableau N° 7—Les motifs des plaintes reçues.

Tableaux Nos 8, 9 et 10—Les accidents ayant nécessité l'intervention de la Police.

Tous font, en outre, ressortir la comparaison avec l'année précédente.

**Vols.**—Le nombre des plaintes de vol a été le même qu'en 1910: 917, sur un total général de 1328 plaintes. La comparaison avec les années précédentes donne :

1907	1908	1909	1910	1911
569	1127	886	916	917

1791 indigènes ont été poursuivis pour vols simples et vols avec effractions. Sur ce nombre :

1579 ont été condamnés par la Cour Mixte Française.

71 ont été relâchés, mis sous caution ou remis à leur famille.

141 ont été envoyés ou poursuivis devant d'autres juridictions.

La Cour Mixte Française n'avait prononcé, l'année dernière, que 1075 condamnations pour vols. L'augmentation considérable de cette année est due en partie à la campagne énergique menée contre les voleurs de marchandises au détriment des Compagnies de navigation. Ces vols sont parfaitement organisés. Les coolies porteurs percent les sacs qu'ils sont chargés de transporter et prélèvent ainsi à chaque voyage quelques poignées de marchandises qu'ils confient ensuite à des femmes receleuses, qui se tiennent à proximité des entrepôts. Certaines de ces femmes arrêtaient dissimulaient, sous leurs vêtements, de vastes poches remplies de graines diverses. D'autres coolies introduisent, dans les sacs, des tubes, par lesquels s'écoulent les graines; elles viennent tomber dans une poche formée par les vêtements très serrés à la taille.

Les observations que j'ai formulées l'année dernière au sujet des vols chez les Chinois conservent toute leur valeur.

*Vols chez les Etrangers.*—Au commencement de l'été, différents vols ont été commis, en plein jour, et presque coup sur coup, dans le quartier de l'avenue Paul Brunat. Les objets volés étaient toujours des pièces d'argenterie. Les voleurs profitaient des heures où les rez-de-chaussée sont vides pour y pénétrer et faire à leur aise une raffe des objets à leur goût.

Les individus arrêtés pour ces vols sont, ou bien d'anciens domestiques, ou bien des ambulants, marchands de bouteilles ou autres, qui profitent de leur métier pour entrer en relations avec les domestiques et faire connaissance des lieux et des habitudes de chaque maison.

Une surveillance spéciale, exercée dans le quartier et sur les ambulants, a interrompu immédiatement les vols de cette nature. L'expérience prouve, une fois de plus, combien il faut se défier de tous les individus que reçoivent les domestiques et qui fréquentent les communs. L'action de la police ne peut s'exercer à l'intérieur des propriétés particulières et c'est aux maîtres qu'il appartient, avant tout, de surveiller leur personnel. Les carnets d'employés indigènes, que je préconisais l'année dernière, rendraient les plus grands services. S'il est difficile de les imposer aux domestiques depuis longtemps en place, il serait bon qu'aucun employé, et particulièrement aucun intérimaire, ne fut embauché sans être muni d'un carnet d'identité délivré par la Police.

*Vols d'enfants.* — 53 plaintes de vols d'enfants ont été reçues dont 48 concernent des garçons et 5 seulement des filles.

Ce nombre est inférieur de 9 à celui de l'année dernière. 92 indigènes ont été impliqués dans des affaires de vols d'enfants: 10 ont été remis aux autorités chinoises -- 9 ont été envoyés à la Cour Mixte Internationale -- 35 ont été relâchés par la Cour -- 39 ont été condamnés -- 3 ont été mis sous caution et 1 remis à sa famille.

Le nombre des individus impliqués dans des vols d'enfants et relâchés par la Cour peut paraître considérable. Il provient de la difficulté où nous nous trouvons, de faire la preuve de vols commis en dehors de Shanghai et aussi des habitudes du commerce d'enfants qui se fait ouvertement en Chine et contre lequel nous sommes impuissants à sévir. Les peines infligées ont été sévères et 23 individus ont à subir des condamnations supérieures à une année de prison.

*Vols à main armée.* — Nous n'avons reçu que neuf plaintes de vol à main armée, soit 16 de moins que l'année dernière.

Je signalais, dans mon rapport précédent, différentes attaques qui avaient eu lieu, au mois de Décembre de l'année dernière, dans la partie de la Route Ratard située entre la Route des Soeurs et la Route Say-Zoong. Grâce à une surveillance spéciale du personnel Tonkinois cycliste, une partie de la bande qui sévissait dans ce quartier, a pu être arrêtée en flagrant délit.

19 individus ont été poursuivis pour attaque et vol à main armée -- 13 ont été condamnés - 4 relâchés et 2 remis aux autorités chinoises.

En outre, le 7 Juillet, un magasin d'opium de la rue de l'Est était pillé par une bande armée. Deux individus de cette bande ont pu être arrêtés et une partie des sommes volées a été trouvée sur eux. Ils ont été remis aux autorités chinoises pour être jugés.

**Incendies.** — Le nombre des incendies, pendant les cinq dernières années, a été comme suit :

	1907	1908	1909	1910	1911
Incendies	40	24	25	13	9
Commencements d'incendie	27	24	34	19	29
Feux de cheminée	2	1	5	4	2
<b>Totaux :</b>	<u>69</u>	<u>49</u>	<u>64</u>	<u>36</u>	<u>40</u>

La Cour Mixte a prononcé trois condamnations pour un incendie volontaire qui a éclaté le 13 Janvier. Le principal coupable a été condamné à cinq ans de prison, les complices à un an et sept mois.

Elle a en outre infligé 12 amendes représentant un total de Taëls 3350 et Dollars 74.00. Quatre incendies ont pris une certaine importance, le nombre des maisons détruites était supérieur à dix.

Le 21 Avril, au cours d'un incendie, 74 Rue du Weikwé, quatre personnes ont été blessées et une fillette a été trouvée dans les décombres entièrement carbonisée.

**Accidents Divers.** — Le relevé des différents accidents survenus en 1911 figure dans les tableaux 8 - 9 et 10.

Nous avons eu à enregistrer 13 accidents mortels, au lieu de 21 de l'année précédente.

Un seul est dû aux tramways: le 23 Septembre, dans la Rue Hué, un enfant de 2 ans est venu se jeter sous une voiture, malgré les appels réitérés du mécanicien. Il a eu la jambe broyée et est mort, le lendemain, à l'hôpital.

Les autres accidents de tramways, assez nombreux cette année, n'ont pas offert de gravité. Ils sont dûs, pour la plupart, à l'insouciance des Chinois qui traversent les rues sans regarder si le passage est libre.

Les accidents dûs aux automobiles sont passés de 12 à 18. Le nombre croissant de ces véhicules explique cette augmentation qui n'a rien d'anormal.

Le Quai de France et la Rue du Consulat sont toujours les voies les plus dangereuses. Le total des accidents est de 43 pour le premier et de 39 pour la seconde. Aucun de ces accidents n'a été mortel.

## Titre 5 - SITUATION GÉNÉRALE

---

A plusieurs reprises, dans le courant de l'année, on a pu redouter des incidents inquiétants ou même des troubles.

**Agitation pour obtenir la réduction des Loyers.**—Dans mon rapport précédent, j'ai abordé la question des loyers. L'agitation a revêtu un caractère inquiétant dès le début du mois de Janvier.

Trois bureaux s'étaient ouverts pour diriger le mouvement: des discours très violents y étaient prononcés. Le 6 Janvier, un des organisateurs, dans une réunion tenue à Tongkadou, conseillait d'employer la force pour résister aux exigences des propriétaires.

Le 7 Janvier, les magasins fermaient, en signe de protestation, sur la Concession Internationale et dans le faubourg de Tongkadou. Ils restaient ouverts sur la Concession Française.

Le 8 Janvier, la situation restait stationnaire, des réunions en plein air étaient signalées dans la ville chinoise. Pendant la nuit, on distribuait des avis aux commerçants de notre Concession, les invitant à fermer leurs maisons.

Dans la matinée du 9, quelques boutiques du quartier de l'Ouest tentaient de fermer leurs portes, la seule présence d'un agent Européen suffisait à les faire ouvrir à nouveau.

Le 11, à la suite de concessions faites par certains propriétaires, Shanghai reprenait son aspect normal. L'ordre n'avait été troublé nulle part et il est intéressant de constater que les habitants de la Concession Française étaient restés complètement étrangers à l'agitation, malgré les pressantes sollicitations dont ils avaient été l'objet.

**Élévation du prix du Riz.**—A la fin du mois d'Août, le prix du riz augmentait dans des proportions considérables et passait, en quelques jours, de \$: 8.00 à \$: 11.50 le picul. Les inondations dévastaient les pays producteurs, les approvisionnements n'arrivaient plus et l'on pouvait se demander combien de temps dureraient les réserves de la place. Un certain malaise se manifestait dans la population. Aux environs de Shanghai, dans maints endroits, les magasins des marchands de riz étaient pillés. Cette éventualité pouvait se produire d'un jour à l'autre sur la Concession et des mesures spéciales durent être prises pour une intervention rapide, en cas d'incident.

D'accord avec les autorités chinoises et la Chambre de Commerce, la corporation des marchands de riz fixait le maximum du prix de vente à \$: 11.00. Des magasins de vente à prix réduit étaient installés pour la classe pauvre.

A partir du milieu de Septembre, les eaux baissaient et les approvisionnements pouvaient arriver à Shanghai en quantité suffisante. Les cours baissaient rapidement. L'agitation prenait fin d'elle-même, sans qu'aucun incident se fut produit sur la Concession.

**Révolution Chinoise.**—Il paraît inutile de retracer ici l'histoire de la révolution Chinoise. Depuis de longues années la propagande anti-dynastique se faisait ouvertement, certains journaux chinois affichaient nettement leurs idées. La rébellion à Woutchang surprit cependant, on ne s'attendait pas à une action aussi prompte.

Dès le début, il fut évident que la grosse majorité de la population de Shanghai était gagnée aux idées nouvelles et l'on pouvait s'attendre à voir la ville se rallier complètement au mouvement. Une première alerte eut lieu le 23 Octobre. Des mesures durent être prises d'urgence pour parer à toute éventualité.

C'est le 3 Novembre, à midi, qu'une mutinerie des agents de la police du quartier Chinois de Sinza parut donner le signal du mouvement. La maison du Chef de Poste fut incendiée. Dès le début, sur des informations précises, la gravité de la situation ne faisait pas de doute, et 125 marins recevaient l'ordre de débarquer pour coopérer, le cas échéant, au maintien de l'ordre sur la Concession.

Les événements marchaient rapidement; à quatre heures de l'après-midi, l'arsenal était en partie occupé et le gouvernement militaire s'installait, après avoir notifié au Consul Général qu'il prenait possession de la ville et lui avoir demandé de redoubler de précautions pour éviter des troubles.

Les vieilles troupes, casernées à l'arsenal, n'avaient offert aucune résistance aux quelques hommes qui s'étaient présentés pour en prendre possession. Tout faisait prévoir qu'il n'y aurait pas de lutte. Il n'y avait à redouter que les fauteurs de désordres. Les précautions extraordinaires prises par les volontaires et la police de la ville chinoise complétèrent celles qui avaient été prises sur les Concessions et empêchèrent tout incident de se produire. L'incendie du Yamen du Taotai, celui du Yamen du Lieutenant-Colonel et plus tard celui d'une poste de police de Poutong ne furent que des incidents destinés à marquer le changement de régime.

Le 4 Novembre, dès cinq heures du matin, une fusillade très vive éclatait du côté de l'arsenal; elle se prolongeait, presque sans interruption, jusqu'à sept heures du matin et se faisait plus rare ensuite pour cesser complètement à huit heures et demie. Un combat important semblait avoir été livré. En réalité il n'y avait eu que quelques tués et quelques blessés.

L'arsenal ouvrait ensuite ses portes et les armes qu'il contenait étaient littéralement pillées. Tout individu se présentant avec un brassard blanc recevait un fusil. Le Gouvernement Militaire se rendit vite compte des inconvénients de cette distribution hâtive et il fit afficher dans la ville chinoise une proclamation ordonnant la remise des armes, dans les trois jours, sous peine de mort. La menace semble avoir produit son effet, car, depuis lors, aucun incident ne s'est produit.

Immédiatement, les enrôlements commencèrent pour les armées révolutionnaires, et, au début, un véritable engouement se manifesta. Les recrues étaient exercées hâtivement et mises en route, presque aussitôt, pour renforcer l'armée qui marchait sur Nankin.

La situation restait précaire tant que cette ville résistait. Une victoire des troupes impériales et une marche rapide dans la direction de Shanghai pouvaient amener la débandade des troupes révolutionnaires et faire craindre des incidents graves. Nankin tombait le 2 Décembre et la vallée entière du Yang-Tzé, entre Hankeou et Shanghai, se trouvait ainsi aux mains du parti nouveau. Il n'y avait plus de craintes directes pour Shanghai et les marins purent être renvoyés à leur bord.

La population indigène de Shanghai a montré, dans tous ces événements, le calme le plus complet. Elle s'était accrue de nombreux réfugiés de toute provenance qui venaient chercher sur les Concessions la sécurité qui n'existait pas ailleurs.

Depuis la révolte de Woutchang jusqu'à la fin de l'année, la Police a dû fournir un effort exceptionnel. Les incidents se sont multipliés dont un des plus importants a été l'explosion du 7 Novembre, 97 Rue Song-Chan. A cette adresse, existait une fabrique de bombes installée depuis le 1<sup>er</sup> du mois. L'accident s'est produit à la suite d'une imprudence du manipulateur, qui en a été, heureusement, l'unique victime.

Les arrestations arbitraires, les passages de troupes se sont succédés presque tous les jours. Dans le voisinage de Shanghai, des bandes circulaient mettant à sac la région. Elles n'osaient pas se hasarder trop près des Concessions.

En résumé, les événements importants qui se sont déroulés à la fin de l'année 1911 n'ont pas eu de répercussion sérieuse sur la Concession Française. A aucun moment, l'ordre n'a été troublé.

La coopération avec la Police de la Concession Internationale a été incessante et les meilleurs relations n'ont cessé d'exister avec elle.

Shanghai, le 31 Décembre 1911

Le Chef de la Garde,

P. MALLET



## EFFECTIF DE LA GARDE MUNICIPALE

au 31 Décembre 1911

GRADES OU EMPLOIS	Effectif normal			Vacances	Présents au corps							En Congé	Effectif au 31 Décembre		
	Européens	Tonkinois	Chinois		Etat-Major	Poste Central	Poste de l'Est	Poste de l'Ouest	Postes Extérieurs	Maison d'Arrêt	Service de la Sûreté		Européens	Tonkinois	Chinois
Chef de la Garde	1				1								1		
» » adjoint	1				1								1		
Inspecteur	1									1			1		
Chefs de Secteur	4			1			1	1				1	3		
Chef » adjoint	1								1				1		
Sergents	12			4	2	1	2	2	1				8		
Brigadiers	10				1	3		3	2	1	1	1	12 <sup>a</sup>		
Gardes	30			4		5	4	7	4	3	2	1	26		
Secrétaire-Interprète	1				1								1		
Sergents		4		1		1			1	1				3	
Brigadiers		11		1		3			4	3				10	
Gardes		126 <sup>b</sup>		15		25			59	27				111	
Sergents			3	2		1									1
Brigadiers			13			5	2	5	1						13
Agents			170 <sup>c</sup>		2	69	24	75	13						183 <sup>e</sup>
Secrétaires-Interprètes			2		2										2
Interprètes			10		1	2	1	2	1	1	2				10
Sergents-Détectives			3								3				3
Détectives			25 <sup>d</sup>	2		3	2	3	2		13				23
<b>TOTAUX</b>	<b>61</b>	<b>141</b>	<b>226</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>118</b>	<b>36</b>	<b>98</b>	<b>89</b>	<b>36</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>54</b>	<b>124</b>	<b>235</b>
	<b>428</b>												<b>413</b>		

a).—En remplacement de Sergents Européens manquant.

b).—Dont 10 aux frais de différents particuliers ou de diverses sociétés.

c).—Dont <sup>5</sup> " " " " " "  
1 en remplacement de garçon de bureau manquant.

d).—Dont 3 aux frais de la Compagnie Butterfield & Swire.

e).—Dont <sup>11</sup> provisoirement en remplacement d'Agents Tonkinois manquant  
<sup>2</sup> en remplacement de sergents Chinois manquant.

Il existe en outre du Personnel Chinois, compris dans ce tableau :

9 tailleurs

20 coolies pour les 6 postes

11 Coolies de Jin-Ric-Shaws

5 Mafous

1 Magasinier

Total : 46

Shanghai, le 31 Décembre 1911

Le Chef de la Garde

MALLET

**RÉSULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE EN 1911  
ET COMPARAISON AVEC CEUX OBTENUS L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**



	En 1911	Comparaison avec 1910		Observations
		En Augmentation	En Diminution	
Plaintes reçues par la Police	1328	11		
Demandes de poursuites établies par la Police	126	69		
Arrestations { d'Etrangers	42		6	
Arrestations { de Chinois { Durant quelques heures seulement, pour contraventions, scandales etc.....	3903	490		
Arrestations { de Chinois { Maintenues	2928		324	
Valeur des objets volés retrouvés par la Police	\$ 13.717.20	2561.65		
Objets trouvés	36		7	
Contraventions aux Réglements Municipaux ayant motivé des amendes infligées directement par la Police	22.728		1174	
Montant des amendes infligées par la Police, pour contraventions aux Réglements Municipaux	Tls. 7.767.62		3385	
Victimes d'accidents mortels relevées par la Police	13		9	
Victimes d'accidents non mortels ayant nécessité l'intervention de la Police	134	17		
Blessés ramassés { pansés par la Police	15		13	
Blessés ramassés { hospitalisés par la Police	56		13	
Malades trouvés sur la voie publique	99	45		
Cadavres d'enfants trouvés sur la voie publique	77	4		
Cadavres d'adultes trouvés sur la voie publique	85	10		
Enfants trouvés abandonnés ou égarés sur la voie publique	49	24		
Suicides constatés	7		5	
Tentatives de suicides découvertes ou signalées	13			même nombre
Chiens {	Chiens Etrangers capturés {	rendus	28	
		détruits	102	130
	Chiens Chinois {	capturés ou rendus	6	
		détruits	387	393
		100		

Shanghai, le 31 Décembre 1911  
Le Chef de la Garde,  
**MALLET.**

**RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'ÉTRANGERS OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1911**

et comparaison avec le relevé pour l'année précédente

NATIONALITÉS	Ivresse		Tapageuse		Retus de payer des cosmations		Coups et Blessures		Bataille et Scandale sur la Voie publique		Insultes		Adultères		Attentats aux mœurs		Violation de domicile		Contraven-tion aux Réglemens Municipaux		Divers		TOTAUX
	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	
Français .....	11	.....	1	.....	3	.....	1	.....	1	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19
Anglais .....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
Américains .....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
Allemands .....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Autrichiens .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Grecs .....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Indiens .....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6
Japonais .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
<b>TOTAUX</b> .....	7	15	1	.....	1	6	6	.....	1	6	1	.....	1	.....	2	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	42
Comparaison avec les ar-restations opérées en 1910	m.3	p. 13	p. 1	.....	p. 1	m.2	m.4	p. 2	p. 1	m.2	p. 1	.....	p. 1	.....	p. 2	.....	p. 1	.....	p. 1	.....	m.20	m.3	m. 6

# RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'INDIGÈNES OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1911

et Comparaison avec le relevé pour l'année précédente

Mois	Vois	Vois avec effraction	Vois d'enfants	Escroquerie	Attaque et Vol	Vois à main armée	Brigandage	Recel	Incendie	Incendie Volontaire	Violation de domicile	Homicide par imprudence	Assassinsats ou Meurtres	Coups et Blessures	Bataille et Scandale	Vagabondage et Mendicité	Rupture de Ban	Evasion	Détournement de Femme	Adultère	Attentats aux mœurs	Fausse accusation	Tentative de Suicide	Dettes et Affaires Civiles	Divers	Arrestations pour le compte d'une autre juridiction	Contraventions aux Réglemens Municipaux	Emission de fausse monnaie	Totaux
Janvier	163	5	21	5	4	4	1	8	5	7	3	1	4	1	7	3	2	3	2	1	1	1	5	5	16	4	21	275	
Février	122	5	5	4	1	1	1	10	7	12	7	2	2	2	12	7	2	7	2	1	2	13	7	14	5	22	210		
Mars	172	8	11	2	1	4	10	3	9	9	2	4	2	3	9	2	2	1	16	1	1	10	1	9	7	17	249		
Avril	153	5	8	6	1	4	10	8	1	17	4	4	2	4	17	4	14	2	14	1	1	12	2	17	2	16	281		
Mai	157	6	7	7	1	5	8	4	1	8	1	4	3	4	8	1	14	1	14	1	1	4	2	17	2	16	256		
Juin	148	6	2	7	4	5	5	4	1	10	1	6	3	3	10	1	1	1	14	1	1	5	2	14	13	3	233		
Juillet	133	3	3	7	1	4	5	5	1	12	2	5	1	5	12	2	2	1	8	2	1	5	3	20	6	27	239		
Août	134	5	11	5	1	4	6	6	1	5	1	3	1	7	4	2	2	1	14	2	1	2	5	14	3	12	227		
Septembre	181	3	2	14	1	1	7	7	1	12	1	6	4	6	4	1	1	1	5	2	1	2	2	12	2	17	269		
Octobre	172	5	4	5	1	1	5	5	7	9	1	2	1	2	9	1	1	1	4	1	1	4	4	16	4	4	237		
Novembre	120	1	13	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	5	10	1	1	1	1	2	1	5	5	22	2	2	189		
Décembre	185	14	2	1	1	1	6	6	1	40	3	1	1	1	2	4	4	4	4	1	1	5	5	16	16	41	263		
<b>TOTAUX</b>	<b>1840</b>	<b>52</b>	<b>81</b>	<b>77</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>173</b>	<b>34</b>	<b>5</b>	<b>102</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>67</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>80</b>	<b>175</b>	<b>44</b>	<b>157</b>	<b>2928</b>								
pour l'année 1911	p.	8	22	11	13	14	173	8	p.	33	5	7	48	m.	3	5	36	m.	151	p.	677	4	En diminution 324						
Comparaison avec les arrestations opérées en 1910	525	8	22	11	13	14	173	8	p.	33	5	7	48	m.	3	5	36	m.	151	p.	677	4	En diminution 324						

Shanghai, le 31 Décembre 1911  
Le Chef de la Garde,  
P. MALLET



## RELEVÉ DES CONTRAVENTIONS FAITES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1911

et comparaison avec le relevé pour l'année précédente

MOIS	au Règlement de Police et Voirie	au Règlement des Voitures	au Règlement des Jin-ric-shaws	au Règlement des Brouettes	au Règlement des Charrettes	au Règlement des Bicyclettes	au Règlement des Automobiles	au Règlement des Chiens	TOTAUX
Janvier .....	712	19	763	341	14	6	....	1	1856
Février .....	909	14	860	413	24	18	....	2	2240
Mars .....	940	38	877	469	20	14	....	9	2367
Avril .....	684	45	839	347	30	24	....	6	1975
Mai .....	914	28	608	292	12	11	....	4	1869
Juin .....	581	33	558	383	28	18	....	5	1606
Juillet .....	730	32	584	409	29	18	....	3	1805
Août .....	906	23	665	299	18	16	....	4	1931
Septembre .....	853	20	646	518	19	6	2	8	2072
Octobre .....	810	20	705	400	9	14	....	7	1965
Novembre .....	591	31	444	297	11	....	1	1	1376
Décembre .....	657	17	548	418	25	....	....	1	1666
<b>Totaux pour 1911</b>	<b>9287</b>	<b>320</b>	<b>8097</b>	<b>4586</b>	<b>239</b>	<b>145</b>	<b>3</b>	<b>51</b>	<b>22.728</b>
Comparaison avec le relevé des contraventions en 1910	p. 1.894	p. 112	m. 2.948	m. 390	p. 94	p. 55	même nombre	p. 9	m. 1.174

Shanghai, le 31 Décembre 1911

Le Chef de la Garde

P. MALLET

## RELEVÉ DES PLAINTES DÉPOSÉES A LA POLICE EN 1911

et comparaison avec le relevé pour l'année précédente

Nature des Plaintes	Nombre en 1911	En Aug- mentation	En dimi- nution	OBSERVATIONS
Vols	917 <sup>(a)</sup>	1		<i>(a)</i> Dont 10 pour attaques dans la rue par bandes non ar- mées. <i>(b)</i> Pillage le 7 Juillet d'un magasin d'opium, Rue de l'Est. Deux pillards furent arrêtés ayant sur eux une partie des sommes volées.
Attaques à main armée	9		18	
Pillage à main armée	1 <sup>(b)</sup>	1		
Coups	7			
Coups et Blessures	12		1	
Dettes de loyer	107	32		
Dettes	22		18	
Objets perdus	12		24	
Disparitions	48			
	enfants	53	9	
	masculins			
	féminins	5		
	épouses ou concubines	14		29
	filles publiques	92	65	
	Servantes	16	9	
	Employés ou apprentis	11	5	
Escroqueries	36	11		
Divers	19	14		
Totaux	1328	124	113	

Shanghai, le 31 Décembre 1911

Le Chef de la Garde,

P. MALLET

**RELEVÉ DES ACCIDENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE PENDANT L'ANNÉE 1911  
PROVENANT DE CHEVAUX EMBALLÉS ET DE HEURTS DE VÉHICULES**

et comparaison avec le relevé pour l'année précédente

LIEUX	NOMBRE EN 1911	Comparaison Nombre en 1910	CAUSES DES ACCIDENTS EN 1911
Quai de France	6	m. 4	Voitures 6
Rue du Consulat	21	p. 4	Autos 12, JRS. 4, Voitures 2, Charrette 1, Chevaux 2
Quai des Fossés	2	m. 2	Tombereau 1, Vache 1
Rue Palikao	2	m. 1	Voitures 2
Avenue Paul Brunat	5	même nombre	Automobiles 3, Cheval 1, Verrat
Quai Confucius	1	do.	Tombereau 1
Rue Ratard	5	p. 3	JRS. 1, Automobile 1, Cheval 1, Voiture 1, Vache 1
Quai de la Brèche	2	m. 1	Cheval 1, Charrette 1
Rue de Zikawei	2	m. 4	Charrette 1, Voiture 1
Boulevard de Montigny	4	p. 1	Voitures 2, Chevaux 2
Rue Krætzer	1	même nombre	Charrette 1
Rue Chapsal	1	p. 1	Voiture 1
Route Voyron	1	p. 1	Automobile 1
Route de Zikawei	1	p. 1	Cheval 1
Rue Porte du Nord	1	p. 1	Voiture 1
Route Say Zoong	1	p. 1	Automobile 1
Rue Tourane	1	p. 1	Jin-Ric-Shaws 1
Place de Zikawei	1	p. 1	Cheval 1
Derrière le Poste de l'Est		m. 1	
Quai du Yang King Pang		m. 2	
Place Meugnot		m. 2	
Quai des Remparts		m. 1	
Avenue Dubail		m. 1	
Rue Le Gall		m. 1	
Rue Laguerre		m. 1	
<b>Totaux</b>	<b>56</b>	<b>m. 6</b>	

**2° Nombre de Blessés dans les Accidents ci-dessus en 1911.**

37 Blessés (dont 3 Européens) aucun mortellement, soit 3 blessés de moins qu'en 1910

Shanghai, le 31 Décembre 1911  
Le Chef de la Garde,  
P. MALLET.



## RENSEIGNEMENTS SUR LES ACCIDENTS DE TRAMWAYS



<b>1° Lieux des Accidents :</b>	<b>Nombre</b>	
Rue du Consulat.....	18	
Quai de France.....	37	
Rue Ratard.....	1	
Rue Montauban.....	2	
Avenue Paul Brunat.....	10	
Rue de Zikawei.....	5	
Quai du Yang-King-Pang.....	2	
Rue Hué.....	2	
Route de Zikawei.....	3	
Avenue Dubail.....	1	
	Total	81 (59 l'année précédente)
<b>2° Véhicules endommagés au cours de ces accidents :</b>		
Automobiles.....	2	
Voitures.....	7	
Jin-ric-shaws.....	14	
Charrettes.....	10	
Brouettes.....	5	
Tramways.....	16	
	Total	54 (42 l'année précédente)
<b>3° Nombre de blessés au cours de collisions :</b>		} Total : 49 (26 l'année précédente)
9 hommes et 2 femmes (aucun mortellement)		
<b>4° Nombre de blessés heurtés ou renversés par les Tramways.</b>		} (26 l'année précédente)
26 hommes, 8 femmes, 4 enfants (dont 1 enfant mortellement)		
<b>5° Nombre de blessés tombés du Tramway.</b>		
11 hommes et une femme aucun mortellement (10 blessés l'année précédente, aucun mortellement).		

Shanghai le 31 Décembre 1911  
 Le Chef de la Garde,  
 P. MALLET

## ACCIDENTS DIVERS

### 1° Blessés mortellement.

Chutes de matériaux.....	1 ( 2 l'année précédente)
Brûlé par du pétrole.....	1
Incendie.....	1 ( 2 » )
Explosion.....	1
Noyés.....	5 (12 » )
Chutes diverses.....	3 ( 4 » )
	<u>12 (21 » )</u>

### 2° Blessés non mortellement.

Chutes de matériaux.....	6 ( 4 l'année précédente)
Incendie.....	4 ( 2 » )
Brûlés par de l'eau chaude.....	2
Tombés à l'eau.....	8 ( 4 » )
Chutes diverses { Européens..... 2 )	13 (17 » )
{ Chinois..... 11 )	
Blessé par une panthère.....	1
Brûlé par un fil électrique.....	1
Blessé par un coup de crochet.....	1
Explosion.....	1
	<u>37 (36 l'année précédente)</u>

**Total des blessés mortellement ou non:** 39 (57 l'année précédente)

Shanghai, le 31 Décembre 1911  
Le Chef de la Garde  
P. MALLET



POSTE DE POLICE DE L'OUEST (Bâtiment des Européens, façade Sud)



---

**SERVICES DES  
TRAMWAYS ET DES EAUX**

---



TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES BRUTES RÉALISÉES PAR L'EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS (TRAMWAYS & EAUX) ET DES REDEVANCES PAYÉES A LA MUNICIPALITÉ PAR LA COMPAGNIE CONCESSIONNAIRE

**SERVICE DES TRAMWAYS**

RECETTES BRUTES			REDEVANCES (*)			
	1909	1910	1911	1909	1910	1911
1 <sup>er</sup> trimestre	Tls. 20.713,01	Tls. 27.294,43	Tls. 33.678,43	Tls. 1.035,65	Tls. 1.364,72	Tls. 1.683,92
2 <sup>e</sup> »	» 22.782,37	» 33.071,07	» 35.372,20	» 1.139,11	» 1.653,55	» 1.768,63
3 <sup>e</sup> »	» 26.770,46	» 36.794,38	» 38.628,30	» 1.338,52	» 1.839,70	» 1.931,41
4 <sup>e</sup> »	» 28.459,54	» 36.361,90	» 49.660,42	» 1.422,98	» 1.818,10	» 2.483,02
	Tls. 98.725,38	133.521,78	157.339,35	Tls. 4.936,26	6.676,07	7.866,98

**SERVICE DES EAUX**

1 <sup>er</sup> trimestre	Tls. 10.769,46	Tls. 15.171,34	Tls. 17.505,70	Tls. 269,23	Tls. 379,27	Tls. 437,64
2 <sup>e</sup> »	» 11.612,03	» 15.703,65	» 18.982,85	» 920,30	» 417,59	» 474,57
3 <sup>e</sup> »	» 17.283,68	» 21.738,09	» 21.096,92	» 432,09	» 543,45	» 527,42
4 <sup>e</sup> »	» 15.200,73	» 19.533,80	» 19.935,04	» 380,02	» 488,33	» 498,37
	Tls. 54.865,90	73.146,88	77.520,51	Tls. 1.371,64	1.828,64	1.938,00

(\*) Le pourcentage alloué à la Municipalité est de 5% sur les recettes du service des Tramways, y compris celles provenant de la publicité, et de 2 1/2 % sur les recettes du service des Eaux.



---

---

**BUDGET POUR 1912**

---

---



## BUDGET POUR 1912-Recettes

<b>BUDGET ORDINAIRE-RECETTES</b>		Tls.	c.	Tls.	c.
<b>CHAPITRE 1.—IMPOTS</b>					
Art. 1.— <i>Impôt Foncier</i> :					
	$\frac{5}{10}$ % de la valeur assignée à la propriété foncière suivant le rôle, moins les dégrèvements accordés aux établissements consacrés aux cultes. . . . .	Tls.		100.000,00	
Art. 2.— <i>Impôt Locatif Européen</i> :					
	8% de la valeur locative : Montant des quittances . . . . .	26.000,00			
	Allocations pour quittances tombées en non valeur . . . . .	2.000,00		24.000,00	
Art. 3.— <i>Impôt Locatif Chinois</i> :					
	12% de la valeur locative : Montant des quittances . . . . .	143.000,00			
	Allocations pour quittances tombées en non valeur . . . . .	4.000,00		139.000,00	
Art. 4.— <i>Impôt Extérieur</i> :					
	Contribution volontaire.—8% de la valeur locative . . . . .			16.700,00	
Art. 5.— <i>Impôt sur les terrains non bâtis</i> :					
	1% de la valeur assignée à la propriété foncière suivant le rôle. . . . .			2.000,00	
				281.700,00	
<b>CHAPITRE 2.—LICENCES</b>					
Art. 1.— <i>Hôtels, Bars, Cafés</i> . . . . .				500,00	
» 2.— <i>Théâtres Chinois, Marionnettes, etc.</i> . . . . .				1.500,00	
» 3.— <i>Restaurants Chinois</i> . . . . .				3.300,00	
» 4.— <i>Débits de boissons Chinois</i> . . . . .				4.800,00	
» 5.— <i>Vente de l'Opium</i> . . . . .				19.000,00	
» 6.— <i>Commerce de Vins et Spiritueux, gros et détail</i> . . . . .				2.600,00	
» 7.— <i>Maisons de Tolérance</i> . . . . .				4.500,00	
» 8.— <i>Loueurs de brouettes</i> :					
	Tls. 0.50 par brouette et par mois . . . . .			14.000,00	
» 9.— <i>Loueurs de Jin-ric-shaws</i> :					
	\$ : 2.00 par Jin-ric-shaw et par mois . . . . .			90.000,00	
» 10.— <i>Charettes à Bras</i> :					
	de \$ : 1.50 à \$ : 6.00 par charrette et par mois . . . . .			3.200,00	
» 11.— <i>Loueurs de chevaux et voitures</i> :					
	Droit mensuel suivant tarif fixé par le Conseil du 14 Janvier 1881. . . . .			6.200,00	
» 12.— <i>Véhicules privés</i> :					
	Droit trimestriel suivant tarif fixé par le Conseil du 13 Avril 1908. . . . .			10.000,00	
				159.600,00	
<b>CHAPITRE 3.—TAXES</b>					
Art. 1.— <i>Monts de Piété</i> . . . . .				5.500,00	
» 2.— <i>Marchands Fripiers</i> . . . . .				1.300,00	
» 3.— <i>Logeurs</i> . . . . .				5.500,00	
» 4.— <i>Changeurs</i> . . . . .				1.000,00	
» 5.— <i>Marchands Forains et Abris</i> . . . . .				5.000,00	
» 6.— <i>Bateaux et Sampans</i> . . . . .				9.000,00	
» 7.— <i>Chaloupes à Vapeur</i> . . . . .				.700,00	
» 8.— <i>Marchés</i> :					
	Tls : 1.25 Marché de l'Est. Tls : 0.75 Marché de la Place Meugniot. . . . .			12.000,00	
	Tls : 1.25 Marché rue du Weikwei. Par place et par mois . . . . .			13.670,00	
» 9.— <i>Vidanges: Monopole concédé par Contrat</i> . . . . .				13.670,00	
» 10.— <i>Permis de Construire</i> . . . . .				350,00	
» 11.— <i>Permis divers, Barrières, enseignes, etc</i> . . . . .				1.200,00	
				55.220,00	
A reporter. . . . .					496.520,00

BUDGET POUR 1912-Dépenses

BUDGET ORDINAIRE

Titre 1.—Secrétariat

CHAPITRE 1.—PERSONNEL

Art. 1.—Personnel Européen :

1. Secrétaire . . . . . p.m.	Tls. 500	6.000.00
Indemnité de chauffage. . . . . » »	25	300.00
		6.300,00
1. Secrétaire-adjoint . . . . . » »	325	3.900.00
Indemnité de logement. . . . . » »	50	600.00
» de chauffage. . . . . » »	20	240.00
		4.740,00
1. Comptable . . . . . » »	220	2.640.00
Indemnité de logement. . . . . » »	40	480.00
		3.120,00
1. Commis-Comptable . . . . . » »	150	1.800.00
Indemnité de logement. . . . . » »	30	360.00
		2.160,00
1. Percepteur chef de Service. . . . . » »	245	2.940.00
Indemnité de logement. . . . . » »	30	360.00
		3.300,00
1. Percepteur . . . . . » »	200	2.400.00
Indemnité de logement. . . . . » »	25	300.00
		2.700,00
1. Percepteur . . . . . » »	200	2.400.00
Indemnité de logement. . . . . » »	25	300.00
		2.700,00
1. Percepteur . . . . . » »	165	1.980.00
Indemnité de logement. . . . . » »	25	300.00
		2.280,00
1. Commis de Perception . . . . . » »	125	1.500.00
Indemnité de logement. . . . . » »	20	240.00
		1.740,00
1. Commis de Perception . . . . . » »	125	1.500.00
Indemnité de logement. . . . . » »	20	240.00
		1.740,00
1. Commis de Perception . . . . . » »	110	1.320.00
Indemnité de logement. . . . . » »	20	240.00
		1.560,00
1. Commis auxiliaire. . . . . » »	100	1.200.00
Indemnité de logement. . . . . » »	20	240.00
		1.440,00
1. Archiviste de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . » »	150	1.800.00
Indemnité de logement. . . . . » »	25	300.00
		2.100,00

Art. 2.—Personnel Chinois :

1. Compradore. . . . . p. m.	Tls. 75.00	900.00
1. 1 <sup>er</sup> Assistant. . . . . » »	35.00	420.00
1. 2 <sup>e</sup> do. . . . . » »	22.00	264.00
1. Comptable . . . . . » »	20.00	240.00
1. Aide-Comptable . . . . . » »	14.00	168.00
1. Coolie do. . . . . » »	10.00	120.00
1. Schroff de 1 <sup>er</sup> classe . . . . . » »	22.00	264.00
1. do. . . . . » »	18.00	216.00
1. do. . . . . » »	15.00	180.00
1. do. . . . . » »	15.00	180.00
1. Schroff de 2 <sup>e</sup> classe . . . . . » »	14.00	168.00
1. do. . . . . » »	11.00	132.00
1. do. . . . . » »	13.00	156.00
1. do. . . . . » »	10.00	120.00

A reporter. . . Tls. 3.528,00 35.880,00

	Tls.	c.	Tls.	c.



## BUDGET POUR 1912-Recettes

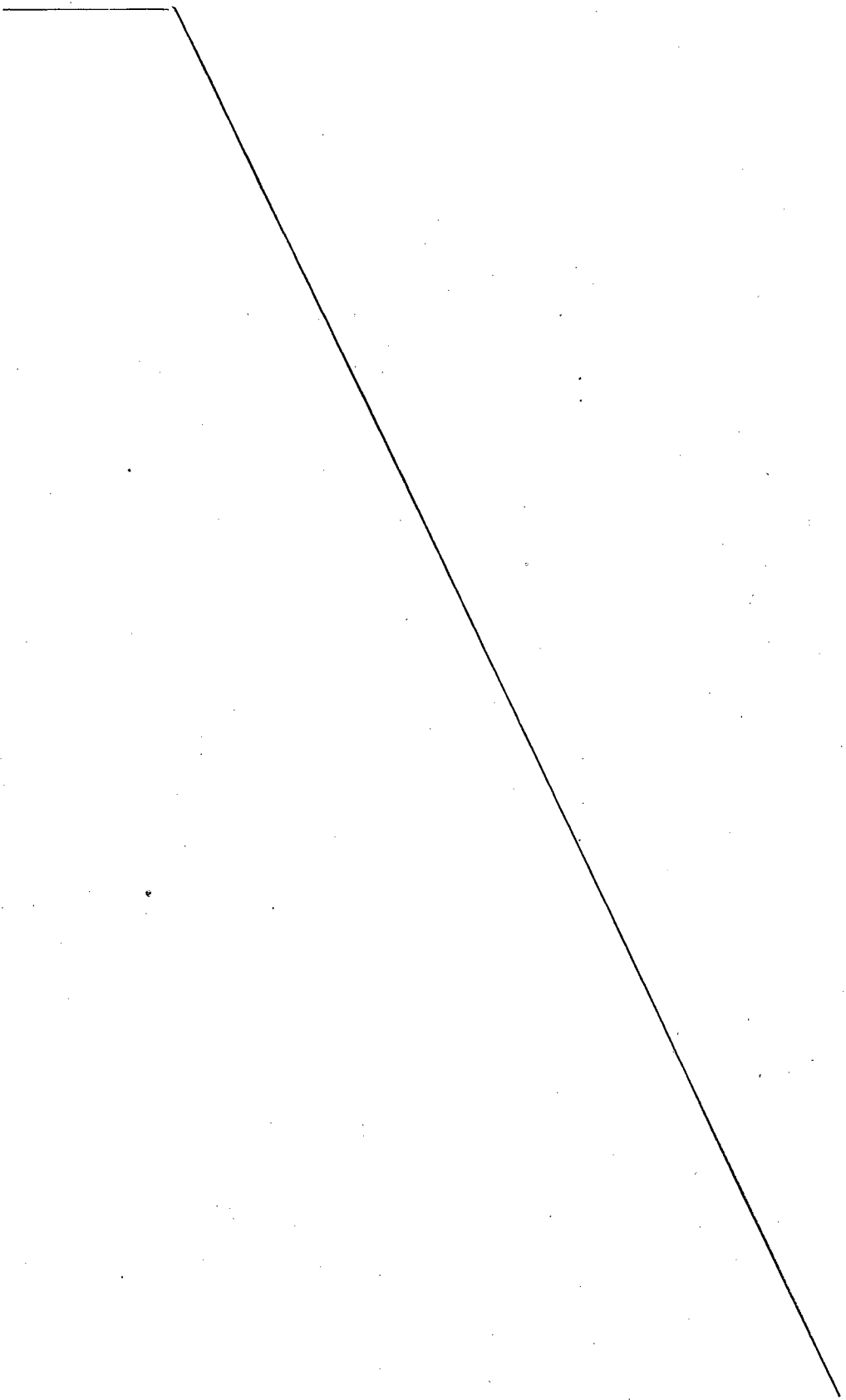
		Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .				496.520,00	
<b>CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES</b>					
Art.	1.—Droits sur les Quais et Jetées : Perçus à raison de Tls : 2.50 par pied et par an . . . . .	6.780,00			
»	2.—Droits de Quayage : . . . . .	57.000,00			
»	3.—Redevances ; Compagnie des Tramways . . . . .	7.000,00			
»	4.— „ „ des Eaux . . . . .	1.500,00			
»	5.— „ Loyer Marché de l'Est. . . . .	600,00			
»	6.— „ Compagnie du Gaz . . . . .	200,00			
				73.080,00	
<b>CHAPITRE 5.—RECETTES ACCIDENTELLES</b>					
Art.	1.—Amendes . . . . .	8.000,00			
»	8.—Plaques de Véhicules . . . . .	100,00			
»	3.—Concessions dans le Cimetière . . . . .	100,00			
»	4.—Produits divers . . . . .	3.000,00			
»	5.—Ecole Municipale pour Chinois . . . . .	2.500,00			
»	6.—Ecole Municipale pour Européens . . . . .	2.000,00			
»	7.—Remboursements divers pour Travaux . . . . .	5.700,00			
»	8.—Part contributive du Municipal Council pour les dépenses du Sémaphore 50% . . . . .	2.500,00			
»	9.—Cadaastre . . . . .	25,00			
»	10.—Affiches-Timbres . . . . .	100,00			
»	11.—Vente d'objets saisis par la Police . . . . .	800,00			
»	12.—Remboursement d'avances consenties aux Indigents . . . . .	100,00			
»	13.—Agents employés à des Services particuliers . . . . .	3.060,00			
»	14.—Transfert d'Obligations . . . . .	100,00			
				28.085,00	
<b>CHAPITRE 6.—INTÉRÊTS</b>					
Art.	1.—Intérêts sur les Comptes-courants aux Banques . . . . .	2.000,00			
»	2.—Intérêts sur les 100 Actions de la Cie. des Téléphones . . . . .	400,00			
				2.400,00	
<b>CHAPITRE 7.—ABATTOIRS</b>					
Art.	1.—Recettes approximatives . . . . .			11.000,00	
<b>Total Général des Recettes Ordinaires. . . . .</b>					
				611.085,00	

# BUDGET POUR 1912-Dépenses

5

			Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	. Tls. 3.528,00			35.880,00	
1.	Coolie de perception . . . . .	p. m. Tls. 10.00	120.00			
1.	do. . . . .	» » 10.00	120.00			
1.	do. . . . .	» » 9.50	114.00			
1.	do. . . . .	» » 8.50	102.00			
1.	Schroff pour Sampans. . . . .	» » 14.00	168.00			
1.	Coolie do. . . . .	» » 10.00	120.00			
1.	do. . . . .	» » 9.00	108.00			
1.	Sampanier. . . . .	» » 10.00	120.00			
1.	Schroff pour brouettes. . . . .	» » 13.00	156.00			
1.	Coolie do. . . . .	» » 9.50	114.00			
1.	Interprète . . . . .	» » 21.00	252.00			
1.	Garçon de bureau-interprète. . . . .	» » 14.00	168,00			
1.	do. . . . .	» » 12.00	144.00			
1.	Veilleur de nuit . . . . .	» » 9.00	108.00			
3.	Coolie de Jinricshaws à Tls. 6.50	» » 19.50	234.00			
1.	Schroff Véhicules . . . . .					
	Récompenses de fin d'année . . . . .		240.00			
					5.916,00	
<b>CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX</b>						
Art. 1.	—Fournitures de bureaux. . . . .	Tls. 300.00				
» 2.	—Dépenses diverses imprévues . . . . .	» 100.00				
» 3.	—Chauffage des bureaux et Salle du Conseil . . . . .	» 200.00				
» 4.	—Menus frais . . . . .	» 500.00				
» 5.	—Entretien des machines à écrire . . . . .	» 50.00				
» 6.	—Plaques de véhicules, collage, etc . . . . .	» 1.300.00				
					2.450,00	
Total du Titre 1.—Secrétariat. . . . .						44.246,00
A reporter. . . . .						44.246,00

### BUDGET POUR 1912-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		611.085,00	
				
A reporter. . . . .	.....		611.085,00	

BUDGET POUR 1912-Dépenses

7

	Reports.	Tls.	c.	Tls.	c.
					44.246,00
<b>Titre 2.—Services Divers</b>					
<b>CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES, PENDULES</b>					
Art. 1.— <i>Abonnements Téléphoniques :</i>					
Sect. 1.—Secrétariat Postes de Police, Travaux Abattoirs, Eglise St. Joseph, Camp mi- litaire, Consulat Général de France et services divers. Entretien . . . . .	2.100.00				
» 2.— <i>Horloge et Pendules :</i>					
Remontage, abonnement et entretien . . . . .	225.00				
				2.325,00	
<b>CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL</b>					
Art. 1.— <i>Honoraires du Docteur de l'Admi-     nistration.</i> . . . . . p.m. Tls. 250.00		3.000.00			
» 2.— <i>Solde de l'Infirmier</i> . . . . . » » 150.00	1.800.00				
3. <i>Coolies pour l'Infirmier</i> . . . . . » » 19.50	234.00				
				2.034.00	
» 3.— <i>Médicaments et achats de matières premières.</i> . . . .		800.00			
» 4.— <i>Hôpitaux pour le Personnel Européen et indigène.</i>	1.500.00	3.500.00			
» 5.— <i>Achats d'instruments pour l'Infirmier</i> . . . . .	2.000.00				
» 6.— <i>Menus frais et Imprévus</i> . . . . .		50.00			
» 7.— <i>Chauffage et glace</i> . . . . .		250.00			
		200.00			
				9.834,00	
<b>CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE</b>					
Art. 1.— <i>Abonnement à l'Observatoire et 1 Calculateur</i> . . . . .		500.00			
» 2.— <i>Service Téléphonique, abonnement pour le Séma-     phore, l'Observatoire et la boule</i> . . . . .		460.00			
» 3.— <i>Personnel :</i>					
1. Employé en charge . . . . . p. m. Tls. 150.00					
Indemnité de logement . . . . . » » 30.00					
				2.160.00	
1. Assistant chinois . . . . . » » 40.00	480.00				
1. Gardien . . . . . » » 15.00	180.00				
1. Coolie . . . . . » » 8.50	102.00				
1. Coolie . . . . . » » 8.00	96.00				
1. Courrier porteur de bulletin . . . . . » » 8.00	96.00				
				3.114.00	
» 4.— <i>Dépenses diverses :</i>					
Sect. 1.—Etamines, drisses, imprimés, charbon.	1.000.00				
» 2.—Consommation d'électricité . . . . .	200.00				
» 3.—Entretien des appareils électriques . . . . .	180.00				
» 4.—Consommation d'eau . . . . .	20.00				
				1.400.00	
				5.474,00	
	A reporter.			17.633,00	44.246,00

BUDGET POUR 1912-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			611.085,00	
<hr/>				
A reporter. . . . .			611.085,00	

# BUDGET POUR 1912-Dépenses

9

		Reports.	Tls. c.	Tls. c.
			17.633,00	44.246,00
<b>CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS ET DONATIONS</b>				
Art.	1.—Orphelinat . . . . .	1.500.00		
	» 2.—Hôpital Général. . . . .	1.750.00		
	» 3.—Hôpital S <sup>te</sup> Marie . . . . .	400.00		
	» 4.—Caisse de secours pour le Personnel Municipal . . . . .	800.00		
	» 5.—Société Française de Bienfaisance. . . . .	500.00		
	» 6.—Hôpital Shantung Road . . . . .	400.00		
	» 7.—Shanghai Museum. . . . .	100.00		
	» 8.—Lazaret de Chang Pao Sha . . . . .	2.100.00		
	» 9.—Caisse de Prévoyance. . . . .	7.500.00		
	» 10.—Institut Pasteur. . . . .	1.000.00		
	» 11.—Dispensaire . . . . .	600.00		
	» 12.—Musique de la Ville . . . . .	1.500.00		
	» 13.—Loyer du Cercle français. . . . .	360.00		
	» 14.—Pension à Czar, ancien agent . . . . . 40.00	480.00		
	» Jégo, » sergent . . . . . 60.00	720.00		
	» Veuve de l'interprète Louis 1 mois . . . . . 15.00	15.00		
	» Veuve Tayssier 2 mois à . . . . . 11.50	23.00		
	» 15.—Club de la Police . . . . .	300.00		
		<u>1.538.00</u>		
<b>CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS</b>				
			20.048,00	
Art.	1.—Personnel :			
	Sect. 1.—Personnel Européen :			
	Adjudant-mécanicien p.m. Tls. 150.00	1.800.00		
	Aide-mécanicien . . . . . » 100.00	1.200.00		
		<u>3.000.00</u>		
	» 2.—Personnel Chinois :			
	Interprète . . . . . » 18.00	216.00		
	1. Mécanicien . . . . . » 25.00	300.00		
	1. » . . . . . » 23.00	276.00		
	1. » . . . . . » 15.00	180.00		
	1. Mafou N° 1 à \$ 12.00—\$ 144.00	144.00		
	2. » 2 » 20.00 » 240.00	240.00		
	2. » 3 » 18.00 » 216.00	216.00		
	1. Chef Poste Est \$ 15.00 » 180.00	180.00		
	1. Coolie N° 1 » 12.00 » 144.00	144.00		
	1. » téléphoniste 8.00 » 96.00	96.00		
	1. Charpentier » 11.00 » 132.00	132.00		
	1. Cantinier » 10.00 » 120.00	120.00		
	5. Coolies » 10.00 » 600.00	600.00		
	6. » » 9.00 » 648.00	648.00		
	1. Tailleur » 11.00 » 132.00	132.00		
	5. Coolies » 8.50 » 510.00	510.00		
	4. Sonneurs » 9.00 » 432.00	432.00		
	Récompenses de fin 3.594.00 Tls.	2.740.00		
	d'année. . . . . »	160.00		
		<u>3.872.00</u>		
	» 2.—Entretien :			
	Huiles, pétroles, essences, charbons, etc . . . . .	570.00		
	Peintures, réparations . . . . .	360.00		
	Equipement des pompiers volontaires . . . . .	600.00		
	Entretien du harnachement . . . . .	300.00		
	Equipement des coolies . . . . .	20.00		
		<u>1.850.00</u>		
A reporter. . . Tls.			8.722.00	37.681,00
			37.681,00	44.246,00

BUDGET POUR 1912-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		611.085,00	
<hr/>				
A reporter. . . . .	.....		611.085,00	

# BUDGET POUR 1912-Dépenses

11

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report. . . Tls. 8.722.00			37.681,00	44.246,00
Art. 3.—	<i>Téléphones :</i>				
	Abonnements, sonneries pour les pompiers volontaires, pose et entretien . . . . .				
		200.00			
» 4.—	<i>Matériel :</i>				
	Sect. 1.—Nouveau matériel, manches, achats . . .	1.200.00			
	» 2.—Mobilier, menus frais, imprévus . . .	500.00			
	» 3.—Banquet anuel . . . . .	250.00			
	» 4.—Assurance du matériel . . . . .	200.00			
		<u>2.150.00</u>			
	<b>CHAPITRE 6.—ECOLES</b>			11.072,00	
Art. 1.—	<i>Ecole Municipale Française :</i>				
	Sect. 1.—Personnel Européen				
	1. Directeur et Directrice (Solde et Indemnité) . . . . .	6.000.00			
	1. Instituteur et Institutrice (10 mois) . . .	2.800.00			
	1. Professeur d'anglais. \$ 125.00	1.500.00			
	1. Surveillant-répétiteur » 100.00	1.200.00			
	1. Maitresse (cl. enfantine) 100.00	1.200.00			
	1. Professeur de Solfège » 25.00	300.00			
	1. Moniteur de gymnast. » 16.00	192.00			
» 2.—	Personnel Chinois				
	1. Gardien Concierge . \$ 15.00	180.00			
	1. Boy et 3 Coolies . . » 46.00	552.00			
	1. Amah (classe enfantine) 15.00	180.00			
	Récompenses de fin d'année	100.00			
		<u>5.404.00</u>	4.200.00		
» 3.—	Frais Généraux				
	Livres, matériel scolaire (cartes, etc) . . .	1.000.00			
	Livres, de prix . . . . .	250.00			
	Chauffage . . . . .	250.00			
	Entretien du matériel mobilier . . . . .	280.00			
		<u>14.780.00</u>			
» 2.—	<i>Ecole Municipale pour Chinois :</i>				
	Sect. 1.—Loyer . . . . . p.m. Tls.	250.00	2.000.00		
» 2.—	Personnel Européen				
	1. Directeur . . . . . » »	60.00	720.00		
	5. Professeurs . . . . . » »	50.00	3.000.00		
	Indemnités de Jin-ric-shaws	10.00	120.00		
		<u>5.840.00</u>			
» 3.—	Personnel Chinois				
	1. Professeur chinois p.m. \$	45.00	540.00		
	1. Professeur chinois pour le Français . . . . .	40.00	480.00		
	1. Professeur chinois pour le chinois . . . . .	30.00	360.00		
	4. Professeurs chinois pour le chinois . . . . .	25.00	1.200.00		
	1. Professeur chinois pour le mandarin . . . . .	20.00	240.00		
	1. Professeur chinois pour agents chinois . . . . .	20.00	240.00		
	1. Domestique . . . . .	10.00	120.00		
	1. » . . . . .	10.00	120.00		
	Récompenses de fin d'année . . . . .		120.00		
	Environ \$ 3.900.00				
		<u>3.000.00</u>			
» 4.—	Frais imprévus, prix, etc . . . . .		800.00		
			<u>24.420.00</u>		
	A reporter. . . . .			73.173,00	44.246,00



BUDGET POUR 1912-Recettes

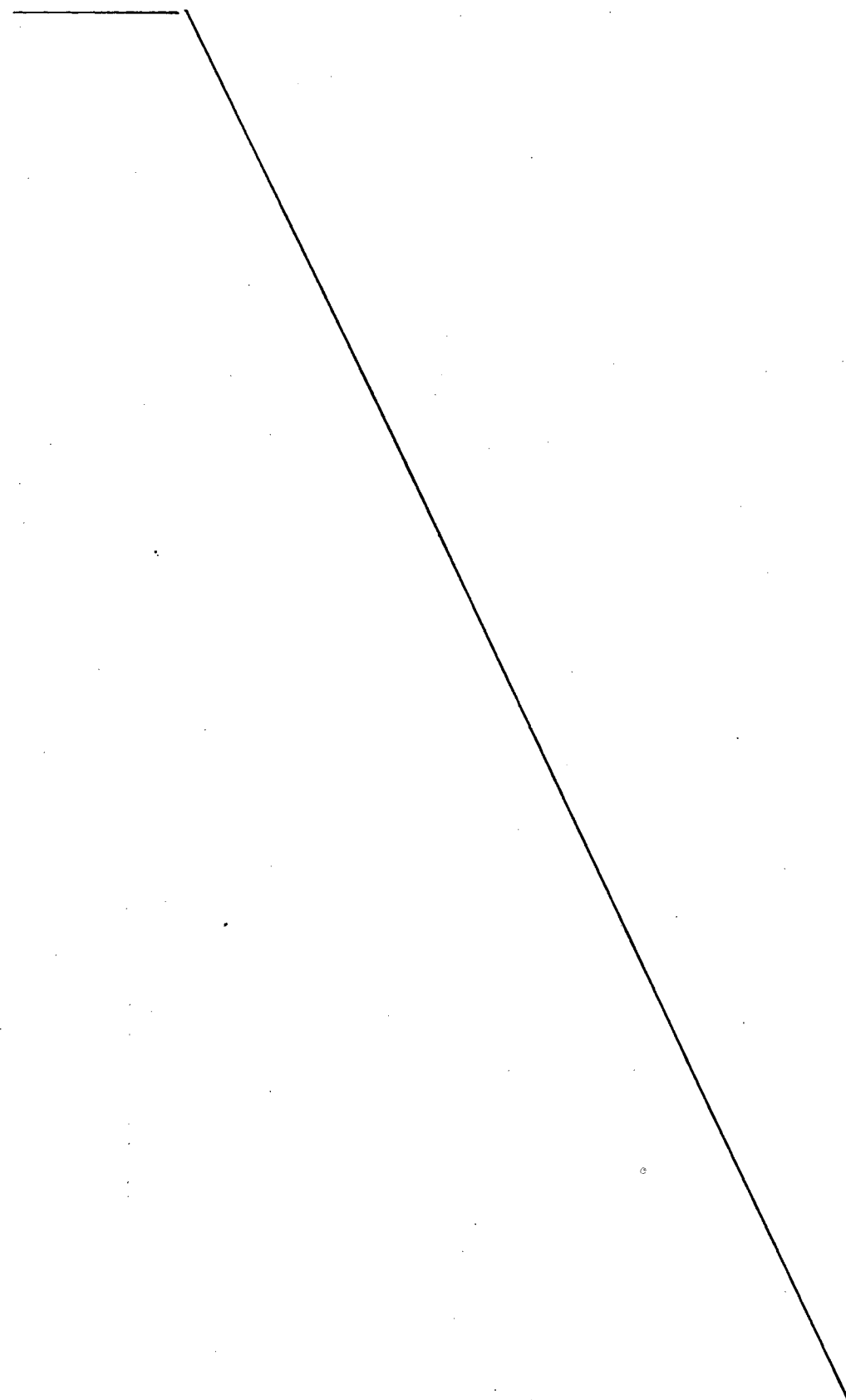
	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			611.085,00	
<hr/>				
A reporter. . . . .			611.085,00	

# BUDGET POUR 1912-Dépenses

13

		Reports.	Tls. c.	Tls. c.
<b>CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES</b>			73.173,00	44.246,00
Art. 1.—	<i>Rapatriements du Personnel Européen :</i>			
	Sect. 1.— <i>Rapatriements d'employés de l'Administration</i> . . . . .	500.00		
»	2.— <i>Passages des familles des Employés congés</i> . . . . .	2.000.00		
»	3.— <i>Gratifications exceptionnelles</i> . . . . .	1.000.00		
»	4.— <i>Dépenses imprévues.</i> . . . . .	1.000.00		
		4.500.00		
»	2.— <i>Assurances</i> . . . . .	1.700.00		
»	3.— <i>Achat et entretien du mobilier</i> . . . . .	1.500.00		
»	4.— <i>Hôpital St. Luc</i> . . . . .	100.00		
»	5.— <i>Insertions et abonnements.</i> . . . . .	500.00		
»	6.— <i>Frais de Postes pour tous les Services</i> . . . . .	700.00		
»	7.— <i>Taxes Chinoises sur propriétés Municipales</i> . . . . .	700.00		
»	8.— <i>Rembt de la 9<sup>e</sup> annuité. Camp de Cou Ka Za</i> . . . . .	4.300.00		
»	9.— <i>Honoraires de l'avocat Conseil</i> . . . . .	1.200.00		
»	10.— <i>Honoraires pour études et plaidoiries</i> . . . . .	1.000.00		
»	11.— <i>Frais de Chancellerie</i> . . . . .	200.00		
»	12.— <i>Affranchissement du bulletin Municipal</i> . . . . .	100.00		
		16.500,00		
<b>CHAPITRE 8.—VOLONTAIRES ET DÉFENSE DE LA CONCESSION</b>				
Art. 1.—	<i>Volontaires</i> . . . . .	2.000.00		
		2.000,00		
<b>CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS</b>				
Art. 1.—	<i>Personnels :</i>			
	Sect. 1.— <i>Personnel Européen</i>			
	Allocation au Vétérinaire . . . . .	300.00	3.600.00	
	Inspecteur des Abattoirs . . . . .	110.00	1.320.00	
	Indemnité de chauffage . . . . .	10.00	120.00	
»	2.— <i>Personnel Chinois</i>			
	1. Interprète-Comptable. . . . .	22.00	264.00	
	1. do. de nuit. . . . .	12.00	144.00	
	1. Portier de jour. . . . .	7.00	84.00	
	1. do. de nuit. . . . .	6.50	78.00	
	1. Chef coolie . . . . .	7.50	90.00	
	1. Coolie . . . . .	7.00	84.00	
	6. do. à 6.50 . . . . .	39.00	468.00	
	1. do. de Jin-ric-shaw . . . . .	6.50	78.00	
	Gratifications de fin d'année . . . . .		54.00	
		6.384.00		
»	2.— <i>Exploitation :</i>			
	Charbon . . . . .	1.000.00		
	Bois d'allumage (6000 Kgs). . . . .	50.00		
	Paille pour litières (120 piculs) . . . . .	45.00		
	Achat de marques et divers . . . . .	150.00		
		1.245.00		
»	3.— <i>Entretien du Matériel :</i>			
	Réparations, entretien et remplacement . . . . .	250.00		
	Location d'une toute pour l'été . . . . .	40.00		
		290.00		
		7.919.00		
A reporter. . . . .			99.592,00	44.246,00

BUDGET POUR 1912-Recettes

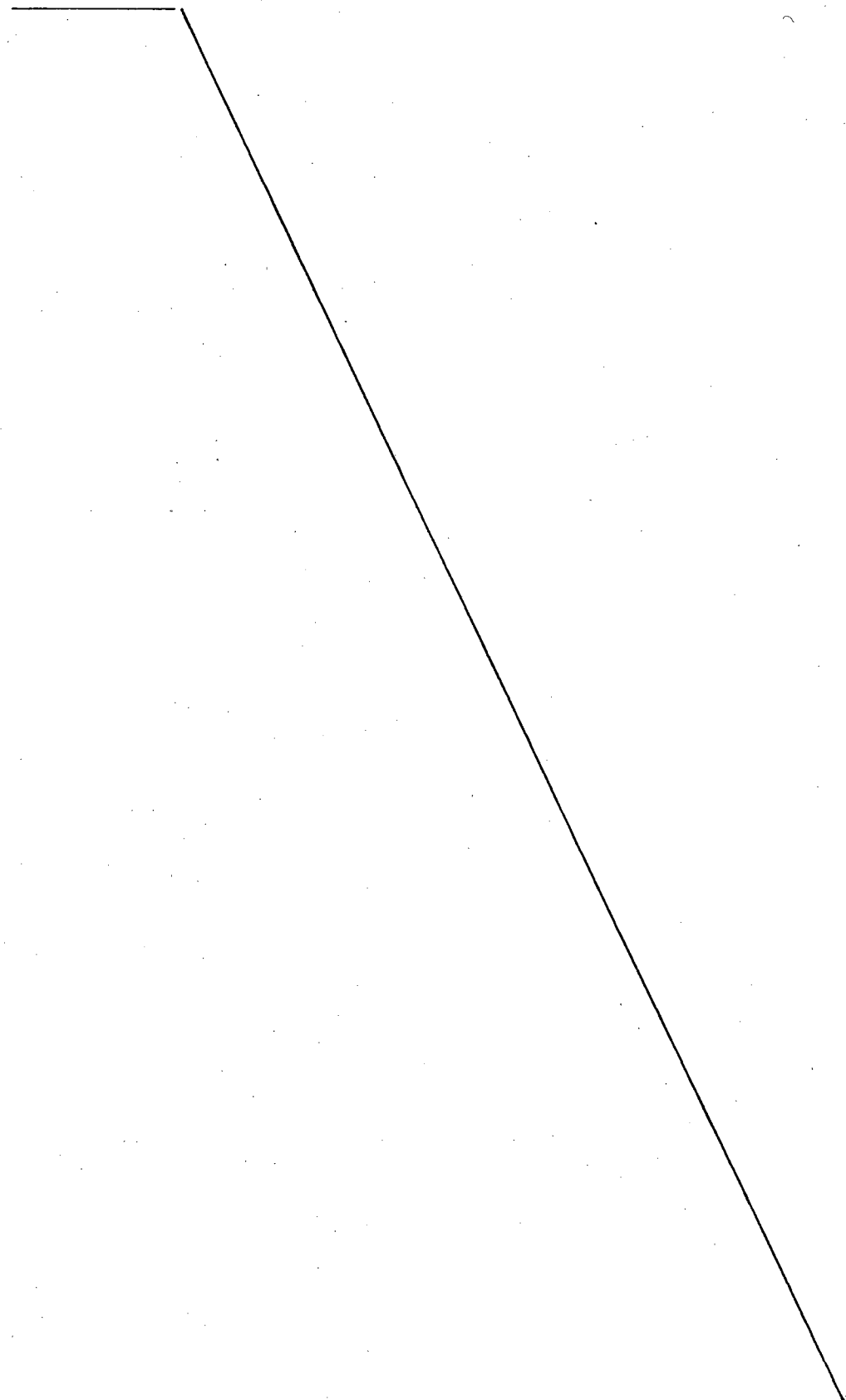
	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		611.085,00	
				
A reporter. . . . .	.....		611.085,00	

# BUDGET POUR 1912-Dépenses

15

	Reports.	Tls.	c.	Tls.	c.
		99.592,00		44.246,00	
<b>CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE</b>					
<b>Art. 1.—Personnels :</b>					
<b>Sect. 1.—Personnel Européen</b>					
Allocation au Docteur. . . . .			2.400.00		
1 Inspecteur en Chef 200.00	2.400.00				
Indemnité de logement 40.00	480.00				
	<u>2.880.00</u>				
1 Inspecteur 150.00	1.800.00				
Indemnité de logement 20.00	240.00				
	<u>2.040.00</u>				
1 Inspecteur 110.00	1.320.00				
Indemnité de logement 20.00	240.00				
	<u>1.560.00</u>				
1 Inspecteur 100.00	1.200.00				
Indemnité de logement 20.00	240.00				
	<u>1.440.00</u>				
	<u>10.320.00</u>				
» 2.—Personnel Chinois					
1 Interprète-Comptable	240.00				
3 do.	45.00		540.00		
7 Coolies rickshaws . . . . .	45.50		546.00		
1 do. . . . .	7.00		84.00		
30 Coolies à 6.50. . . . .	195.00		2.340.00		
4 do. maçons à 8.00	32.00		384.00		
1 Chef de dépôt. . . . .	11.00		132.00		
2 Gardiens (jour et nuit)	15.00		180.00		
1 Chef Coolie. . . . .	16.00		192.00		
2 Coolies de bureau . . . . .	14.00		168.00		
Récompenses de fin d'année	200.00				
	<u>5.006.00</u>				
	<u>15.326.00</u>				
» 2.—Chauffage :					
6 tonnes de charbon . . . . .		54.00			
Bois d'allumage . . . . .		10.00			
		<u>64.00</u>			
» 3.—Entretien du matériel :					
Réparations et Entretien . . . . .		200.00			
Tente pour l'été . . . . .		16.00			
		<u>216.00</u>			
» 4.—Service prophylactique :					
Achat de désinfectants. . . . .		1.200.00			
Entretien des appareils . . . . .		100.00			
Autopsie des rats . . . . .		500.00			
Loyer des secteurs . . . . .		600.00			
		<u>2.400.00</u>			
» 5.—Service anti-moustiques :					
Allocation du Conseil . . . . .			3.000.00		
» 6.—Imprimés et fournitures de bureaux. . . . .			150.00		
			<u>21.156.00</u>		
A reporter. . . . .		120.748,00		44.246,00	

BUDGET POUR 1912-Recettes

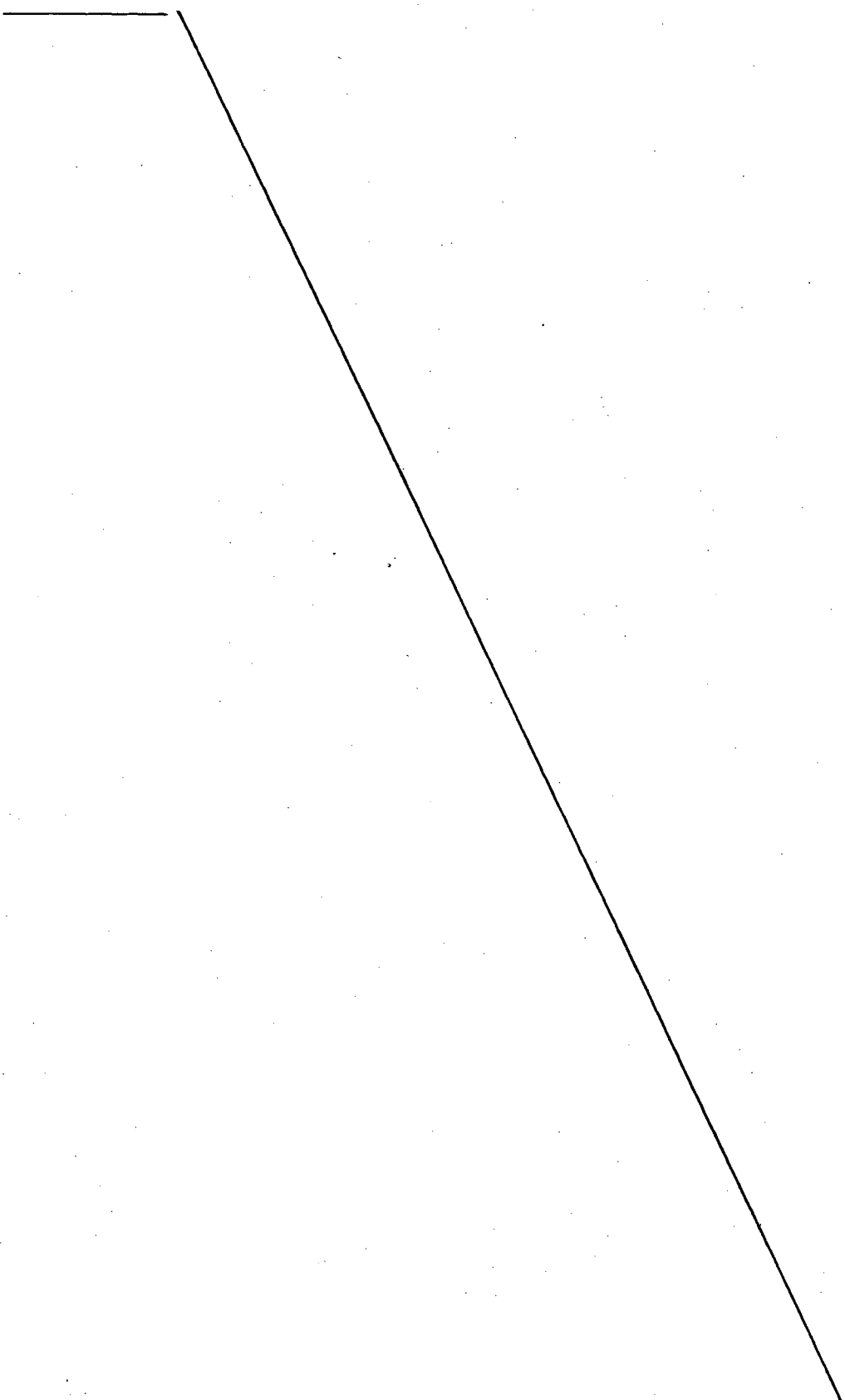
	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		611.085,00	
				
A reporter. . . . .	.....		611.085,00	

BUDGET POUR 1912-Dépenses

17

	Reports.	Tls. c.	Tls. c.
		120.748,00	44.246,00
<b>CHAPITRE 11.—IMPRIMERIE MUNICIPALE</b>			
Art. 1.—Personnels :			
Sect. 1.—Personnel Européen			
1 Surveillant. Indemnité de . . . . .	25.00 300.00		
» 2.—Personnel Chinois			
1 Compositeur à . . . . .	19.00 228.00		
2 do. à 17.00 . . . . .	34.00 408.00		
1 Relieur-coupeur . . . . .	25.00 300.00		
1 Conducteur . . . . .	15.00 180.00		
1 Coolie . . . . .	8.50 102.00		
1 Apprenti relieur . . . . .	4.00 48.00		
Gratifications de fin d'année . . . . .	55.00		
	1.621.00		
» 2.—Frais Généraux :			
Sect. 1.—Achat de papiers . . . . .	1.500.00		
» 2.—Entretien du matériel . . . . .	100.00		
» 3.—Achat de nouveaux caractères . . . . .	250.00		
» 4.—Frais divers, pétrole. . . . .	175.00		
» 5.—Imprévus . . . . .	200.00		
	2.225.00	3.846,00	
<b>CHAPITRE 12.—EMPRUNTS</b>			
Emprunt de deux millions de francs			
Art. 1.—Frais annuels :			
Service de l'amortissement 500 francs à forfait . . . . .	170.00		
» 2.—Intérêts et amortissement :			
Sect. 1.—Intérêts pour 1911, selon tableau d'amortissement : . . . . . francs. 85.365.00	28.500.00		
» 2.—Amortissement 75 titres à 500 francs, suivant tableau d'amortissement: francs. 37.500.00	12.500.00		
Emprunt de 400.000 Taels			
» 3.—Intérêts à 6% sur 400.00 taels. . . . .	24.000.00		
	65.000.00	65.170,00	
<b>CHAPITRE 13.—GARANTIES</b>			
Art. 1.—Garanties pour Intérêts sur le découvert consenti à l'Hôpital Général . . . . .		8.173.00	
Total du Titre 2.—Services Divers. . . . .			197.937,00
A reporter. . . . .			242.183,00

BUDGET POUR 1912-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		611.085,00	
				
A reporter. . . . .	.....		611.085,00	

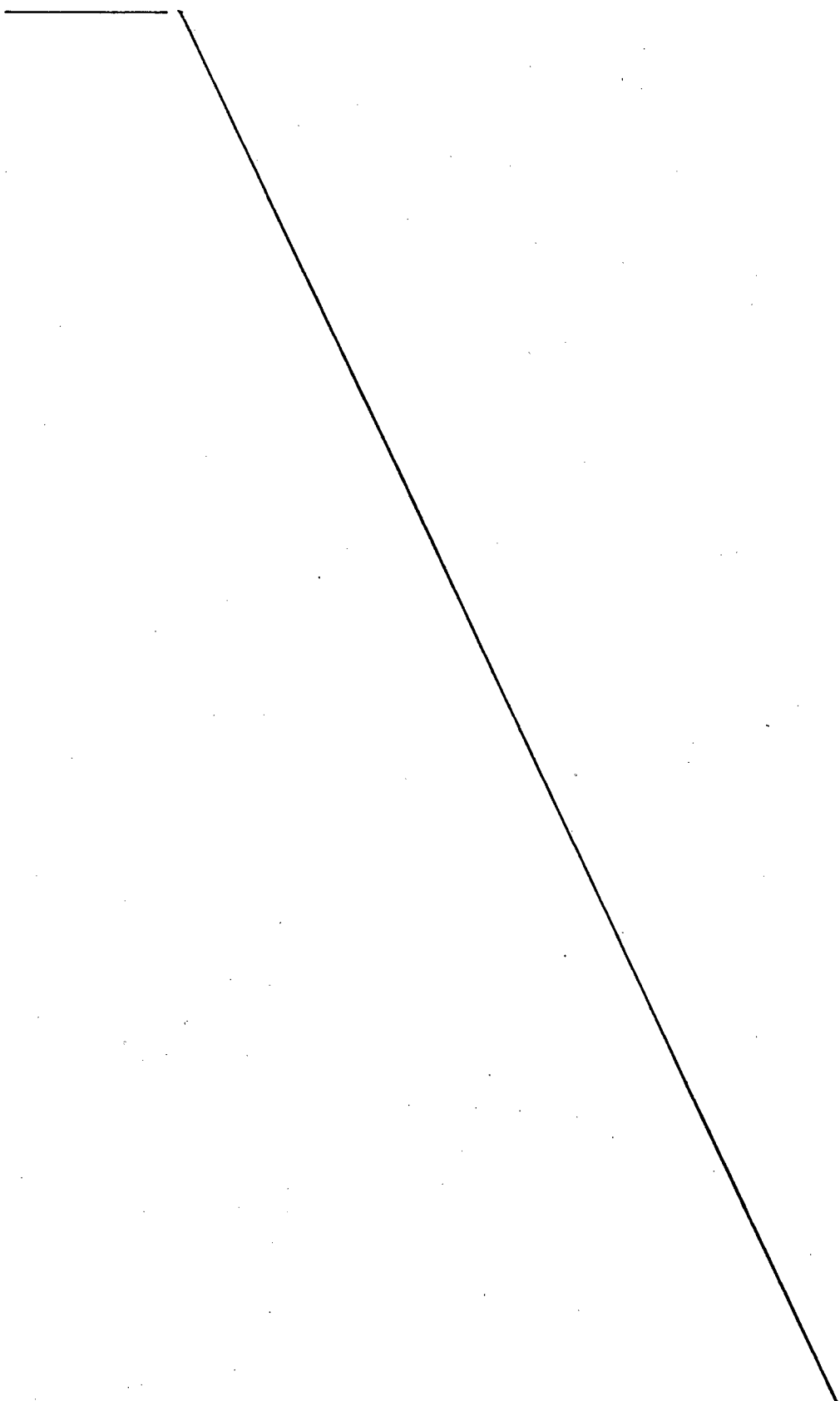
BUDGET POUR 1912-Dépenses

19

		Reports.	Tls.	c.	Tls.	c.
					242.183,00	
<b>Titre 3.—Garde Municipale</b>						
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>						
Art. 1.— <i>Personnel Européen :</i>						
Soldes						
1	Chef de la Garde					
	Solde et Indemnité . . . . .	475		5.700.00		
1	Chef-adjoint (6 mois à . . . . .)	370	2.220			
	Solde et Indemnité (6 mois à . . . . .)	420	2.520			
				4.740.00		
1	Chef de Secteur Est . . . . .	150		1.800.00		
1	Chef de Secteur Ouest . . . . .	200		2.400.00		
1	Chef de Secteur Central. . . . .	180		2.160.00		
1	Chef de Secteur-adjoint					
	9 mois à Tls. . . . .	140	1.260			
	3 » à Tls. . . . .	150	450			
				1.710.00		
1	Inspecteur de la Sûreté . . . . .		170	2.040.00		
6	Sergents de 1 <sup>re</sup> classe à Tls. 103. . . . .	630	7.560	7.560.00		
3	» 2 <sup>e</sup> » (1 pour 3 mois) . . . . .	100	300	3.600.00		
2	» 3 <sup>e</sup> » (1 pour 7 mois) . . . . .	95	190	2.280.00		
4	Brigadiers à . . . . .	90	360	4.320.00		
8	» à . . . . .	85	680	8.160.00		
11	Gardes de 1 <sup>re</sup> classe (dont 6 à nommer dans l'année) à . . . . .	80		10.405.00		
6	Gardes de 2 <sup>e</sup> classe (dont 2 à nommer dans l'année) . . . . .			5.370.00		
8	Gardes de 3 <sup>e</sup> classe à . . . . .	70	560	6.720.00		
1	Secrétaire interprète pour l'annamite à . . . . .	70		840.00		
1	Gardien de jardin à . . . . .	60		720.00		
1	» » à . . . . .	50		600.00		
				71.125.00	71.125,00	
Art. 2.— <i>Indemnités :</i>						
	Anciennetés . . . . .			2.840.00		
	Sûreté . . . . .			1.500.00		
	Eloignement . . . . .			700.00		
	Logements . . . . .					
					5.040.00	
Art. 3.— <i>Langue</i> . . . . . 500.00						
»	5.— <i>Solde de la période transitoire</i> . . . . .			84.00		
»	5.— <i>Supplément pour la baisse du change</i> . . . . .			3.000.00		
				3.584.00	3.584,00	
»	6.— <i>Personnel Chinois</i>					
	Sect. 1.— <i>Solde</i>					
	1 Sergent . . . . .	\$ 23.00	276.00	276.00		
	2 Sergents à . . . . .	» 20.00	40.00	480.00		
	13 Brigadiers à . . . . .	» 16.00	208.00	2.496.00		
	40 Agents de 1 <sup>re</sup> classe à » 13.50		540.00	6.480.00		
	45 » 2 <sup>e</sup> classe à » 12.25		551.25	6.615.00		
	65 » 3 <sup>e</sup> » » 11.00		715.00	8.580.00		
	22 » stagiaires » 10.00		220.00	2.640.00		
	A reporter . . . . .	\$ 27.567.00			79.749,00	242.183,00



BUDGET POUR 1912-Recettes

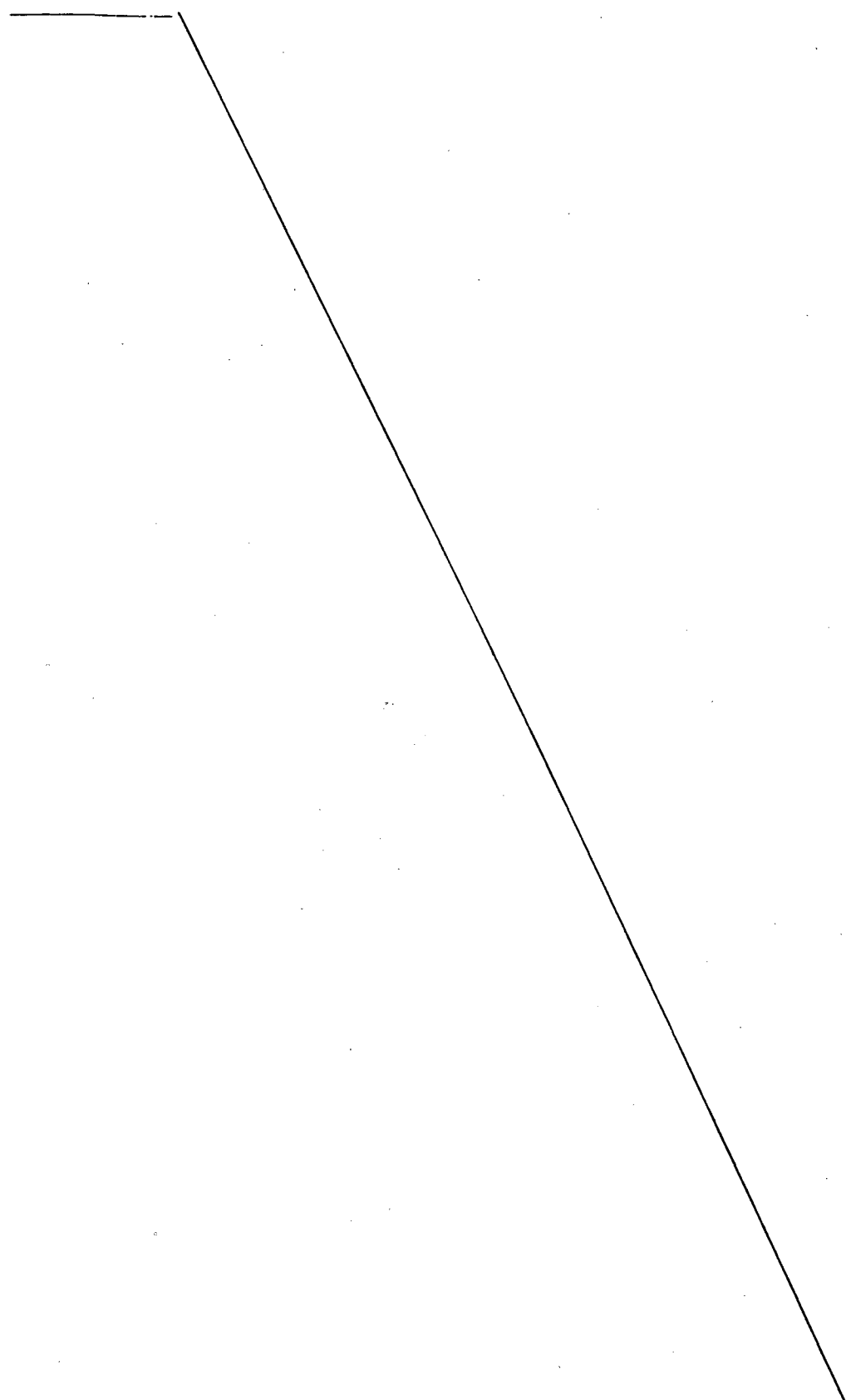
	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			611.085,00	
				
A reporter. . . . .			611.085,00	

BUDGET POUR 1912-Dépenses

21

		\$	Tls.	Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.		27.567,00	79.749,00	.....	242.183,00	
1	Gardien jardin public	\$ 16.00	16.00	192.00			
1	Secrétaire-interprète	» 72.00	72.00	864.00			
1	» »	» 45.00	45.00	540.00			
1	Interprète	» 35.00	35.00	420.00			
3	»	» 30.00	90.00	1.080.00			
3	»	» 27.00	81.00	972.00			
2	Sergents detectives	» 35.00	70.00	840.00			
2	» »	» 25.00	50.00	600.00			
1	» »	» 27.00	27.00	324.00			
15	détectives de 1 <sup>ere</sup> classe	» 20.00	300.00	3.600.00			
8	» 2 <sup>e</sup> »	» 16.00	128.00	1.536.00			
1	Maitre-tailleur	» 20.00	20.00	240.00			
1	Coupeur	» 16.00	16.00	192.00			
1	Tailleur de 1 <sup>ere</sup> classe	» 15.00	15.00	180.00			
3	» 2 <sup>e</sup> »	» 12.00	36.00	432.00			
1	Magasinier	» 12.00	12.00	144.00			
1	Coolie sûreté	» 11.00	11.00	132.00			
2	»	» 10.00	20.00	240.00			
3	»	» 9.50	28.50	342.00			
11	»	» 9.00	99.00	1.188.00			
3	»	» 8.00	24.00	288.00			
5	Mafous	» 11.00	55.00	660.00			
10	Coolies Jin-Ric-Shaws	» 9.00	90.00	1.080.00			
	Récompenses de fin d'année		800.00				
			\$ 44.453.00				
Sect. 2.—Indemnités :							
	Anciennetés . . . . .		1.232.00				
	Langues . . . . .		134.00				
	Transport detectives. . . . .		1.248.00				
			\$ 47.067.00				
			au change de 78—Tls.	36.712.00			
Art. 7.—Personnel Tonkinois :							
Sect. 1.—Solde							
3	Sergents . . . . Tls.	15.00	45.00	540.00			
9	Brigadiers . . . »	12.00	108.00	1.296.00			
49	Gardes de 1 <sup>ere</sup> classe»	10.00	490.00	5.880.00			
49	» 2 <sup>e</sup> » »	9.00	441.00	5.292.00			
	Versement pour la caisse de retraites .			1.300.80			
» 2.—Indemnités							
	Ancienneté . . . . .			330.00			
	Langues . . . . .			70.00			
	Rapatriement-Voyages . . . . .			1.700.00			
	Récompenses de fin d'année . . . . .			350.00			
				16.758.80			
					133.219,80		
CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT ; PERSONNEL							
Art. 1.—Personnel Européen :							
Sect. 1.—Soldes							
1	Directeur . . . . . Tls.	275.00	3.300.00				
1	Brigadier . . . . . »	85.00	1.020.00				
1	Geolier de 1 <sup>ere</sup> classe . . . . . »		935.00				
2	» 2 <sup>e</sup> » . . . . . »		1.770.00				
» 2.—Indemnités							
	Eloignement. . . . .			360.00			
	Langues. . . . .			120.00			
	A reporter. . . . Tls.	7.505.00			133.219,80	242.183,00	

BUDGET POUR 1912-Recettes

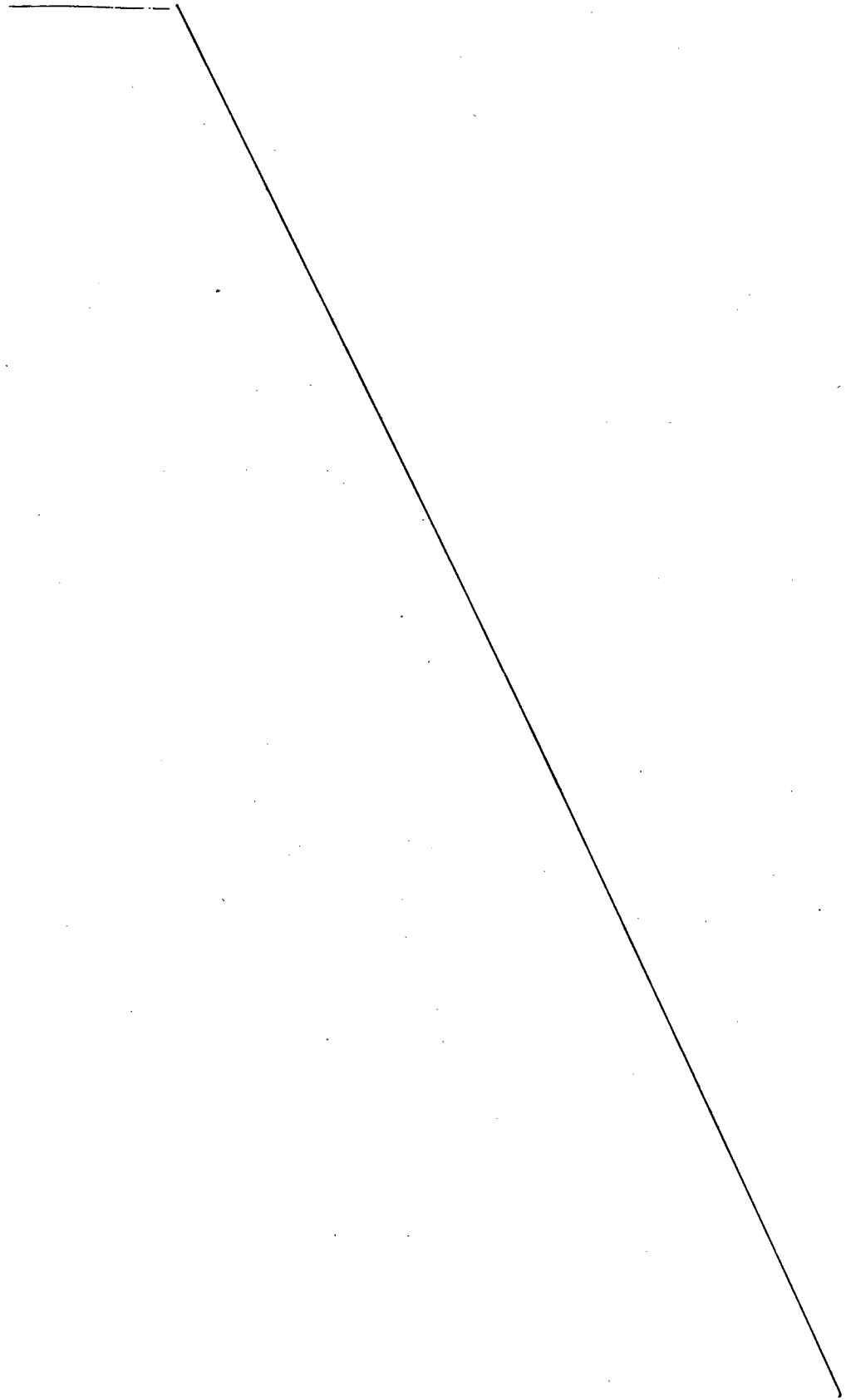
	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		611.085,00	
				
A reporter. . . . .	.....		611.085,00	

BUDGET POUR 1912-Dépenses

23

				Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .				7.505,00		133.219,80	242.183,00
Art. 2.—	<i>Personnel Tonkinois:</i>						
	Sect. 1.—Soldes						
	1	Sergent. . . . .	Tls	15.00	180.00		
	3	Brigadiers . . . . .	»	12.00 36.00	432.00		
	13	Geoliers de 1 <sup>ere</sup> classe		10.00 130.00	1.560.00		
	14	» 2 <sup>e</sup> »		9.00 126.00	1.512.00		
		Versement pour caisse de retraites			368.40		
	» 2.—	Indemnités					
		Ancienneté . . . . .			120.00		
		Langues . . . . .			30.00		
		Récompenses de fin d'année . . . . .			100.00		
					<u>4.302.40</u>		
» 3.—	<i>Personnel Chinois:</i>						
	1	Interprète . . . . .	\$ 35 420	à 78.00	<u>328.00</u>	12.135,40	
CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX							
Art. 1.—	Entretien à l'habillement . . . . .				400.00		
» 2.—	Habillement et Equipement. . . . .				6.300.00		
» 3.—	Indemnités de chaussures . . . . .				800.00		
» 4.—	Entretien de l'armement . . . . .				100.00		
» 5.—	Entretien de l'ameublement . . . . .				500.00		
» 6.—	Entretien du harnachement . . . . .				200.00		
» 7.—	Eclairage, chauffage, eau et glace . . . . .				5.000.00		
» 8.—	Fournitures de bureaux . . . . .				500.00		
» 9.— <sup>1</sup>	Menus frais, transports. . . . .			1.000.00			
		<sup>2</sup> Dépenses diverses imprévues . . . . .		1.000.00			
					<u>2.000.00</u>		
» 10.—	Section montée, ferrage, nourriture. . . . .				600.00		
» 11.—	Section Cycliste: entretien, achat de machines . . . . .				600.00		
» 12.—	Service anthropométrique, achats, entretien, photographie . . . . .				500.00		
» 13.—	Bibliothèque . . . . .				300.00		
» 14.—	Prix de tir . . . . .				75.00		
					<u>17.875,00</u>		
CHAPITRE 4.—MAISON D'ARRÊT							
Art. 1.—	Nourriture des prisonniers indigènes . . . . .				5.500.00		
» 2.—	» » Européens . . . . .				200.00		
» 3.—	Achat de matières premières . . . . .				600.00		
					<u>6.300.00</u>		
Total du Titre 3 Garde Municipale. . . . .							169.530,20
A reporter. . . . .							411.713,20

BUDGET POUR 1912-Recettes

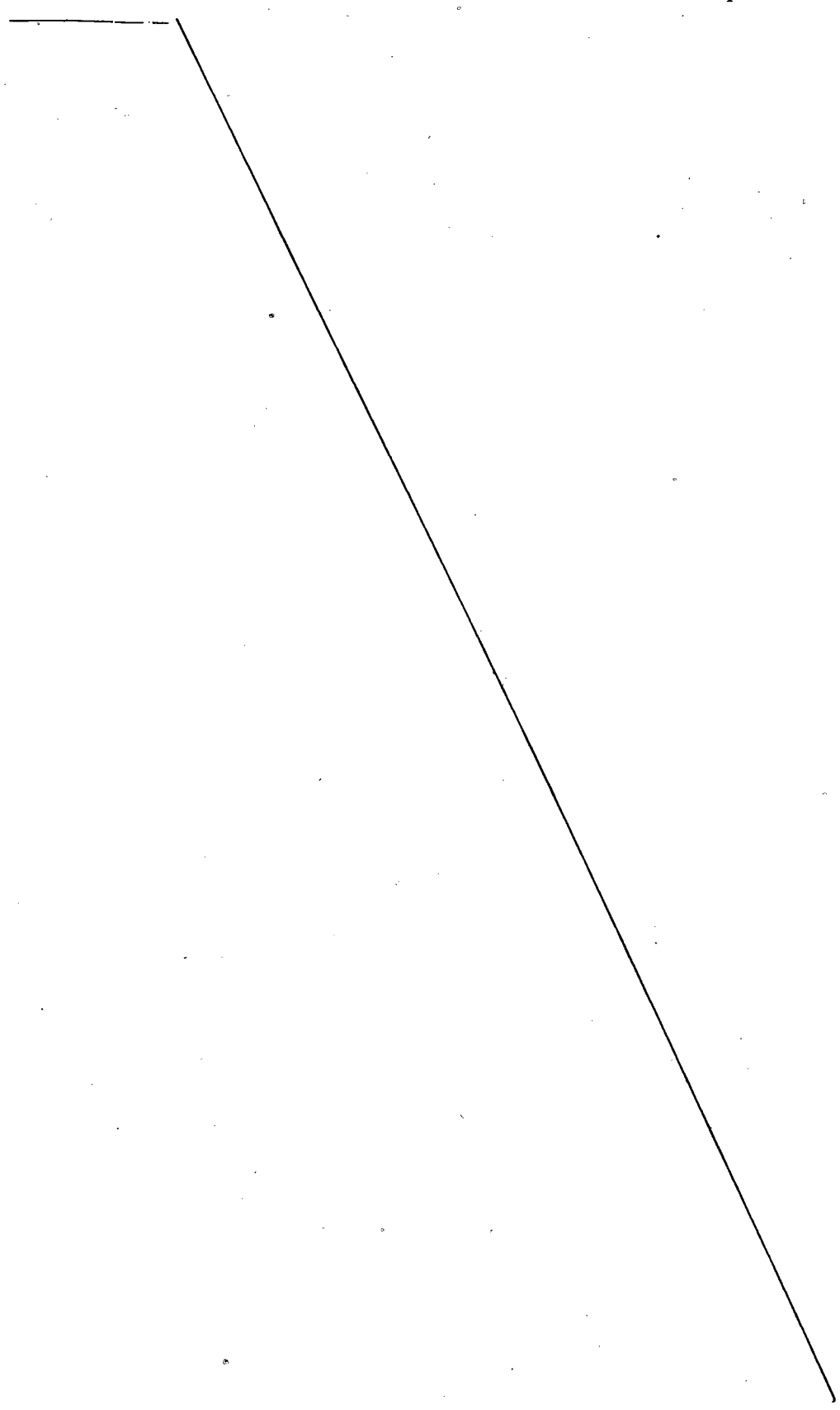
	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		611.085,00	
				
A reporter. . . . .	.....		611.085,00	

BUDGET POUR 1912-Dépenses

25

				Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
							411.713,20	
<b>Titre 4.—Travaux Publics</b>								
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>								
Art. 1.— <i>Personnel Européen :</i>								
	1 Ingénieur en Chef . . . . .	550.00	6.600.00					
	1 Ingénieur adjoint . . . . .	275.00	3.300.00					
	Indemnité de chauffage, . . . . .							
	logement, éclairage . . . . .	70.00	840.00					
				4.140.00				
	1 Architecte . . . . .	175.00	2.100.00					
	Indemnité de logement . . . . .	35.00	420.00					
				2.520.00				
	1 Contrôleur . . . . .	160.00	1.920.00					
	Indemnité de logement . . . . .	20.00	240.00					
				2.160.00				
	1 Commis-expéditionnaire . . . . .	130.00	1.560.00					
	Logé							
				1.560.00				
	1 Surveillant des écuries. . . . .	150.00	1.800.00					
	Logé							
				1.800.00				
	1 Surveillant des plantations . . . . .	150.00	1.800.00					
	Indemnité de logement . . . . .	20.00	240.00					
				2.040.00				
	1 Surveillant de Travaux . . . . .	130.00	1.560.00					
	Logé							
				1.560.00				
	1 Surveillant d'architecture. . . . .	110.00	1.320.00					
	Indemnité de logement . . . . .	20.00	240.00					
				1.560.00				
	1 Chef des ateliers. . . . .	110.00	1.320.00					
	Indemnité de logement . . . . .	20.00	240.00					
				1.560.00				
	1 Surveillant de travaux . . . . .	95.00	1.140.00					
	Indemnité de logement . . . . .	20.00	240.90					
				1.380.00				
	1 Commis-expéditionnaire . . . . .	110.00	1.320.00					
	Indemnité de logement . . . . .	20.00	240.00					
				1.560.00				
» 2.— <i>Personnel Chinois—Concession—</i>								
Nettoisement								
	2 Chefs à . . . . .	Tls. 10.50	21.00	252.00				
	2 Sous-chefs à . . . . .	» 8.00	16.00	192.00				
	10 Cantonniers 1 <sup>e</sup> classe. . . . .	» 6.75	67.50	810.00				
	10 Cantonniers 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	» 6.50	65.00	780.00				
	10 Auxiliaires . . . . .	» 6.25	62.50	750.00				
Empierrement								
	1 Chef à . . . . .	» 22.00	22.00	264.00				
	1 » . . . . .	» 11.00	11.00	132.00				
	6 Cantonniers 1 <sup>ere</sup> classe . . . . .	» 7.00	42.00	504.00				
	4 » 2 <sup>e</sup> » . . . . .	» 6.75	27.00	324.00				
	2 Sous-Chefs . . . . .	» 8.50	17.00	204.00				
Pavage								
	1 Chef à . . . . .	» 11.00	11.00	132.00				
	2 Sous-Chefs . . . . .	» 8.50	17.00	204.00				
	4 Cantonniers paveurs . . . . .	» 7.00	28.00	336.00				
	4 Aide-paveurs . . . . .	» 6.50	26.00	312.00				
				A reporter. . . . .	Tls. 33.636.00		411.713,20	

BUDGET POUR 1912-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		611.085,00	
				
A reporter . . . . .	.....		611.085,00	

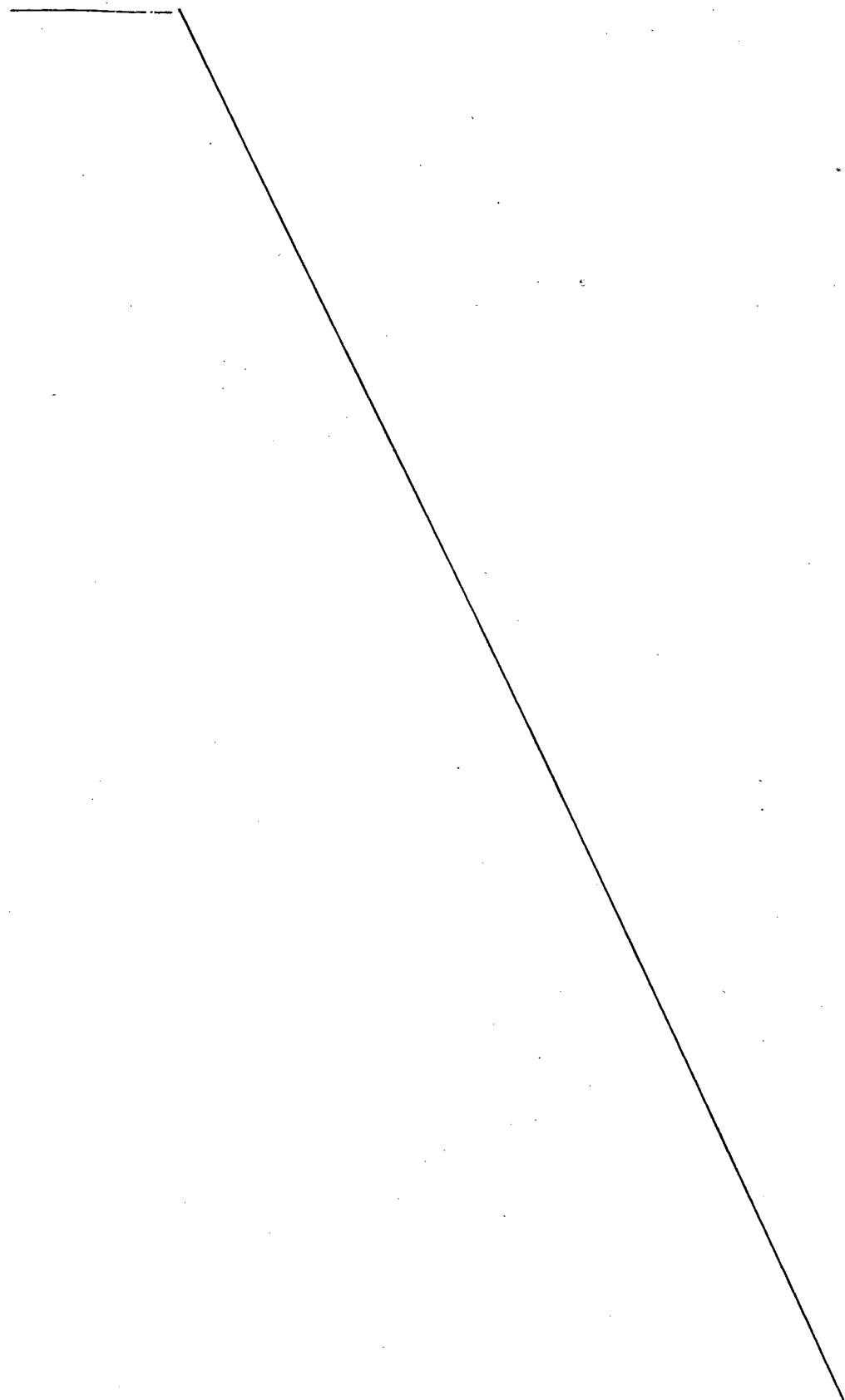
BUDGET POUR 1912-Dépenses

27

				Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .				33.636,00		411.713,20	
Cimentiers							
2 Chefs à . . . . .	»	12.00	24.00	288.00			
4 Cimentiers . . . . .	»	7.50	30.00	360.00			
6 Manœuvres . . . . .	»	6.50	39.00	468.00			
Machines balayeuses							
4 Cantonniers à . . . . .	»	6.50	26.00	312.00			
Chargeurs							
1 Chef à . . . . .	»	10.00	10.00	120.00			
20 Cantonniers . . . . .	»	6.50	130.00	1.560.00			
10 » . . . . .	»	6.25	62.50	750.00			
					3.858.00		
Routes Extérieures—Nettoient							
1 Chef à . . . . .	Tls.	15.00	15.00	180.00			
1 » . . . . .	»	11.00	11.00	132.00			
2 Sous-Chefs . . . . .	»	8.50	17.00	204.00			
10 Cantonniers 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	6.75	67.50	810.00			
10 » 2 <sup>e</sup> » . . . . .	»	6.50	65.00	780.00			
6 Auxiliaires . . . . .	»	6.00	36.00	432.00			
Arrosage et Machines balayeuses							
4 Cantonniers à . . . . .	»	6.50	26.00	312.00			
Chargeurs							
1 Chef . . . . .	»	8.50	8.50	102.00			
12 Chargeurs à . . . . .	»	6.25	75.00	900.00			
Cimentiers							
1 Cimentier à . . . . .	»	8.50	8.50	102.00			
3 Manœuvres . . . . .	»	6.50	19.50	234.00			
					4.188.00		
Plantations							
1 Chef jardinier . . . . .	»	12.00	12.00	144.00			
1 Sous-Chef jardinier . . . . .	»	10.00	10.00	120.00			
6 Jardiniers à . . . . .	»	7.50	45.00	540.00			
6 » . . . . .	»	7.00	42.00	504.00			
10 » . . . . .	»	6.50	65.00	780.00			
					2.088.00		
Ouvriers spéciaux—Ateliers							
1 Magasinier interprète . . . . .	»	16.00	192.00				
1 Mécanicien . . . . .	»	35.00	420.00				
1 » . . . . .	»	22.00	264.00				
1 » . . . . .	»	16.00	192.00				
1 Chauffeur . . . . .	»	8.50	102.00				
1 » . . . . .	»	7.50	90.00				
1 Maître-forgeron . . . . .	»	13.00	156.00				
1 Forgeron . . . . .	»	12.50	150.00				
1 » . . . . .	»	12.00	144.00				
1 Aide-forgeron . . . . .	»	8.00	96.00				
2 Frappeurs à . . . . .	»	6.50	156.00				
1 Maître-charpentier . . . . .	»	11.00	132.00				
3 Charpentiers . . . . .	»	8.00	288.00				
3 » à 8.50 . . . . .	»	25.50	306.00				
1 Tailleur de pierres . . . . .	»	9.00	108.00				
1 Peintre . . . . .	»	10.00	120.00				
2 Monteurs de balais . . . . .	»	6.75	162.00				
1 Chauffeur d'auto . . . . .	»	18.00	216.00				
3 Manœuvres . . . . .	»	6.50	234.00				
1 Gardien de jour . . . . .	»	8.00	96.00				
1 » nuit . . . . .	»	7.00	84.00				
					3.708.00		
A reporter. . . . .				47.478.00		411.713,20	



BUDGET POUR 1912-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		611.085,00	
				
A reporter. . . . .	.....		611.085,00	

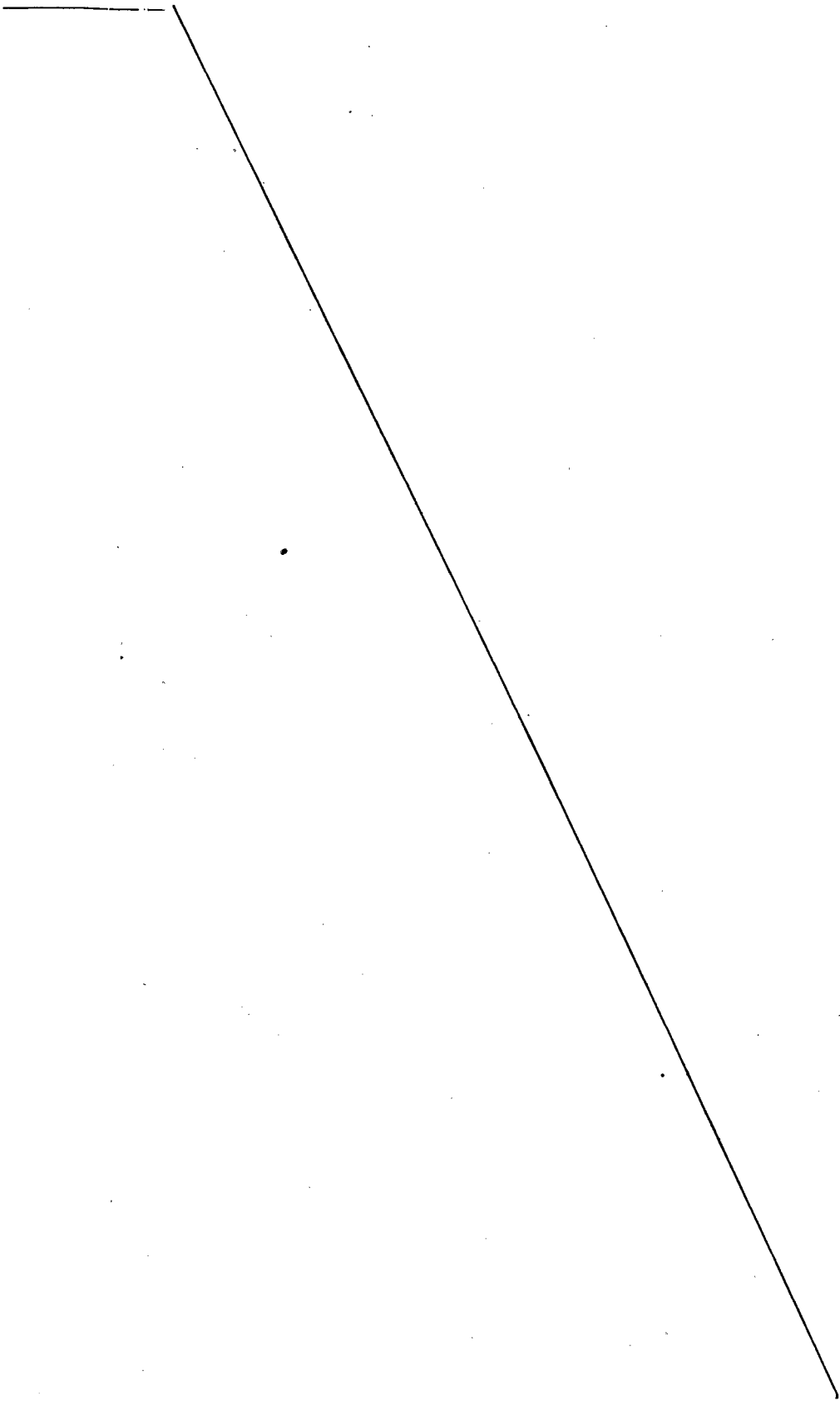
BUDGET POUR 1912-Dépenses

29

			Report.	Tls.	47.478.00	Tls.	c.	Tls.	c.	
						.....		411.713,20		
Architecture										
1	Serrurier	Tls.	10.00	120.00	120.00					
2	Ferblantiers	»	8.50	204.00	204.00					
1	Menuisier	»	10.00	10.00	120.00					
2	Charpentiers	»	8.50	17.00	204.00					
1	Maitre-maçon	»	10.00	10.00	120.00					
1	Peintre	»	10.00	10.00	120.00					
1	Peintre	»	8.50		102.00					
1	Maçon	»	8.50		102.00					
						1.092.00				
Contrôle										
1	Electricien	Tls.	17.00	204.00						
1	»	»	17.00	204.00						
1	»	»	16.00	192.00						
1	»	»	14.00	168.00						
1	Ouvrier plombier	»	16.00	192.00						
1	»	»	13.00	156.00						
1	Boy de Bureau	»	6.50	78.00						
						1.194.00				
Bureaux										
1	Interprète	»	40.00	480.00						
1	»	»	20.00	240.00						
1	»	»	15.00	180.00						
1	Surveillant architecture	»	50.00	600.00						
1	Dessinateur	»	18.00	216.00						
1	»	»	17.00	204.00						
1	»	»	5.00	180.00						
1	Boy (salle des fêtes)	»	10.00	120.00						
1	» (bureau-voirie)	»	6.50	78.00						
1	» ( » Ingénieur)	»	7.00	84.00						
1	Planton (voirie)	»	6.50	78.00						
1	» (contrôle)	»	6.50	78.00						
2	Coolies à 6.50	»	13.50	162.00						
						2.700.00				
						52.464,00				
CHAPITRE 2.—MATÉRIEL										
Art.	1.—Matériel fixe :									
	Pelles, pioches, balais, paniers				1.000.00					
»	2.—Matériel roulant :									
	Sect. 1.—Traction animale, entretien et remplacement, bois, fer, etc			3.200.00						
	» 2.—Traction à vapeur : entretien des rouleaux compresseurs				500.00					
						3.700.00				
»	3.—Ateliers :									
	Sect. 1.—Entretien et remplacement des machines et outils, outillage			1.300.00						
	» 2.—Fournitures diverses, charbons, huiles de graissage, graisses, etc				500.00					
						1.800.00				
						6.500.00				
CHAPITRE 3.—BATIMENTS MUNICIPAUX										
Art.	1.—Entretien				2.000.00					
							2.000,00			
A reporter.							60.964,00		411.713,20	

BUDGET POUR 1912-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			611.085,00	
<hr/>				
A reporter. . . . .			611.085,00	



BUDGET POUR 1912-Dépenses

31

	Report.	Tls. c.	Tls. c.
CHAPITRE 4.—VOIE PUBLIQUE		60.964,00	441.713,20
Art. 1.— <i>Entretien</i> :			
Sect. 1.—Trottoirs. . . . .	500.00		
» 2.—Chaussées pavées. . . . .	500.00		
» 3.—Chaussées empierrées . . . . .	3.500.00		
» 4.—Egoûts, drains et puisards. . . . .	800.00		
	<u>5.300.00</u>		
Art. 2.— <i>Enlèvement des ordures ménagères et boues de puisards</i> . . . . .	3.500.00		
Art. 3.— <i>Travaux neufs</i> :			
Sect. 1.—Construction de nouveaux trottoirs. . . . .			
» 2.—Chaussées pavées. . . . .			
» 3.—Chaussées empierrées . . . . .			
» 4.—Goudronnage . . . . .			
» 5.—Assainissement, drainage . . . . .			
	<u>35.000.00</u>		
		43.800,00	
• CHAPITRE 5.—PLANTATIONS, JARDINS, PÉPINIÈRES, CUNCHÈRES			
Art. 1.— <i>Entretien et renouvellement des plantations</i> . . . . .	1.500.00		
» 2.— <i>Cimetières</i> . . . . .	1.500.00		
		3.000,00	
CHAPITRE 6.—OUVRAGES D'ART.			
Art. 1.— <i>Entretien (ponts, pontons, murs de quais)</i> . . . . .	800.00		
		800,00	
CHAPITRE 7.—ECURIES			
Art. 1.— <i>Service des Ecuries</i>			
Sect. 1.—Solde des mafous et maréchaux. . . . .	6.200.00		
» 2.—Nourriture des chevaux . . . . .	6.200.00		
» 3.—Ferrage des chevaux, médicaments, brosses, étrilles, etc. . . . .	1.200.00		
» 4.—Achat et entretien du harnachement . . . . .	1.500.00		
» 5.—Achat de nouveaux chevaux . . . . .	1.000.00		
	<u>16.100.00</u>		
		16.100,00	
CHAPITRE 8.—DÉPENSES DIVERSES			
Art. 1.— <i>Fête Nationale</i> . . . . .	1.000.00		
» 2.— <i>Frais Imprévus</i> . . . . .	800.00		
» 3.— <i>Fouritures de bureaux</i> . . . . .	700.00		
» 4.— <i>Achat d'instruments et entretien</i> . . . . .	400.00		
» 5.— <i>Chauffage des bureaux et salle des fêtes</i> . . . . .	300.00		
	<u>3.200.00</u>		
		3.200,00	
CHAPITRE 9.—ECLAIRAGE			
Art. 2.— <i>Electricité</i> :			
Sect. 1.—Consommation. Voies publiques . . . . .	23.700.00		
» 2.—    »    Batiments Municipaux. . . . .	10.800.00		
» 3.—Entretien Voies publiques . . . . .	8.650.00		
» 4.—Entretien Batiments Municipaux y compris sonneries électriques . . . . .	2.350.00		
» 5.—Compteurs. . . . .	450.00		
» 6.—Entretien de l'éclairage public . . . . .	2.700.00		
	<u>48.650.00</u>		
» 2.— <i>Gaz</i> :			
Sect. 1.—Consommation et Entretien voies publiques . . . . .	600.00		
» 2.—Consommation Batiments Municipaux . . . . .	1.000.00		
» 3.—Entretien Batiments Municipaux . . . . .	100.00		
» 4.—Location de Compteurs . . . . .	100.00		
	<u>1.800.00</u>		
		50.450,00	
CHAPITRE 10.—EAU			
Art. 1.—Entretien des Installations Municipales . . . . .	700.00		
» 2.—Compteurs . . . . .	400.00		
	<u>1.100.00</u>		
		1.100,00	
Total du Titre 4 Travaux Publics. . . . .			179.414,00
A reporter. . . . .			591.127,20

## BUDGET POUR 1912-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			611.085,00	
Excédent au 31 Décembre 1911			40.320,56	
A reporter. . . . .			651.405,56	

# BUDGET POUR 1912-Dépenses

33

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			591.127,20	

## Titre 5 — Budget de Travaux neufs

Grosses réparations et divers

### CHAPITRE 1.—TRAVAUX NEUFS ET GROSSES RÉPARATIONS

Art.	1.— <i>Hôtel Municipal-Bureau du Secrétariat . . . . .</i>	2.000.00
»	2.— <i>Hôtel Municipal-Annexes, toitures ravalement, etc . . . . .</i>	4.500.00
»	3.— <i>Poste de l'Est, Ravalement, toiture, peinture . . . . .</i>	2.800.00
»	4.— <i>Dépôt du matériel, Aménagement des nouveaux ateliers. . . . .</i>	1.500.00
»	5.— <i>Boulevard International-Aménagement . . . . .</i>	1.500.00
»	6.— <i>Chaussées à empierrer, route Ratard 10.500 mq. . . . .</i>	5.250.00
»	7.— <i>Réparations au mur de Quai du Yang King Pang . . . . .</i>	2.000.00
»	8.— <i>Bâtiments pour agents Tonkinois . . . . .</i>	10.000.00
»	9.— <i>Couverture de la crique du Chang-Pan . . . . .</i>	12.600.00
»	10.— <i>Infirmerie</i>	_____

42.150,00

### CHAPITRE 2.—DIVERS

Art.	1.— <i>Expropriations, élargissement des rues . . . . .</i>	15.000.00
»	2.— <i>Indemnité à M. Tsang-Yu-Kee . . . . .</i>	3.000.00

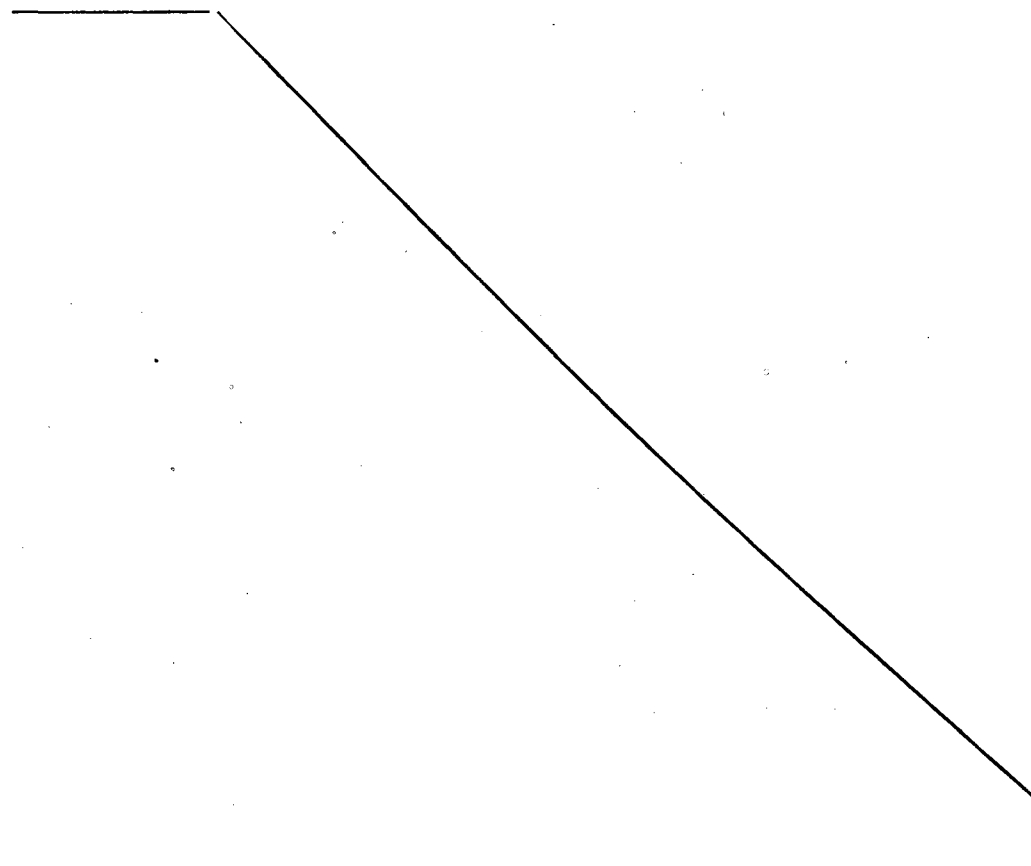
18.000,00

Total du Titre 5.—Budget de Travaux Neufs. . . . .

60.150,00

Excédent probable au 31 Décembre 1912

128,36



	Tls.	c.	Tls.	c.
			651.405,56	

## BUDGET ORDINAIRE

**Situation approximative au 31 Décembre 1911**

RECETTES	Tls :	DÉPENSES	Tls :
Excédent au 31 Décembre 1911	40.320,56	Secrétariat	44.246,00
se décomposant comme suit :		Services divers	197.937,00
100 actions C <sup>ie</sup> des Téléphones 3.000,00		Garde Municipale	169.530,20
Soldes créditeurs en Banques		Travaux Publics	179.414,00
et numéraire en caisse 35.320,56		Budget de prévisions	60.150,00
Tls : 40.320,56			
Impôts	281.700,00		
Licences	159.600,00		
Taxes	55.220,00		
Recettes diverses	73.080,00		
Recettes accidentelles	28.085,00		
Intérêts	2.400,00		
Abattoirs	11.000,00	Excédent probable au 31 Décembre 1912	128,36
Total Tls :	651.405,56		651.405,56

		Tls.	c.	Tls.	c.
<b>Titre 6.—Budget de Travaux relatif à l'emprunt</b>					
(Travaux votés en séance du 27 Mars 1911)					
CHAPITRE 1.—1 <sup>re</sup> CATÉGORIE					
Art.	1.— <i>Poste de Police Avenue Paul Brunat règlement final</i>	10.500.00			
»	2.— <i>Poste Central</i>	3.790.00			
»	3.— <i>Prisons de Lokawei</i>	11.600.00			
»	4.— <i>Ecole Municipale Française.</i>	989.70			
»	5.— <i>Commission aux architectes.</i>	7.000.00			
				33.879,70	
CHAPITRE 2.—2 <sup>e</sup> CATÉGORIE					
Art.	1.— <i>Reconstruction du pont du Bund.</i>	20.000.00			
»	2.— <i>Construction d'une école pour Chinois</i>	30.000.00			
»	3.— <i>Construction-aménagement d'un Stand.</i>	14.000.00			
»	4.— <i>Station sanitaire-Bâtiments, étuve, formolateurs.</i>	7.000.00			
»	5.— <i>Nouvelle route-Nord camp de Kou-Ka-Za</i>	10.500.00			
»	6.— <i>Nouvelle route donnant accès au Stand</i>	2.000.00			
				83.500,00	
Total du Titre 6.—Budget de Travaux relatif à l'emprunt.					117.379.70